





MÉMOIRES

DE

GUY JOLI.

TOME PREMIER.

MÉMOIRES
DE
GUY JOLI,
CONSEILLER AU CHATELET DE PARIS;
SUIVIS
D'UN MÉMOIRE
CONCERNANT
LE CARDINAL DE RETZ,
Extrait d'une Histoire manuscrite, composée par CLAUDE JOLI, *Chanoine de l'Eglise de Paris:*

ET
MÉMOIRES
DE MADAME LA DUCHESSE
DE NEMOURS.
Nouvelle édition, exactement revue & corrigée.

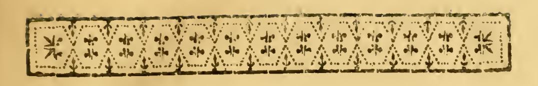
TOME PREMIER.



A GENEVE,

Chez FABRY & BARILLOT.

M. DCC. LXXVII.



PRÉFACE.

Quoique M. Joli, auteur de ces Mémoires, ne ſoit pas le principal perſonnage qui paroît ſur la ſcene, il y joue néanmoins un rôle ſi brillant & ſi diſtingué, qu'il efface en quelque ſorte le premier. En effet, il eſt preſque par-tout l'objet dominant : c'eſt lui qui donne les avis les plus ſages, qui inſpire les réſolutions les plus fermes, qui forme les projets les mieux concertés, qui imagine les expédients les plus déciſifs, qui trouve les tempéramens les plus judicieux, & qui ſe charge, avec ſuccès des négociations les plus délicates, & des entrepriſes les plus difficiles. Il paroît preſque toujours ſage dans ſes diſcours, prudent

dans ſa conduite, éclairé dans le parti qu'il embraſſe, fixe dans ſes principes, fécond en reſſources, hardi dans le danger, conſtant dans les réſolutions. Il regne d'ailleurs dans ſa narration un air de ſincérité qui plaît, excepté ſur la fin de l'ouvrage, où la malignité des traits ſatyriques qu'il répand ſur le cardinal de Retz, fait douter de la bonne foi de l'hiſtorien. La ſource de ſes invectives contre le cardinal, venoit apparemment de la préférence que le prélat donna à Malclerc ſon écuyer, qui avoit trouvé le ſecret de s'attirer toute la confiance de ſon maître.

On ne doit pas prendre ces Mémoires pour une répétition de ceux du cardinal. Quoiqu'on y rapporte d'abord à peu près les mêmes choſes, cependant on y remarque un grand nombre de faits nouveaux, & de

circonſtances, ou entiérement différentes, ou mieux détaillées. Outre cela M. Joli va bien plus loin, & raconte les événemens de plusieurs années, dont il n'eſt fait aucune mention dans les premiers Mémoires. L'on peut même dire que ce qu'il a ajouté eſt la partie la plus curieuſe de l'ouvrage; parce qu'on y voit la vie domeſtique & les qualités perſonnelles du cardinal de Retz, développées & miſes dans tout leur jour.

Il y a eu pluſieurs éditions des Mémoires de Joli. Nous les avons conférées ſoigneuſement, & nous en avons profité pour mettre dans celle-ci plus d'exactitude & de correction que dans les précédentes.

L'ouvrage de Guy Joli, conſeiller au Châtelet, eſt ſuivi d'un Mémoire touchant les démêlés du car-

dinal de Retz avec la cour de France. C'eſt un extrait d'une hiſtoire manuſcrite, compoſée par Claude Joli, chanoine de l'Egliſe de Paris. Cet extrait eſt dans le ſecond volume, qui finit par les Mémoires de Madame la ducheſſe de Nemours.

Pour ne rien laiſſer deſirer au Lecteur, nous avons fait faire pour cette édition une table des matieres qui rappelle les principaux faits contenus dans les deux volumes.





MÉMOIRES
DE
GUY JOLI.

LE ministere du cardinal de Richelieu étant devenu odieux, la nouvelle de sa mort fut reçue généralement dans toute la France, avec des témoignages & des sentimens d'une joie qu'on ne peut assez exprimer; & même comme cette mort fut bientôt suivie de celle du roi Louis XIII, & que la régence fut donnée à la reine, cette joie fut extrêmement augmentée par l'espérance qu'on eut d'un changement avantageux, & que la reine, qui avoit elle-même beaucoup souffert des violences du cardinal de Richelieu, prendroit une conduite opposée à celle de ce ministre, d'autant plus que jusqu'alors S. M. avoit toujours paru fort sensible à la misere des peuples, & aux disgraces des particuliers. Mais

comme on remarqua bientôt après que la reine en changeant d'état avoit auſſi changé d'humeur & de ſentiment ; comme on vit qu'elle remettoit le gouvernement du royaume, & le ſoin des affaires au cardinal Mazarin, après s'être défaite de l'évêque de Beauvais (*a*), à qui elle avoit de grandes obligations, & qui étoit au moins un homme de bien ; chacun ſe figura diverſement & à ſa mode, les raiſons de ce choix & de cet attachement à un étranger, de ſorte qu'elle tomba inſenſiblement dans le mépris de la plupart des grands ſeigneurs & autres perſonnes de qualité, même de quelques-uns de ſes amis particuliers, qu'elle ſollicitoit fort inconſidérément de s'attacher à ſon nouveau favori.

Auſſi les peuples, au lieu du ſoulagement qu'ils avoient attendu, ſe trouvant plus que jamais accablés de nouveaux ſubſides, les belles eſpérances qu'on avoit eues, & les acclamations générales qui avoient été faites lorſque la reine amena le nouveau roi à Paris, & qu'elle fut déclarée régente, ſe tournerent ſubitement en murmures, en imprécations, & dans une eſ-

(*a*) Auguſtin Potier, aumônier & confident de la reine. Ce fut lui qui propoſa aux Hollandois de ſe faire catholiques, pour conſerver les bonnes graces de la cour & ſe maintenir dans l'alliance de la France.

pece de désespoir, qui est toujours plus violent en ceux qui ont commencé d'espérer, & qui se trouvent tout d'un coup frustrés de leur attente.

Voilà dans la vérité quelle fut la cause des barricades : car bien qu'elles ne soient arrivées que plus de cinq ans après la régence, les dégoûts qu'on donnoit sans cesse à toutes sortes de personnes, & les impositions qui augmentoient tous les jours au lieu de diminuer, aigrissoient si fort les esprits, & les tenoient dans une agitation si continuelle, qu'il y a moins de sujet de s'étonner que les barricades ayent été faites, que de ce qu'elles ne se soient pas faites plutôt.

On avoit souffert long-tems avec patience; on avoit laissé mourir le président de Barillon dans la prison d'Amboise où la reine l'avoit jetté, quoiqu'il eût contribué plus que personne à faire dans le parlement tout ce qu'elle avoit voulu lors de la régence. Bientôt après que M. le duc de Beaufort eut amené le roi & la reine à Paris, on le vit renfermé dans Vincennes, sous prétexte d'une accusation ridicule contre la vie du cardinal Mazarin, & on l'y laissa languir plusieurs années. On murmuroit publiquement du désordre des finances ; on parloit ouvertement contre

d'Emery, homme violent, & de basse naissance, qui avoit été fait surintendant. Le parlement s'étoit assemblé plusieurs fois sur la fin de l'année 1647, pour l'édit du tarif, que la cour fut obligée de réformer. Le peuple s'attroupoit tous les jours dans le palais & dans les places publiques : & même comme on envoya le régiment des gardes dans la rue S. Denis pour favoriser l'enlevement de Cadeau, fameux négociant, de Croiset, procureur au châtelet de Paris, & de quelques autres bons bourgeois qui poursuivoient avec chaleur au parlement une requête qu'ils avoient présentée contre l'édit du domaine; le peuple s'étoit ému & avoit sonné le tocsin aux églises de la même rue & des environs, & s'étoit si bien mis en état de défendre ceux qu'on vouloit arrêter, que les gardes furent obligés de se retirer aussi-bien que le lieutenant civil, qui avoit eu ordre d'aller en personne faire cette exécution.

Depuis ce tems-là, le peuple dans tous les quartiers de Paris, & pendant toutes les nuits, se mit à faire des décharges d'armes à feu si continuelles, qu'il étoit aisé de voir que tout le monde ne songeoit pas seulement à se tenir sur ses gardes, mais encore se disposoit à quelque chose de fort extraordinaire.

Cependant, parce que le parlement & les autres compagnies ne s'étoient pas encore entiérement déclarées, & qu'elles tâchoient toujours de conserver un milieu entre les violences de la cour & les ressentimens du peuple; les choses traînoient en longueur, & il ne seroit peut-être rien arrivé de considérable, si l'imprudence du ministre & de ses suppôts n'avoit, au commencement de 1647, fait deux choses qui choquoient si directement les intérêts de toutes les compagnies souveraines, qu'elles furent enfin comme forcées de faire pour leur conservation particuliere ce qu'elles n'auroient pas voulu pour le bien public.

Ce n'est pas qu'il n'y eût dans toutes ces compagnies bon nombre de fort honnêtes gens dont les intentions étoient droites, & sans aucun intérêt particulier; mais leurs bonnes intentions étoient tellement traversées par la cabale, & par la corruption des méchans, que la cour auroit à la fin triomphé des larmes des peuples & des efforts des magistrats, si elle ne se fût embarrassée elle-même dans ses desseins par sa mauvaise conduite.

Quoi qu'il en soit, la premiere des entreprises de la cour, qui commença d'échauffer les compagnies souveraines, fut l'édit que le roi porta au parlement au

mois de janvier 1648, contenant la création de douze maîtres des requêtes. Car bien que cet édit ne ſemblât regarder que le corps des maîtres des requêtes; les conſéquences en retomboient ſur toute la robbe, & il y avoit peu de familles qui n'y fuſſent intéreſſées pour leurs parens ou pour leurs amis. De plus, comme on vit que les maîtres des requêtes s'aſſemblerent le même jour, & que le lendemain ils formerent oppoſition à l'édit par des députés de leur corps, qui entrerent à la grand-chambre; cette action de vigueur d'une compagnie qui n'avoit pas coutume d'en faire paroître contre les deſſeins de la cour, réveilla tout le monde, d'autant plus qu'on ſavoit que cette aſſemblée s'étoit faite contre les défenſes expreſſes du chancelier, & qu'on y avoit arrêté de faire de leurs bourſes particulieres une ſomme de douze mille livres par an à chacun de ceux de leur corps qui pourroient être exilés, & qu'en cas de mort de quelqu'un d'entr'eux avant le rétabliſſement du droit annuel, ils ſe cottiſeroient tous pour payer la valeur de la charge à la veuve, & aux héritiers du défunt.

La ſeconde choſe qui obligea les compagnies ſouveraines à ſe réunir contre la cour, fut la ſaiſie des gages de MM. de

la chambre des comptes, du grand conseil, & de la cour des aides, sous prétexte du prêt dans lequel on les voulut comprendre pour le renouvellement de la paulette, quoique ce prêt n'eût jamais été payé que par les officiers subalternes.

La comédie en musique qui, dans ce même-tems fut représentée pour la premiere fois au palais royal, pour laquelle on avoit fait venir d'Italie quantité de musiciens & de chanteuses, & qui coûta plus de cinq cens mille écus, fit aussi faire beaucoup de réflexions à tout le monde, mais particuliérement à ceux des compagnies souveraines qu'on tourmentoit, & qui voyoient bien par cette dépense excessive & superflue, que les besoins de l'état n'étoient pas si pressans, qu'on ne les eût bien épargnés si l'on eût voulu.

S'ils ne témoignerent pas hautement dans le monde le ressentiment qu'ils avoient de la dureté de la cour, & du peu de ménagement qu'elle avoit pour eux, ils ne laisserent pas de prendre des mesures secretes entre eux pour leurs intérêts communs; & jugeant bien que ce qui les regardoit en particulier ne feroit pas assez d'effet dans l'esprit du peuple, & ne seroit pas assez appuyé, s'ils ne prenoient le prétexte du bien public, & de la réformation

des finances, ils résolurent de ne point parler d'autres choses : ensuite de quoi MM. du grand conseil & de la cour des aides, firent un arrêté d'aller demander à MM. de la chambre des comptes la jonction de leur corps, pour travailler ensemble à la réformation de l'état, sans parler ni du prêt qu'on leur demandoit, ni de la saisie de leurs gages.

Cette résolution surprit fort tout le monde, d'autant plus qu'elle fut suivie par MM. de la chambre des comptes, qui nommerent sur le champ des députés pour aller avec ceux de la chambre des aides proposer à MM. du parlement l'union des quatre compagnies, laquelle après toutes les remises, & nonobstant les artifices du cardinal Mazarin, fut résolue par arrêt du 13 Mai 1648, & ordonné qu'à cet effet les députés des quatre compagnies s'assembleroient à la chambre de S. Louis, pour y délibérer sur le soulagement du peuple, & le bien de l'état.

Cet arrêt d'union fit un très-grand bruit à Paris & dans toutes les provinces, & la cour qui ne s'y attendoit pas fit tous ses efforts pour le renverser, jusqu'à se relâcher à l'égard des compagnies souveraines, de la demande du prêt. Mais ces offres faites hors de saison ne furent pas écoutées, les compagnies redoublant leur vigueur par

la foibleſſe de la cour, & témoignant hautement qu'elles n'avoient jamais eu d'autres intentions, que le ſoulagement du public.

Ainſi la cour, qui voyoit tous les jours diminuer ſon crédit & ſon autorité, réſolut de tenter les voies de la force; & la nuit du jeudi au vendredi devant la Pentecôte, elle fit arrêter les ſieurs Turgot & d'Argouges, conſeillers au grand conſeil, qui furent conduits au Mont Olympe, & le préſident Lotin & deux conſeillers de la même compagnie, qui furent menés à Pont-à-Mouſſon, & les ſieurs de Cheſel & Guerin, conſeillers de la cour des aides, qui furent relégués à Nanci.

Le conſeil donna auſſi des arrêts de caſſation contre celui du parlement du 13 mai: & le ſieur Guenegaud, ſecrétaire d'état, fut envoyé au palais avec le ſieur Carnavalet, lieutenant des gardes-du-corps, pour tirer la feuille du regiſtre où étoit cet arrêt. Mais un petit commis qui étoit dans le greffe ne lui ayant pas voulu obéir; ſa réſiſtance fit que le bruit de cette entrepriſe ſe répandit auſſi-tôt dans la grande ſalle, dont les marchands fermerent toutes les portes; & ils ſe préparoient à faire pis, ſi les ſieurs Guenegaud & Carnavalet ne ſe fuſſent ſauvés par un eſcalier dérobé, ſans exécuter leur entrepriſe.

Il y eut encore à peu près dans le même tems une bagatelle qui ne laissa pas d'aigrir extrêmement les esprits même les moins emportés du parlement : ce fut la précaution ridicule qu'on eut à la cour d'envoyer un espion devant la maison du président de Mesmes, parce qu'on avoit sû qu'il avoit dans une occasion opiné assez vigoureusement contre sa coutume. Cet espion écrivoit sur des tablettes les noms de tous ceux qui entroient chez le président, lequel en ayant été averti envoya chercher un commissaire, & fit mettre l'espion au châtelet, d'où il fut tiré le lendemain de grand matin par un exempt des gardes de la reine, de sorte qu'il étoit en liberté quand le parlement envoya au châtelet, pour le transférer à la conciergerie : ce qui fut trouvé très-mauvais par toute la compagnie, dont quelques-uns crurent que ce n'étoit qu'un jeu, & une piece faite à la main pour donner plus de crédit à ce que diroit dorénavant ce président, dont les avis étoient fort suspects.

Il arrivoit ainsi tous les jours de petits incidens qui augmentoient la chaleur du peuple, & diminuoient son respect pour la cour, de maniere qu'on déclamoit hautement contre les édits dans tous les lieux publics, & principalement dans la salle du palais. Il y eut même des femmes qui s'as-

sembloient les samedis aux portes de Notre-Dame, lorsque la reine y alloit entendre la messe, lesquelles ne pouvant aborder de S. M. pour lui parler, en étant empêchées par les gardes, se mirent à crier plusieurs fois, *A Naples, à Naples*; pour marquer que si on ne leur faisoit justice, on en feroit autant à Paris, qu'on en avoit fait à Naples peu de tems auparavant.

Toutes ces choses ne faisoient pourtant pas beaucoup d'impression sur l'esprit de la reine, ni des ministres, quoique des exemples de cette nature soient toujours très-dangereux; parce qu'ils entraînent insensiblement les peuples dans les mêmes dispositions qu'ils remarquent chez leurs voisins. Ce qui se passoit en Angleterre faisoit aussi un très-mauvais effet: & bien que tout le monde désapprouvât l'emportement des Anglois, on n'en blâmoit que l'excès & non pas les raisons, & le peuple tomboit imperceptiblement dans le sentiment dangereux, qu'il est naturel & permis de se défendre & de s'armer contre la violence des supérieurs.

La sortie de M. de Beaufort du bois de Vincennes, d'où il se sauva le jour de la Pentecôte 1648, augmenta aussi beaucoup les espérances du peuple, qui, dès ce moment, regarda ce prince comme un chef ca-

pable de le défendre contre les entreprises de la cour : on ne parloit d'autre chose dans le monde, & la haine qu'on avoit contre le cardinal Mazarin fit regarder la liberté de ce prince comme le commencement de celle du public.

Ce prince entretenoit depuis long-tems une intelligence secrete avec un de ceux qui le gardoient, appellé Vaugrimaut, lequel ayant fait provision de cordes, & d'autres choses nécessaires pour son dessein; le jour de la Pentecôte, une heure après-midi, il entra dans la galerie du donjon, avec M. de Beaufort qui s'y promenoit tous les jours avec le sieur de la Ramée, gouverneur du château de Vincennes; & ayant fermé par dedans la porte de la gallerie au verrouil, il se jetta sur cet officier avec M. de Beaufort, & après l'avoir bien lié, & lui avoir mis une poire d'angoisse dans la bouche pour l'empêcher de crier, Vaugrimaut prit les devants sans façon & se coula par une corde dans le fossé, disant à ce prince, qu'il étoit juste qu'il se mît le premier hors de danger, puisqu'il y alloit de sa vie; au lieu que si on venoit à reprendre son Altesse, il en seroit quitte pour garder une prison plus resserrée. Ainsi M. de Beaufort ayant cédé le pas à son libérateur, descendit après lui dans le fossé, d'où ils furent

tirés tous deux aussi-tôt avec d'autres cordes par des hommes qui les attendoient, sous la conduite de Vaumorin gentilhomme du duc ; & étant monté à cheval, il se rendit lui quatriéme dans le pays du Maine & d'Anjou, & demeura quelque tems caché chez le curé de la Fleche.

La cour fut surprise de cet événement, dont on avoit cependant averti le cardinal Mazarin, quelques jours auparavant, & qui avoit été prédit par l'abbé de Marivaux & Goiset, avocat, qui se mêloient d'astrologie. La chose fut traitée de bagatelle. Cependant l'abbé de Marivaux étoit si persuadé de la certitude de sa prédiction, qu'il l'avoit publiée avec toutes ses circonstances : & quelques-uns de ses amis l'ayant rencontré au cour le jour qu'elle eut son effet, & lui ayant dit tout haut que M. de Beaufort étoit encore à Vincennes, il lui répondit froidement qu'il n'étoit pas encore quatre heures, & qu'il falloit qu'elles fussent passées avant qu'il fût en droit de faire des railleries. Enfin l'affaire fit tant de bruit, & les avis réitérés qui furent donnés au cardinal, firent tant d'impression sur son esprit, qu'il dépêcha un exprès au sieur de la Ramée pour l'avertir de se tenir sur ses gardes, sans s'expliquer davantage : mais la Ramée n'avoit garde de soupçon-

ner Vaugrimaut, qui étoit ſon homme de confiance.

D'un autre côté les nouvelles qui arrivoient tous les jours de Munſter faiſant déſeſpérer de la paix, acheverent de ſoulever les eſprits du peuple, qui rejettoit ſur le cardinal le retardement & les obſtacles de ſa concluſion.

Dès l'année 1643, la cour avoit envoyé à Munſter M. le duc de Longueville & MM. d'Avaux & Servien en qualité de plénipotentiaires, où après pluſieurs difficultés, ſuſcitées par Servien qui avoit le ſecret du cardinal, on ne laiſſa pas de convenir de pluſieurs articles qui furent trouvés juſtes & avantageux à la France par MM. de Longueville & d'Avaux. Il eſt même certain que ces deux plénipotentiaires étoient diſpoſés à les ſigner; mais Servien s'y étant oppoſé, ils n'eurent pas aſſez de courage pour le faire, quoique leurs commiſſions leur donnaſſent le pouvoir de ſigner lorſqu'ils ſeroient deux d'un même avis. Après quoi M. de Longueville étant revenu en France, tous ceux qui avoient été avec lui confirmerent ce qui avoit été écrit de Munſter, de ſorte qu'on ne douta plus que le cardinal Mazarin n'empêchât la concluſion de la paix pour ſes intérêts particuliers, craignant de n'être plus ſi néceſſaire, & de

ne pouvoir plus profiter des impositions nouvelles qu'il faisoit sans cesse sur le peuple sous prétexte de la guerre.

Cependant le parlement & les autres compagnies continuoient de s'assembler par leurs députés à la chambre de S. Louis, en exécution de l'arrêt d'union, malgré ceux de défense & de cassation, que le conseil rendoit tous les jours, ce qui tenoit toute la France dans une émotion si générale & dans une espérance si prochaine d'avoir du changement dans les affaires, qu'il n'y avoit personne qui ne cherchât les moyens de l'avancer, & d'y contribuer par toutes sortes de voies.

Mais la bataille de Lens ayant été gagnée en ce tems-là le 20 août 1648 par M. le Prince, la cour s'imagina qu'elle pourroit encore entreprendre un coup d'autorité, & qu'arrêtant les plus vigoureux du parlement elle viendroit aisément à bout de tout le reste.

Ces pensées étoient même inspirées par quelques-uns de ce corps, & particuliérement par le premier président Molé, qui s'opposoit par toutes sortes d'artifices aux desseins de la compagnie, quoiqu'il parlât assez vigoureusement en quelques occasions; mais ce n'étoit que pour gagner du crédit dans le parlement, & pour faire peur à la cour, afin d'être mieux payé des cent mille

livres qu'on lui donnoit tous les ans, & pour obtenir tous les jours de nouvelles graces pour ſes enfans, qui le gouvernoient & qui le vendoient à la cour.

Cet homme avoit auſſi une jalouſie ſecrete du ſieur de Brouſſel, dont la réputation lui étoit inſupportable, ce qui a fait croire qu'il fut un de ceux qui donnerent le pernicieux conſeil d'enlever cet officier avec quelques autres de la même compagnie, qui n'étoient criminels que parce qu'ils avoient l'affection du peuple, dont ils avoient pris la défenſe contre les entrepriſes du miniſtre.

Quoi qu'il en ſoit, ce grand deſſein fut exécuté le 26 août 1648, la reine ayant mené le roi à Notre-Dame au *Te Deum* qui ſe chanta ſur le midi, pour la victoire de Lens : après quoi leurs Majeſtés s'étant retirées, le régiment des gardes françoiſes & ſuiſſes, qui avoient accoutumé de les ſuivre, demeurerent dans leurs poſtes aux environs de Notre-Dame; & en même-tems, le ſieur de Comminges, lieutenant des gardes de la reine, ſuivi de quelques ſoldats, entrerent environ une heure après midi chez le ſieur Brouſſel, logé au port S. Landri, dans le moment qu'il ſortoit de table, étant alors en ſoutane & en pantoufles, avec ſes enfans.

Le

Le ſieur de Comminges préſenta d'abord à ce bon homme une lettre de cachet, par laquelle il lui étoit ordonné de le ſuivre à l'inſtant. Ce conſeiller ayant répondu qu'il étoit prêt d'obéir en lui donnant le loiſir de s'habiller; la demoiſelle de Brouſſel ajouta que ſon pere ayant pris médecine ce jour-là, comme il étoit vrai, pourroit avoir beſoin de ſe retirer avant de partir, ce qui lui fut accordé par le ſieur de Comminges : mais voyant que le ſieur de Brouſſel tardoit un peu trop, & que le peuple s'aſſembloit autour de la maiſon, & avoit même fait éloigner le caroſſe préparé pour l'emmener, le ſieur de Comminges le preſſa tellement qu'il le fit partir en l'état qu'il étoit, où il l'avoit trouvé en ſimple ſoutane & ſans ſouliers. En paſſant par la rue des Marmouſets, on jetta au milieu un banc de bois de l'étude d'un notaire pour arrêter le caroſſe; mais il ne laiſſa pas de paſſer outre au travers des gardes, & de gagner le marché-neuf, & enſuite le quai des orfévres, où le caroſſe s'étant rompu, le ſieur de Comminges fit arrêter celui d'une dame qui paſſoit, & l'ayant obligée de deſcendre, il y fit monter ſon priſonnier, qu'il mena par la porte de la Conférence, premiérement au château de Madrid, & de-là à S. Germain où il coucha. Après cet événement, les gardes

défilerent jusqu'au lieu où le carosse s'étoit rompu, occupant tout le pont-neuf. Cependant le bruit s'en étant répandu, le peuple commença de s'assembler, & toutes les boutiques furent fermées presque dans un moment dans le palais, sur le pont Notre-Dame, dans la rue S. Honoré, & ensuite par-tout ailleurs. Plusieurs bateliers qui étoient à la Greve ayant été avertis par les cris des gens & des voisins du sieur de Broussel, dont les fenêtres répondoient sur la riviere, passerent dans de petits bateaux au port S. Landri avec des crocs, où ayant joint ceux du quartier & plusieurs autres gens attroupés au son du tocsin de S. Landri, armés de hallebardes & de vieilles épées, ils coururent après le carosse en criant, *tue*, *tue*. Mais ils furent arrêtés par le maréchal de la Meilleraye, qui, étant sur le pont-neuf à la tête des gardes, s'avança à cheval jusques dans la rue S. Louis pour arrêter le désordre : cependant il fut obligé de se retirer avec assez de peine & de danger; un horloger de cette rue ayant pensé le tuer des fenêtres de sa chambre avec son fusil, qui heureusement ne prit pas feu.

Ce tumulte obligea aussi le lieutenant civil, le lieutenant criminel & les autres magistrats de police d'aller par les rues, & de

se rendre chez le premier président; mais ce ne fut pas aussi sans courir de grands risques, le peuple les chargeant à coups de pierres, aussi-bien que le maréchal, lequel ayant été blessé légérement, tua un crocheteur d'un coup de pistolet vers S. Germain l'Auxerrois.

Ce fut dans la rue S. Honoré que le maréchal de la Meilleraye blessa le crocheteur; & le coadjuteur en revenant du palais mécontent de la maniere dont il avoit été reçu, le confessa dans le ruisseau, ce qui ne contribua pas peu à émouvoir le peuple & à se le concilier : je lui ai ouï dire qu'il l'avoit fait exprès. En arrivant dans la chambre de la reine en rochet & en camail, qu'il n'avoit pas quitté depuis le *Te Deum*, il entendit Beautru qui disoit à la reine, *Madame, votre Majesté est bien malade, le coadjuteur apporte l'extrême-onction*, & bien d'autres plaisanteries. La reine lui dit : *M. le coadjuteur, le roi mon fils saura bien punir quelque jour....* Dans ce tems-là le cardinal Mazarin donna un coup sur l'épaule de la reine, qui lui fit adoucir le discours qu'elle commençoit. Le coadjuteur en confessant le crocheteur reçut un coup de pierre qui lui fit une contusion aux côtes : la reine l'envoya prier de venir au palais royal le lendemain, mais il s'é-

toit mis au lit exprès : la reine lui offrit de faire juſtice de Beautru, mais il dit qu'il ne ſe plaignoit de rien. Il envoya le ſoir chercher un maître des comptes nommé Miron, qui fut tué depuis au feu de l'hôtel-de-ville : il étoit fort ami du coadjuteur : il étoit capitaine de ſon quartier qui étoit au chevalier du guet. Miron propoſa les barricades : il falloit que dans quelque autre quartier que celui du chevalier du guet, on battît le tambour. On envoya chez Martineau, conſeiller des requêtes, capitaine de la rue S. Jacques : il étoit yvre. Sa femme, ſœur du préſident de Pommereuil, dont le coadjuteur étoit amoureux, ſe leva, fit battre le tambour, & commença les barricades dans ce quartier, comme Miron dans le ſien.

Le coadjuteur de Paris voulant auſſi tâcher d'y apporter du remede, partit à pied du petit archevêché en rochet, camail & bonnet quarré, donnant par-tout de grandes bénédictions au peuple qui ſe mettoit à genoux pour les recevoir, mais qui ne laiſſoit pas de crier en même-tems qu'il falloit leur rendre M. Brouſſel. Ce prélat alla ainſi avec aſſez de peine juſqu'au palais royal, où il parla à la reine aſſez fortement du péril qu'il y avoit de pouſſer les choſes plus loin : mais la reine lui ayant

répondu aſſez aigrement, & les partiſans du cardinal s'étant moqués de lui, on a cru que ce qui ſe paſſa en cette rencontre fut la principale cauſe de l'engagement où il a toujours été depuis contre la cour.

D'autres diſoient pourtant qu'avant ce tems-là le coadjuteur étoit déja mécontent du cardinal, qui lui avoit refuſé l'agrément du gouvernement de Paris, dont il avoit traité avec le duc de Montbazon. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt qu'il recevoit depuis quelque tems chez lui tous les mécontens, comme le comte de Montreſor, le marquis de Noirmoutier, les ſieurs de ſaint Ibal, de Laigues, de Fontrailles, de Varicarville, d'Argenteuil, & pluſieurs perſonnes du parlement & de la ville : il avoit fait même un ſermon aux Jéſuites le jour de ſaint Louis, en préſence du roi & de la reine, qui fut trouvé fort emporté & ſéditieux par les courtiſans. Auſſi diſoit-on que les bénédictions qu'il affectoit de donner par les rues, étoient bien plus propres à exciter le peuple qu'à l'appaiſer, ce qui étoit vrai, & que les ſieurs d'Argenteuil & de Marigni qui le tenoient ſous les bras encourageoient le peuple à tenir bon.

Dans le même tems on arrêta le préſident de Blancmenil; on alla auſſi chez le préſident Charton dans le même deſſein,

mais il s'étoit déja ſauvé : MM. Lainé & Loyſel en avoient fait de même. Et ceux qui furent envoyés chez eux y laiſſerent des lettres de cachet qui les réléguoient, l'un à Nantes, l'autre à Senlis ; mais ils n'y déférerent pas. Enfin tout ce bruit ayant obligé MM. du parlement à ſe rendre au palais ; quand le parlement entra au palais royal, la reine vouloit faire pendre quelques conſeillers aux fenêtres : mon pere étoit ſur la liſte ; le cardinal l'en empêcha. J'ai oui dire que la délibération fut fort belle pour ſavoir ſi on délibéreroit, n'étant pas *in loco majorum* : il paſſa à délibérer. Martineau dit qu'il falloit rendre M. de Brouſſel, & que le peuple le demandoit de trop bonne grace, ce qui excita un grand murmure : apparemment il n'avoit pas bien cuvé ſon vin.

Il y eut dès ce moment une eſpece d'aſſemblée des chambres, où il ne ſe réſolut pourtant rien alors, la délibération ayant été remiſe au lendemain matin : le peuple parut même un peu s'appaiſer ſur les ſix heures du ſoir, & ſe retira peu à peu chacun chez ſoi, après que les gardes eurent abandonné le pont-neuf par ordre du maréchal de la Meilleraye, lequel y retourna & fit crier *vive le roi*, par des gens apoſtés. Cependant les boutiques demeurerent fer-

mées, & la plupart des bourgeois en armes à leurs portes, qui eurent même la précaution de faire leur provision de poudre & de plomb. Après tout il y avoit assez d'apparence que la nuit auroit radouci l'altération des esprits, si le prévôt des marchands & les échevins n'eussent averti par ordre de la cour, les officiers de la bourgeoisie de tenir leurs armes & leurs compagnies en bon état : ce qui fut fait, parce qu'on fit entendre à la reine que les bons bourgeois étoient bien intentionnés, & que les séditieux n'étoient qu'une poignée de canaille aisée à dissiper.

Cependant il est certain que cet ordre donna beaucoup de hardiesse aux bourgeois, qui se voyoient par-là autorisés, en quelque façon, dans ce qu'ils voudroient entreprendre. Outre cela les parens & amis du sieur de Broussel & des autres exilés, avec ceux qui étoient mécontens de la cour, eurent le soin d'envoyer toute la nuit chez les officiers & bourgeois de leur connoissance, pour les exhorter à bien faire dans une occasion de cette importance.

Le coadjuteur, qui étoit piqué de la maniere dont on avoit reçu ses offres de services au palais royal, fit aussi solliciter ses amis par le chevalier de Serrigni son parent, par le sieur d'Argenteuil & le sieur

de Laigues, qui étoit revenu depuis peu de l'armée, fort irrité contre M. le prince à l'occaſion d'une diſpute de jeu, où il avoit été maltraité par ſon Alteſſe.

Tout cela n'auroit cependant peut-être ſervi de rien, ſi le haſard & la mauvaiſe conduite de la cour n'avoient le lendemain matin porté les choſes à la derniere extrêmité. Dans la confiance que la reine & le cardinal avoient ſur les bons bourgeois de Paris, ils voulurent continuer l'affaire avec la même hauteur qu'ils l'avoient commencée, & réſolurent d'envoyer M. le chancelier au parlement, afin d'empêcher les délibérations de la compagnie, & leur faire défenſe à l'avenir de connoître des affaires publiques : ce qui ſe faiſoit de concert avec le premier préſident, & quelques partiſans du cardinal Mazarin, qui tâchoient par toutes ſortes de moyens de rallentir la premiere chaleur du parlement, & de traîner l'affaire en longueur. Mais il arriva que le chancelier qui étoit parti de chez lui en caroſſe, n'ayant pu paſſer ſur le quai de la Mégiſſerie, ni ſur celui des orfévres où les chaînes étoient tendues, fut obligé de ſe mettre dans ſa chaiſe qu'il avoit fait ſuivre, & de continuer ſon chemin le long du pont-neuf, & ſur le quai des Auguſtins juſques à l'hôtel de Luines près le pont S.

Michel, où ayant encore trouvé une chaîne tendue, il mit pied à terre. Il fut reconnu par un homme auquel il avoit fait perdre un procès au conseil, qui étant mêlé dans un peloton de plusieurs autres, s'écria tout d'un coup : *Voilà le B.... de chancelier qui vient pour empêcher que le parlement ne s'assemble : & qu'on ne rende M. de Broussel : il faut l'assommer.* Sur quoi la populace courant vers le chancelier, il n'eut que le tems de se jetter dans l'hôtel de Luines, où étant monté dans une chambre, il fut caché dans une armoire pratiquée dans le mur, où il demeura fort long-tems.

En moins de rien ce peloton de peuple ayant été grossi d'une infinité de gens qui accoururent de tous côtés, ils entrerent dans la maison & chercherent par-tout ; mais ne trouvant pas le chancelier, ils y alloient mettre le feu, lorsque le maréchal de la Meilleraye y arriva à la tête de deux ou trois compagnies des gardes françoises & suisses, qui écarterent la populace, & donnerent lieu au chancelier d'entrer dans le carosse du lieutenant civil d'Aubrai son parent, qui étoit venu pour le secourir avec quelques officiers de justice.

La retraite du maréchal de la Meilleraye fut fort précipitée, parce qu'il vit que le peuple se mettoit en état de tous côtés

de l'empêcher ; ce qui fut cauſe que les gardes, par ſon ordre, commencerent à faire des décharges en ſe retirant, & le maréchal qui étoit à cheval tua encore d'un coup de piſtolet, à l'entrée du pont-neuf, une pauvre femme qui portoit une hotte : ce qui ne ſervit qu'à exciter davantage la fureur du peuple tellement qu'en paſſant devant le cheval de bronze, on tira des maiſons qui ſont vis-à-vis, pluſieurs coups de fuſil dont le caroſſe du chancelier fut percé en cinq ou ſix endroits ; & Picard, lieutenant du grand-prévôt de l'hôtel, qui ſervoit auprès de lui en fut tué, avec le fils aîné de Sanſon le géographe, qui étoit à la portiere.

Il y eut encore beaucoup de tumulte à l'autre bout du pont-neuf : le peuple qui étoit ſur le quai de la Mégiſſerie étant accouru au bruit des mouſquetades, après s'être ſaiſi des vieilles ferrailles qui ſe vendent en cet endroit. Cependant le peuple n'ayant pu empêcher que le chancelier ne ſe ſauvât ; on vit tout d'un coup cinq ou ſix cens d'entr'eux, leſquels ayant arboré un morceau de linge au bout d'un bâton, & pris un tambour, ſe mirent à marcher en confuſion le long du quai vers le grand châtelet.

Sur quoi le capitaine du quartier, qui

étoit en état avec sa compagnie suivant l'ordre du jour précédent, craignant le pillage, fit tendre la chaîne qui est au bout de la rue, vis-à-vis S. Leufroi : & ayant en même-tems fait battre la caisse, tous les bourgeois du quartier sortirent en armes, & se posterent sur la chaîne ou aux environs. Cet exemple fut aussi-tôt suivi par toute la ville, & tout le monde s'étant mis à crier aux armes & barricades, avec tant de promptitude & tant d'ordre, qu'en moins d'une demi-heure toutes les chaînes furent tendues, avec double rang de bariques pleines de terre, de pierres & de fumier, derriere lesquelles tous les bourgeois étoient en armes en si grand nombre qu'il est presque impossible de l'imaginer.

Ce tumulte arriva vers les dix heures du matin le 27 août 1648, pendant que le parlement étoit assemblé pour délibérer sur l'emprisonnement de leurs confreres, au sujet de quoi plusieurs avis ayant été ouverts plus ou moins vigoureux, il fut enfin résolu, après avoir sû ce qui se passoit dans la ville, que la compagnie iroit en corps demander leur liberté à la reine, & qu'en cas de refus elle reviendroit au palais pour délibérer, & demeureroit assemblée jusques à leur élargissement. Suivant cette délibération, MM. du parlement en robes &

bonnets quarrés au nombre de plus de cent ſoixante, ſortirent du palais ſur les dix heures & demie, le peuple ouvrant par-tout les barricades pour lui faire paſſage, criant *vive le roi, vive Brouſſel, vive le parlement*, & les priant de faire revenir M. de Brouſſel à quelque prix que ce fût.

Le parlement étant arrivé au palais royal, on leur donna auſſi-tôt audience dans une ſalle où ſe trouverent le roi, la reine, M. le duc d'Orléans, le cardinal Mazarin, le chancelier, le maréchal de la Meilleraye & pluſieurs autres. Le premier préſident ayant repréſenté l'état de la ville, & la néceſſité qu'il y avoit de rappeller inceſſamment les exilés, la reine répondit avec beaucoup d'aigreur qu'elle ne changeroit pas de réſolution; que le parlement ſeroit reſponſable au roi de tout ce déſordre, qui n'étoit pas ſi grand qu'on ne le pût bien appaiſer; que le roi s'en vengeroit un jour; on prétend même qu'elle ajouta d'un ton plus bas en ſe levant pour ſe retirer dans une autre chambre, *oui je le rendrai, mais je ne le rendrai que mort*. Après quoi, comme la compagnie commençoit à ſortir, il y eut quelques perſonnes qui firent des propoſitions d'accommodement; mais cela n'ayant eu aucun effet, le parlement retourna comme il étoit venu, ſinon qu'en paſſant aux

premieres barricades, les bourgeois commencerent à murmurer, criant qu'ils vouloient revoir M. Broussel.

Enfin le premier président, suivi de toute la compagnie, s'étant présenté à la barricade de la croix du tiroir, un nommé Raguenet, marchand de fer, capitaine du quartier, s'avança avec douze ou quinze bourgeois de sa compagnie, une hallebarde à la main : & s'adressant au premier président, il lui demanda s'il ramenoit M. de Broussel. A quoi ce magistrat ayant répondu que non, mais qu'ils avoient de bonnes paroles de la reine, & qu'ils retournoient délibérer au palais ; Raguenet repliqua que c'étoit au palais royal qu'il falloit retourner, & ramener M. de Broussel ; autrement qu'ils ne passeroient pas : & plusieurs voix s'étant élevées, on en entendit qui disoient qu'ils savoient bien qu'il y avoit des traîtres parmi eux, entr'autres lui premier président, qui étoit d'intelligence avec la cour, & qu'il vouloit du mal à M. de Broussel ; que s'ils ne le ramenoient, ils n'épargneroient pas un d'eux : paroles qui furent suivies d'outrages envers quelques-uns de la compagnie, sur-tout envers le premier président, qui fut bien tiraillé, & pris enfin à la barbe qu'il portoit fort longue.

Ce tumulte fut en partie excité par ceux

du parlement qui étoient les plus fermes, & qui exhortoient en paſſant le peuple à prendre courage, & à faire retourner le premier préſident; ce qu'il fut enfin obligé de faire, ſe voyant traité de la ſorte, & en péril de l'être plus durement s'il eût réſiſté. Mais il ne fut pas ſuivi de toute la compagnie; cinq préſidens à mortier & pluſieurs conſeillers s'étant ſauvés par des rues détournées dans l'appréhenſion des menaces du peuple.

Enfin le parlement étant retourné au palais royal, & la cour ayant été informée de ce qui ſe paſſoit, elle jugea qu'il n'étoit pas à propos de réſiſter aux deſirs du parlement & du peuple : elle conſentit donc que la compagnie délibérât dans une des ſalles du palais royal, où il fut arrêté que la reine ſeroit ſuppliée d'envoyer des lettres de cachet pour le retour du ſieur Brouſſel & des autres exilés, ce qui fut exécuté à l'inſtant : on fit partir deux caroſſes, un du roi, & l'autre de la reine, pour aller quérir les ſieurs de Blancmenil & de Brouſſel, & on remit les lettres de cachet, qui furent expédiées ſur le champ pour le retour des autres exilés, entre les mains de leurs parens qui ſe chargerent du ſoin de les leur porter, ou de les leur envoyer dans les lieux où ils étoient.

Tout cela ne fut achevé que sur les six ou sept heures du soir, après quoi MM. du parlement se retirerent chacun chez soi sans aucun obstacle de la part du peuple, qui avoit sû ce qui s'étoit fait, & qui avoit vu passer les carosses du roi & de la reine pour aller prendre les sieurs de Blancmenil & de Broussel.

Ce même jour le coadjuteur, qui étoit averti de tout ce qui se faisoit, jugeant bien que toute cette affaire ne pouvoit manquer d'avoir de grandes suites, fut porté par quelques-uns de ses amis à prendre des mesures avec M. le duc de Longueville, qui n'étoit pas content de la cour non plus que lui, & à envoyer chez lui le sieur d'Argenteuil pour le prier de trouver bon qu'ils pussent se voir & conférer ensemble sur les affaires présentes. Le duc accepta la proposition sur le champ, & se résolut d'aller trouver le coadjuteur; mais comme il ne pouvoit passer par la ville à cause des barricades, il se mit dans un petit bateau, à l'abreuvoir qui est au bout de la rue des Poulies, & alla descendre dans un lieu qui s'appelle *le terrain*, par où il entra dans le petit archevêché, que le coadjuteur habitoit alors.

Leur conférence fut assez longue, & il s'y trouva quelques amis du coadjuteur, qui dès ce moment auroient bien voulu

pousser les affaires plus avant, disant qu'on n'en trouveroit jamais une plus belle occasion; que le peuple étoit disposé à tout entreprendre; que bien des gens crioient dans les rues, qu'il falloit aller droit au cardinal Mazarin; que ce n'étoit rien faire sans cela, & que s'il en revenoit, il n'épargneroit pas ceux qui l'auroient ménagé dans cette conjoncture.

Mais comme ces sortes d'entreprises sont plus aisées à proposer qu'à exécuter, & qu'elles notent pour jamais auprès du prince ceux qui s'en déclarent les chefs, il arrive rarement que les grands seigneurs veuillent s'en charger; de sorte que la conférence se réduisit à convenir qu'il falloit suivre les mouvemens du parlement & du peuple, & tâcher d'engager dans les intérêts publics les personnes de qualité, particuliérement M. le prince à qui il sembloit qu'on faisoit une injure en prenant le moment de la réjouissance de sa victoire pour l'exécution d'une entreprise si odieuse. Les choses en demeurerent donc là, ce qui s'étoit passé au palais royal ayant beaucoup diminué l'animosité du peuple. Il demeura pourtant encore en armes toute la nuit, & ne voulut jamais les mettre bas qu'il n'eût vu le sieur de Broussel, malgré les efforts du prévôt des marchands & des

échevins pour faire rompre les barricades, & quoique le président Blancmenil fût arrivé dès le matin du vendredi. Enfin le sieur de Broussel étant arrivé sur les dix heures, il fut reçu avec des acclamations extraordinaires du peuple, criant *vive le roi*, *vive Broussel*: par-tout où il passoit, on fit des salves, & des décharges générales de mousqueterie, ce qui fit croire en plusieurs endroits que les bourgeois en étoient venus aux mains avec les soldats : mais enfin ce conseiller étant descendu de carosse à Notre-Dame, & ayant été conduit chez lui par une foule innombrable de peuple, le bruit commença de s'appaiser; il fallut pourtant qu'il mît encore la tête à ses fenêtres, qui regardoient sur l'eau du côté de la Greve, pour contenter les habitans du quartier, dont une partie passerent la riviere dans de petits bateaux pour le reconnoître.

Après cela il fut au palais où MM. du parlement l'avoient envoyé prier d'aller reprendre place ; ce qu'il fit à son ordinaire & sans aucune démonstration de vanité, ayant répondu avec beaucoup de modestie au compliment que le premier président lui fit & au président Blancmenil, de la part de toute la compagnie qui l'en avoit chargé.

On donna ensuite un arrêt pour rompre les barricades & mettre les armes bas, le-

quel fut exécuté dans un moment, les boutiques ayant été ouvertes, & les carosses roulant une heure après dans les rues comme auparavant. Il y eut pourtant encore quelque rumeur vers le soir, sur le bruit qui se répandit qu'il y avoit des troupes dans le bois de Boulogne; mais ce bruit fut dissipé dans un instant, & on dormit en repos toute la nuit. Quelques-uns ont dit que le duc de Beaufort ayant été averti à la Fleche de ce qui se passoit à Paris, avoit pris la poste, & qu'il y étoit arrivé un peu après la rupture des barricades. S'il eut fait un peu plus de diligence, il se seroit vengé du cardinal Mazarin, du moins il est bien certain qu'il y avoit quantité de gens dans la ville qui avoient le même dessein, & que s'ils avoient eu un chef comme M. le duc de Beaufort, les choses n'en seroient pas demeurées-là.

C'est ce qui a fait dire à plusieurs personnes, que le cardinal Mazarin avoit eu grand tort d'exposer ainsi en même-tems le roi, la reine & lui-même, & que voulant entreprendre d'enlever le sieur de Broussel & les autres, il ne devoit pas demeurer à Paris, mais au sortir du *Te Deum* mener le roi à S. Germain ou à Fontainebleau, où il n'auroit pu être forcé de faire ce qu'il fit, & d'où il auroit été aisé de

dissiper la rumeur du peuple & les remontrances du parlement.

Ce fut aussi une grande faute d'envoyer le chancelier au parlement, dans la premiere chaleur des esprits. Il auroit été plus prudent & plus de la majesté de la cour, d'attendre tranquillement ses remontrances, & on devoit considérer que quand le chancelier auroit pu arriver au palais sans obstacle, il y avoit toujours lieu de craindre que le peuple ne l'arrêtât pour servir d'ôtage aux exilés.

Ce fut aussi une grande imprudence de faire prendre les armes aux bourgeois, qui apparemment ne les auroient pas prises sans cela, au moins si universellement, attendu que les particuliers qui ont quelque chose à perdre ne se portent guère d'eux-mêmes à ces dangereuses extrêmités, dans la crainte de se faire remarquer, au lieu qu'on s'abandonne plus aisément à son emportement quand on s'y voit autorisé par les magistrats : & il falloit n'avoir aucune connoissance de la disposition générale des esprits pour s'imaginer que les bourgeois animés comme ils l'étoient, ayant les armes à la main prissent le parti de la cour. Les barricades qui furent faites sous Henri III devoient tenir lieu de leçon ; & si la majesté d'un roi de son âge n'avoit pas con-

tenu le peuple, il ne falloit pas croire que la préſence d'un roi enfant, d'une reine eſpagnole & mépriſée, & celle d'un miniſtre étranger très-haï, dût retenir le peuple dans le reſpect.

Ce qui put excuſer le cardinal Mazarin dans cette rencontre, c'eſt que tous ceux qui l'approchoient, & qui attendoient des graces par ſon moyen, croyoient ne pouvoir mieux faire leur cour qu'en déguiſant l'état des choſes, & en donnant des conſeils violens, qui étoient fort conformes à l'humeur hautaine & emportée de la reine. La plupart des courtiſans n'étoient pas même fâchés du déſordre dans l'eſpérance qu'ils deviendroient plus néceſſaires, & qu'ils attireroient plus aiſément des récompenſes.

Ceux qui étoient dans les principales charges de l'état n'auroient peut-être pas auſſi été fâchés de la perte du cardinal, dans la penſée qu'ils pourroient remplir ſa place, & que la reine ſeroit forcée de ſe jetter entre leurs bras : ce qui eſt ſi véritable que ceux d'entr'eux qui paroiſſoient les plus échauffés, & qui donnoient les conſeils les plus violens, ne laiſſoient pas d'envoyer ſous main, par leurs créatures, des avis à quelques-uns du parlement & de la ville pour les affermir dans leur deſſein.

Le calme qui parut rétabli pendant quel-

ques jours, ne diminua rien de la haine que tout le monde avoit contre le cardinal Mazarin : ſon ſeul nom étant devenu une injure ſi odieuſe, que les juges donnerent des permiſſions d'informer contre ceux qui le donnoient à quelqu'un ; & cela étoit véritablement néceſſaire, parce que ceux auxquels on reprochoit publiquement d'être Mazarins, couroient ſouvent riſque de la vie, ou du moins d'être maltraités par le peuple, comme il arriva pluſieurs fois. Ce nom même tomba dans une telle horreur, que le menu peuple s'en ſervoit comme d'une eſpece d'imprécation contre les choſes déplaiſantes ; & il étoit aſſez ordinaire d'entendre les charetiers dans les rues, en frappant leurs chevaux, les traiter de *B.... de Mazarins.*

D'un autre côté, ce nom devint auſſi d'une conſéquence très-dangereuſe, en ce qu'il ſervit à marquer un parti. Ceux qui tenoient pour la cour étoient appellés MAZARINS, & les autres FRONDEURS, tout le monde ſe diviſant par ces deux noms qui cauſoient même des brouilleries dans les familles entre les peres & les enfans, les maris & les femmes, les freres & les ſœurs ; mais avec cette différence, que le premier paſſoit pour une injure dont tout le monde ſe fâchoit, ceux même qui étoient

dans le parti de la cour, au lieu qu'on se glorifioit de l'autre.

Ce terme de FRONDEUR vient de ce qu'en ce tems-là, & dès l'année précédente, les garçons de boutique, & autres jeunes gens s'assembloient en différens lieux, où ils se battoient les uns contre les autres à coups de fronde, malgré les archers qui ne pouvoient les en empêcher : ce que le sieur Bachaumont, conseiller au parlement, & fils du président le Coigneux, appliqua un jour en riant aux assemblées du parlement, où M. le duc d'Orléans alloit souvent exprès pour réprimer la chaleur des plus emportés ; ce qui réussissoit ordinairement pendant que S. A. R. étoit présente : mais en son absence la compagnie reprenoit souvent les affaires des jours précédens, & délibéroit en toute liberté d'une maniere dont la cour n'étoit pas contente : sur quoi le sieur de Bachaumont (*a*) dit un jour que la cour viendroit aussi peu à bout de ses desseins dans le parlement, que les archers des leurs à l'égard des frondeurs ; de sorte que ce nom se donnoit premiérement à ceux qui opinoient vigoureu-

(*a*) Il est auteur associé à la Chapelle dans le titre du *Voyage*, connu sous le nom *de la Chapelle & de Bachaumont*, ouvrage estimé & souvent réimprimé.

ſement, & depuis à ceux qui ſe déclaroient contre le cardinal, & il devint tellement à la mode qu'il n'y avoit rien de bien fait qu'on ne dît être à la fronde, les étoffes, les rubans, les dentelles, les épées, & preſque généralement toutes ſortes de marchandiſes, juſqu'au pain : rien n'étoit ni beau ni bon s'il n'étoit à la fronde; & pour exprimer un homme de bien, il n'y avoit pas d'expreſſion plus énergique que celle de bon frondeur.

GUERRE DE PARIS.

LES barricades n'ayant interrompu que pour quelque tems les délibérations du parlement ſur les affaires publiques; cette compagnie recommença ſes aſſemblées au ſujet des propoſitions faites dans la chambre de S. Louis, pour les rentes ſur l'hôtel-de-ville & pour le tarif; & comme la fin des ſéances ordinaires approchoit, le parlement ſe continua de lui-même pendant les vacations, ayant ſeulement pour la forme envoyé demander à la reine des lettres de continuation, qui après une extrême réſiſtance de la cour, furent accordées pour quelque tems, & même prorogées dans la ſuite.

Cependant la reine, qui avoit coutume de faire prendre au roi l'air de la campagne dans cette ſaiſon, l'ayant fait ſortir de Paris dès les ſix heures du matin pour le mener à Ruel, tout le monde s'imagina qu'il y avoit du myſtere dans cette ſortie, qui fut priſe pour lors pour un deſſein formé d'aſſiéger la ville, d'autant plus que dans le même tems on eut avis que les troupes s'approchoienr, & commettoient de grands déſordres dans leur paſſage.

C'eſt pourquoi le parlement s'étant aſſemblé le 22 ſeptembre 1648, on réſolut de prier la reine de ramener inceſſamment le roi à Paris, & d'en écarter les troupes, pluſieurs de la compagnie ayant parlé très-haut contre le cardinal Mazarin, comme contre l'auteur de tous les déſordres; quelques-uns ayant même propoſé de renouveller l'arrêt de 1617, par lequel les étrangers ſont exclus du gouvernement & du miniſtere. Mais cet avis ne fut pas ſuivi, & on ſe contenta d'ajouter à la délibération, que M. le duc d'Orléans & M. le prince ſeroient priés de venir prendre leurs places dans la compagnie, pour y délibérer ſur les affaires d'état.

Mais comme ces deux princes écrivirent à MM. du parlement pour les prier d'aller conférer avec eux à Ruel, on nomma des députés

députés pour cet effet, qui proposerent beaucoup de choses sur tout ce qui avoit été agité dans la chambre & dans les assemblées du parlement depuis les barricades : & parce que le sieur de Chavigni avoit été arrêté dans ce tems-là, & que le sieur de Châteauneuf, garde des sceaux, & le marquis de la Vieuville, surintendant des finances, avoient été exilés, cela fut cause qu'on insista beaucoup dans ces conférences sur le point de la sûreté publique.

On ne sait pas précisément quel fut le sujet de la prison du sieur de Chavigni, si ce n'est qu'on l'accusoit de porter M. le prince à embrasser les intérêts du parlement pour se venger du cardinal, qui lui avoit ôté la charge de secrétaire d'état, pour la donner au sieur de Brienne ; & on disoit que le sieur de Chavigni ayant fait confidence de son dessein au président Perrault, qui étoit à M. le prince, ce président en avoit averti le cardinal, ce qui fit arrêter le sieur de Chavigni, dont il appréhenda l'esprit, & la grande liaison qu'il avoit avec les principales personnes de la cour & du parlement, & qui auroit pu faire une intrigue dans le cabinet plus dangereuse pour le Cardinal, que tous les murmures du peuple & les remontrances du parlement. Enfin après plusieurs conférences & beaucoup

de voyages des députés, on convint d'une déclaration qui fut publiée le 24 octobre 1648, par laquelle le roi accordoit à ses peuples la diminution d'un cinquiéme sur les tailles pour les années 1648 & 1649, & la suppression de plusieurs autres droits, avec promesse de ne créer aucun office de judicature ni de finance, pendant les quatre années suivantes, & que les officiers des cours souveraines ne pourroient être troublés dans l'exercice de leur charge par lettres de cachet ou autrement, & que tout prisonnier d'état seroit interrogé dans vingt-quatre heures. Après cette publication le parlement cessa ses assemblées jusqu'après la S. Martin, le roi étant revenu à Paris le dernier jour du mois d'octobre.

Pendant que ces choses se négocioient, ceux qui s'étoient distingués dans les barricades voyant que l'intention de la cour étoit de se venger, & sachant bien d'ailleurs que le retour du roi à Paris ne venoit que du refus que M. le duc d'Orléans, avoit fait jusques-là de consentir au siége de cette grande ville, on pensa de tous côtés à se réunir & à se préparer à la défense.

Plusieurs conseillers du parlement des plus zélés s'assembloient réguliérement presque tous les jours après midi chez le sieur Longueuil, conseiller de la grand'chambre,

où l'on concertoit ce qu'il y avoit à faire, & les avis qu'il faudroit suivre les jours suivans sur les différentes propositions qui pourroient être faites. Ceux qui se trouvoient le plus souvent à ces conférences étoient les sieurs de Croissi, Fouquet, Dorat, Quatresous, de Montenglos, l'abbé Amelot, de Caumartin, le Févre, la Barre, & quelques autres, entre lesquels il y en avoit qui se voyoient encore chez le sieur Coulon, où étoient ordinairement le sieur de Bachaumont, fils du président le Coigneux, Givry, Vialard, avec quelques gens d'épée.

Mais le principal de toute l'intrigue étoit ménagé chez le coadjuteur par quelques personnes de qualité, qui s'étoient unies avec lui, entr'autres le marquis de Noirmoutier, qui étoit revenu de l'armée fort mécontent de M. le prince, à cause de quelques paroles fâcheuses que S. A. avoit dites de lui après la bataille de Lens, sous prétexte que la premiere ligne de l'armée que ce marquis commandoit, fut poussée, quoiqu'il y eût très-bien fait son devoir. Mais M. le prince ne laissa pas de faire des railleries de ce marquis, qui se retira de l'armée, & chercha ensuite toutes les occasions de se venger de M. le prince, & de la cour qui lui avoit refusé la satisfaction qu'il demandoit pour cette offense.

C'eſt pourquoi le marquis de Noirmoutier fut des premiers à ſe joindre au coadjuteur, auſſi-bien que ſon ami le marquis de Laigues, qui avoit auſſi des raiſons de ſe plaindre de M. le prince : & comme Noirmoutier avoit des liaiſons avec M. le prince de Conti, qu'il ſavoit être très-mécontent de M. le prince ſon frere, auſſi-bien que madame de Longueville dont M. le prince avoit dit mille choſes fort outrageantes au ſujet du prince de Marſillac; il crut qu'il ne ſeroit pas difficile de les engager l'un & l'autre dans un parti contraire à M. le prince, & même à la cour, dont le prince de Conti ſe plaignoit auſſi à cauſe de la prétention qu'il avoit d'entrer au conſeil : ce qui lui avoit été refuſé.

M. de Longueville qui prétendoit avoir le premier rang après les princes du ſang, n'étoit pas plus content que les autres de M. le prince, qui n'appuyoit pas ſes prétentions comme il l'auroit deſiré, & il ne fut pas difficile de le faire entrer dans une faction oppoſée à la ſienne, animé comme il étoit par la princeſſe ſon épouſe, que le prince de Marſillac ménageoit avec une grande attention, jugeant bien dès lors qu'elle auroit une conſidération toute particuliere dans le parti, par l'aſcendant qu'elle avoit ſur les princes de Conti & de Lon-

gueville, & qu'étant comme il étoit dans ſes bonnes graces, il lui ſeroit aiſé de tirer de grands avantages pour lui quand il ſeroit queſtion de traiter & de s'accommoder avec la cour. Les meſures étant donc priſes de tous les côtés, on réſolut de ſe trouver à Noiſi, où M. le prince de Conti & madame de Longueville promirent de ſe jetter dans Paris, en cas que M. le prince en entreprît le ſiége par ordre de la cour, comme le bruit en couroit déja par-tout. Cette promeſſe fut très-agréable au coadjuteur, non-ſeulement par rapport aux affaires générales, mais auſſi parce que depuis quelque tems il avoit des ſentimens fort vifs * & fort tendres pour madame de Longueville, & qu'il eſpéra que le séjour de Paris pourroit lui fournir des occaſions de l'entretenir plus ſouvent, & peut-être de prendre des avantages ſur le prince de Marſillac, qu'il regardoit comme ſon rival.

Cependant le coadjuteur ne laiſſoit pas d'agir en même tems du côté de M. le prince, pour l'engager dans le parti: & il a toujours ſoutenu que ſon S. A. lui avoit donné parole poſitive d'y entrer, & qu'ils

* On prétend que cette paſſion pour madame de Longueville n'a jamais eu de réalité.

s'étoient vus deux fois chez le sieur de Broussel, pour s'entre-donner de nouvelles assurances. Mais M. le prince a toujours nié le fait, & il y a bien de l'apparence qu'il n'avoit donné que des paroles générales, qu'on peut expliquer, & dont il est aisé de se dégager quand on veut.

Il est pourtant certain que dans ce temslà l'esprit de M. le prince fut extrêmement combattu, & qu'il balança beaucoup entre les raisons de Châtillon, qui vouloit le lier avec les frondeurs, & celles du maréchal de Grammont, qui le sollicitoit fortement de demeurer uni avec la cour. Dans la vérité, l'affaire étoit assez douteuse, & méritoit bien qu'on y pensât : enfin il se détermina en faveur de la cour, dans l'espérance qu'il alloit devenir le maître du cabinet & de la fortune du cardinal, qu'il pourroit même détruire quand il voudroit regagner l'affection publique, (qu'il voyoit bien qu'il alloit perdre pour un tems,) en le sacrifiant au parlement & au peuple. Ce fut dans cette pensée que S. A. fit offrir ses services à la reine, faisant sonner bien haut son attachement inviolable au service de Sa Majesté.

La reine se voyant assurée de ce côté-là, fit représenter à M. le duc d'Orléans, par

l'abbé de la Riviere *, qu'il lui étoit très-dangereux de souffrir que M. le prince demeurât seul auprès du roi & de la reine ; que ce lui seroit un moyen infaillible de se rendre dans peu maître de toutes les affaires, & d'en exclure S. A. R. qui perdroit ainsi toute sorte de considération, avec plusieurs autres raisons de la même nature, qui piquoient sensiblement l'esprit du duc d'Orléans, naturellement jaloux de l'espérance & de la réputation de M. le prince.

Ce n'est pas que si S. A. R. eût voulu écouter ses véritables amis, & bien examiner les dispositions des esprits & des affai-

* Cet abbé de la Riviere, depuis évêque de Langres, légua en mourant, cent écus à celui qui feroit son épitaphe : en voici deux.

Monsieur de L.... est mort testateur olographe,
Et vous me promettez, si j'en fait l'épitaphe,
Les cent écus par lui légués à cet effet.
Parbleu l'argent est bon dans le siecle où nous sommes ;
Comptez toujours : Ci gît le plus méchant des hommes.
Payez : le voilà fait.

Ci gît un très-grand personnage,
Qui fut d'un illustre lignage,
Qui posséda mille vertus,
Qui ne trompa jamais, qui fut toujours fort sage ;
Je n'en dirai pas davantage,
C'est trop mentir pour cent écus.

res, il n'eût bien vu que le parti du parlement étoit le plus avantageux, & qu'en se déclarant en sa faveur, il auroit été lui-même le maître des affaires sans avoir rien à craindre de la cour, ni de la trop grande élévation de M. le prince. Mais tous les esprits ont leurs bornes & leurs foiblesses, & il est difficile de porter à des résolutions vigoureuses ceux qui sont prévenus de la crainte. Le duc s'étant donc laissé persuader par les émissaires de la reine, le siége de Paris fut résolu, & les troupes commencerent à s'en approcher de tous côtés: ce qui ne put se faire si secrétement, que le parlement & la ville n'en fussent avertis de toutes parts.

C'est pourquoi le parlement étant rentré à la S. Martin, on commença à délibérer sur l'approche des troupes, & sur l'inexécution de la déclaration du 24 octobre : ce qui obligea M. le duc d'Orléans, & M. le prince à se rendre à leur assemblée, où le dernier parla même une fois avec beaucoup de chaleur & de hauteur, interrompant le président Viole, & faisant un signe de la main comme pour le menacer : ce qui ayant soulevé toute la compagnie, il y tint le lendemain un discours beaucoup plus modéré. Les choses traînerent ainsi en confusion & en murmure, le cardinal ne pou-

vant se résoudre à cause du souvenir tout récent des barricades. Il voyoit bien que les suites d'une entreprise de cette nature, si elle ne réussissoit pas, retomberoient nécessairement sur lui : il savoit bien aussi que quand elle réussiroit, il ne pouvoit manquer de tomber dans la dépendance de M. le prince, ce qu'il craignoit sur toutes choses : de sorte qu'il y a bien de l'apparence que s'il en avoit été le maître, on n'auroit pas assiégé Paris. Mais comme il étoit entraîné par l'emportement de la reine, & que la plupart des courtisans le poussoient même sur ce sujet en l'accusant de timidité devant elle, il fut obligé de suivre le torrent, & de s'abandonner aux événemens, d'autant plus que le sieur le Tellier disoit que le siége de Paris n'étoit pas une affaire de plus de quinze jours, & que le peuple viendroit demander pardon la corde au cou, si le pain de Gonesse manquoit seulement deux ou trois jours de marché.

On commença donc à la cour, à prendre tout de bon les mesures nécessaires pour le siége, & on fit différentes propositions sur ce sujet, qui partagerent pour quelque tems les esprits. M. le prince & M. le maréchal de la Meilleraye vouloient que le roi allât loger à l'arsenal, & qu'on se rendît maître des portes S. Antoine & S. Bernard,

& de l'isle Notre-Dame, ce qui auroit sans doute causé un grand désordre dans Paris, & c'étoit le meilleur moyen de réduire cette ville par la force. Mais le cardinal craignant de n'avoir pas une sortie assez libre & assez sûre dans le besoin, cet avis ne fut pas suivi : on aima mieux prendre la campagne. Le roi & la reine, M. le duc d'Anjou, & le cardinal sortirent le jour des Rois 1649, à deux heures après minuit par la porte de la Conférence, où s'étoient rendus M. le duc d'Orléans & M. le prince, M. le prince de Conti, le maréchal de Villeroi, le chancelier, les secrétaires d'état, & autres gens de la cour, qui s'en allerent tous à S. Germain, sans qu'on s'en apperçût à Paris qu'à la pointe du jour.

Cette sortie étant venue à la connoissance du peuple, causa sur le champ une très-grande émotion parmi les bourgeois, qui se saisirent aussi-tôt & sans ordre des portes S. Honoré, de la Conférence, & de plusieurs autres. MM. du parlement en ayant été informés s'assemblerent à l'instant, quoiqu'il fut fête, & ayant sû que la cour avoit laissé une lettre adressée aux prévôt des marchands & échevins, on envoya aussitôt pour savoir le contenu de cette lettre qui leur fut apportée. Elle portoit en substance que le roi ayant été obligé de sortir

de ſa bonne ville de Paris, pour ne pas demeurer expoſé aux deſſeins pernicieux de quelques officiers du parlement, qui après avoir attenté contre ſon autorité en diverſes rencontres, & abuſé long-tems de ſa bonté, ſe ſeroient portés juſqu'à conſpirer de ſe ſaiſir de ſa propre perſonne, & à former des intelligences avec les ennemis de l'état, S. M. avoit bien voulu faire part aux prévôt des marchands & échevins de ſa réſolution, leur ordonnant très-expreſſément de s'employer en tout ce qui dépendroit d'eux, pour empêcher qu'il n'arrivât rien dans la ville, qui pût en troubler le repos, ni faire préjudice au ſervice du roi, S. M. ſe réſervant de les informer plus amplement dans la ſuite de ſes réſolutions.

Cette lettre auroit peut-être eu plus d'effet, ſi on y eut déſigné quelqu'un en particulier ſur qui on eut voulu faire tomber ces ſoupçons; mais comme elle ne nommoit perſonne, & que le commerce prétendu avec les ennemis de l'état étoit ſans aucun fondement, elle ne fit pas une grande impreſſion ſur les eſprits, non plus que celles de la reine, de M. le duc d'Orléans & de M. le prince, par leſquelles ils leur faiſoient ſavoir que c'étoient eux qui avoient conſeillé au roi ſa ſortie, & même la maniere de l'exécuter. Ainſi le parlement

résolut, sans s'arrêter à ces lettres, que toutes les portes de la ville seroient gardées par les bourgeois; qu'on poseroit des corps-de-garde aux lieux nécessaires pour la sûreté publique, & que les chaînes seroient tendues si le besoin y étoit, enjoignant au lieutenant civil, & officiers de police de tenir la main à ce qu'il fût apporté des vivres avec sûreté dans Paris, & de faire retirer les gens de guerre qui étoient dans les villes & villages à vingt lieues à la ronde, avec défense aux places voisines de recevoir aucunes garnisons.

Il y eut aussi une lettre particuliere pour M. le coadjuteur, par laquelle il lui étoit ordonné de se rendre à S. Germain, à quoi il fit démonstration de vouloir obéir; mais son carosse fut arrêté dès le Marché-neuf, où quelques-uns de ses partisans se jetterent de concert avec lui, sur les brides de ses chevaux, le priant de n'abandonner pas la ville, & de continuer à soutenir les intérêts du peuple: à quoi il déféra sans se faire beaucoup prier, sachant bien qu'il seroit plus en sûreté à Paris qu'à S. Germain.

Le lendemain 7 janvier, un lieutenant des gardes du roi apporta au parquet des gens du roi une lettre de cachet adressée à eux, & une autre pour le parlement, que les gens du roi porterent aussi-tôt à

l'aſſemblée des chambres, & dirent que par celle qu'ils avoient reçue ils voyoient que la volonté du roi étoit que le parlement ſe transférât à S. Germain * & attendît-là ſes ordres. Sur quoi la compagnie réſolut de rendre cette lettre ſans l'ouvrir, & délibéra enſuite ſur les autres articles des lettres du jour précédent, adreſſées au prévôt des marchands & aux échevins : elle ordonna que les gens du roi iroient trouver la reine à S. Germain, & la ſupplieroient de donner les noms de ceux qui avoient calomnié la compagnie, pour être procédé contre eux ſelon la rigueur des loix de l'état.

Les gens du roi allerent à S. Germain; mais ils furent obligés de s'en revenir ſans voir la reine, qui leur refuſa audience, leur faiſant dire qu'il n'étoit plus tems, & qu'ils euſſent à ſe retirer ſans coucher à S. Germain. Mais comme il étoit neuf heures du ſoir lorſqu'ils reçurent cet ordre, & qu'ils n'auroient pu retourner à Paris, ſans un péril manifeſte, ils demeurerent où ils étoient, mais ſans ſe coucher, pour exécuter l'ordre de la reine à la lettre.

Si la reine les eut écoutés & congédiés

* Le premier préſident Molé, quoiqu'attaché à la cour, dit qu'il étoit premier préſident de Paris, & non de Montargis.

avec de bonnes paroles, & si au lieu de prendre tout le parlement à partie, elle se fut contentée de faire une querelle bien ou mal fondée à quelques particuliers, il y a bien de l'apparence que tout le corps ne se seroit pas déclaré, une bonne partie d'entre eux étant découragée, & appréhendant les suites de la guerre.

Mais sur cette réponse fiere, le parlement ayant jugé qu'il n'y avoit plus de mesures à garder, donna le 8 un arrêt sanglant contre le cardinal Mazarin, comme l'unique auteur des désordres de l'état, enjoint à lui de se retirer de la cour dans les vingt-quatre heures, & du royaume dans huit jours, sinon ordonne à tous sujets du roi de lui courir sus, & défense à toutes personnes de le recevoir.

Il y eut encore un arrêt le samedi matin à l'occasion d'une seconde lettre aux prévôt des marchands & échevins, qui leur enjoignoit de faire obéir le parlement, comme si la chose eut été en leur pouvoir; & il fut ordonné qu'on feroit un fonds de deniers pour lever des troupes : ce qui fut reçu avec un applaudissement si général, qu'il se trouva en peu de tems un fonds de quatre ou cinq millions, le parlement & toutes les autres compagnies s'étant cottisés.

Jusques-là tous les nouveaux conseillers

de la derniere création faite sous le ministere du cardinal de Richelieu étoient si mal reçus dans la compagnie, que les présidens ne leur distribuoient jamais de procès, & prenoient à peine leurs avis aux audiences, de sorte que ces charges étoient dans un étrange rebut, & ceux qui en étoient pourvus ne trouvoient pas aisément des acheteurs, qui voulussent se charger de si mauvaise marchandise. Le sieur Boylesire, chanoine de Notre-Dame, qui avoit une de ces charges, jugeant l'occasion favorable pour les mettre sur un meilleur pied, proposa que les nouveaux donnassent chacun 15000 liv. pour les affaires publiques, outre ce que la compagnie devoit fournir, à condition qu'il n'y auroit plus de différence entre les charges anciennes & les leurs, & qu'on leur distribueroit des procès comme aux autres. La proposition fut acceptée, & les vingt nouveaux conseillers ayant financé, furent depuis considérés comme les anciens. On ne laissa pas pourtant de les appeller *les quinze-vingts*, parce qu'ils étoient vingt qui avoient donné chacun 15000 livres.

Dès qu'on sut qu'il y avoit de l'argent dans la caisse publique, les officiers & gens de qualité vinrent offrir leurs services au parlement & à la ville. Le marquis de la Boulaye fut le premier qui se présenta,

peut-être un peu par rapport à un grand procès qu'il avoit au parlement. Le duc d'Elbeuf le ſuivit de près avec MM. ſes enfans, & il fut déclaré général des armées du roi ſous l'autorité du parlement : ce qui lui donna un ſi grand crédit dans la ville, pendant les premiers jours, qu'il en étoit comme le maître abſolu. Il s'en apperçut ſi bien qu'il écrivit auſſi-tôt à la reine pour lui offrir ſes ſervices, priant S. M. de l'employer dans cette conjoncture qu'il prévoyoit bien ne pouvoir être de longue durée.

En effet, M. le prince de Conti, M. le duc de Longueville, le prince de Marſillac, & le marquis de Noirmoutier, ayant quitté S. Germain pour ſe jetter dans Paris, le crédit du duc d'Elbeuf ceſſa tout d'un coup, & le prince de Conti fut déclaré généraliſſime malgré l'oppoſition du duc d'Elbeuf, qui étoit pourtant en état de faire bien du bruit, s'il avoit bien connu ſes forces, & la défiance que tout le monde avoit de S. A. Car il eſt certain que le duc fut pendant un jour entier le maître de faire chaſſer ce prince hors la ville s'il avoit voulu. Mais le coadjuteur qui commençoit à établir ſon autorité parmi le peuple, ayant fait connoître que S. A. & M. de Longueville avoient donné leur parole il y avoit longtems, & qu'ils n'avoient eu aucune part à

l'enlevement du roi, ce qui fut confirmé par le président de Novion, à qui le coadjuteur avoit confié ce secret, tout le monde tourna de ce côté-là, & le reconnut pour généralissime, & MM. d'Elbeuf, de Bouillon & de la Mothe-Houdancourt pour lieutenans généraux, avec un pouvoir égal, qu'ils exerceroient alternativement, avec cette seule distinction, que M. d'Elbeuf devoit commencer, & avoir la premiere séance au conseil de guerre, qui se tiendroit toujours chez M. le prince de Conti : après quoi ce prince alla loger à l'hôtel-de-ville, pour effacer la défiance qui pouvoit rester dans l'esprit du peuple contre lui. Madame la duchesse de Longueville sa sœur y prit aussi un appartement par la même raison, de sorte que la maison de ville fut le lieu où tout le monde alloit faire sa cour, les officiers de robe & d'épée s'y rendant réguliérement tous les soirs, & le coadjuteur pour des raisons générales & particulieres. Dans ce tems-là madame de Longueville accoucha d'un fils, que le corps de ville tint sur les fonts, & le nomma Charles-Paris. Cependant M. de Longueville alla dans son gouvernement de Normandie pour y servir le parti, n'ayant point voulu prendre de qualité entre les autres généraux qu'il croyoit au-dessous de lui. Il

y eut auſſi beaucoup d'autres ſeigneurs qui s'engagerent avec le parlement & la ville, comme les ducs de Chevreuſe, de Luines, de Briſſac, le marquis de Vitri, de Foſſeuſe, de Silleri, &c.

M. de Beaufort ne manqua pas de ſe rendre auſſi à Paris, où il fut reçu avec de grandes acclamations du peuple, qui dans la ſuite n'eut de véritable confiance qu'en lui & au coadjuteur, avec lequel le duc s'unit très-étroitement. Juſques-là le coadjuteur n'avoit pas eu de voix délibérative dans le parlement; mais on la lui donna le 21 janvier 1649, en l'abſence de Monſeigneur l'archevêque de Paris ſon oncle, & il y prit ſa place après avoir fait le ſerment accoutumé.

Pendant tout ce tems-là il y eut peu d'exploits de guerre de part & d'autre. Les bourgeois de Paris s'emparerent ſeulement de la Baſtille, dont le ſieur de Brouſſel fut fait gouverneur, & le ſieur de Louviers ſon fils, qui étoit lieutenant aux gardes, ſon lieutenant. D'un autre côté M. le prince, qui commandoit l'armée du roi, ſe rendit maître des poſtes importans de S. Cloud, de S. Denis & de Charenton; mais il ne garda pas long-tems le dernier. Le parlement s'occupoit auſſi à faire venir des vivres à Paris, & à trouver des fonds pour

les gens de guerre. Il donna pour cet effet des arrêts pour prendre dans toutes les recettes les deniers qui s'y trouveroient, & pour se saisir de tous les effets & meubles appartenans au cardinal Mazarin ou à ses partisans, avec promesse du tiers aux dénonciateurs : mais cette recherche fut assez inutile & ne produisit pas grande chose. On ne laissa pas cependant de délivrer de l'argent aux officiers ; & le coadjuteur leva un régiment de cavalerie à ses frais, dont il donna le commandement au chevalier de Serrigni son parent, qui fut appellé le régiment des Corinthiens, parce que ce prélat étoit archevêque titulaire de Corinthe.

Cette levée de bouclier sous le nom d'un prêtre ne fut pas approuvée de tout le monde, & ne réussit pas avantageusement pour son auteur : car le chevalier de Serrigni étant sorti à la tête de son régiment, & ayant rencontré un parti des ennemis, il fut battu, & on n'en fit que rire : cet échec ayant été appellé par raillerie, *la premiere aux Corinthiens*. Les officiers ne furent pas long-tems à former leurs régimens, tout le monde s'empressant à prendre parti, & l'armée du parlement se trouva dans peu de jours composée de plus de douze mille hommes effectifs, mais mauvais soldats, particuliérement la cavalerie, qui n'é-

toit remplie que de cavaliers faits à la hâte par chacune des portes cocheres suivant l'ordre du parlement ; & comme le marquis de la Boulaye en avoit le principal commandement, on l'appella par dérision le *général des portes cocheres.*

L'armée du roi n'étoit pas si nombreuse, & ne passoit pas neuf ou dix mille hommes; mais c'étoient de vieilles troupes & bien meilleures. Le duc de Bouillon avoit proposé un expédient qui ne fut pas suivi, mais qui auroit été bien plus avantageux pour Paris & de moindre dépense. C'étoit d'envoyer une somme de cinq cens mille livres à M. de Turenne son frere, pour distribuer dans l'armée d'Allemagne qu'il commandoit, & l'amener au service du parlement. M. de Turenne & la plupart des officiers généraux étoient disposés à prendre ce parti; mais la cour ne leur laissa pas le tems d'exécuter leur dessein ; & le sieur d'Herlac ayant été envoyé par le cardinal dans cette armée avec de l'argent, il trouva moyen de retenir au service du roi plusieurs officiers étrangers, particuliérement le colonel Rosen, ennemi déclaré de M. de Turenne, qui, par ce moyen, fut obligé de quitter l'armée avec ses amis : ce qui ne seroit pas arrivé si on lui avoit envoyé de l'argent à propos.

Mais il y avoit dans la ville & dans le parlement, tant de gens gagés, qu'il ne faut pas s'étonner si ceux qui étoient bien intentionnés ne purent rien faire de considérable pendant la guerre. On ne laissoit pourtant pas de se réjouir à Paris : il ne se passoit pas de jour qu'il ne se fît quelque chanson nouvelle contre le cardinal Mazarin, la plupart fort spirituelles & de la façon de M. de Marigni. Le sieur Scaron fit aussi sa Mazarinade *, & il paroissoit tant d'autres écrits si injurieux, même contre la reine, que le parlement fut obligé de faire défense d'en débiter de cette nature. Mais ces défenses n'empêcherent pas le cours de ces libelles, & la reine étoit tombée dans un mépris si général, que le menu peuple ne la nommoit plus que *madame Anne*. Cette licence de parler étoit une des choses qui contribuoit le plus à entretenir l'animosité du peuple, & à diminuer le chagrin qu'on avoit de voir qu'il ne se faisoit rien d'ailleurs.

M. de Beaufort entreprit pourtant d'ouvrir le passage de Corbeil, & il se mit en marche à grand bruit avec un gros détachement de bourgeois de la ville, qui devoient faire des merveilles ; mais ils n'eu-

* Cette Mazarinade se trouve dans les œuvres de Scaron.

rent pas le courage de paſſer Juviſi, ayant appris qu'il étoit ſorti des troupes de S. Germain pour les couper. Il fut plus heureux dans une autre rencontre, étant ſorti avec trois cens chevaux au-devant d'un grand convoi que le marquis de Noirmoutier amenoit du côté d'Etampes, & qui arriva heureuſement, quoiqu'il eût été attaqué par les troupes du roi, qui le pouſſerent juſques au village de Vitri, à l'entrée duquel M. de Beaufort fit face, & ſe mêla de bonne ſorte avec les ennemis. On fit même courir le bruit qu'il avoit tué Nerlieu qui commandoit le régiment du cardinal Mazarin, quoique d'autres aſſuraſſent qu'il avoit été bleſſé à plus de cinquante pas de lui.

Cette journée fut très-glorieuſe à ce prince, non-ſeulement par cette action, mais parce que le bruit s'étant répandu qu'il étoit aux mains avec les ennemis, les bourgeois prirent les armes d'eux-mêmes, & ſortirent au nombre de plus de 30000 en moins d'une heure, y ayant eu même des femmes qui ſuivirent avec des épées, des hallebardes & des broches, & autres inſtrumens de cette ſorte : & quand M. de Beaufort rentra le ſoir dans la ville, on alluma des chandelles à toutes les fenêtres des rues où il paſſa, le monde criant *vive Beaufort*.

Le marquis de Noirmoutier amena encore un autre convoi par la vallée de Grosbois avec aſſez de peine, parce que les troupes qu'il avoit poſtées pour favoriſer ſon paſſage, étoient ſorties du lieu où il les avoit miſes, pour charger quelques eſcadrons du parti contraire. Le marquis de Silleri fut pris dans cette occaſion, & le prince de Marſillac y fut bleſſé dangereuſement avec le comte de Roian.

On fit encore une autre ſortie preſque générale du côté des portes de S. Denis & de S. Martin, pour faire entrer un convoi de bled & autres proviſions, ſi nombreux que les charettes ne ceſſerent de défiler nuit & jour pendant deux fois vingt-quatre heures; le marquis de Noirmoutier qui avoit la tête de tout s'étant avancé juſqu'à Dammartin, & le marquis de la Mothe juſqu'à Goneſſe. Mais tout cela fut fort mal diſtribué.

Le marquis de la Boulaye fit auſſi entrer quelques petits convois; & quoiqu'il ne fût pas eſtimé des gens de guerre, il ne laiſſoit pas d'être fort agréable au peuple.

Enfin les généraux s'aviſerent de faire un camp à Villejuif, où l'on mit la plupart des troupes, le reſte étant dans les villages voiſins, & particuliérement au Port-à-l'anglois, pour la défenſe d'un pont de bateaux qu'on avoit conſtruit ſur la riviere de Seine.

Voilà les principales actions de guerre, qui se firent durant le siége de Paris par les troupes de la ville. Celles du roi ne furent pas beaucoup plus importantes. Après s'être rendu maître de Lagni & de Brie-Comte-Robert, M. le prince attaqua Charenton où l'on avoit jetté un corps de troupes assez considérable pour conserver ce poste, qui étoit très-important pour la subsistance de la ville. Le marquis de Clanleu qui y commandoit y fut tué, n'ayant pas voulu de quartier avec plusieurs officiers distingués. Il n'y eut presque que le marquis de Coignac, petit-fils du maréchal de la Force, qui se sauva heureusement par la riviere sur un glaçon qui l'apporta auprès de Paris, après avoir rempli très-bien son devoir à la tête de son régiment. M. le prince y perdit aussi beaucoup de monde, entr'autres le duc de Châtillon qui fut emporté d'un coup de canon *, & qui fut fort regretté dans les deux partis.

Les généraux de Paris sortirent bien avec leurs troupes pour empêcher cette attaque; mais M. le prince s'étoit posté si avantageusement avec les sept à huit mille hommes qu'il avoit, qu'on ne jugea pas à

* D'un coup de mousquet dans les reins, dont il mourut le lendemain dans le château de Vincennes.

propos

propos de l'aller attaquer avec de nouvelles troupes, n'y ayant eu que le coadjuteur qui fut d'avis de donner bataille, & qui sortit en équipage de guerre avec des pistolets à l'arçon de la selle, voulant faire voir que la qualité de prêtre n'étoit pas incompatible avec celle de brave.

Cette prise de Charenton, quoiqu'abandonné deux jours après par M. le prince, ne laissa pas de mettre une grande consternation dans le parti, & contribua beaucoup à disposer le parlement à écouter des propositions de paix. Les partisans de la cour prirent de-là occasion de se réveiller, comme on le découvrit par une lettre interceptée de l'ancien évêque de Dole nommé Cochon, où il rendoit compte de toutes choses au cardinal Mazarin, disant que l'évêque de Glandeve, religieux Cordelier, connu auparavant sous le nom de pere Faure, confesseur de la reine, & le sieur Delaune, conseiller au châtelet, le servoient fort bien; que le parlement feroit bientôt la paix à telles conditions qu'on voudroit, & que les officiers généraux ne s'y opposeroient pas. Cela fut cause qu'on lui donna des gardes: on en devoit aussi donner à l'évêque de Glandeve, mais on ne le fit pas parce qu'il étoit logé aux Cordeliers. On envoya chez Delaune pour l'arrêter; mais ayant été averti

de bonne heure, il se retira à S. Germain. On surprit plusieurs autres lettres sans signature, qui disoient encore davantage, & qui venoient de quelques officiers du parlement. On en fit beaucoup de bruit ; mais l'affaire fut étouffée. On ne poursuivit pas aussi, comme on auroit pu, l'affaire du chevalier de la Valette, bâtard de la maison d'Espernon, qui fut arrêté jettant la nuit des billets par la ville pour émouvoir le peuple.

Fondée sur ces intelligences secretes, la cour avoit envoyé quelques jours auparavant un hérault d'armes chargé de lettres pour le parlement, pour M. le prince de Conti, & pour les prévôt des marchands & échevins. Ce hérault s'étant présenté à la porte S. Honoré y fit sa chamade; & le capitaine * qui y étoit de garde l'ayant arrêté à la barriere, en fut aussi-tôt donner

* C'étoit le président de Maisons fils, qui étoit à la porte S. Honoré, quand le hérault se présenta : il refusa de le laisser entrer ; le hérault mit la lettre sur la barriere. M. de Maisons qui étoit alors conseiller, vint rendre compte au palais de ce qu'il avoit fait. J'ai oui dire au cardinal de Retz & à mon pere, que ce qui fut dit dans cette occasion, est ce qu'ils ont entendu de plus beau dans leur vie, où tout le monde des différens partis réunis tous au même avis, dirent par respect pour S. M. R., tout ce qu'on peut s'imaginer de plus éloquent, & qui faisoit bien connoître qu'on n'en vouloit qu'au cardinal Mazarin.

avis au parlement, qui après de longues délibérations arrêta de ne point entendre le héraut, ni recevoir ſes lettres, & d'envoyer les gens du roi à S. Germain, pour dire à la reine que le refus de la compagnie ne venoit que du reſpect qu'ils avoient pour elle, les hérauts n'étant envoyés qu'à des ſouverains ou des ennemis, & qu'ils ſupplioient S. M. de leur faire ſavoir ſa volonté de ſa propre bouche, l'aſſurant de la continuation de leur fidélité pour le ſervice du roi.

C'étoit-là proprement ce que la cour ſouhaitoit pour avoir lieu d'entrer en négociation, à quoi elle n'avoit encore pu réuſſir, & il y a lieu de croire que cette mommerie de héraut avoit été concertée avec ceux du parlement qui étoient dans les intérêts de la cour, à deſſein d'engager la compagnie à faire cette démarche. Auſſi la reine ne perdit pas cette occaſion ; elle fit dire aux gens du roi que S. M. étoit ſatisfaite des aſſurances qu'ils lui donnoient ; mais qu'elle en deſiroit des effets véritables, après quoi on ſe pouvoit promettre des témoignages ſinceres de ſa bienveillance envers toute ſorte de perſonnes ſans exception.

Cette réponſe gracieuſe donna lieu aux délibérations qui ſe firent depuis au contentement de la cour. A quoi la venue d'un

autre héraut, * envoyé dans le même tems par l'archiduc, gouverneur des Pays-Bas, & chargé de lettres pour le parlement, ne contribua pas peu, les émiſſaires de la cour s'étant adroitement ſervis de cette conjoncture, pour faire voir qu'il y avoit des gens qui entretenoient des correſpondances avec les Eſpagnols, ce qui étoit odieux, & de dangereuſe conſéquence. Dans la vérité il y avoit plus de quinze jours que cet envoyé étoit à Paris, quelques-uns de la compagnie ayant travaillé pendant ce tems à lui dreſſer une créance dont on accuſoit particuliérement le préſident de Believre & le ſieur de Longueil.

Quoi qu'il en ſoit, cet homme s'étant préſenté au parlement, on réſolut, après pluſieurs conteſtations, de l'entendre, & de lui donner ſéance dans la compagnie, quand il eut fait voir ſes créances. Il s'appelloit Dom Joſeph Illeſcas Arnolphini, homme de peu de conſidération, mais qui ne manquoit pas d'eſprit. Il avoit été choiſi par madame de Chevreuſe qui étoit à Bruxelles, & il avoit ordre de négocier principalement

* Jamais l'archiduc n'a envoyé de trompettes : on fit faire un habit de ſes livrées, & cette fable fut concertée à Paris par Laigues qui, par ſa correſpondance avec madame de Chevreuſe, avoit imaginé de rendre le cardinal Mazarin odieux, en propoſant la paix générale.

avec le coadjuteur, & avec ceux qui étoient le plus dans la confidence de cette dame. Dans le discours qu'il fit au parlement, il dit qu'il ne pouvoit douter que sa présence ne fût agréable à la compagnie, puisqu'il apportoit des offres d'une paix générale tant desirée dans le monde chrétien; que le cardinal Mazarin n'avoit pas voulu la conclure à Munster, quoiqu'il le pût à des conditions avantageuses à la France; mais que depuis la sortie du roi hors de Paris, il en avoit proposé d'autres fort avantageuses à l'Espagne, pour se mettre en état de châtier les rebelles, & de reduire Paris à la raison; que S. M. C. n'avoit pas estimé qu'il fût sûr ni honnête d'accepter des offres de cette nature de la part d'un homme déclaré ennemi de l'état par arrêt du parlement, où les traités de paix doivent être vérifiés pour être authentiques; qu'ainsi le roi son maître l'avoit envoyé à la compagnie, pour lui déclarer qu'il se soumettroit volontiers à son jugement, laissant à son choix de députer quelques-uns de leur corps en tel lieu qu'ils voudroient, même à Paris où il enverroit ses plénipotentiaires pour y conclure une paix entre les deux couronnes, & qu'il offroit cependant à la compagnie toutes les troupes du roi son maître pour en disposer, & les faire commander par des

officiers François, déclarant au surplus qu'en cas que le parlement n'eût pas besoin de ces troupes, elles demeureroient sur la frontiere sans rien entreprendre pendant qu'on traiteroit de la paix.

Ce discours, & le rapport fait par les gens du roi, de ce qui s'étoit passé à S. Germain, fut suivi d'une délibération où il fut arrêté qu'on députeroit vers la reine, pour la remercier de la maniere dont elle avoit reçu les gens du roi, pour la prier de vouloir bien faire lever le blocus de Paris, & pour lui porter copie de la lettre de l'archiduc, & l'informer de ce qui avoit été dit par son envoyé : sur quoi le parlement n'avoit pas voulu délibérer sans savoir la volonté de S. M. à laquelle ils étoient prêts d'obéir, & de lui témoigner qu'ils étoient fideles serviteurs du roi.

Ainsi le premier président avec le président de Mesmes & des députés de toutes les chambres, étant partis pour S. Germain, on y convint que de part & d'autre on enverroit des commissaires à Ruel, avec plein pouvoir de conclure un accommodement, & que dès que le parlement auroit donné les mains à cette conférence, les passages seroient ouverts pour laisser entrer des vivres à Paris.

Cet expédient fut accepté par le parle-

ment, où les partiſans de la cour faiſoient propoſer tous les jours de nouvelles taxes pour la guerre afin de dégoûter le peuple. De leur côté les frondeurs faiſoient courir le bruit de la venue de M. de Longueville avec dix ou douze mille hommes ; mais comme ces bruits n'étoient ſuivis d'aucun effet, les partiſans de la cour s'en prévaloient pour décrier la foibleſſe du parti, & décourager ſes ſectateurs.

Cependant le peuple ne laiſſoit pas de continuer dans ſa fermeté, & de crier à toute occaſion qu'il ne vouloit pas de paix : mais la conférence de Ruel ayant été arrêtée ; les députés s'y rendirent de part & d'autre, & l'on y convint enfin de quelques articles qui furent rapportés à Paris, pour les faire ratifier, à quoi on trouva de grandes oppoſitions, fondées ſur ce qu'il n'y avoit rien de précis pour les intérêts des officiers généraux ; que l'article du parlement de Rouen n'étoit pas comme on ſouhaitoit, & que les députés avoient permis que le cardinal Mazarin ſignât le traité : ſur quoi il s'éleva un ſi grand bruit à leur retour, & quand on s'aſſembla au parlement pour délibérer, que le peuple penſa ſe jetter ſur eux, demandant la ſignature du cardinal Mazarin, pour la faire brûler par la main du bourreau, & menaçant de tuer les dé-

putés quand ils fortiroient : ce qui obligea M. de Beaufort de fortir pour parler à eux, & pour les appaifer.

Il falut donc en venir à une nouvelle délibération, malgré le premier préfident & le préfident de Mefmes, dans laquelle il fut réfolu que les mêmes députés retourneroient à Ruel pour traiter des prétentions des officiers généraux, qui, pour cet effet, envoyerent auffi leurs agens ; & on leur recommanda de faire en forte que le cardinal ne fignât pas le traité.

Cette délibération dura depuis le matin jufqu'au foir, & à la fortie il fallut que le coadjuteur & le duc de Beaufort accompagnaffent le premier préfident pour le garantir de la fureur du peuple. Une lettre de cachet, qui fut envoyée dans le même tems au fujet des généraux, ne fervit qu'à faire crier davantage, & donna lieu à un fecond arrêt pour faire réformer encore d'autres articles pour le prêt, & pour plufieurs autres chofes.

Cependant les officiers généraux ayant choifi le duc de Briffac, & le comte de Maure pour affifter à la conférence, & ayant réduit en apparence tous leurs intérêts à l'éloignement du cardinal Mazarin, les députés du parlement eurent ordre d'infifter auffi fortement fur cet article : & ils l'au-

roient obtenu, ſi les généraux euſſent été auſſi parfaitement unis qu'ils le paroiſſoient, d'autant plus que l'archiduc à qui on avoit envoyé le marquis de Noirmoutier & de Laigues, étoit enfin entré en France avec l'armée du roi d'Eſpagne, & avoit écrit à M. le prince de Conti, que nonobſtant ſa marche, il ſeroit toujours prêt d'entendre aux propoſitions de la paix générale, & de s'arrêter au cas qu'on voulût nommer des députés. Cette lettre ayant été communiquée au parlement, il ordonna qu'on en donneroit avis à la reine, & l'affaire en demeura-là. Si les Eſpagnols euſſent fait dès le commencement cette démarche, ils en auroient ſans doute tiré de grands avantages; mais ils s'en aviſerent trop tard, & leur entrée dans le royaume ne ſervit qu'à terminer plutôt l'accommodement, tout le monde étant déja las & rebuté de la guerre.

Enfin la cour ayant eu l'adreſſe de diviſer le parlement, elle eut auſſi celle de diviſer les généraux, par les promeſſes qui furent faites ſous main à M. le prince de Conti de lui donner entrée au conſeil du roi & & un gouvernement de place; à M. le duc de Longueville, le gouvernement du Pont-de-l'Arche; au duc d'Elbeuf, une ſomme d'argent & un domaine conſidérable en Normandie; au duc de Bouillon, ſatisfaction en-

tiere ſur ſes prétentions ; & au prince de Marſillac, des lettres de duc & pair; ce qui facilita la réconciliation de madame de Longueville avec M. le prince : après quoi la paix ne reçut plus aucune difficulté, & le premier préſident à ſon retour avec les autres députés rapporta une déclaration du roi qui fut vérifiée le premier avril 1648, portant amniſtie générale pour tous ceux qui avoient été dans le parti, ſpécialement pour le marquis de Noirmoutier, de Laigues, le comte de Fieſque, S. Ibal, la Sauvetat & la Boulaye, ſans faire aucune mention du cardinal Mazarin, qui demeura, comme il étoit, le maître de toutes les affaires, & en état de ſe venger à ſa diſcrétion du coadjuteur & du duc de Beaufort, qui avoient paru les plus affectionnés au parti, & ſans aucun intérêt.

Comme la paix ne fit avoir à aucun des partis tous les avantages qu'on s'étoit promis, ce ne fut proprement qu'une ſuſpenſion d'armes, & nullement d'intrigues & de cabales. Les frondeurs ne pouvoient ſouffrir le cardinal Mazarin en place; ils appréhendoient ſes reſſentimens, & pour s'en défendre ils tâchoient d'entretenir l'animoſité dans les eſprits. Le cardinal de ſon côté tâchoit de rétablir ſon crédit, eſpérant que le tems lui fourniroit les occaſions de ſe

venger : mais ce qui l'inquiétoit davantage étoit l'autorité que M. le prince avoit prise dans les conseils pendant la guerre, dont il appréhendoit les suites. M. le prince nullement disposé à en souffrir la diminution, prétendoit conserver l'avantage qu'il avoit, comme dû à sa naissance & à ses services ; & quoiqu'il n'eût pas dessein de perdre le cardinal, il vouloit le retenir dans le respect & dans la dépendance. De plus, dans la pensée que les frondeurs pouvoient traverser une partie de ses desseins, il cherchoit sur toutes choses à les perdre, ou du moins à les abaisser, & à leur ôter la faveur du peuple, qui étoit entiere & sans partage pour les chefs du parti.

Avec tant de vues différentes il étoit difficile que tous ces partis s'accommodassent bien ensemble : aussi leur arrivoit-il souvent de se barrer & de s'entrechoquer, quelquefois même sans dessein. Une des premieres actions d'éclat qui réveilla la chaleur des esprits, fut l'arrivée du duc de Candale à Paris, où l'on crut que la cour l'avoit fait venir à dessein pour insulter le duc de Beaufort, afin de voir de quelle façon cela seroit reçu du peuple. Quelques-uns disoient pourtant qu'il y étoit venu de son mouvement & sans aucun concert avec la cour. Quoi qu'il en soit, s'étant remontré un soir aux tuil-

leries avec quelques-uns de ſes amis, il ſe mit à plaiſanter tout haut ſur la liberté qu'il diſoit être alors pour tout le monde ſur le pavé de Paris, tournant en ridicule certaines choſes de la guerre, qui dénotoient aſſez intelligiblement le duc de Beaufort, ſans néanmoins nommer perſonne.

Ces diſcours ayant été faits publiquement, furent bientôt rapportés au duc de Beaufort & à ſes amis, leſquels ayant sû que le duc de Candale devoit ſouper peu de jours après dans le jardin de Renard au bout des tuilleries*, ils réſolurent d'y aller, ſous prétexte de la promenade, pour l'inſulter à leur tour. Cela ſe fit comme il avoit été projetté. Le duc de Beaufort étant entré dans le lieu où le duc de Candale étoit à table, lui dit en riant qu'il venoit ſe réjouir avec lui fami-

* Ce Renard avoit été laquais de l'évêque de Beauvais, & enſuite ſon valet de chambre. Comme il entroit au Louvre par le moyen de ſon maître, il étoit accoutumé de préſenter tous les matins un bouquet à la reine, qui aimoit les fleurs. Ces petits préſens étant bien reçus, Renard obtint de S. M. quelques récompenſes, & entr'autres la jouiſſance d'une partie du jardin des tuileries. Il y bâtit une maiſon, & l'embellit ſi bien, que ce lieu devint un réduit pour les perſonnes de la plus haute qualité. On s'y divertiſſoit, on y jouoit, & ſouvent même on y tenoit des conferences ſur les affaires du tems. Renard ſe fit peindre en jeune garçon qui préſentoit des fleurs à la Fortune pour tirer quelque préſent de la déeſſe: La Fortune tendoit la main pour recevoir le bouquet, & faiſoit, en ſouriant, tomber une pluie d'or dans le ſein du jeune garçon.

liérement, & avec la liberté qui regnoit alors sur le pavé de Paris. La raillerie ne plut pas ; on y répondit avec aigreur, & le duc de Beaufort qui n'attendoit que cela, prit un bout de la nappe, & renversa tout ce qui étoit sur la table. Le duc de Candale voulut mettre l'épée à la main ; mais il en fut empêché par ses amis, qui virent bien que la partie n'étoit pas bien faite pour eux : on se sépara donc de part & d'autre, & le duc de Candale sortit de Paris le lendemain matin dans le dessein de faire appeller le duc de Beaufort ; mais la cour empêcha que la chose allât plus loin. Cette brusquerie fit beaucoup de bruit dans Paris pendant quelques jours, & fut fort approuvée du peuple, qui marqua vouloir entrer dans la querelle envers & contre tous.

Il pensa encore arriver du bruit à l'occasion d'un bateau chargé de bombes & de grenades à l'arcenal, & qui descendant la riviere comme pour aller à S. Germain, fut arrêté vers le pont-rouge, & pillé par le peuple, qui disoit tout haut qu'on avoit dessein d'assiéger Paris une seconde fois.

Le duc de Beaufort étant tombé malade dans le même tems, on ne manqua pas de dire qu'il étoit empoisonné. Le peuple alloit tout le long du jour en procession à l'hôtel de Vendôme pour savoir de ses nouvelles,

& quoique ſa maladie ne fût rien, les frondeurs la faiſoient paſſer pour périlleuſe. Cependant ſes gens avoient ordre de faire entrer une partie de ceux qui ſe préſentoient, dont pluſieurs le voyant au lit ſe jettoient à genoux pleurant à chaudes larmes, & priant Dieu pour lui comme pour leur pere & leur libérateur.

Tous ces incidens joints à l'animoſité qui paroiſſoit encore dans les diſcours du peuple contre le cardinal Mazarin, lui firent juger qu'il ne faiſoit pas encore bon à Paris pour lui : auſſi ne put-il ſe réſoudre d'y retourner, quoique la reine l'en preſsât beaucoup, & que M. le prince ſe chargeât de l'y conduire en toute ſûreté. On dit même que pour juſtifier ſa crainte, & faire voir qu'elle n'étoit pas ſans fondement, il envoya un chariot couvert de ſes armes à Paris, qui fut pillé à l'entrée de la ville par des gens apoſtés, de ſorte que la cour, pour laiſſer refroidir cette chaleur, alla de Saint-Germain à Compiegne, à la réſerve de M. le prince, qui fut ſeul à Paris, où il fut complimenté par le parlement qui lui députa exprès, ce qui ne fut pas approuvé du peuple qui ne regardoit ce prince qu'avec averſion, comme le principal auteur de tous ſes malheurs; juſques-là, que s'il avoit ſéjourné plus long-tems à Paris, il n'y auroit

peut-être pas trouvé toute la sûreté qu'il s'imaginoit : mais il s'en alla bientôt en Bourgogne, laissant ainsi le cardinal seul auprès de L. M., bien-aise de se voir délivré de sa présence qui l'incommodoit fort.

Le peuple de Paris eut aussi beaucoup de joie du départ de S. A. comme il le fit connoître dans une affaire qui arriva peu de tems après, & qui fit assez de bruit. Beautou, avocat au conseil, ayant été arrêté au sujet d'une piece offensante pour S. A. dont on l'accusoit d'être l'auteur, intitulée : *Discours sur la députation du parlement à M. le prince ;* la cour témoigna y prendre beaucoup de part, & s'intéresser fortement à la satisfaction de M. le prince, ne négligeant rien pour faire punir cet innocent.

La substance de cet écrit étoit, que le parlement n'avoit pas dû députer à M. le prince, parce que cette compagnie n'avoit jamais fait cette démarche que pour le roi & M. le duc d'Orléans, & que M. le prince ayant été l'auteur du siége de Paris, le protecteur du cardinal, & la cause de tout ce qu'ils avoient souffert, il n'étoit pas juste de se réjouir de son retour ; & à la fin l'auteur * apostrophant M. le prince, lui pronostiquoit

* C'étoit un nommé Portail, avocat au parlement.

qu'il seroit la victime du ministre, qui le jetteroit dans une prison d'où il ne sortiroit que par la générosité de ceux qu'il avoit persécutés sans sujet : ce qui arriva effectivement depuis.

Si M. le prince eut fait alors une réflexion sérieuse sur cette prédiction, il ne se seroit peut-être pas si fort emporté dans cette rencontre, & il auroit dû juger que les sollicitations publiques de la cour n'étoient que que pour l'engager davantage dans cette affaire, & pour rejetter sur lui toute la mauvaise humeur qui restoit dans l'esprit du peuple. En effet tous les mouvemens qu'il se donna auprès des juges ne produisirent que de nouveaux écrits plus forts, qui furent publiés sous prétexte de la défense de Beautou, lequel fut enfin déchargé de l'accusation par le parlement, après avoir couru risque d'être condamné à mort par le châtelet : ce qui seroit certainement arrivé, si le sieur Joli *, conseiller au châtelet, qui commença de se faire remarquer dans cette occasion, n'avoit engagé quelques-uns des juges à s'opposer avec lui aux opinions de ceux qui étoient dévoués à la cour. Ce conseiller, par un pur esprit de générosité, entreprit

* C'est lui qui est l'auteur de ces Mémoires.

la défenſe de l'accuſé avec tant de chaleur, qu'il alla pluſieurs fois dans le cachot inſtruire le priſonnier de ce qu'il avoit à faire & à dire : mais ce malheureux étoit ſi troublé, qu'au lieu de profiter des conſeils qui lui avoient été donnés, il penſa ſe perdre lui-même par ſes réponſes. Le ſieur Joli avoit été juſqu'alors infiniment uni avec le ſieur d'Aubrai, lieutenant civil, dont il rapportoit tous les procès ; mais ils rompirent dans cette occaſion, & en vinrent même à des paroles aſſez fortes.

Il arriva dans ce tems une affaire de la même nature à l'occaſion d'un nommé Marlot, qui avoit été condamné à être pendu, pour avoir imprimé un libelle très-ſale & offenſant contre l'honneur de la reine, intitulé : *la Cuſtode*. Mais comme il ſortoit de la conciergerie pour être mené en greve, pluſieurs garçons libraires & imprimeurs ſe trouverent à la porte du palais, qui chargerent bruſquement les archers à coups de pierres, & criant ſur eux *aux Mazarins*, ils furent ſecondés par les gens de boutiques du quartier, de ſorte que Marlot fut ſauvé, y ayant eu pluſieurs archers de bleſſé, & même le ſieur le Grani, lieutenant criminel, qui les commandoit, & qui eut aſſez de peine à ſe ſauver, après avoir reçu pluſieurs coups de bâtons.

Tous ces événemens étonnoient la cour. Le cardinal vouloit s'en servir pour différer le retour du roi à Paris; mais on lui fit connoître qu'une plus longue absence pourroit faire naître des affaires plus dangereuses, & dont les suites pourroient empêcher la cour de revenir quand il en seroit absolument nécessaire. On lui disoit aussi qu'il falloit accoutumer le peuple à la présence du roi; que c'étoit le seul remede pour refroidir la chaleur des esprits, & qu'enfin il étoit bon d'appuyer de plus près ceux qui étoient bien intentionnés, & qui étoient las de la continuation de ces désordres.

Aussi le cardinal Mazarin se résolut enfin de venir à Paris, après avoir pris toutes les mesures possibles contre la mauvaise volonté du peuple. La premiere précaution qu'il prit fut de faire parler à madame la duchesse de Montbazon qui gouvernoit absolument le duc de Beaufort, de laquelle on obtint à force de promesses, que ce duc ne traverseroit point le dessein du retour. On auroit bien voulu l'engager d'aller à la cour; mais il fallut se contenter de la parole que madame de Montbazon donna pour lui. Le coadjuteur ne fut pas si difficile; il alla sans beaucoup de façon à Compiegne, sur les instances qui lui en furent faites, quoique plusieurs de ses amis l'en détour-

naſſent, dans la penſée que ce voyage ne lui étoit propoſé que pour le décrier dans l'eſprit du peuple ; mais il n'écouta pas ces raiſons, & il ſe figura qu'il ſuffiſoit de publier à ſon retour, qu'il n'y avoit été que pour rendre ſes devoirs au roi & à la reine, ſans voir le cardinal. La vérité eſt pourtant qu'il le vit, & qu'il eut une conférence avec lui de trois ou quatre heures pendant la nuit.

Après cela on prit un grand ſoin de s'aſſurer des corps de métiers, par le moyen du lieutenant civil, du prévôt des marchands & de pluſieurs autres, juſqu'à ſe ſervir de la Ratiere, partiſan, pour ménager les bateliers en les faiſant boire & en leur diſtribuant de l'argent. On employa auſſi M. de Longueil, conſeiller de la grand-chambre, en lui promettant la ſurintendance des finances pour le préſident de Maiſons ſon frere.

Le cardinal crut auſſi qu'il ſeroit bon de faire une entrepriſe d'éclat, qui rétablît ſa réputation. C'eſt pourquoi il fit aſſiéger Cambrai par le comte d'Harcourt, & il y alla lui-même pour faire des préſens d'épées, de baudriers & de gands de ſenteur à la plupart des officiers. Mais toute cette dépenſe meſquine ne ſervoit qu'à lui attirer la raillerie publique, d'autant plus que le ſiége fut levé : de ſorte qu'il fallut en reve-

nir aux premieres mesures pour préparer les bourgeois de Paris au retour de la cour, que tout le monde leur conseilloit plus que jamais, ce à quoi le cardinal n'auroit jamais donné les mains, si M. le prince n'eût répondu du succès de l'affaire.

La cour revint donc enfin à Paris au mois d'août 1649, le cardinal étant à la portiere du carosse du roi avec M. le prince, qui lui servoit comme de brave: & pour signaler ce retour, on fit une cavalcade du palais royal aux Jésuites de la rue S. Antoine le jour de S. Louis, cette éminence étant encore dans le carosse du roi, & M. le prince à cheval avec toute la cour dans des habits magnifiques, dont l'éclat n'empêcha pas la continuation des murmures : le peuple étant toujours si animé, qu'il eût fallu peu de chose pour faire repentir le cardinal de n'avoir pas suivi les conseils de sa prudente timidité.

M. le prince lui donna peu de jours après d'autres sujets d'inquiétude, en menaçant de s'unir aux frondeurs pour le perdre, sur le refus qu'il faisoit de donner, suivant sa promesse, le Pont-de-l'Arche à M. de Longueville. Cette raison n'étoit à le bien prendre qu'un prétexte : car M. le prince avoit d'autres raisons personnelles & plus essentielles de se plaindre de ce ministre, qu'il

ne pouvoit pas dire. Il n'étoit pas content de l'alliance que M. le cardinal vouloit faire avec la maiſon de Vendôme, en donnant une de ſes nieces à M. de Mercœur: il étoit indigné avec juſtice de ce qu'après lui avoir fait eſpérer que le roi traiteroit de la principauté de Montbeillard pour la lui donner, & ayant dépêché Hervart en apparence pour négocier cette affaire, il lui avoit néanmoins donné des ordres ſecrets de ne rien conclure. Enfin il éprouvoit tous les jours que ce miniſtre le traverſoit ſous main en toutes rencontres, quoiqu'il lui fît des démonſtrations d'une conſidération toute particuliere.

Le cardinal de ſon côté ne pouvoit ſouffrir la maniere outrageante dont M. le prince parloit de ſes nieces, ayant dit au ſujet du mariage qui ſe négocioit avec M. de Mercœur, que les nieces du cardinal n'étoient pas trop bonnes pour les gentils-hommes, & que s'il le fâchoit, il obligeroit Champfleuri, capitaine des gardes de S. E. de lui amener ſon maître par la barbe à l'hôtel de Condé. Il crut auſſi que la folle déclaration d'amour que Jerſay eut l'audace de faire à la reine, venoit de M. le prince, qui dans la vérité donna ſa protection à Jerſay, quoique banni de la cour pour ce ſujet. Les ſoupçons du cardinal allerent même plus

loin : il s'imagina, comme bien d'autres, qui voyoient les choſes de plus près, que M. le prince n'avoit fait parler Jerſay, que pour ſe mettre, par ce moyen, tout-à-fait à la place du cardinal. Il y avoit pluſieurs autres raiſons de part & d'autre, qui ne venoient que de la concurrence d'autorité que le cardinal vouloit ſe conſerver, & que M. le prince auroit été bien aiſe de prendre pour lui. Cependant tout cela ne paroiſſoit pas, & dans le monde il n'étoit queſtion que du Pont-de-l'Arche, ſur quoi le cardinal ne ſe preſſoit pas de ſatisfaire M. de Longueville : ſes appréhenſions étant preſque entiérement diſſipées, & les affaires commençant à ſe rétablir, pour vérifier le proverbe de ſon pays, *paſſato il pericolo, ſe vien gabbato il Santo.*

Enfin cette méſintelligence fit beaucoup de bruit, & S. A. pouſſa les choſes ſi loin, qu'il alla deux ou trois fois de ſuite chez le coadjuteur, comme pour prendre des meſures avec lui & avec les frondeurs, pour perdre le cardinal. Le duc d'Orléans paroiſſoit même être de concert avec M. le prince; juſques-là que ces deux princes ſe pelotterent un jour à coups d'orange, dans un ſoupé comme par débauche, & on remarqua qu'en buvant à la ſanté du cardinal, M. le prince dit tout haut, à la reine,

à la Riviere, & cela d'un ton qui donnoit à douter s'il la portoit à l'abbé de la Riviere qui étoit préſent, ou s'il vouloit dire qu'il falloit noyer le cardinal; & le lendemain on prétend qu'ils lui envoyerent une lettre avec cette inſcription, *à l'Illuſtriſſimo Signor Facquino.*

Les choſes étant en cet état, le coadjuteur, le duc de Beaufort, & les chefs des frondeurs commencerent à s'aſſurer de leurs amis, les avertiſſant de ſe tenir prêts pour les occaſions qui pouvoient ſe préſenter à tous momens. Mais il arriva que M. le Prince s'accommoda tout d'un coup avec M. le cardinal, qui lui donna ſatisfaction ſur le Pont-de-l'Arche, & lui promit de lui procurer, & à ſes amis tous les avantages qui dépendroient de lui. De ſon côté S. A. s'engagea à ſoutenir de toutes ſes forces les intérêts du cardinal, & à abandonner entiérement les frondeurs qu'il recommença de haïr plus que jamais, d'autant plus qu'il ſentoit bien qu'il les avoit offenſés.

Les frondeurs extrêmement irrités ſe plaignirent hautement de M. le prince, diſant qu'il ne les avoit recherchés que pour les ſacrifier à ſes intérêts; & rappellant le ſouvenir de ſes premieres infidélités, ils n'oublierent rien pour le rendre odieux au peuple, & pour lui faire regarder ſon accom-

modement avec le cardinal, comme une perfidie horrible, & qui étoit ſans exemple. Effectivement on avoit vu M. le prince en public avec le coadjuteur, pendant que le démêlé dura, & juſques à ſon accommodement. Auſſi n'eut-il rien à dire de bon pour ſe juſtifier, ſinon que le coadjuteur ne lui ayant propoſé que des enlevemens & des barricades fort haſardeuſes, il n'avoit pu ſe réſoudre à ces extrêmités, qui auroient été ſuivies d'un déſordre général.

Il ſembloit que cette réſolution devoit entraîner la perte des frondeurs, & que la cour alloit entrer dans l'exercice de ſon autorité arbitraire dont elle étoit ſi jalouſe : mais ceux qui connoiſſoient le fond des choſes jugerent bien que cet accommodement forcé ne dureroit pas long-tems, & que le cardinal italien chercheroit à ſe venger des affronts qui lui avoient été faits, & de ſe tirer de la néceſſité où il s'étoit mis d'accorder à M. le prince tout ce qu'il voudroit demander.

Cependant le cardinal Mazarin ne paroiſſoit occupé que du ſoin de détruire les frondeurs, amuſant ainſi S. A. qui le ſouhaitoit plus que lui, & qui s'imaginoit que leur perte rendroit celle du cardinal plus facile. De leur côté les frondeurs chercherent les moyens de ſe ſoutenir, & de profiter des occaſions

occaſions qui pourroient entretenir la mauvaiſe humeur du peuple.

La cour leur en fournit elle-même un beau ſujet en prenant ſous ſa protection les fermiers des gabelles qui avoient été condamnés par pluſieurs arrêts du parlement à fournir les fonds pour payer les rentes de l'hôtel-de-ville, de ſorte que les rentiers voyant que le prévôt des marchands & les échevins gagnés par la cour négligeoient les intérêts du public, commencerent à s'aſſembler dans la maiſon de ville, où ſur la propoſition du ſieur Joli, conſeiller au châtelet, ils arrêterent qu'ils choiſiroient parmi eux des ſyndics pour veiller à la conſervation de leurs rentes : ce qui fut arrêté, nonobſtant un arrêt de la chambre des vacations qui leur défendoit de s'aſſembler, & qui n'empêcha pas qu'ils ne le fiſſent toutes les ſemaines, quelquefois juſqu'au nombre de cinq cens perſonnes. On paſſa même outre à l'élection des ſyndics, & on nomma les ſieurs Charton, préſident aux requêtes, Joli, conſeiller au châtelet, Matharel, Labory & des Coutures, ſecrétaires du roi, du Portail, avocat en parlement, Maréchal, avocat au conſeil, Delote & quelques autres au nombre de douze. Après quoi on afficha des billets imprimés pour avertir les rentiers de ſe trouver à l'hôtel-de-ville,

où les principaux n'oserent pourtant pas aller de peur d'être remarqués, se contentant d'appuyer sous main la conduite des autres.

Toute la conséquence de cette affaire ne fut pas assez comprise dans le commencement, ni par la cour, ni par les frondeurs. On ne la sentit bien que quelques jours après, qu'on vit qu'il y avoit peu de personnes dans Paris & dans les provinces, qui n'y eussent quelqu'intérêt direct, ou indirect. La cour s'avisa trop tard d'en prévoir les suites; & les frondeurs comprirent à la fin qu'ils ne pouvoient avoir de prétexte plus favorable pour entretenir dans l'esprit du peuple la chaleur qu'ils desiroient. Ils commencerent donc à rechercher ceux des syndics qu'ils croyoient avoir le plus d'autorité dans les assemblées, particuliérement Joli, qui étoit connu pour avoir des sentimens si fermes pour la justice & pour l'intérêt public, qu'ils ne doutoient point, en le gagnant, de faire du peuple ce qu'ils voudroient. Après avoir pris ensemble leurs mesures, ils convinrent que les rentiers iroient en corps demander protection au coadjuteur & au duc de Beaufort : ce qui fut exécuté fort solemnellement. Il y eut même un d'entr'eux qui harangua ces deux MM. qui répondirent fort

honnêtement, & avec toutes ſortes d'aſſurances de leur affection pour le bien public.

Afin de donner plus de poids à cette affaire, & d'aſſurer les perſonnes qui s'étoient chargées du ſyndicat, Joli propoſa aux frondeurs, avec qui il commença d'avoir grande liaiſon, de préſenter une requête au parlement pour demander la confirmation du ſyndicat, & de la faire ſigner de quelques conſeillers intéreſſés dans les rentes, afin que ſi la grand'chambre, dont le premier préſident étoit le maître, vouloit entreprendre quelque choſe contre les rentiers, elle ne le pût ſans une aſſemblée générale de toutes les chambres. Cette ouverture plut, parce qu'elle tendoit à faire aſſembler le parlement, ce que les frondeurs ſouhaitoient ſur toutes choſes, ſachant bien qu'après cela il leur ſeroit aiſé de faire naître des incidens favorables, comme fut l'affaire du parlement de Bourdeaux, qui avoit envoyé des députés à celui de Paris pour demander qu'il ſe joignît à eux, afin d'obtenir du roi l'éloignement du duc d'Epernon, gouverneur de la province. Ainſi la requête fut ſignée de près de cinq cens rentiers, entr'autres du ſieur de Loiſel, conſeiller au Parlement, qui n'avoit aucune relation avec les frondeurs, des ſieurs de Croiſſi, Fouquet, Dorat, Quatre-ſous, Cau-

martin, la Barre, Vialar, tous conſeillers du parlement, qui ſignerent à la priere du coadjuteur & du duc de Beaufort, de ſorte que cette affaire fit grand bruit; auſſi-tôt après la S. Martin de 1649, la requête ayant été préſentée à la grand'chambre qui prétendit en connoître ſeule, quoique MM. des enquêtes euſſent demandé l'aſſemblée des chambres à ce ſujet, & euſſent arrêté entr'eux de confirmer le ſyndicat.

La cour étoit engagée trop avant & trop intéreſſée dans cette affaire, pour reculer: c'eſt pourquoi au lieu de penſer à ſatisfaire les rentiers, elle s'appliqua uniquement à rejetter la requête, jugeant bien que l'établiſſement du ſyndicat alloit dépoſſéder les officiers ordinaires de la conduite de la ville, qui demeureroit par ce moyen entre les mains des frondeurs. Elle réſolut donc d'employer toute ſon autorité pour traverſer ſon établiſſement, & elle donna ordre au premier préſident d'empêcher l'aſſemblée des chambres à quelque prix que ce fût. Cependant le cardinal voulant être informé de ce qui ſe diſoit dans la ville, s'aviſa de faire expédier des brevets à pluſieurs perſonnes, portant permiſſion d'aſſiſter aux aſſemblées des rentes & par-tout ailleurs, d'y parler, & d'y agir de la maniere qu'ils jugeroient la plus propre pour s'y donner

créance & découvrir les ſentimens d'un chacun, à condition d'en faire leur rapport. Cette infamie n'avoit point encore eu d'exemple en France, où l'on n'avoit jamais vu d'eſpions de cette nature : auſſi ce nouveau tour de politique fut ſi ſecret qu'on n'en découvrit rien, & que perſonne même ne s'en douta que long-tems après. On voyoit ſeulement que le premier préſident s'oppoſoit avec fermeté à l'aſſemblée des chambres, quoiqu'il y eût d'autres affaires qui la méritoient, principalement l'audience qui étoit demandée par les députés du parlement de Bourdeaux.

Néanmoins les rentiers ne ſe relâcherent point de leurs pourſuites ; & ſe ſentant fortement appuyés par la chambre des enquêtes, le premier préſident fut enfin obligé de propoſer une conférence chez lui, où il y auroit des députés de toutes les chambres, & où les rentiers ſeroient reçus pour y ſoutenir leurs intérêts : ce qui fut exécuté le ſamedi 4 décembre chez le premier préſident, où quelques préſidens à mortier ſe rendirent avec les députés, & un grand nombre de rentiers. Dans le commencement les choſes furent aſſez paiſibles, le premier préſident ayant fait entendre à l'aſſemblée, que l'affaire ſe pourroit accommoder en donnant ſatisfaction aux rentiers :

mais MM. des enquêtes dirent qu'il falloit aussi donner ordre à la connivence du prévôt des marchands & des échevins : on dit qu'il falloit laisser entrer quelques-uns des rentiers pour savoir quelles étoient leurs prétentions ; mais en petit nombre : sur quoi les portes ayant été ouvertes, Joli & deux autres furent introduits pour représenter leurs raisons.

D'abord le premier président tâcha de les éblouir par des propositions spécieuses, & qui n'étoient rien dans le fond : à quoi Joli répondit que la premiere chose par où il falloit commencer, & sans laquelle on ne pouvoit rien faire, étoit la confirmation du syndicat, & qu'il supplioit l'assemblée de vouloir bien faire cette justice au public : ce qui ayant été entendu par quelqu'un des rentiers, ils crierent, *des syndics, des syndics*. Mais comme le premier président n'en vouloit pas, il rompit l'assemblée jusques au samedi suivant : à la sortie les rentiers crierent encore plusieurs fois en apostrophant ceux qu'ils savoient ne leur être pas favorables, & les traiterent de traîtres & de Mazarins ; & j'en vis même quelques-uns tiraillés sans aucun respect, & la plupart furent obligés de se sauver par des escaliers dérobés. Pendant tout ce vacarme, le sieur de Champlatreux, fils ainé du premier pré-

ſident, s'étant approché de Joli, lui dit plu-ſieurs paroles injurieuſes, le traitant de ſé-ditieux, & le menaçant de lui faire ſon pro-cès. Joli répondit auſſi avec chaleur, ſe ſentant appuyé de pluſieurs rentiers, qui s'étoient approchés : après quoi chacun ſe retira, ſans que les autres qu'on avoit fait venir, oſaſſent approcher. Ce qui ſe paſſa dans cette occaſion donna bien à penſer aux deux partis.

Le cardinal crut qu'il falloit faire un coup d'autorité contre ceux des rentiers qui avoient paru les plus échauffés à la confé-rence, & il réſolut d'en faire arrêter cinq ou ſix à la premiere aſſemblée, qui devoit ſe tenir le ſamedi ſuivant en ce même lieu, où il y auroit des gens armés tout prêts à ſe ſaiſir de ceux à qui on en vouloit, & le régiment des gardes s'y rendroit en même tems, pour appuyer l'exécution qui devoit en être faite ſur le champ par ordre de certains commiſſaires apoſtés, qui les fe-roient pendre aux grilles du palais.

On aura peut-être peine à croire que ce miniſtre eût voulu en venir à cet excès de violence; mais il n'y a pourtant rien de plus véritable que c'étoit ſon deſſein : & quoi-que les frondeurs n'en fuſſent pas avertis alors, comme ils le furent depuis d'une ma-niere à n'en pouvoir douter, ils furent ce-

pendant que la cour avoit un deſſein contre eux ; que la garde ſe redoubloit tous les jours pour favoriſer l'exécution ; qu'on devoit commencer par les rentiers, & attaquer enſuite le coadjuteur, le duc de Beaufort & les autres chefs, par-tout où on les rencontreroit.

Cet avis général fut donné par une perſonne qui le ſavoit d'un de ceux qui avoient aſſiſté à la délibération. C'en étoit aſſez pour engager les intéreſſés à ſe tenir ſur leurs gardes : auſſi n'y manquerent-ils pas. Pour cet effet, le comte de Montreſor, le marquis de Noirmoutier, de Foſſeuſe & de Laigues s'aſſemblerent chez le coadjuteur, où ils firent venir auſſi le ſieur Joli, le tout à l'inſu du duc de Beaufort, du marquis de la Boulaye & de pluſieurs autres, parce qu'on n'étoit pas aſſuré du ſecret, ſur-tout à l'égard de madame de Montbazon à qui le duc de Beaufort ne céloit rien. Ceux qui étoient de cette conférence ſe trouverent aſſez embarraſſés, jugeant bien que la cour pourroit rompre toutes leurs meſures par un coup de ſurpriſe, qui ſeroit irréparable, de ſorte qu'ils réſolurent, après bien des conteſtations, de prévenir la cour à quelque prix que ce fût, & ſur-tout de tâcher de faire aſſembler les chambres avant la conférence qui devoit ſe tenir chez le premier

président, ne doutant pas que la cour ne prît ce jour pour exécuter son dessein.

La difficulté fut à trouver des prétextes suffisans & des raisons assez pressantes pour assembler le parlement. Le coadjuteur proposa plusieurs projets fondés sur le crédit qu'il avoit parmi le peuple, mais qui ne furent pas jugés assez solides. Le marquis de Noirmoutier renouvella une proposition qui avoit été faite quelque tems auparavant, savoir, de faire une entreprise feinte sur le duc de Beaufort ou sur le sieur de Broussel, en les faisant attaquer dans les rues par des gens inconnus ou masqués : ce qu'on supposoit devoir faire un soulevement général. Mais on trouva des difficultés dans le projet, attendu qu'il falloit être d'intelligence avec celui qu'on attaqueroit, ce qui ne se pourroit faire avec ledit sieur Broussel, ou avec le duc de Beaufort. On craignoit le défaut de secret. Le coadjuteur se proposa aussi; mais il n'appuya pas assez pour faire croire qu'il le souhaitât tout de bon.

Enfin Joli, qui avoit déja conféré sur ce sujet avec le comte de Montresor & le sieur d'Argenteuil, résolut de se proposer lui-même, disant qu'à la vérité il pouvoit n'être pas assez connu, ni assez estimé dans le monde pour exciter les esprits du peuple, mais que sa qualité de syndic des rentiers,

& la bonne opinion qu'ils avoient de lui, feroient ſans doute ſon effet, & produiroient du moins l'aſſemblée des chambres, par le bruit que les rentiers, qui étoient tous les jours au palais, ne manqueroient pas d'y faire impétueuſement au premier bruit de cet attentat.

La propoſition fut approuvée de toute la compagnie, où il n'y avoit aſſurément perſonne qui eût voulu riſquer d'en faire autant. Pour l'exécution, le marquis de Noirmoutier ſe chargea de donner un gentilhomme qui étoit à lui, très-brave & très-adroit, nommé d'Eſtainville, pour tirer un coup de piſtolet au ſieur Joli, lorſqu'il paſſeroit dans ſon caroſſe, ſuivant les meſures qui ſeroient priſes entr'eux; & le marquis de Foſſeuſe promit de fournir à d'Eſtainville un bon cheval pour ſe ſauver.

Pour concerter les moyens de l'exécution, Argenteuil & Joli furent le vendredi au ſoir chez le marquis de Noirmoutier qui demeuroit dans la rue S. Merri, dans la maiſon où l'amiral de Chatillon étoit logé quand il fut tué à la journée de S. Barthelemi. Ils y trouverent d'Eſtainville qui les attendoit dans une chambre fort écartée, où on ajuſta le pourpoint & le manteau de Joli ſur un morceau de bois, dans une certaine attitude, une des manches du pour-

point étant pleine de ſoin, ſur laquelle d'Eſtainville tira un coup de piſtolet, avec tant de juſteſſe, qu'il la perça préciſément où elle devoit être percée, après quoi il fut arrêté entr'eux que le véritable coup ſeroit tiré le lendemain ſur les ſept heures & demie du matin, dans la rue des Bernardins, vis-à-vis la porte où logeoit Argenteuil, qui n'étoit pas bien éloignée de celle du préſident Charton, où Joli alloit preſque tous les jours.

La choſe fut faite comme on l'avoit projettée. D'Eſtainville s'approcha du caroſſe; Joli ſe baiſſa, & le coup paſſa par-deſſus ſa tête & fut ſi bien ajuſté qu'il ſe rapportoit parfaitement à la ſituation où Joli devoit être dans le caroſſe, derriere lequel il n'y avoit pas de laquais, qui avoient été envoyés exprès en différens endroits, de peur qu'ils n'empêchaſſent le deſſein. Après le coup, d'Eſtainville ſe ſauva le plus vîte qu'il put; mais ce ne fut pas ſans danger, ſon cheval s'étant malheureuſement abattu ſur le pavé. Il vint à bout cependant de trouver l'hôtel de Noirmoutier par des chemins détournés, & la nuit il renvoya le cheval du marquis de Foſſeuſe, qui le fit mener à la campagne & empoiſonner, pour en ôter tout-à-fait la connoiſſance.

Il arriva encore une autre choſe qui étoit

capable de tout gâter. D'Estainville avoit mis dans son pistolet, pour servir de bourre, un dessus de lettre qui lui avoit été adressée; mais par bonheur son nom se trouva brûlé: le reste du papier fut ramassé avec les balles encore toutes chaudes par le sieur Brignon, avocat général, qui demeuroit dans le cloître des Bernardins : ce qui contribua beaucoup à persuader le public.

Aussi-tôt après l'action, Joli fut conduit chez un chirurgien au bout de la rue des Bernardins, vis-à-vis S. Nicolas du Chardonnet, où ayant été déshabillé, on lui trouva au bras gauche, à l'endroit où les balles devoient avoir passé, une espece de plaie qu'il s'étoit faite lui-même la nuit avec des pierres à fusil, de sorte que le chirurgien ne douta pas que ce ne fût l'effet du coup, & il y mit un appareil dans les formes.

Pendant ce tems d'Argenteuil fit & dit tout ce qu'il put pour insinuer que cette entreprise ne pouvoit venir que de la part de la cour, qui vouloit se défaire de celui des syndics qui paroissoit le plus affectionné. Il alla ensuite chez le président Charton, qui s'imagina que c'étoit à lui qu'on en vouloit; & comme il étoit colonel du quartier, il fit battre du tambour. Cependant Joli se retira chez lui pour se mettre au lit.

Le bruit de cette action ayant été porté

bientôt au palais, les rentiers suivis de plusieurs autres frondeurs, coururent en foule à la tournelle où l'on tenoit l'audience, & demanderent justice de l'assassinat de Joli, qu'ils disoient être mort : ce qui fit cesser l'audience, & obligea MM. des enquêtes d'aller aussi-tôt bien échauffés prendre leurs places à la grand'chambre, où le président Charton se rendit aussi en équipage de guerre, l'épée au côté, disant que c'étoit à lui qu'on en vouloit; que l'entreprise s'étoit faite à sa porte, & cela avec un emportement si grand & si naturel, qu'il répéta plus de cinquante fois *je dis ça*, au lieu qu'il ne le disoit que sept ou huit fois aux requêtes du palais par une mauvaise habitude, étant d'ailleurs un fort honnête homme plein d'affection & de fidélité pour ses amis. Ce bon président poussa même la chose si loin, qu'il alla jusqu'à demander des gardes à la compagnie; mais personne n'étant persuadé comme lui, on éluda sa demande, & il eut le déplaisir d'entendre dire au sieur Viole Douzenceau, conseiller-clerc de la grand'chambre, qu'il étoit d'avis qu'on donnât des gardes au président Charton, mais qu'il falloit un charpentier qui les fît. On ne fit pas grand'chose ce jour-là au parlement, ayant été seulement arrêté qu'il seroit informé de l'assassinat commis en la personne du sieur Joli, par les

ſieurs Champion & Doujat, qui furent auſſi chargés de s'informer de l'état où il étoit. Cependant le marquis de la Boulaye ayant vu l'émotion du parlement, crut que l'on pouvoit pouſſer la choſe plus loin, & ſe jetta dans les rues avec environ deux cens hommes qui crioient aux armes, diſant que la cour avoit fait aſſaſſiner un conſeiller, ſyndic des rentiers, & qu'on en vouloit faire autant à M. de Beaufort. Ce marquis alla ainſi de côté & d'autre, particuliérement chez le coadjuteur & chez le ſieur de Brouſſel, mais il ne fut pas trop écouté : il y eut ſeulement quelques boutiques fermées en différens endroits de la ville ; & le principal effet de cette levée de bouclier fut qu'en un inſtant le pain fut enlevé dans tous les marchés au double du prix ordinaire.

Il eſt à remarquer que le marquis de la Boulaye ne ſavoit rien de l'affaire de Joli, & qu'il n'avoit pris aucunes meſures avec ceux du parti, à la réſerve du duc de Beaufort, lequel ayant ſu la bleſſure de Joli, jugea que la choſe pourroit avoir des ſuites, & ſe tint tout le matin prêt à monter à cheval avec ſes amis, pour appuyer le marquis, ſi le peuple s'étoit remué : mais les bourgeois étant demeurés tranquilles, chacun demeura chez ſoi.

Les conſeillers-commiſſaires, qui étoient

venus dès le matin chez Joli, y retournerent l'après dînée, & trouverent fort mauvais qu'on eût levé l'appareil de son bras sans les attendre : mais enfin on leur donna contentement en le faisant relever en leur présence par les médecins & chirurgiens du parlement, dont l'un, savoir, le sieur Guenaud* eut ordre de la reine d'aller le soir au palais royal, pour rendre compte à S. M. de ce qu'il avoit vu : ce qu'il fit en assurant qu'on ne pouvoit pas douter de la vérité de la chose; qu'il avoit trouvé beaucoup de fiévre à M. Joli, & que le plus grand comédien du monde ne pouvoit porter la dissimulation si loin dans une affaire de cette nature.

Le soir du même jour le marquis de la Boulaye qui voyoit bien que son entreprise du matin l'exposoit à d'étranges suites, voulut la couvrir par une autre encore plus téméraire, en attaquant M. le prince sur le pont-neuf à son retour du Louvre à l'hôtel de Condé. Pour cet effet il assembla deux ou trois cens personnes dans l'isle du palais & aux environs : mais le cardinal en ayant été averti, il le fit dire à M. le prince. Ainsi

* C'est à Guenaud qu'en veut Gui-Patin dans ses lettres. Guenaud étoit médecin de la reine & grand partisan de l'antimoine. Il marchoit toujours à cheval. C'est pour cela qu'on disoit en parlant de lui, *Guenaud & son cheval.* Il mourut en 1667.

on résolut de faire mettre dans le carosse de S. A. & dans celui de M. de Duras qui le suivoit ordinairement, quelques laquais dont il y en eut un fort blessé d'un coup de pistolet; & si M. le prince y eut été, il est certain qu'il auroit couru très-grand risque.

Cependant il y en a beaucoup qui ont cru que le cardinal étoit l'auteur de cette entreprise, & que la Boulaye n'avoit rien fait que par son ordre, mais il n'y a guère d'apparence; quoique depuis, la Boulaye ait avoué à quelques-uns de ses amis pendant sa retraite à l'hôtel de Vendôme, qu'il avoit imaginé cet attentat sur M. le prince, pour réparer la faute qu'il avoit faite le matin, sachant bien que la perte de S. A. n'auroit pas déplu au cardinal, qui lui avoit fait proposer par madame de Montbazon dès le mois d'octobre, de le faire arrêter en plein jour sur le pont-neuf.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les autres chefs des frondeurs n'y avoient aucune part; que l'affaire de Joli ne venoit pas du même conseil, & n'avoient aucun rapport l'une à l'autre. Cependant M. le prince ne laissa pas de s'imaginer le contraire, & le cardinal n'eut pas de peine à lui persuader tout ce qu'il voulut sur ce sujet, & que c'étoit une belle occasion de perdre tous les chefs de cette cabale, que le peuple avoit

abandonnée dans cette rencontre ; que le parlement ne pouvoit se dispenser de condamner sur les preuves d'une conjuration aussi évidente.

Effectivement pendant les premiers jours l'affaire parut tourner d'une maniere assez favorable pour la cour, & le roi ayant envoyé le lundi 13 décembre une lettre de cachet au parlement pour ordonner à cette compagnie d'informer de ce qui s'étoit passé le samedi, comme d'une conspiration dangereuse contre l'état ; on fit pendant toute la semaine différentes informations qui furent tenues fort secretes, dont les principaux témoins étoient les espions à brevet, dont il a été fait mention. Mais comme on n'avoit pas encore découvert cette belle intrigue, & que les conseillers bien intentionnés pour le parti, n'avoient osé rien dire contre la lettre de cachet, tout le monde étoit si consterné, que si la cour eut poussé la chose avec vigueur, elle auroit fait tout ce qu'elle auroit voulu, & dissipé tous les chefs. Il est même constant que le coadjuteur, le duc de Beaufort & les plus considérables de la faction étoient presque résolus de sortir de Paris & de se retirer à Peronne, où ils espéroient d'être reçus par le maréchal d'Hoquincourt, ami intime des duchesses de Chevreuse & de Montbazon;

mais le comte de Montrefor leur fit connoître que ce feroit tout perdre; qu'il falloit aller tête levée au parlement, où il y avoit encore quantité de gens bien intentionnés pour eux, & qu'en faifant bonne mine, le peuple ne les abandonneroit pas dans le befoin.

Ayant donc été informés que le contenu aux informations ne contenoit que des bagatelles, & n'intéreffoit proprement que la Boulaye qui s'étoit retiré à l'hôtel de Vendôme, ils réfolurent d'aller tous enfemble au parlement à la fuite du coadjuteur & des ducs de Beaufort & de Briffac, afin de contrecarrer M. le duc d'Orléans, M. le prince & plufieurs autres feigneurs qui fe préfenterent du côté de la cour. On ne fit pourtant rien d'important ce jour-là, toute la féance s'étant paffée à parler d'une requête préfentée par Joli au fujet de fon affaffinat prétendu, fur laquelle le premier préfident ayant voulu empêcher qu'on ne délibérât, il s'éleva un grand bruit qui fit connoître qu'il y avoit encore dans les efprits plus de chaleur qu'on ne penfoit.

Elle éclata tout d'un coup le mercredi fuivant, lorfque le premier préfident, après la lecture des informations & des conclufions des gens du roi, qui portoient que le coadjuteur, le duc de Beaufort & le fieur

de Brouſſel ſeroient aſſignés pour être ouis, voulut faire retirer ces trois MM. comme étant accuſés : car le coadjuteur & le duc de Beaufort s'étant levés pour ſe retirer, le ſieur Coulon, conſeiller, s'y oppoſa, & le ſieur Brouſſel dit tout haut qu'il ne ſortiroit pas que le premier préſident ne ſortît auſſi, attendu qu'il étoit partie au procès, puiſqu'il prétendoit qu'on avoit voulu l'aſſaſſiner, ajoutant qu'il étoit ſon ennemi particulier; qu'il l'avoit voulu perdre en pluſieurs occaſions, & qu'il en donneroit de bonnes preuves à la compagnie.

La déclaration réſolue de ce bon vieillard changea en un moment la face des affaires, & il s'éleva un bruit ſi grand & ſi continuel contre le premier préſident, qu'il ne fut pas poſſible de délibérer pendant tout le jour, quoique l'aſſemblée eut commencé à ſept heures du matin & ne finit qu'à quatre heures du ſoir; & comme on ſut peu après dans toutes les ſalles du palais, où il y avoit plus de dix mille hommes, ce qui ſe paſſoit dans l'aſſemblée, on donna par-tout de grands ſignes de joie; & lorſque le duc de Beaufort ſortit, ceux qui étoient au paſſage s'étant mis à crier, *chapeaux bas, c'eſt M. le duc de Beaufort*, tout le monde mit auſſi-tôt le chapeau à la main, & ſe mit à crier, *vive Beaufort*, *vive*

Brouſſel, & ces acclamations continuerent toujours quand on s'aſſembloit, au lieu que la plupart murmuroient dès qu'ils voyoient paroître M. le duc d'Orléans ou M. le prince.

Depuis ce jour-là les frondeurs ayant reconnu leur avantage, n'oublierent rien de ce qui pouvoit augmenter la chaleur du peuple, & les diſpoſitions favorables du parlement. Pour cet effet, ils s'aſſemblerent tous les ſoirs chez le ſieur de Longueil pour concerter les délibérations du lendemain, & ils réſolurent qu'on donneroit des requêtes de récuſations contre le premier préſident au nom du coadjuteur & du duc de Beaufort & des ſieurs Brouſſel & Joli, fondées ſur l'intérêt perſonnel que ce magiſtrat avoit dans l'affaire, pluſieurs témoins dépoſant qu'on avoit voulu l'aſſaſſiner. Ces requêtes eurent tout l'effet qu'on s'en étoit promis. Cependant comme le premier préſident avoit pluſieurs partiſans dans la compagnie, outre ceux de la cour, on délibéra pendant quelques jours pour ſavoir ſi les requêtes ſeroient reçues ou non. Il y eut auſſi des récuſations préſentées contre M. le prince, qui offrit de ſe retirer : mais la compagnie ne le voulut pas ſouffrir, & on n'inſiſta pas à ſon égard comme à celui du premier préſident.

Enfin cette affaire faiſant toujours un grand bruit, & les frondeurs ayant fait imprimer des moyens de récuſations, qui ſouleverent par-tout les eſprits du peuple; quelques amis communs propoſerent de paſſer outre au jugement du fond du procès, ſans délibérer ſur les récuſations, promettant au coadjuteur, au duc de Beaufort & au ſieur de Brouſſel, de les tirer d'affaire ſur le champ, n'y ayant aucune preuve conſidérable contr'eux, ce qui engagea ces MM. à retirer leurs requêtes, ſe laiſſant endormir par de fauſſes apparences. Mais comme ce déſiſtement ne pouvoit ſe conſommer ſans le conſentement de Joli, qui avoit auſſi récuſé le premier préſident; le coadjuteur qui avoit grande envie de ſortir de cet embarras, alla chercher Joli dans la grande ſalle du palais, pour l'obliger à retirer auſſi ſa requête. Mais il lui répondit qu'il n'en feroit rien, ajoutant que cette propoſition d'accommodement étoit un piége pour les perdre tous. Ainſi Joli n'ayant pas voulu y donner les mains, & ayant au contraire prié le ſieur Lainé, qu'il avoit chargé de ſa requête, de la rapporter ſur le champ, elle fut lue, & on la trouva ſi forte & ſi préciſe contre le premier préſident, qu'il s'éleva tout d'un coup un murmure général, enſuite de quoi le coadjuteur & le duc de

Beaufort ayant remis auſſi-tôt leurs requêtes entre les mains des conſeillers qui devoient les rapporter, il fut ordonné que le premier préſident paſſeroit le barreau, & qu'il répondroit au contenu des requêtes : ce qu'il fit aſſez bien, mais pourtant avec des marques de douleur trop ſenſibles, ayant la larme à l'œil.

Celui des conſeillers qui ſe diſtingua le plus en cette occaſion, & qui marqua le plus de fermeté pour ſoutenir la récuſation, fut le ſieur Daurat, conſeiller en la troiſiéme des enquêtes, qui parloit toujours avec tant de juſteſſe, d'éloquence & de bon ſens, que dès qu'il ouvroit la bouche il ſe faiſoit un ſilence général, qui ne finiſſoit pas qu'il n'eût ceſſé de parler.

Enfin après pluſieurs conteſtations, les voix étant preſque partagées, il paſſa de fort peu en faveur du premier préſident, qu'il demeureroit juge : ce qui arriva par le caprice & la légéreté de quelques-uns de ceux qui paſſoient pour être des plus zélés, entr'autres les ſieurs Labbé, Amelot & Bachaumont.

Mais les frondeurs eurent bientôt lieu de ſe conſoler de ce petit déſavantage, par les meſures qu'ils prirent avec le cardinal pour la priſon de M. le prince, dont ils n'étoient pas plus contens que de lui. Juſ-

que-là le cardinal n'avoit rien osé entreprendre contre S. A. dans la crainte que se réunissant avec les frondeurs, ils ne le perdissent entiérement. Il avoit cru aussi qu'après avoir subjugué le parti avec M. le prince il seroit aisé de le réduire lui-même avec l'autorité du roi ; & c'est ce qui lui avoit fait prendre la résolution de commencer par eux. Mais il vit bien par les suites du procès criminel, qu'ils étoient encore trop puissans, & qu'il étoit dangereux de les pousser à bout, ayant sû qu'ils avoient fait venir un grand nombre de leurs amis dans la ville, qui tenoient leurs armes toutes prêtes pour éclater à la premiere occasion.

C'est ce que madame de Chevreuse prit soin de faire sentir au cardinal, de concert avec eux, & de lui offrir en même-tems leur amitié contre M. le prince, qu'il accepta enfin après bien des difficultés, pour se délivrer tout d'un coup de l'embarras présent où ils l'avoient réduit, & des inquiétudes continuelles que lui donnoit la trop grande autorité de S. A.

Le mariage du duc de Richelieu, que M. le prince venoit de faire avec la fille du marquis de Vigean sans la participation de la cour, contribua beaucoup à déterminer le cardinal : ce prince ayant mené lui-même les nouveaux mariés à Trie, chez madame

de Longueville, & fait partir dès la même nuit le duc de Richelieu pour se jetter dans le Havre. Ce qui fit appréhender de plus grands desseins.

Le cardinal s'expliqua donc enfin ouvertement avec madame de Chevreuse, qui en fit aussi-tôt confidence au marquis de Laigues son bon ami, & celui-ci au marquis de Noirmoutier. Ainsi ces deux MM. qui avoient été offensés par M. le prince, eurent la joie de se voir en quelque façon les arbitres de sa fortune, ayant été les premiers auteurs de sa prison.

Dans la suite le coadjuteur y eut la plus grande part, & ce fut lui proprement qui termina cette grande affaire après plusieurs conférences secretes qu'il eut avec le cardinal au palais royal, où il se rendoit la nuit en habit de cavalier, pour concerter ensemble les mesures nécessaires pour l'exécution de ce dessein. Madame de Chevreuse qui voyoit plus librement le cardinal, fut chargée du soin de négocier avec lui les conditions particulieres des chefs du parti, qui répondoient des autres. On promit au coadjuteur un chapeau de cardinal, l'amirauté à M. de Beaufort, quoiqu'il ne sût rien de cette intrigue qui fut tenue fort secrete, le gouvernement de Charleville & du Mont Olympe à Noirmoutier, & la charge de capitaine

capitaine des gardes au marquis de Laigues.

Après cela il ne reſtoit plus que le conſentement de M. le duc d'Orléans, ſans lequel on ne pouvoit entreprendre cette affaire; mais il ne fut pas difficile à obtenir, & il ſe rendit aiſément aux raiſons de la reine & de madame de Chevreuſe, qui lui firent ſentir, ſans beaucoup de peine, qu'il étoit de ſon intérêt de diminuer le trop grand crédit de M. le prince, dont il étoit naturellement aſſez jaloux. La ſeule inquiétude qui reſta ſur ſon chapitre fut la crainte que S. A. R. ne découvrît le ſecret à l'abbé de la Riviere ſon favori, qu'on ſavoit être dans les intérêts de M. le prince; mais on tira des paroles ſi poſitives de M. le duc d'Orléans, qu'il ne lui en dit rien, ce prince étant déja un peu dégoûté de cet abbé.

Cependant les frondeurs ne laiſſoient pas dans le même tems d'entretenir une négociation ſecrete avec M. le prince, par le moyen du duc de Retz & du marquis de Noirmoutier, qui traitoient avec le ſieur de Chavigni, & le prince de Marſillac. Mais Son Alteſſe n'y voulut jamais entendre, quoique pluſieurs de ſes amis lui conſeillaſſent; & ce fut même une des choſes qui lui fit négliger les avis qu'on lui donna plus d'une fois de l'accommodement des frondeurs avec le cardinal, ne pouvant

croire qu'ils l'eussent fait presser comme ils faisoient, s'ils avoient été assurés de la cour ni que la reine & ce ministre pussent jamais se résoudre à rien entreprendre contre lui, non-seulement à cause de ses services passés, mais aussi par rapport au besoin présent dans la situation où étoient les affaires du dedans & du dehors. D'ailleurs ils avoient grand soin de l'endormir l'un & l'autre par de bonnes paroles pour lui & pour les siens. Enfin il jugea fort bien que la cour ne pouvoit rien entreprendre contre lui, sans parler à M. le duc d'Orléans ; mais il ne supposa pas que S. A. R. pût s'empêcher d'en parler à l'abbé de la Riviere, & ce fut ce qui contribua le plus à le tromper.

Ainsi quoique M. le prince eût reçu plusieurs avis des conférences nocturnes du cardinal avec le coadjuteur en habit de cavalier, il n'en voulut rien croire, & il se contenta d'en rire avec le cardinal, qui lui répondit sur le même ton sans s'embarrasser, que sans doute ce seroit un chose fort plaisante de voir le coadjuteur avec de grands canons, un bouquet de plumes, un manteau rouge & l'épée au côté, & qu'il promettoit à S. A. de la réjouir de cette vue s'il prenoit envie à ce prélat de le visiter dans cet équipage. Il lui donna tout cela d'un air si libre & si dégagé, que M. le

prince y fut trompé ; mais il penſa découvrir toute l'affaire quelques jours après, ayant ſurpris bruſquement le cardinal dans ſon cabinet, qui faiſoit écrire par le ſieur de Lionne les ordres pour l'arrêter avec le prince de Conti & le duc de Longueville. La réſolution en étant donc priſe, il ne reſtoit plus que l'exécution : mais comme le cardinal étoit naturellement incertain & timide, & qu'il différoit toujours, peut-être dans l'eſpérance que le tems feroit naître des incidens qui le diſpenſeroient d'en venir à cette fâcheuſe extrêmité ; les frondeurs furent obligés d'en venir aux menaces pour le déterminer : ils prirent même des meſures ſecretes contre lui du côté du parlement, bien réſolus de s'en ſervir, ſi l'affaire eut traîné davantage. Ils eurent auſſi le ſoin de lui repréſenter les ſujets qu'ils avoient de craindre que M. le duc d'Orléans, naturellement peu diſcret, ne ſe laſsât de garder le ſecret ; que depuis quelques jours il n'alloit plus aux aſſemblées du parlement, ſous prétexte d'une indiſpoſition feinte ; qu'il diſoit hautement que le procès criminel n'étoit qu'une bagatelle, comme pour faire entendre à M. le prince qu'il ne devoit pas le pourſuivre ; qu'il pourroit en dire davantage par la ſuite, & donner lieu à S. A. de juger que la cour auroit changé de

ſentiment. Enfin ils en dirent tant, que le cardinal ſe réſolut. Pour cet effet il fit entendre à M. le prince, qu'il avoit reçu avis que des Coutures, un des principaux ſujets du procès criminel, étoit caché dans une maiſon dans la rue Montmartre, d'où il devoit le faire enlever l'après-dinée, & que pour le faire plus ſûrement il falloit donner ordre aux gendarmes & chevaux-légers de monter à cheval & de ſe tenir prêts à tout événement derriere le palais royal : ce que S. A. approuva. Le miniſtre lui dit auſſi qu'il avoit reçu des dépêches d'Allemagne ſur leſquelles il falloit aſſembler le conſeil, & qu'il ſeroit bon que S. A. fît avertir M. le prince de Conti & M. le duc de Longueville de s'y trouver : ce qu'il fit auſſitôt. Ainſi ces trois princes s'étant rendus à à l'heure ordinaire du conſeil au palais royal, furent arrêtés par le ſieur Guitaut, capitaine des gardes de la reine, & par le ſieur de Comminges * ſon neveu, le 18 janvier 1650. Et bientôt après être deſcendus par l'eſcalier qui conduit au jardin, on le leur fit traverſer pour monter enſuite dans le même caroſſe, où le ſieur de Comminges monta ſeul avec eux. Ils furent menés au château de Vincennes avec une eſcorte de cinquante chevaux, tant gendarmes que gar-

* Reçu en ſurvivance de cette charge.

des de la reine, commandés par les ſieurs de Mioſſens, depuis maréchal d'Albret, & de Comminges. Ils arriverent fort tard à Vincennes, le caroſſe s'étant rompu en chemin : ce qui donna occaſion à M. le prince de propoſer à Mioſſens de le ſauver. Mais il répondit à S. A. que la fidélité qu'il devoit au roi ne le lui permettoit pas ; & le ſieur de Comminges ayant entendu la propoſition, & remarqué que S. A. jettoit les yeux de toutes parts pour voir s'il ne lui venoit pas de ſecours, lui dit qu'il étoit ſon très-humble ſerviteur, mais que quand il étoit queſtion du ſervice du roi, il n'écoutoit que ſon devoir, & que s'il venoit du monde pour les ſauver, il les poignarderoit plutôt que de les laiſſer ſortir d'entre ſes mains, & de ne pas rendre bon compte de leurs perſonnes à S. M. qui lui en avoit confié la garde. Ce diſcours, quoique dur, n'empêcha pas que M. le prince n'eût une entiere confiance au ſieur de Comminges pendant les premiers jours de ſa priſon. Elle fut même ſi grande, que S. A. ne voulut pas permettre que les officiers du ſieur Guitaut qui les ſervoient, fiſſent l'eſſai des viandes devant eux. Mais cela ne dura pas, le ſieur de Bar ayant été nommé pour les garder ; & on leur donna en même-tems des officiers du roi pour les ſervir.

Quand on annonça cette nouvelle à M. le duc d'Orléans, S. A. R. dit : *Voilà un beau coup de filet ; on vient de prendre un lion, un ſinge & un renard.* On arrêta auſſi dans le même tems le préſident Perraut, intendant de M. le prince, & on alla chez d'autres perſonnes qui ne ſe trouverent pas. Il n'y eut que madame la princeſſe douairiere qui fut épargnée : mais bientôt après elle fut reléguée dans une de ſes maiſons de campagne.

Pendant tout ce tems-là, le coadjuteur étoit à l'hôtel de Chevreuſe avec le duc de Beaufort, qui y avoit diné, la porte de la maiſon étant fermée, avec défenſe de laiſſer entrer qui que ce fût ; parce qu'alors ils écrivoient des billets à tous les curés de Paris, pour les avertir de la détention des princes. Ce qu'ils faiſoient avec ſi peu de précaution, qu'il auroit été aiſé à pluſieurs de ceux qui étoient préſens, s'ils avoient été plus curieux, de jetter les yeux ſur ces billets, & d'en avertir S. A. encore à tems. Mais la deſtinée des princes ne le permit pas, & la nouvelle de leur priſon fut apportée chez le coadjuteur par Brillet, écuyer du duc de Beaufort, qu'on avoit envoyé exprès au palais royal, pour venir donner avis de ce qui ſe paſſeroit, dès qu'il en auroit l'ordre du marquis de Noirmoutier ou

de Laigues, qui commencerent à paroître ce jour-là chez la reine un peu avant que les princes fussent arrêtés.

Ces MM. auroient peut-être mieux fait de ne se point trouver à cette action, attendu que leurs personnes seules étoient capables de faire soupçonner & découvrir le dessein ; mais la reine avoit souhaité que cela fût. Ils avoient eu même tant d'envie de se venger de M. le prince, & de paroître les auteurs de sa prison, qu'ils ne purent s'empêcher de se donner ce plaisir : outre que ceux du parti doutoient toujours de la fermeté du cardinal, & jugerent qu'il ne falloit pas l'abandonner à son incertitude dans le tems de l'exécution.

Le bruit s'étant répandu dans Paris qu'on avoit arrêté quelqu'un au palais royal, sans dire qui, le peuple s'imagina que c'étoit M. de Beaufort, ce qui obligea plusieurs bourgeois à prendre les armes, particuliérement dans le quartier des Halles & vers la porte Dauphine. Tout le reste auroit bientôt suivi, si la reine n'eût envoyé en diligence chercher ce duc au palais d'Orléans, où lui & le coadjuteur étoient allés dès que Brillet leur eut porté la nouvelle. Il fallut même que le duc de Beaufort montât à cheval avec quantité de flambeaux, pour se montrer au peuple, étant suivi

de trois ou quatre cens chevaux, depuis neuf heures du ſoir juſqu'à deux heures après minuit, dont quelques-uns crierent qu'il falloit aller aſſommer la grande barbe, c'eſt-à-dire, le premier préſident, juſqu'à prendre la bride de ſon cheval pour le faire tourner de ce côté-là.

Pendant que tout cela ſe paſſoit, des amis de M. le prince, qui s'étoient aſſemblés à l'hôtel de Condé, propoſerent de monter à cheval, & d'aller attaquer le duc de Beaufort, pour mettre la confuſion dans le peuple qui auroit pu s'imaginer que c'étoit une entrepriſe du cardinal : & dans la vérité, ſi la choſe avoit été bien conduite, elle auroit pu réuſſir. Mais l'avis ne fut pas ſuivi, & tous ſes partiſans ne penſerent qu'à ſe retirer. Madame de Longueville étoit partie dès le commencement de la nuit, pour aller en Normandie, eſcortée de ſoixante chevaux conduits par le duc de la Rochefoucault. Le duc de Bouillon prit le chemin de Bourdeaux, le vicomte de Turenne, celui de Stenai, le ſieur de Bouteville (depuis duc de Luxembourg & maréchal de France) & quelques autres, celui de Bourgogne : de ſorte que dès le lendemain on convint que le parti des princes ſeroit aſſez conſidérable : ce qui n'empêcha pas que le peuple ne fît des feux de joie en pluſieurs

endroits de la ville, la plupart des bourgeois disant que le cardinal n'étoit plus Mazarin après un coup de cette nature.

Ainsi le procès criminel fut bien aisé à juger, & tous les accusés furent déchargés des plaintes contr'eux, & renvoyés hors de cour & de procès, avec des termes plus ou moins avantageux. L'arrêt de Joli fut le plus favorable de tous, ayant été non-seulement déchargé de l'accusation, mais ayant obtenu aussi permission de continuer ses informations. Il est vrai que le sieur de Champlatreux y contribua un peu, dans l'appréhension qu'étant privé de la protection de M. le prince, on ne se servît de l'affaire de Joli pour le pousser : ce qui auroit été aisé, sur la déposition de deux témoins, dont il auroit pu se trouver assez embarrassé : c'est pourquoi il alla trouver le duc de Noirmoutier, pour accommoder l'affaire, offrant pour cela deux mille écus à Joli, ce qui donna lieu à rire à ceux qui étoient du secret, & leur fit cependant juger qu'il y avoit eu quelque dessein formé. Joli répondit que volontiers il prendroit de l'argent; mais qu'il vouloit qu'il y en eût un acte devant notaire. Ce qui n'étoit pas le compte de Champlatreux, auquel, par ce moyen, il n'en coûta rien, que la parole qu'il donna, que lui & tous ses parens

ſortiroient, lorſqu'on parleroit de l'affaire de Joli, & qu'aucun d'eux ne ſeroit de ſes juges; & Joli promit de ſon côté qu'il ne pourſuivroit pas ſon information. Il n'auroit pu le faire quand il auroit voulu, parce que la cour envoya peu de tems après une amniſtie en faveur du marquis de la Boulaye, & pour abolir ce qui s'étoit paſſé le 11 décembre 1649.

Cette amniſtie confirma le ſoupçon de ceux qui croyoient que le marquis de la Boulaye n'avoit rien fait que de concert avec le cardinal : ce qu'on a cru encore plus fortement après la mort de ce miniſtre, parce que la Boulaye a laiſſé entendre que cela étoit vrai, quoiqu'auparavant il ne parlât pas ſi ouvertement. Mais il y a bien de l'apparence qu'il a plutôt dit cela pour ſe diſculper, & pour diminuer le blâme d'une action ſi étrange, que pour confeſſer la vérité.

Le commencement de la priſon des princes fut fort rude, le cardinal les ayant mis à la garde de M. de Bar, homme farouche, qui s'imagina que le mauvais traitement qu'il leur feroit, avanceroit ſa fortune, & lui ſeroit d'un grand mérite à la cour. Ainſi la ſeule conſolation des priſonniers fut le commerce qu'ils eurent dès le trois ou le quatriéme jour de leur priſon avec leurs amis.

Le ſieur de Montreuil, ſecrétaire de M.

le prince de Conti, étoit celui qui conduisoit le commerce si adroitement & par des inventions si subtiles, que le sieur de Bar étoit souvent lui-même l'instrument dont il se servoit pour faire tenir les lettres aux princes. Pour cela on avoit fait faire des écus creux, qui se fermoient à vis, qu'on mêloit avec ceux qu'on envoyoit de tems en tems aux prisonniers pour jouer, & que l'on confioit au sieur de Bar, pour les leur remettre lui-même entre les mains. On se servoit aussi quelquefois du ministere des officiers de la chambre, & même d'un valet du sieur de Bar, sans plusieurs autres finesses dont les prisonniers ne manquent jamais.

Mais toutes ces petites ruses ne pouvoient pas leur donner de grandes consolations, puisqu'on ne leur apprenoit que d'assez mauvaises nouvelles : car quoique leurs amis se donnassent de grands mouvemens au-dedans & au-dehors du royaume, le cardinal fut si heureux qu'il découvrit toutes leurs pratiques, souvent par le moyen des frondeurs. C'est pourquoi dans les commencemens il les ménageoit avec de grandes attentions, disant par-tout qu'il étoit fort aise d'être devenu frondeur. Mais ses prospérités lui ayant enflé le cœur, il les négligea dans la suite, & les força de prendre

les mesures qui furent suivies de la liberté des princes, & d'une ligue presque générale contre lui.

La premiere démarche que le ministre fit contre les princes, fut d'envoyer au parlement une déclaration assez mal digérée, concernant les raisons de leur emprisonnement, qui n'auroit pas produit un effet conforme à ses desirs, si les réponses qui furent faites par les partisans des princes, n'avoient été encore plus mauvaises.

Ensuite il mena le roi & la reine à Rouen pour en chasser madame de Longueville qui fut obligée de se retirer à Dieppe & delà en Flandres, d'où elle alla trouver le vicomte de Turenne à Stenai. Le duc de Richelieu abandonna aussi le Havre, & le roi demeura maître de toute la province, & des places que le duc de Longueville y avoit. La même chose arriva en Bourgogne, où tout ce qui tenoit pour les princes fut bientôt soumis après la réduction de Bellegarde.

Cependant madame la princesse douairiere ayant présenté une requête au parlement, pour avoir la liberté de demeurer à Paris, afin de solliciter l'élargissement de MM. ses enfans, on n'y eut aucun égard, quoiqu'il y eût une forte cabale pour elle, le premier président qui étoit des amis de M. le prince ayant fait sous main, & sans

trop se déclarer, tout son possible pour en favoriser le succès. Mais M. le duc d'Orléans avec le coadjuteur & le duc de Beaufort, étant allés au parlement firent rejetter la requête; & toutes les sollicitations de cette princesse demeurerent inutiles, aussi-bien que les soumissions indignes d'elle & de ses enfans, qu'elle fit au coadjuteur à l'entrée du palais, en s'abaissant jusqu'à embrasser ses genoux. Bassesse qu'il est bien difficile de pardonner à une mere de ce rang, quelque désolée qu'elle puisse être.

Quelque tems après, le cardinal étant revenu à Paris, résolut tout d'un coup d'aller à Bourdeaux, où madame la princesse & M. le duc d'Enguien avoient été reçus avec les ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & avoient engagé le parlement à donner un arrêt portant qu'il seroit fait remontrance au roi pour la liberté des princes. La plupart des amis du cardinal ne lui conseilloient pas ce voyage, parce qu'il y falloit mener beaucoup de troupes & laisser les frontieres de Flandres ouvertes aux ennemis. Ils disoient encore que pendant l'absence de la cour, les amis des princes pourroient faire des pratiques dangereuses dans le parlement & dans la ville de Paris; qu'on pouvoit remédier aux désordres de Bourdeaux en y envoyant un habile général avec des troupes;

qu'enfin Paris étoit la tête de toutes les affaires & le cœur de l'état, où il falloit nécessairement s'arrêter. Mais ce ministre passa par-dessus toutes ces considérations ; & comme les Espagnols venoient de lever le siége de Guise avec quelque perte, il crut qu'ils ne seroient pas si-tôt en état de rien entreprendre, & qu'il auroit le tems de s'assurer de Bourdeaux, où il ne s'attendoit pas de trouver plus de résistance qu'en Bourgogne & en Normandie. Il partit donc avec le roi & la reine, laissant à Paris M. le duc d'Orléans en qualité de lieutenant général de la couronne, avec le sieur le Tellier, secrétaire d'état, qui avoit le secret & la confidence du cardinal.

Les frondeurs lui promirent aussi de demeurer fidellement dans l'union qu'ils avoient faite avec lui, & de s'opposer aux cabales que les partisans des princes pourroient faire dans le parlement & dans la ville, & même auprès de M. le duc d'Orléans, dont le coadjuteur étoit devenu le confident, depuis la disgrace de l'abbé de la Riviere, qui fut chassé un peu après la prison des princes.

Le cardinal se reposa sur madame de Chevreuse du soin de ménager les frondeurs, & sur le garde des sceaux de Châteauneuf, par le moyen de madame de Rhodes son amie, qui alloit tous les soirs à

l'hôtel de Chevreuſe où ces MM. ne manquoient pas de ſe rencontrer. Mais comme le garde des ſceaux étoit vieux, & que madame de Rhodes n'avoit plus pour lui qu'une complaiſance intéreſſée, elle étoit bien plus diſpoſée à ſervir les frondeurs, & elle découvroit beaucoup plus de choſes en leur faveur par le moyen du garde des ſceaux, qu'il n'en découvroit par elle en faveur du cardinal, auquel il n'étoit pas lui-même fort attaché.

Ces précautions n'empêcherent donc pas les inconvéniens qui avoient été prédits au cardinal. Le ſiége de Bourdeaux, qui dura plus qu'il n'avoit cru, donna lieu aux Eſpagnols d'entrer en campagne, où ils ſe rendirent maîtres de la Capelle, de Rhetel & de Château-Porcien; & les amis des princes trouverent le moyen de faire délibérer pluſieurs fois le parlement ſur ce qui ſe paſſoit à Bourdeaux, d'où il étoit venu deux députés avec des lettres.

Ces deux incidens commencerent à faire changer la face des affaires. Le voiſinage des Eſpagnols, qui pouvoient aiſément venir de Rhetel à Vincennes, obligea la cour à penſer à en tirer les princes pour les transférer ailleurs: mais la difficulté fut de convenir du lieu. Le cardinal fit propoſer le Havre; mais les agens des princes s'y op-

poſerent de toutes leurs forces, & les frondeurs ne trouvoient pas bon qu'on les mît dans un lieu qui dépendît ſi abſolument du cardinal. Ils auroient mieux aimé la Baſtille, dont ils étoient à peu près les maîtres : & ce fut le ſentiment du coadjuteur & du duc de Beaufort. Mais le ſieur le Tellier s'y oppoſa fortement, faiſant agir tous les partiſans de la cour auprès de S. A. R. pour l'en détourner, & l'engager à conſentir au Havre. Le marquis de Laigues conſulté par le duc d'Orléans ne lui conſeilla pas de les mettre à la Baſtille ; mais il n'approuva pas auſſi la citadelle du Havre, où S. A. R. n'avoit aucun pouvoir. Auſſi M. le duc d'Orléans après pluſieurs délibérations, ſe réſolut de lui-même de les faire transférer à Marcouſſi, dont perſonne n'avoit parlé.

Cette tranſlation déplut fort à la cour, & le cardinal en ayant été informé commença de ſe plaindre du coadjuteur, comme s'il eut voulu ſe rendre maître des princes, ſous le nom de S. A. R. Il trouva auſſi fort mauvais que M. le duc d'Orléans eût envoyé le marquis de Verderonne, & le comte d'Avaux à l'archiduc ſur de nouvelles propoſitions de paix faites par ce prince, diſant que cela ne venoit que du coadjuteur qui avoit voulu faire la paix ſans lui. Il eſt vrai que cette négociation fut pouſſée un

peu trop avant, l'archiduc ayant envoyé don Gabriel de Tolede à Paris : mais on découvrit bientôt que la conduite des Espagnols n'étoit qu'un pur artifice pour brouiller, par le refus que l'archiduc fit d'envoyer des passeports au nonce du pape & à l'ambassadeur de Venise, qui avoient été nommés pour médiateurs, & qui s'étoient avancés en cette qualité jusqu'à Nanteuil.

Le cardinal Mazarin se tint aussi offensé d'une députation du parlement à la cour, ménagée par S. A. R. sous prétexte d'informer le roi des propositions des députés de Bourdeaux; mais en effet, pour tâcher de terminer la chose par un accommodement, s'imaginant que le coadjuteur lui avoit suscité cette affaire pour lui ôter l'honneur de réduire Bourdeaux par la force.

Toutes ces plaintes que le cardinal faisoit publiquement refroidirent les esprits, & le coadjuteur irrité commença dès-lors d'écouter le sieur Arnaud, général des carabins, ami des princes & le sien, qui venoit le voir la nuit dans un grand secret. Il cacha cependant son ressentiment, quoiqu'il vît bien que ce ministre cherchoit à lui faire une querelle d'Allemand, & qu'il seroit bientôt obligé de se détacher de ses intérêts, les amis des princes ayant mis leurs affaires sur un pied qui mettoit les fron-

deurs hors d'état de leur réſiſter, ſans perdre leur crédit dans le parlement & parmi le peuple.

En effet les délibérations du parlement alloient ſi avant ſur les affaires de Bourdeaux, qu'on ne parloit pas ſeulement de faire des remontrances pour la liberté des princes, mais auſſi de l'éloignement du cardinal : ſur quoi le coadjuteur & les frondeurs, en parlant d'une maniere ambiguë, ſe faiſoient un grand préjudice dans le monde, où le nom de Mazarin étoit toujours odieux.

Les amis des princes eurent auſſi le ſoin de diſtribuer de l'argent à pluſieurs aventuriers, qui, ſe mêlant dans la ſalle du palais & déclamant hautement contre le cardinal, engageoient une infinité de gens de crier à tous momens, *vive le roi, vivent les princes, point de Mazarin :* ce qui cauſoit un tel bruit, & une ſi grande confuſion, que S. A. R. délibéra plus d'une fois de rentrer dans la grande ſalle, ſes gardes ne pouvant lui ménager le paſſage, quoiqu'aſſiſté du duc de Beaufort qui ſe mit à leur tête, & qui fut repouſſé auſſi-bien qu'eux. Le coadjuteur, s'il l'en faut croire, fut auſſi attaqué un jour par un gentilhomme le poignard à la main, qu'il ſe vantoit de lui avoir arraché des mains : cependant il n'a jamais

voulu le nommer à perſonne, quoiqu'il aſſurât l'avoir fort bien reconnu. Mais il n'y a guère d'apparence qu'une action de cette nature ſe fût paſſée dans la grande ſalle du palais, ſans que perſonne le vît. D'ailleurs ceux qui l'ont connu le plus familiérement ſavent bien qu'il étoit incapable de garder un ſecret de cette eſpece, auſſi-bien que de ſes bonnes fortunes avec les dames.

Malgré tout cela les frondeurs demeurerent fermes, & empêcherent qu'il ne fût rien ordonné contre le cardinal, ou pour la liberté des princes; & toutes les délibérations du parlement ſur les affaires de Bourdeaux ſe terminerent à un ſecond envoi de députés, par l'entremiſe deſquels, le traité fut enfin ſigné, portant la révocation du duc d'Epernon, gouverneur de la province, une amniſtie générale pour la ville, & pour tous ceux qui avoient pris les armes, particuliérement pour les ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & permiſſion à madame la princeſſe de ſe retirer avec M. ſon fils à Montrond, ou en quelqu'une de ſes maiſons d'Anjou.

La paix de Bourdeaux étant faite, les délibérations du parlement ceſſerent auſſi: mais les partiſans des princes ne diſcontinuoient pas pour cela leurs intrigues pour ſe rendre les peuples favorables. Ils s'aviſe-

rent entr'autres choses, d'exposer un matin le portrait du cardinal à mi-corps en habit rouge attaché à un poteau, la corde qui passoit à l'endroit du col, comme s'il eut été pendu, avec un écriteau portant différens crimes pour lesquels il étoit déclaré digne de mort. Ce portrait fut exposé à la Croix-du-tiroir & au bout du Pont-neuf, vis-à-vis la rue Dauphine, & cette bagatelle ne laissa pas de plaire au peuple, & d'y causer de l'émotion, jusques-là qu'un exempt qui alla ôter un de ces tableaux, pensa être assommé.

Il y eut aussi du bruit au sujet du meurtre d'un des gentilshommes de M. de Beaufort, nommé Saint-Eglan, lequel allant quérir ce prince à l'hôtel de Montbazon, fut tué dans son carosse dans la rue S. Honoré sur les onze heures de nuit. Cet assassinat fit faire bien des raisonnemens : quelques-uns voulurent le faire passer pour un simple vol, plusieurs l'imputerent aux amis de M. le prince ; mais l'opinion la plus générale, appuyée par les émissaires des princes, fut que le cardinal avoit fait faire le coup, mais que ses gens s'étoient mépris, ayant cru que c'étoit le duc de Beaufort. Quoi qu'il en soit, on n'en a jamais bien pu découvrir la vérité ; ceux des assassins qui furent exécutés ayant dit simplement qu'ils étoient

conduits par un homme qui s'étoit ſauvé, & qui avoit ſervi dans un des régimens de M. le prince.

Le corps d'un de ces miſérables ayant été abandonné aux chirurgiens, on lui trouva toutes les parties tranſpoſées, le cœur & la rate au côté droit, & le foie au côté gauche. Cela fut remarqué comme une choſe fort extraordinaire, quoiqu'elle ne ſoit pas ſans exemple; puiſque dans le même tems, ou à peu près, on trouva la même conformation dans le corps d'un chanoine de Nantes.

Pendant que toutes ces choſes ſe paſſoient, les confidens des princes ſollicitoient puiſſamment le coadjuteur, ſans lequel ils voyoient bien qu'ils ne pouvoient rien faire auprès du duc d'Orléans. Ils ſavoient d'ailleurs qu'il étoit piqué des plaintes du cardinal, & il s'en étoit ouvert à madame de Chevreuſe, en lui faiſant connoître en même tems les offres qui lui étoient faites de la part du prince. Cette dame lui repréſenta qu'il ne devoit pas ſe ſéparer ſi légérement de la cour, ni rentrer avec tant de précipitation dans les intérêts de M. le prince, dont la fidélité devoit lui être ſuſpecte, après les expériences du paſſé; qu'il ne devoit pas tant s'arrêter à des bruits qui pouvoient être répandus par les émiſſaires des princes; & qui, quand ils feroient vrais, n'étoient pas

aſſez importans pour le porter aux extrêmités, & qu'enfin, avant de ſe déterminer, il falloit voir ſi la cour lui refuſoit la nomination au cardinalat, qu'elle lui avoit fait eſpérer, & que c'étoit uniquement par cette pierre de touche qu'il devoit juger de ſes bonnes ou mauvaiſes volontés à ſon égard.

Le coadjuteur ſe fit prier, diſant qu'il ne vouloit rien demander au cardinal; mais madame de Chevreuſe, qui ſavoit combien il deſiroit la choſe, ne laiſſa pas d'en parler au ſieur le Tellier, le priant d'en écrire inceſſamment au cardinal, & de lui faire bien ſentir qu'il lui étoit de la derniere conſéquence de retenir le coadjuteur dans ſes intérêts, à quelque prix que ce fût. Le ſieur le Tellier ayant refuſé de ſe charger de cette propoſition qu'il ſavoit bien ne devoir pas être agréable, elle en écrivit elle-même au cardinal, qui lui répondit en termes généraux, qui ne ſignifioient rien dans ſon langage; mais il ne laiſſoit pas de lui donner quelque lieu d'eſpérance.

Cette réponſe retint le coadjuteur quelque tems juſqu'à ce qu'il eût avis de certaines paroles qui étoient échappées au cardinal contre lui & contre ſes amis, dont madame de Chevreuſe ayant été informée, elle commença auſſi d'entrer en quelque défiance, d'autant plus que le ſieur de Laigues

ſon ami étoit mêlé dans ce diſcours, le cardinal ayant dit que ce marquis avoit encore trop de teinture du coadjuteur pour ſe pouvoir fier en lui. C'eſt pourquoi dès que la cour fut arrivée à Fontainebleau, cette dame s'y rendit exprès, afin de faire expliquer plus nettement ce miniſtre ſur l'affaire du chapeau : ce que n'ayant pu obtenir, elle lui dit, en prenant congé de lui, qu'elle ne pourroit pas s'empêcher de témoigner au coadjuteur quelque choſe de ſa froideur à ſon égard. Sur quoi le cardinal ayant fait réflexion, il envoya chez elle le lendemain matin, & ayant sû qu'elle étoit déja partie, il fit chercher avec empreſſement le marquis de Laigues, auquel il donna des paroles preſque poſitives, dans la crainte qu'il avoit que le coadjuteur ne le traversât dans le deſſein qu'il avoit de retourner à Paris, & de transférer les princes au Havre-de-Grace.

Ce fut la premiere choſe dont la reine entretint M. le duc d'Orléans à Fontainebleau, en le priant de vouloir bien ſe charger de la priſon des princes, ou de ſouffrir qu'on les menât au Havre : à quoi S. A. R. s'oppoſa pendant quelque tems avec aſſez de fermeté; mais enfin il ſe rendit aux inſtances de la reine : & le cardinal craignant qu'il ne rétractât ſon conſentement, fit ex-

pédier les ordres ſur le champ par le ſieur le Tellier, auquel il dit en même tems de s'abſenter ou de ſe cacher ſi bien qu'on ne le pût trouver au cas que S. A. R. l'envoyât chercher pour lui défendre de paſſer outre à l'exécution des ordres. Cela ne manqua pas d'arriver ; mais il n'étoit plus tems.

Cette tranſlation fut fort ſenſible aux amis des princes, qui étoient ſur le point d'exécuter un deſſein concerté depuis long-tems pour les ſauver. Dans cette vue ils avoient gagné quatre gardes des ſept qui étoient dans l'appartement des princes, qui devoient ſe rendre maîtres des autres trois, ou les poignarder en cas de réſiſtance. Ils s'étoient auſſi aſſurés de quelques-uns des officiers & ſoldats qui veilloient à la garde des dehors ſur la terraſſe du château de Marcouſſi, au pied de laquelle un homme s'étoit chargé de faire trouver un bateau, dans lequel les princes devoient paſſer le foſſé, pour aller joindre à vingt pas delà le duc de Nemours, qui les auroit conduits avec une bonne eſcorte en lieu de sûreté.

Ainſi le comte d'Harcourt, qui vouloit bien ſe charger de la conduite des princes, s'acquitta de cette commiſſion ſans beaucoup de peine ; mais il s'attira le blâme de tous les honnêtes gens qui trouverent cette action indigne de lui & de la belle réputation

tion qu'il s'étoit faite dans le monde. Cela donna lieu à cette chanson : *

Cet homme gros & court,
Si connu dans l'histoire,
Ce grand comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Cazal & qui reprit Turin ;
Est maintenant, est maintenant
Recors de Jules Mazarin.

Peu de tems après, la cour étant revenue à Paris, madame de Chevreuse ne manqua pas de presser le cardinal sur le chapeau promis au coadjuteur. Mais ce ministre se voyant maître des princes, & dans Paris, où il croyoit n'avoir plus rien à craindre, changea de langage, & refusa nettement de tenir les paroles qu'il avoit données au marquis de Laigues à Fontainebleau. Le coadjuteur avoit toujours bien prévu qu'il en useroit de la sorte, & madame de Chevreuse commençoit à s'en douter ; mais comme elle avoit beaucoup de peine à quitter le parti de la cour, on auroit eu beaucoup de peine à l'en détacher, & on n'en seroit pas venu à bout, si l'on ne s'étoit pas avisé de lui proposer le mariage de mademoiselle de Chevreuse avec M. le prince de Conti.

* M. le prince fit cette chanson dans son carosse pendant qu'on le transféroit.

Cette affaire avoit déja été ménagée par madame de Rhodes avec la princesse Palatine, qui avoit toute la confiance des princes. Le coadjuteur & mademoiselle de Chevreuse la desiroient sur toutes choses. Il n'en étoit pas de même de madame de Chevreuse, qui en reçut d'abord la proposition avec assez d'indifférence, parce que le marquis de Laigues s'y opposoit directement, ne pouvant se résoudre, non plus que le marquis de Noirmoutier, à trahir le cardinal dont ils avoient sujet d'être contens, & qui leur avoit tenu parole sur tout ce qu'il leur avoit promis. D'ailleurs ces deux MM. avoient des raisons personnelles pour ne se pas raccommoder avec M. le prince, dont ils appréhendoient la vengeance & la légéreté. Ils disoient que tout étoit à craindre du côté de S. A. & presque rien du côté du cardinal, qui ne s'empresseroit peut-être pas de leur accorder toutes les graces qu'ils pourroient desirer de lui, mais qui seroit toujours obligé de garder de certaines mesures avec eux, & qu'enfin le mariage de mademoiselle de Chevreuse n'étoit pas une assurance suffisante pour eux, quand M. le prince leur tiendroit parole sur ce chef : ce qu'il pourroit bien ne pas faire, s'il se voyoit une fois en liberté.

A la vérité ces raisons étoient plausibles

& bien capables de faire impreſſion ſur l'eſprit des frondeurs. Mais la négociation du mariage fut ſi ſecrete, qu'il n'y eut que le ſieur Caumartin qui en ſut quelque choſe en qualité d'ami de madame de Rhodes, & de confident du coadjuteur, & de madame de Chevreuſe, dont il étoit fort conſidéré, parce que tout jeune qu'il étoit, il avoit un eſprit prévenant, ſouple, & délicat, avec une grande connoiſſance des affaires du parlement : ce qui faiſoit que lorſque le coadjuteur avoit à parler dans la compagnie, c'étoit Caumartin ou Joli, qui dreſſoient le projet de ſon diſcours, & ſouvent l'un & l'autre enſemble.

Enfin malgré les contradictions, mademoiſelle de Chevreuſe, madame de Rhodes, le coadjuteur & Caumartin firent ſi bien auprès de madame de Chevreuſe & du marquis de Laigues, qu'ils obtinrent leur conſentement pour le mariage & pour le traité avec les princes, dont le coadjuteur fut chargé pendant que madame de Chevreuſe tâcheroit de perſuader M. le duc d'Orléans : cela ne fut pas aiſé. Ce n'eſt pas que S. A. R. ne convînt aiſément qu'il étoit bon de diminuer un peu la grande autorité du cardinal ; qu'il ne ſeroit plus tems d'y penſer ſi l'on attendoit tranquillement la majorité du roi qui approchoit fort, & qu'en-

fin l'unique moyen de le réduire étoit de se réunir avec les princes. Le comte de Bethune, en qui le duc d'Orléans avoit une grande confiance, aida bien à lui faire sentir cette nécessité ; mais il appréhendoit toujours les suites de cette réunion, & que M. le prince n'en tirât un trop grand avantage. Il y donna pourtant enfin les mains sur la proposition qui fut faite de mademoiselle d'Orléans avec M. le duc d'Enguien.

Il ne restoit donc plus qu'à écrire ; mais comme il y avoit eu des avis différens parmi les frondeurs, il y en eut aussi parmi les amis des princes, dont quelques-uns étant entrés en négociation avec le cardinal, qui leur faisoit espérer dans peu la liberté des princes, soutenoient qu'il falloit tout attendre de ce côté-là. Les autres disoient que toutes les paroles qu'il donnoit n'étoient que pour amuser leurs amis, & qu'il ne falloit rien se promettre de lui que par force, & en se rendant supérieurs : ce qui ne se pouvoit que par l'union avec les frondeurs. Mais ce qui les divisoit davantage étoit un article que ces MM. vouloient insérer dans le traité pour engager les princes à travailler de concert avec eux à l'éloignement du cardinal : à quoi plusieurs d'entr'eux ne pouvoient consentir, parce qu'ils étoient anciens Mazarins, & ennemis jurés des frondeurs.

Cependant comme M. le prince remit cette négociation entre les mains de madame la princesse Palatine, du président Viole, & de Croissi, qui n'avoient aucune raison de ménager le cardinal, ils ne s'arrêterent point à ces considérations, & ils entrerent en conférence avec le coadjuteur, qui alloit toutes les nuits *incognito* chez la Palatine, souvent avec Caumartin.

Tout cela ne pouvoit pas être si secret qu'il n'en revînt quelque chose à la connoissance du cardinal; mais comme les avis qu'on lui donnoit n'étoient pas bien circonstanciés, & qu'il négocioit lui-même avec les principaux amis des princes, il ne s'en mit pas beaucoup en peine, s'imaginant être au dessus de toutes choses, parce qu'il étoit venu à bout de la Normandie, de la Bourgogne & de Bourdeaux.

Comme il ne lui restoit rien à soumettre que la frontiere de Champagne, où les ennemis s'étoient établis, il résolut d'aller lui-même en ces quartiers-là, & il y fut si heureux, que non-seulement il reprit Rhetel, mais il eut la fortune que l'armée du roi, commandée par le maréchal du Plessis, défit celle du vicomte de Turenne près de Saumepui : après quoi il revint à Paris triomphant, ne croyant pas que rien pût, ni osât lui résister après cela.

Mais il y trouva plus d'affaires qu'il ne penſoit : car le traité des princes ayant été ſigné peu de jours après, madame la princeſſe préſenta une requête au parlement avec une lettre des princes, qui engagerent la compagnie dans des délibérations que le cardinal ne put éviter avec tous ſes artifices, & il fut arrêté que très-humbles remontrances ſeroient faites au roi & à la reine, & que M. le duc d'Orléans ſeroit prié d'employer ſon autorité pour la liberté des princes.

S. A. R. n'étoit pas entré dans ces délibérations, quoique dès-lors il témoignât publiquement déſirer la liberté des priſonniers, & qu'il eût déclaré hautement que leur tranſlation au Havre s'étoit faite ſans ſon agrément : mais comme ſon traité avec eux n'étoit pas encore conclu, il n'avoit pas jugé à propos de s'engager avant d'avoir pris ſes ſûretés.

Enfin le coadjuteur acheva le tout par deux traités qu'il fit avec madame la princeſſe Palatine, qui avoit reçu pour cela un pouvoir de M. le prince ſur un morceau d'ardoiſe, & une promeſſe de madame de Longueville d'agréer pour les princes, tout ce dont on ſeroit convenu avec leurs agens. Dans le premier traité, qui regardoit S. A. R. en particulier, on ſtipuloit le ma-

riage d'une de mesdemoiselles ses filles avec M. le prince, & plusieurs autres conditions d'un attachement & d'une union très-étroite de part & d'autre. Par le second, qui regardoit le coadjuteur, le duc de Beaufort, & le reste du parti, dont la plupart ne savoient pourtant rien, on convenoit du mariage de mademoiselle de Chevreuse avec le prince de Conti, en s'engageant à une intelligence réciproque contre le cardinal Mazarin dans les termes les plus forts & les plus pressans. Il y avoit aussi un article pour assurer l'amirauté au duc de Beaufort, M. le prince renonçant pour cet effet à toutes les prétentions qu'il pourroit avoir sur cette charge. Ce dernier traité fut signé par le coadjuteur & le duc de Beaufort, qui n'étoit point entré dans le détail de la négociation, & auquel on prit soin de cacher l'article du mariage de mademoiselle de Chevreuse, dans l'appréhension que madame de Montbazon ne rompît l'affaire à cause de la jalousie qu'elle portoit à madame & à mademoiselle de Chevreuse : le coadjuteur qui se chargea de la lecture de ce traité, ayant passé adroitement cette clause, sans que le duc s'en apperçût. On a prétendu aussi, que pour faciliter la signature, on avoit promis au nom des princes une somme considérable à madame de Montbazon. Tout

le monde étant d'accord, il ne fut plus question que de la maniere dont on s'y prendroit pour faire élargir les princes. Quelques-uns proposerent de se rendre maîtres de la personne du cardinal, & de le faire mettre à la Bastille, le coadjuteur ayant offert le ministere du marquis de Chandenier, premier capitaine des gardes-du-corps, dont il répondoit; & la chose fut poussée si loin, que ce prélat avertit quelques-uns de ses amis de se tenir prêts, & que l'affaire seroit exécutée à un souper que le sieur Tubeuf, surintendant de la reine, devoit donner au cardinal.

Mais S. A. R. n'ayant pu s'y résoudre, on prit le parti de presser la réponse de la cour aux remontrances du parlement, qui avoit toujours été différée sous différens prétextes & par les maneges du premier président, qui ne pouvoit souffrir, quoiqu'ami des princes, que les frondeurs eussent la gloire de leur rendre la liberté. Mais enfin il ne fut plus possible ni à la cour, ni à lui de résister aux empressemens & aux instances de la compagnie : il fallut céder & répondre, d'autant plus que plusieurs conseillers du parlement commençoient à mêler le cardinal dans les avis, & à prendre des conclusions contre lui. La reine déclara donc enfin, pour réponse aux remontrances, que

S. M. consentoit à la liberté des princes, mais qu'il étoit juste auparavant que madame de Longueville & le vicomte de Turenne, qui étoient en possession de la ville de Stenai, remissent cette place entre les mains du roi, & rentrassent dans l'obéissance : après quoi S. M. donneroit les ordres nécessaires pour l'élargissement des princes. Cette réponse fut regardée comme un artifice du cardinal, qui vouloit gagner du tems & éluder les fins de la requête par une proposition captieuse, dont l'exécution auroit fait certainement languir l'affaire des princes, & l'eût peut-être entiérement ruinée. Aussi la lecture fut suivie aussi-tôt d'un cri des enquêtes, disant qu'il falloit délibérer : à quoi le premier président ne put s'opposer après que le coadjuteur eut déclaré que S. A. R. jugeoit la liberté des princes nécessaire au bien du royaume.

La délibération fut longue & les avis fort partagés, les frondeurs concluant toujours à l'éloignement du cardinal, & les amis des princes ne pouvant y consentir. Sur quoi, quelques-uns ayant proposé d'inviter M. le duc d'Orléans à venir prendre sa place au parlement, tout le monde se rangea de cet avis, & on envoya prier S. A. R. de donner cette satisfaction à la compagnie. Ce prince s'en excusa pendant quel-

quesjours, mais enfin il y donna les mains, piqué de certains propos que le cardinal avoit tenus ſur ce ſujet dans le conſeil, où il avoit oſé dire que le parlement vouloit faire comme celui d'Angleterre, & comparer le coadjuteur & le duc de Beaufort, à Fairfax & à Cromwel. Ce que ce miniſtre dit pour rendre le parti odieux, produiſit un effet tout contraire, juſques-là que S. A. R. déclara hautement à la reine, qu'il n'entreroit plus dans le conſeil tant que le cardinal y ſeroit.

Dans ces ſentimens il réſolut d'aller au parlement, quoique la reine fît tous ſes efforts pour l'en détourner, & pour l'obliger de retourner au conſeil, offrant même de mener le roi au Luxembourg avec un ſeul écuyer & ſans gardes, pour lui marquer la confiance qu'elle avoit en lui, & pour lui ôter les ombrages qu'il avoit pris de l'ordre qui avoit été donné aux gens-d'armes & aux chevaux-légers de monter à cheval. Mais tout cela ne produiſit rien. C'eſt pourquoi le cardinal, voyant qu'il n'y avoit rien à eſpérer du côté de S. A. R. dépêcha en diligence le maréchal de Grammont ami de M. le prince, au Havre pour traiter avec lui des conditions de ſa liberté, quoiqu'il n'eût pas les pouvoirs néceſſaires pour conclure. Cependant M. le duc d'Orléans étant

allé au parlement, & la cour voulant empêcher la délibération, envoya le marquis de Rhodes, grand-maître des cérémonies, avec une lettre de cachet, portant ordre à toute la compagnie de se trouver à neuf heures au palais royal pour y apprendre la volonté de S. M. à quoi le premier président répondit qu'il falloit obéir. Mais plusieurs conseillers des enquêtes s'y opposerent, disant qu'on avoit déja arrêté de n'avoir aucun égard à ces lettres de cachet qu'on envoyoit à tous momens : & que puisque S. A. R. étoit présente il falloit délibérer. Cela alloit passer malgré le premier président, si M. le duc d'Orléans n'avoit proposé sur l'heure de députer au palais royal pour savoir la volonté de la reine, & que cependant la compagnie demeureroit assemblée pour délibérer incessamment après le retour des députés. Ce qui fut exécuté sur le champ par le premier président, qui fut nommé avec quelques autres, & qui ne revinrent qu'au bout de trois heures, pendant lesquelles S. A. R. demeura dans la grand'chambre. Au retour, le premier président avec une affectation assez grossiere, pour mieux faire sentir la majesté de la cour, dit que le grand nombre des carosses, & la foule des courtisans leur avoit rendu l'accès du palais fort difficile, mais qu'enfin ayant

été introduits en la présence du roi & de la reine, du duc d'Anjou, du cardinal & de plusieurs officiers de la couronne, le garde des sceaux leur avoit fait ce discours :

« Messieurs, la reine vous a mandés pour » vous dire que depuis deux jours M. le » coadjuteur, pour émouvoir les esprits, » va publiant par-tout que le cardinal Ma- » zarin a tenu des discours désavantageux » de votre corps. Elle a voulu vous assurer » que cela est faux, & vous informer en » même tems de ce qui se passa mercredi » dans le conseil, où sur le sujet des affai- » res, M. le cardinal dit qu'il voyoit bien » qu'on n'en vouloit pas seulement à lui, » mais à l'autorité royale, & qu'après s'être » défait de lui on en viendroit à la personne » de Monsieur & ensuite à celle de la reine, » & que M. le coadjuteur étoit auteur de » tous ces désordres ; à quoi S. A. R. avoit ré- » pondu qu'on n'en vouloit qu'au ministre » & à sa mauvaise conduite : qu'après le con- » seil il se plaignit à la reine du discours du » cardinal, & que le lendemain il lui manda » par le maréchal de Villeroi & le sieur le » Tellier, qu'il n'assisteroit plus au conseil » tant que le cardinal s'y trouveroit : ce qui » est d'autant plus fâcheux à la reine, qu'elle » a toujours traité avec S. A. R. en pleine » confiance, sans lui rien céler des délibéra-

» tions les plus secretes, & qu'elle ne peut
» attribuer son éloignement qu'aux mauvais
» conseils de M. le coadjuteur; que quant
» à la liberté des princes, elle la desire plus
» que lui, qui doit l'appréhender, & qu'en-
» fin elle conjure S. A. R. de vouloir bien
» rentrer dans le conseil, l'assurant que
» toutes choses se raccommoderont par sa
» présence ».

Après cela, le premier président dit que la reine avoit pris la parole, & les avoit chargés de dire à S. A. R. qu'elle ne pouvoit assez exprimer le déplaisir qu'elle ressentoit de son éloignement, & qu'elle le conjuroit de retourner au palais royal pour y ordonner de toutes choses comme S. M. même; qu'elle les avoit ensuite assurés que le roi ne sortiroit pas de Paris; que s'il en étoit déhors il reviendroit, & qu'enfin pour la liberté des princes elle la promettoit pure & simple sans aucune condition, & qu'au retour du maréchal de Grammont on verroit qui l'avoit plus desirée d'elle ou du coadjuteur, aux conseils duquel elle prioit S. A. R. de ne se pas laisser surprendre. Ensuite le comte de Brienne, secrétaire d'état, laissa au parlement un écrit conforme au récit du premier président, & dit à M. le duc d'Orléans de la part de la reine, qu'elle le prioit d'aller au palais royal, où elle

ſouhaitoit de conférer avec lui ſur l'état préſent des affaires. S. A. R. répondit que le rapport de M. le premier préſident étant de la derniere conſéquence, il falloit auparavant voir ce qu'il y auroit à faire. Le premier préſident reprit auſſi-tôt la parole pour dire à M. le duc d'Orléans, qu'il ne devoit pas refuſer cette ſatisfaction à la reine; que ſon refus mettroit la confuſion & le déſordre dans l'état; qu'on pourroit tout accommoder dans une conférence; ſinon que le parlement feroit tout ce que S. A. R. pourroit deſirer; qu'il l'en conjuroit pour le bien & pour le repos de la France. En cet endroit le premier préſident, qui avoit prononcé ſon diſcours avec force & véhémence, parut comme un homme ſaiſi de douleur, les larmes aux yeux, & comme ayant peine à trouver ce qu'il vouloit dire, & finit par ces mots: *Monſieur, ne perdez pas le royaume, vous avez toujours aimé le roi.*

Ce diſcours émut tellement toute la compagnie, qu'il y eut un ſilence général, qui n'y avoit jamais été, perſonne n'oſant prendre la parole dans une conjoncture ſi délicate. M. le duc d'Orléans répondit ſeulement en peu de mots, qu'il ne refuſoit pas de rendre viſite à la reine ſi la compagnie le lui conſeilloit, malgré les ſujets de crainte qu'il avoit. Mais il dit cela d'un air & d'un

ton si peu assuré, qu'il ne fit qu'augmenter l'embarras de toute l'assemblée. Ainsi le premier président reprenant la parole pour presser S. A. R. d'aller chez la reine, peut-être en seroit-il venu à bout, si le duc de Beaufort ne l'eût interrompu pour demander où étoit la sûreté de Monsieur. Encore cela ne fit pas un grand effet, le premier président ayant répondu, *Ah! Monsieur, elle est toute entiere; le parlement s'y obligera.* Enfin le coadjuteur, qui jusques-là n'avoit rien dit, prit la parole d'un air décisif, & dit: M. S. A. R. vous a déja déclaré qu'elle s'en rapportoit à l'avis de la compagnie: l'avis de la compagnie n'est pas celui de deux ou trois, c'est pourquoi il faut délibérer.

A ces mots tout le monde reprit courage, & il s'éleva un si grand bruit & si continuel de voix qui disoient qu'il falloit délibérer, qu'à la fin le premier président fut obligé de céder. M. le duc d'Orléans reprit aussi ses esprits, & après avoir chargé le comte de Brienne de faire ses excuses à la reine, il fit le discours suivant:

« Messieurs, par ce que vous venez d'entendre, il semble que la reine me veut » charger d'un changement notable en ma » conduite, qui me pourroit être reproché, » si je négligeois de la justifier à la compa- » gnie. Pour le faire, je suis obligé de re-

» prendre la chose de plus haut & de re-
» monter au conseil qui se tint il y a dix-
» huit mois à Compiegne sur les troubles
» de Guyenne, où je dis que pour les ap-
» paiser je ne voyois pas de meilleure voie
» que de rappeller le duc d'Epernon. Le
» cardinal Mazarin me témoigna n'être pas
» content que j'eusse ouvert cet avis; il
» m'en fit parler par la reine; & dans un
» autre conseil qui se tint à Paris pour la
» même affaire, ayant vu que je persistois
» dans mon sentiment, il le combattit &
» le fit passer pour fort extraordinaire. Je
» me tus par respect pour S. M. Depuis il
» fut question de la prison des princes, qu'on
» me représenta comme absolument néces-
» saire, & sur laquelle on ne me donna pas
» le peu de tems que j'avois demandé pour
» me résoudre. Au retour des voyages de
» Normandie & de Bourgogne, on proposa
» celui de Bourdeaux. Je m'y opposai au-
» tant que je pus, remontrant le péril où
» l'on s'exposoit en abandonnant les fron-
» tieres aux entreprises des ennemis. Mes
» raisons ne firent qu'aigrir le cardinal: sans
» s'y arrêter, il fit résoudre le voyage qu'on
» pouvoit éviter en retirant le duc d'Eper-
» non de cette province, & en y envoyant
» un nouveau gouverneur. Quelque tems
» après, j'appris la résistance de Bourdeaux,

» l'irruption des Espagnols en Champagne, » & la prise du Catelet. Pour remédier à » tant de désordres, je jugeai qu'il étoit à » propos de députer quelques-uns de votre » corps pour aller aider à pacifier les trou- » bles de Guienne : vous savez, MM. la » maniere dont ils furent reçus. La guerre » continua ; il fut résolu d'envoyer de nou- » veaux députés. Le cardinal m'en sût mau- » vais gré ; il se plaignit que j'avois empê- » ché le succès des armes, & m'en fit écrire » en ces termes par la Reine.

» Quand madame la princesse sortit de » Bourdeaux, il eut avec elle une longue » conférence sans m'en donner avis ; ensuite » les ennemis pénétrant plus avant dans le » royaume, il vous vint des nouvelles de » plusieurs endroits, que dans vingt-quatre » heures ils se pouvoient rendre au bois de » Vincennes. Pour la sûreté de MM. les » princes, je les fis transférer à Marcoussi ; » on s'en plaignit à la cour. Les Espagnols » s'étant retirés, j'écrivis trois fois à la reine » pour savoir si elle souhaitoit qu'on les ra- » menât au bois de Vincennes ; elle ne me » fit point de réponse. Le roi étant de re- » tour à Fontainebleau, je m'y rendis aussi- » tôt. On me proposa de souffrir qu'ils fus- » sent conduits au Havre : la reine m'en fit » les dernieres instances, & pour ne pas

» l'irriter, je fus obligé d'y consentir. Peu » après je mandai M. le garde des sceaux & » le sieur le Tellier, pour leur déclarer que » je n'approuvois point cette translation, » & que dans une affaire de cette impor- » tance, il falloit me vaincre par des rai- » sons, & non par des prieres. M. le car- » dinal m'en fit faire des reproches par la » reine, & m'en témoigna même quelque » chose. Depuis il a conservé tant d'aigreur » contre moi, que la plus grande partie » des conseils s'est passée en dispute. Il m'a » dérobé la connoissance de plusieurs affai- » res; il a proposé ses desseins violens con- » tre cette compagnie. Il m'a pressé d'aban- » donner mon neveu de Beaufort & M. le » coadjuteur. Il a inspiré au roi des senti- » mens de défiance à l'égard de ses sujets, » & des maximes de dangereuse conséquence. » Enfin mercredi dernier en parlant de vos » assemblées, il osa dire qu'il voyoit bien » qu'on en vouloit au roi, qu'on préten- » doit commencer par lui comme on avoit » fait en Angleterre par le vice-roi d'Ir- » lande, & qu'après on n'épargneroit ni » moi, ni la reine, ni le roi lui-même; » mais que si je voulois le laisser faire, il » viendroit bien à bout des factieux. Je lui » répondis que le parlement de Paris n'é- » toit pas comme celui de Londres; que

» vous étiez tous gens de bien, bons ſujets » du roi, & que vous n'en vouliez qu'à la » perſonne du miniſtre, que vous regardiez » comme l'unique cauſe des déſordres. Enfin voyant qu'il continuoit les mêmes diſ» cours, je dis à la reine que je ne les pou» vois plus ſouffrir, ni me trouver avec un » homme qui donnoit de ſi mauvaiſes im» preſſions au roi. Le lendemain je mandai » M. le garde des ſceaux, le maréchal de » Villéroi, & le ſieur le Tellier, pour leur » déclarer que je n'irois plus au conſeil ni » au palais royal, tant que le cardinal y » ſeroit. Voilà, MM. un compte exact de » ma conduite, dans laquelle je ne crois » pas qu'on puiſſe remarquer aucun intérêt » particulier. Tout le monde ſait comme » j'en ai uſé juſqu'ici, quel reſpect j'ai tou» jours eu pour la reine : je ne m'en éloi» gnerai jamais, encore moins du ſervice » du roi, qui toujours m'a été plus cher » que toute choſe *(a)* ».

(*a*) La fermeté de ce prince ne répondoit pas à ſon éloquence, qui manquoit à M. de Beaufort. Sur quoi l'on fit ce quatrain :

Beaufort brille par les combats :
Gaſton par la harangue.
Ah que Beaufort n'a-t-il ſa langue!
Ah ! que Gaſton n'a-t-il ſon bras !

Ce discours, quoique sans préparation, fut prononcé par S. A. R. avec tant de facilité, de majesté, & d'un air si digne de sa naissance, qu'il fut suivi d'un applaudissement général, & d'une répétition continuelle qu'il falloit délibérer. Cependant le premier président, & le président le Coigneux ne laisserent pas d'insister encore sur une conférence de S. A. R. avec la Reine; mais leurs remontrances n'eurent point d'effet, non plus que les conclusions de l'avocat général, qui commença à dire fort gravement que les éclipses des corps célestes n'arrivoient que par l'interposition des corps étrangers : ce qui fit juger qu'il alloit conclure rigoureusement contre le cardinal, mais il tomba tout d'un coup en priant S. A. R. de conférer avec la reine. Il voulut aussi faire la grimace de pleurer, comme le premier président : mais ce jeu fut traité comme il le méritoit, de badin & de ridicule. Le premier président n'en demeura pas-là : il revint encore à la charge avec ses mêmes artifices, & dit à M. le duc d'Orléans: « Ah ! Monsieur, toute la compagnie voit » manifestement que votre cœur est ému : » au nom de Dieu, Monsieur, au nom du » roi & de l'état, ne préférez point les » voies extrêmes, vous ferez plus par vos » raisons sur la reine, que toutes ces assem-

» blées ». Mais ayant malheureusement avancé qu'il osoit répondre de la liberté des princes ; qu'ils étoient peut-être déja libres ; que le maréchal de Grammont étoit parti exprès pour cela, & que la reine lui avoit commandé d'en assurer la compagnie : S. A. R. lui répondit, M. le premier président, vous en savez donc plus que moi ; car tout ce que je sais là-dessus, c'est que le maréchal de Grammont est allé seulement pour négocier sans aucun pouvoir, pour la liberté des princes. Ainsi le premier président ayant perdu toute espérance, commença à prendre les avis, qui furent suivant l'usage des grandes assemblées, entremêlés de bonnes choses, & de quantité de bagatelles. Tout le monde s'attendoit que le coadjuteur alloit faire une apologie dans les formes pour justifier sa conduite, mais il fut plus sage qu'on ne pensoit. Il se contenta de dire : MM. pour me défendre des calomnies qu'on m'impose, (a) *In difficillimis Reip. temporibus urbem non deserui, in prosperis nihil de publico delibavi, in desperatis nihil timui.* Ce n'est pas que je ne ressente un déplaisir extrême des

(a) Le coadjuteur composa sur le champ ce latin, que la plupart des assistans prirent pour un passage de Cicéron, ou de quelque fameux auteur de l'antiquité.

mauvaifes impreffions qu'on a données au roi & à la reine contre moi : mais ce qui me confole, eft d'être calomnié par un homme dont les gens de bien méprifent jufqu'aux louanges. Après les témoignages dont M. le duc d'Orléans a bien voulu m'honorer, je ne dois point chercher de juftification : c'eft pourquoi mon fentiment eft que la reine doit être fuppliée d'envoyer une déclaration d'innocence pour MM. les princes; d'éloigner M. le cardinal Mazarin d'auprès la perfonne du roi, & de fes confeils, & que non-feulement on doit fe plaindre des paroles injurieufes qu'il a dites contre le parlement, mais en demander une réparation publique.

Enfin M. le duc d'Orléans opina en rejettant quelques avis qui avoient été propofés, d'informer, de décréter, & de faire le procès au cardinal : ce qu'il dit n'être pas à propos pour le préfent; & il conclut que le roi & la reine feroient très-humblement fuppliés d'envoyer inceffamment les ordres néceffaires pour mettre les princes en liberté, & enfuite une déclaration de leur innocence, comme auffi d'éloigner le cardinal de la cour & du confeil, & de s'affembler le lundi fuivant fur la réponfe. Cet avis fut fuivi, l'affemblée ayant duré jufqu'à quatre heures du foir en préfence d'un peu-

ple extraordinaire, qui témoigna beaucoup de joie par les cris redoublés qu'il fit en voyant passer S. A. R. de *vive le roi, point de Mazarin.*

Cet arrêt surprit la cour qui ne s'y attendoit pas; mais elle ne désespéra pas d'y remédier en changeant de batteries. Voyant donc que les paroles dont elle avoit chargé le premier président pour la liberté des princes, n'avoient pas produit l'effet qu'on s'en étoit promis, elle résolut de les désavouer, dans l'espérance que les amis des princes, qui avoient opiné pour l'éloignement du cardinal, pourroient revenir à changer d'avis en leur faisant sentir qu'ils n'obtiendroient rien pour les princes tant qu'ils toucheroient cette corde. C'est pourquoi la reine envoya le garde des sceaux, le maréchal de Villeroi, le sieur le Tellier au Luxembourg, pour déclarer qu'elle désavouoit ce que le premier président avoit avancé touchant la liberté des princes: sur quoi le conseil n'avoit rien arrêté depuis la résolution qui avoit été prise en présence de S. A. R. le pressant toujours de retourner au palais royal. A quoi M. le duc d'Orléans répondit seulement qu'il falloit auparavant finir ce qui regardoit la liberté des princes.

Le lundi matin S. A. R. fit rapport à la

compagnie du sujet de ce message : ce qui excita un étrange murmure contre le premier président, & même des termes injurieux, de sorte qu'il demeura dans une confusion extrême, qui augmenta encore par les questions qui lui furent faites sur les remontrances que la compagnie avoit ordonnées par le dernier arrêt. Et comme on vit qu'il avoit reculé cette affaire, il s'éleva de nouveaux bruits contre lui, & tout le monde entra dans de grandes défiances du côté de la cour, d'autant plus que S. A. R. se plaignit en même tems des défenses que la reine avoit envoyé faire au prévôt des marchands & à tous les officiers de lui obéir, quoiqu'il fût lieutenant général de la couronne. Ainsi le parlement ordonna de rechef que très-humbles remontrances seroient faites à la reine, & que M. le duc d'Orléans seroit remercié de la protection qu'il donnoit à la compagnie.

Les choses étant dans cet état, le cardinal jugea bien qu'il falloit se résoudre à faire de lui-même ce que dans la suite il auroit été obligé de faire par force, en se retirant sagement pour éviter les insultes fâcheuses qui lui auroient pu arriver dans un tumulte. Ayant donc communiqué ce dessein à quelqu'un de ses confidens, il y en eut qui lui conseilloient d'emmener le roi

&

& la reine, & de ſe moquer enſuite de toutes les délibérations du parlement en ſe mettant à la tête d'une armée qui réduiroit les partiſans des princes à la néceſſité de venir à lui pour ſolliciter leur liberté, dont il demeuroit toujours le maître. On lui avoit donné le même conſeil après la bataille de Rhetel; & s'il l'eut ſuivi dans ce tems-là, il auroit certainement bien embarraſſé ſes ennemis, qui étoient déſunis & mécontens les uns des autres. Mais ce miniſtre étant enyvré de la victoire & des avantages qu'il avoit remportés en Normandie, en Bourgogne & Guienne, il crut qu'il lui ſeroit aiſé de réduire l'un des partis en s'attachant à l'autre, après quoi rien ne lui réſiſteroit: ce qui n'arriva pas comme il ſe l'étoit imaginé. Quoi qu'il en ſoit, les affaires ayant changé de face, il ne lui étoit plus ni sûr ni poſſible de prendre ce parti, ſes ennemis ayant pris des meſures pour l'en empêcher, & ayant fait venir de tous côtés des gens de guerre qui montoient à cheval toutes les nuits, & faiſoient des rondes continuelles autour du palais royal.

M. le duc d'Orléans autoriſoit toutes ces précautions, & ſe tenoit lui-même prêt à monter à cheval, & à ſe mettre en campagne au premier avis, auſſi-bien que les ducs de Beaufort, de Nemours, &c. avec

un fort grand nombre de nobleſſe, qui avoient obtenu la permiſſion de S. A. R. de s'aſſembler. Le cardinal bien informé de toutes ces choſes, réſolut donc de ſe retirer ſeul, dans l'eſpérance que ſon éloignement appaiſeroit les eſprits, & donneroit lieu aux négociations. Ainſi ce miniſtre ſortit de Paris à pied le 6 février 1651, ſur les onze heures de nuit, en habit gris, accompagné ſeulement de ſon écuyer, & de trois autres perſonnes qui le menerent par la porte de Richelieu juſqu'au rendez-vous, où ils trouverent des chevaux tout prêts, leſquels ayant montés, ils allerent joindre un gros de cinq cens chevaux, qui le conduiſirent à S. Germain. Cette retraite fut bientôt ſûe dans la ville : & la reine en ayant fait informer M. le duc d'Orléans par le comte de Brienne, ce prince en apporta auſſi-tôt la nouvelle au parlement, où il déclara que cette démarche ne ſuffiſoit pas pour qu'il entrât en conférence avec la reine, ce qu'il ne feroit point pendant que le cardinal demeureroit aux environs de Paris, & juſqu'à ce que la cour eût mis les princes en liberté (a).

(a) *Dans une note de l'édition de Paris, on lit ce qui ſuit:* Avant que le duc d'Orléans eût ſigné le traité pour faire ſortir les princes de priſon, M. de C. l'avoit porté trois jours dans ſa poche, ſans pouvoir l'y réſoudre. Enfin entre deux portes au Luxembourg il le fit ſigner, ſon chapeau ſervant de table à Monſieur.

Cette résolution de S. A. R. fut approuvée de tout le monde : & pour la confirmer, le parlement ordonna que la reine seroit très-humblement suppliée dès le même jour de faire expédier incessamment les ordres nécessaires pour la liberté des princes ; que leurs majestés seroient remerciées de l'éloignement du cardinal, & priées de lui commander de sortir du royaume, & d'envoyer au parlement une déclaration pour exclure à l'avenir des conseils du roi, tous étrangers, même les naturalisés, & en général tous ceux qui auroient prêté serment à d'autres princes que le roi. Suivant cet arrêt, le premier président suivi des autres députés, étant allé au palais royal, la reine leur dit seulement qu'elle ne pouvoit leur donner de réponse sans l'avis de son conseil, dont M. le duc d'Orléans étoit chef, & que s'il n'y vouloit pas aller, elle seroit obligée d'assembler les grands du royaume, pour les consulter sur l'état présent des affaires. Conformément à cette réponse, la reine envoya les ducs de Vendôme, d'Elbeuf, d'Epernon, les maréchaux d'Etrées, Scomberg, de l'Hôpital, de Villeroi, Duplessis, d'Hocquincourt, de Grancey avec l'archevêque d'Embrun (*a*) au Luxembourg,

(*a*) Cet archevêque d'Embrun s'appelloit George d'Aubusson.

qui dirent à S. A. R. que la reine leur ayant témoigné qu'elle desiroit qu'ils s'assemblassent au palais royal, ils venoient prier S. A. R. de s'y trouver, l'assurant que cette conférence accommoderoit toutes choses, & qu'ils étoient prêts de se mettre tous entre les mains de ses gardes pour la sûreté de sa personne. A cela M. le duc d'Elbeuf ajouta assez indiscretement qu'il seroit sa caution : sur quoi M. le duc d'Orléans, qui depuis long-tems étoit piqué contre ce duc, à cause de son attachement au cardinal, contre les obligations qu'il avoit à S. A. R. & ce qu'il devoit à l'honneur de son alliance, lui répondit avec aigreur : c'est bien à vous, Mazarin fieffé, à vous faire ici de fête. Vous êtes un bel homme pour me servir de caution, vous qui devriez être tous les jours à mon lever. On sait assez que ce qui vous a fait changer de sentiment sont les domaines & l'argent que l'on vous a donnés. Sans la considération de ces MM. avec qui vous êtes, je vous apprendrois le respect que vous me devez. Je vous défends ma maison & de vous présenter devant moi. Ensuite S. A. R. répondit à ces MM. qu'elle les remercioit de leur honnêteté; qu'elle ne pouvoit aller au palais royal, jusqu'à ce que les princes fussent en liberté, & que ses amis ne lui pourroient conseiller autre

chose pendant que le cardinal Mazarin demeureroit aux portes de Paris, d'où il gouvernoit toujours comme s'il étoit au Louvre. Cette fermeté de M. le duc d'Orléans étonna fort la reine, qui avoit espéré, comme bien d'autres, que la retraite du cardinal lui ôteroit les préjugés & les prétextes dont il s'étoit servi pour se dispenser d'assister au conseil. Il est même certain que ce fut le premier sentiment de S. A. R. qui fit assurer par deux fois la reine qu'il iroit au palais royal; mais les amis des princes lui firent bientôt changer d'avis, sous prétexte de sa sûreté particuliere, & pour ne pas se commettre, disoient-ils, dans une occasion où il ne pourroit pas conserver toute la fermeté qu'il devoit à ceux avec lesquels il avoit traité, sans refuser la reine en face, ce qui seroit bien plus désobligeant qu'en faisant des excuses de loin.

La reine n'insista donc plus sur l'assemblée des grands; & se voyant pressée de donner une réponse positive aux derniers arrêts, elle fit déclarer au parlement par les gens du roi, que si S. A. R. persistoit à refuser d'aller au palais royal, elle vouloit bien, pour marquer la sincérité de ses intentions, envoyer chez lui le maréchal de Villeroi, le garde des sceaux & le sieur le Tellier, afin de concerter avec lui la ma-

niere dont on s'y prendroit pour l'élargissement des princes, ajoutant que l'éloignement du cardinal Mazarin étoit sans retour. Ce rapport ayant été fait au parlement, n'appaisa pas la chaleur des esprits : & quoique M. le duc d'Orléans témoignât être satisfait de ce tempérament, on ne laissa pas de s'emporter autant que jamais contre le cardinal, & de donner un arrêt par lequel il fut ordonné qu'en conséquence de la déclaration de leurs majestés, le cardinal Mazarin, ses parens, & ses domestiques étrangers sortiroient dans quinze jours du royaume, sinon qu'il seroit procédé contr'eux extraordinairement, permis à tous les sujets du roi de leur courir-sus, sans qu'ils pussent revenir sous prétexte quelconque, faisant défenses à tous gouverneurs, maires & échevins, de les souffrir dans aucune des villes du royaume, avec ordre de publier les arrêts à son de trompe.

Cependant la conférence ne laissa pas de se tenir chez M. le duc d'Orléans, où les ducs de Beaufort, de la Rochefoucault, le coadjuteur, le président Viole & le sieur Arnauld se trouverent avec les commissaires de la reine. Après quelques contestations, ils convinrent que le duc de la Rochefoucault, le sieur de la Vrilliere, le président Viole & le sieur Arnauld se transporteroient

inceſſamment au Havre avec une lettre de cachet, ſignée de la reine & de S. A. R. portant ordre exprès au ſieur de Bar de mettre les princes en liberté. Il ſembloit ainſi que tout le monde devoit être content, lorſqu'il s'éleva un bruit que la reine vouloit emmener le roi hors de Paris : ce qui donna de nouvelles inquiétudes. On n'a jamais bien sû d'où venoit ce bruit, ni quel en étoit le fondement ; mais M. le duc d'Orléans en parut fort perſuadé, diſant tout haut qu'il en avoit des avis très-certains : ce qui fit juger que la reine ne s'étoit relâchée à conſentir à la conférence, que pour ôter tout ſujet de défiance, & prendre plus aiſément ſes meſures pour exécuter ſon deſſein. Quoi qu'il en ſoit, S. A. R. donna de ſi bons ordres pour l'en empêcher, qu'il lui auroit été impoſſible d'en venir à bout quand elle l'auroit entrepris, d'autant plus que cinq à ſix compagnies de bourgeois du quartier S. Honoré ſe mirent ſous les armes deux heures après minuit par les intrigues du coadjuteur. Ils ſe ſaiſirent des portes de la ville les plus proches du palais royal. Cependant ce procédé ne fut pas approuvé d'une bonne partie du parlement, le premier préſident & pluſieurs autres, après lui, ayant commencé à parler fortement au contraire. Mais tout le monde

ſe tut, lorſque M. le duc d'Orléans eut déclaré que le tout s'étoit fait par ſon ordre & ſur les avis qu'il avoit eus de nouveau de l'enlevement du roi : & il fut réſolu de ſupplier la reine d'ôter au public toute ſorte d'ombrages là-deſſus, ce que S. M. fut obligée de faire en conſentant que les bourgeois gardaſſent les portes de la ville : ce qui ſe fit ſi exactement, qu'ils viſitoient tous les caroſſes qui ſortoient par la porte Dauphine pour aller à la foire S. Germain, pour voir ſi le roi n'y étoit point caché. Les choſes étant en cet état, les députés qui étoient chargés de la lettre pour le Havre partirent auſſi-tôt. Mais le cardinal Mazarin qui étoit toujours aux environs de Paris ayant été informé de cette réſolution, prit le devant en poſte, voulant ſe faire honneur de la liberté des princes : ainſi il arriva au Havre le lundi matin 13 février, après avoir marché toute la nuit, & il alla auſſi-tôt à la citadelle ſaluer MM. les princes, & les aſſurer de leur liberté. Il fit plus, car il s'humilia juſqu'à embraſſer les genoux de M. le prince les larmes aux yeux, en lui demandant ſa protection ; mais il ne put tirer de S. A. que des paroles aſſez froides & générales pendant une heure de conférence qu'il eut avec lui. Dès qu'ils eurent dîné, les princes ſortirent du Havre pour venir à

Paris, où ils arriverent le jeudi 16 du mois, ayant été rencontrés ſur le chemin par une infinité de perſonnes de qualité. M. le duc d'Orléans fut même au-devant d'eux ſur le chemin de S. Denis, & les princes ayant mis pied à terre, S. A. R. deſcendit auſſi de ſon caroſſe, & après les avoir embraſſés il leur préſenta le duc de Beaufort & le coadjuteur, auxquels ils firent beaucoup de careſſes. Enſuite ils monterent tous dans le caroſſe de S. A. R. qui les mena chez la reine, où ils furent très-bien reçus de leurs majeſtés : ils trouverent ſur toute leur route un fort grand nombre de caroſſes, & une foule extraordinaire de peuple qui crioit, *vive le roi, vivent les princes :* il y eut même la nuit des feux de joie en pluſieurs endroits de la ville.

Les jours ſuivans, les princes allerent au parlement pour remercier la compagnie de ſes bons offices : ce qui ſe paſſa de part & d'autre avec beaucoup de ſatisfaction. Quelques jours après, la déclaration de leur innocence fut envoyée au parlement & fut enregiſtrée le 28 février. Enſuite pour mettre fin à toutes les délibérations du parlement, le roi donna une nouvelle déclaration par laquelle S. M. excluoit de ſes conſeils tous étrangers, quoique naturaliſés, & tous cardinaux, même ceux de la na-

tion (*a*). Cette derniere clause avoit longtems occupé le parlement, & donna lieu à des discours assez étudiés. Ce fut proprement l'ouvrage des Mazarins, lesquels, enragés de l'éloignement de leur patron, la firent passer pour se venger du coadjuteur, qui soupiroit avec ardeur après cette dignité.

C'est ainsi que finit la prison de M. le prince, pendant laquelle il éprouva un nombre infini d'amis qui le servirent avec la derniere chaleur au-dedans & au-dehors du royaume. Après tout il faut convenir que ce fut les frondeurs qui eurent le plus de part à sa liberté, quoique bien des gens crussent qu'ils ne le devoient pas faire. Mais outre les considérations qui les y engagerent, il est certain qu'à la reserve des marquis de Noirmoutier & de Laigues, tous les autres chefs du parti n'avoient contribué à la prison des princes que par force, contre leur inclination, & pour éviter leur derniere ruine, ayant fait auparavant tous leurs efforts pour engager M. le prince à se raccom-

(*a*) *Ce fut alors que M. Talon dit au Roi :* Quoique les cardinaux ayant toute l'obligation de leur promotion à V. M. & non au pape qui les nomme ; néanmoins aussitôt qu'ils sont revêtus de ce titre, non-seulement ils croient être conseillers, sénateurs, assesseurs, coadjuteurs de la puissance pontificale ; mais qui plus est, ils s'imaginent être une portion de sa substance, & posséder une partie de son autorité, &c.

moder avec eux. La reine n'ayant conſenti que par force à l'éloignement du cardinal, & à la liberté des princes, ce qui ſe paſſa dans la ſuite ne fut qu'une continuation des premières intrigues. Ce n'eſt pas que l'éloignement & la liberté des princes fît tant de peine à S. M. elle n'étoit bleſſée que de l'abſence du cardinal : & comme l'union des princes avec les frondeurs en étoit la cauſe, & un obſtacle invincible à ſon retour, elle mit toute ſon application à la rompre, ſuivant les mémoires qu'elle recevoit tous les jours du cardinal. Les voyages fréquens des couriers qui alloient & revenoient de ce côté-là étant venus à la connoiſſance du public, exciterent de grands murmures parmi le peuple, & donnerent beaucoup d'ombrage aux princes & au parlement.

M. le prince paroiſſoit toujours dans le même ſentiment, & fort animé contre le cardinal. La vérité eſt pourtant qu'il avoit déja quelque penſée de ſe raccommoder avec lui, & que toutes ſes démarches ne tendoient qu'à lui faire peur & à le réduire à la néceſſité de ſe ſoumettre entiérement à lui, pour ſe rendre, par ce moyen, ſuivant ſes anciens projets, le maître abſolu du cabinet & des affaires. Mais comme ſes ſentimens n'étoient connus que de peu de perſonnes, & qu'il ne faiſoit rien qui pût

les faire soupçonner, tout le monde travailloit de bonne foi à fermer au cardinal toutes les avenues pour le retour. C'est pourquoi le parlement reprit avec chaleur les délibérations précédentes qui furent suivies de nouveaux arrêts contre lui, & on envoya des députés sur la frontiere pour informer du trop long séjour qu'il avoit fait dans quelques lieux de son passage, afin de l'obliger à sortir du royaume, & d'empêcher les gouverneurs des places frontieres à lui donner retraite.

Cependant madame de Longueville, & le duc de Beaufort qui avoient eu peu de part à l'élargissement des princes, & qui craignoient d'en avoir encore moins dans les affaires, s'ils souffroient la consommation du mariage de M. le prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse, faisoient tous leurs efforts pour empêcher cette alliance; & comme ils pénétroient mieux que personne dans les sentimens de M. le prince, ils crurent que ce n'étoit pas beaucoup hazarder que de laisser entrevoir à la reine, que S. A. n'étoit pas tellement unie avec les frondeurs, qu'il n'en pût être séparé, en lui accordant certaines graces pour lui & pour ses amis. Cette ouverture fut reçue fort agréablement de la reine, & M. le cardinal en ayant été informé, lui

écrivit aussi-tôt d'offrir carte blanche à M. le prince. Néanmoins comme son dessein n'étoit que d'entrer en négociation, pour tâcher de tourner à son avantage le bénéfice du tems, S. M. sous prétexte de vouloir éprouver si elle pouvoit prendre confiance en ce qu'on lui disoit, fit proposer à S. A. de faire cesser l'assemblée de la noblesse, qui s'étoit augmentée si considérablement depuis sa liberté, qu'il se trouvoit aux Cordeliers deux ou trois fois la semaine sept à huit cens gentilshommes des meilleures maisons de France, dont quelques-uns étoient porteurs de procurations. De sorte que cette assemblée représentoit en quelque façon toute la noblesse du royaume.

Cette nouvelle confédération donnoit avec justice de grandes inquiétudes au cardinal, parce que ces MM. ne s'étant assemblés que pour demander son éloignement & la liberté des princes, il étoit naturel qu'ils prissent des résolutions contraires aux mesures qu'il préparoit pour son retour. D'ailleurs tout ce qu'ils avoient fait depuis le premier jour avoit été conduit avec tant d'ordre & de jugement que l'autorité qu'ils avoient par eux-mêmes s'étoit fort augmentée par l'approbation de tous les honnêtes gens.

Ces MM. choisissoient tous les quinze

jours deux nouveaux préſidens, pour prendre les avis ſur toutes les affaires, ce qui ſe paſſoit avec beaucoup moins de bruit & de tumulte qu'au parlement. Perſonne n'interrompoit jamais celui qui parloit. Ils avoient auſſi élu deux ſecrétaires, qui ne changeoient pas comme les préſidens. L'un étoit le marquis d'Auvery, de la maiſon d'Ailly, ami du coadjuteur, & l'autre le marquis de Chanloſt, ſerviteur de M. le prince, qui rédigeoient par écrit toutes les délibérations de la compagnie. Au reſte, ces MM. avoient pouſſé les choſes ſi avant, ſous prétexte de la conſervation de leurs priviléges & du bien public, qu'ils demanderent à la fin la convocation des états généraux : ce qui fut ſi agréable à tout le monde, que les prélats, qui étoient alors à Paris, députerent M. de Comminges pour les aſſurer de la concurrence du clergé. De ſorte qu'il ne manquoit plus que le conſentement du tiers-état, qu'ils étoient ſur le point d'aller demander à l'hôtel-de-ville, & d'écrire pour le même ſujet dans les provinces : après quoi il ne faut pas douter que les états ne ſe fuſſent aſſemblés, ce qui auroit rompu pour jamais les meſures du cardinal Mazarin. Auſſi étoit-ce la choſe du monde qu'il appréhendoit le plus, & contre laquelle tous ſes partiſans ſe dé-

chaînoient dans le parlement, tâchant d'inſpirer de la jalouſie aux mieux intentionnés, qui ſe perſuaderent trop légérement, que les états généraux ruineroient entiérement leur pouvoir & leur autorité.

Cependant comme l'affaire étoit déja fort avancée, & que tout le monde appuyoit les démarches de la nobleſſe, il falloit avoir recours à M. le duc d'Orléans & à M. le prince, qui ſe laiſſerent aiſément perſuader par différentes raiſons; particuliérement le dernier, auquel madame de Longueville & le duc de la Rochefoucault n'eurent pas beaucoup de peine à faire comprendre qu'une aſſemblée d'états auroit néceſſairement plus de déférence pour M. le duc d'Orléans que pour lui; qu'elle mettroit les affaires dans une confuſion générale, où les princes du ſang pourroient bien ne pas trouver leur compte, & que ſans courir aucun riſque il pourroit dans un quart-d'heure ſe procurer à lui & à ſes amis plus d'avantages réels & de grandeur par le cardinal, qu'il n'en pouvoit eſpérer ni des frondeurs ni des états généraux.

Ces deux princes gagnés allerent donc eux-mêmes à l'aſſemblée de la nobleſſe, après s'être aſſurés de leurs amis, pour les exhorter à ſe ſéparer, & à ſe contenter de la promeſſe que la reine leur faiſoit, &

dont ils se rendoient cautions & garans; d'assembler les états généraux, aussi-tôt après la majorité du roi, & d'envoyer cependant par provision des lettres de cachet dans les provinces, pour élire des députés. Malgré tout cela, il ne laissa pas d'y avoir plusieurs avis contraires; & bien des gens de grande qualité représenterent fortement à leurs altesses, que rien ne leur pouvoit être plus désavantageux que ce qu'ils demandoient, les priant bien de considérer le péril qu'il y avoit dans le retardement, & le peu de cas qu'on feroit, après la majorité du roi, des promesses dont on les flattoit : ce qui fut exprimé en termes si forts & si dignes du rang de ceux qui parloient, qu'on peut dire qu'il ne s'étoit point fait de discours qui approchassent de ceux-là dans toutes les assemblées du parlement.

Il fallut cependant céder à la pluralité des voix. L'assemblée fut rompue, & pour la forme on envoya quelques lettres dans le bailliage du ressort de Paris, en conséquence de quoi il se fit une assemblée dans l'archevêché, pour nommer des députés aux prétendus états généraux. Mais il arriva bientôt des affaires qui rompirent ces mesures apparentes, qu'on auroit bien trouvé le moyen d'éluder sans cela de quelque maniere que c'eût été. Cette premiere

lémarche faite, la cour n'en demeura pas-à, & le cardinal ayant pénétré l'éloigne-nent extrême de madame de Longueville oour le mariage de mademoiselle de Che-vreuse, il entreprit de le faire rompre & l'engager M. le prince à faire cette seconde aute, qui dans la suite lui fut bien plus pré-udiciable que la premiere, en lui faisant entendre que pour établir entr'eux une par-aite confiance, il falloit commencer par a rupture de ce mariage. Mademoiselle de Chevreuse étoit une jeune princesse, belle, oien faite, d'une humeur engageante, & capable de gagner le cœur de M. le prince le Conti, & de mériter l'estime de M. le orince. Madame de Longueville (*a*) avoit oien une partie de ces qualités, mais elle ne s'y fioit plus tant n'étant pas si jeune. C'est pourquoi elle appuyoit de toutes ses orces les instances du cardinal, en décriant le tous côtés mademoiselle de Chevreuse, ans aucun ménagement, jusqu'à la traiter

---

(*a*) La duchesse de Longueville, dit M. de la Roche-oucault, avoit les avantages de l'esprit & de la beauté en si haut point..... qu'il sembloit que la nature avoit oris plaisir de former en sa personne un ouvrage parfait & achevé. Mais ces belles qualités étoient moins brillan-es, à cause d'une tache...... qui est que bien loin le donner la loi à ceux qui avoient une particuliere ado-ation pour elle, elle se transformoit si fort dans leurs entimens, qu'elle ne reconnoissoit plus les siens propres.

de maîtreſſe & de demoiſelle du coadjuteur, en quoi elle étoit merveilleuſement ſecondée, & par madame de Montbazon, & par le duc de Beaufort, qui étoient piqués du myſtere qu'on leur en avoit fait, & de la ſupercherie du coadjuteur lors de la ſignature du traité. Le duc de la Rochefoucault, de concert avec toutes ces perſonnes, repréſentoit inceſſamment à M. le prince, qu'il n'obtiendroit jamais rien de la cour ſans quelque complaiſance pour la reine; que la continuation de ſon engagement avec le coadjuteur, & la conſommation de ce mariage l'éloigneroit peut être ſans retour de toutes ſortes de graces à moins de perdre abſolument la reine, ce qui étoit une entrepriſe très-difficile, & à laquelle M. le duc d'Orléans ne conſentiroit jamais; que quand on en viendroit à bout, toute l'autorité retomberoit entre les mains de S. A. R. qu'il étoit vrai que la reine avoit un grand attachement pour le cardinal, mais qu'après tout, il n'étoit pas indiſſoluble; qu'il arrivoit tous les jours du dégoût entre les perſonnes les mieux engagées, & qu'au pis-aller en flattant & s'accommodant à la paſſion de la reine, S. A. pourroit introduire ſes amis & ſes créatures dans les conſeils, après quoi il falloit tout eſpérer des conjonctures & du tems.

Plusieurs amis de M. le prince soutenoient u contraire qu'il n'y avoit rien à espérer e ce côté-là; que la reine ne changeroit ımais sur le chapitre du cardinal; que ce ıinistre n'avoit rien plus à cœur que d'é-ɔigner ce prince des affaires; que les es-érances vaines qu'il donnoit ne tendoient u'à les séparer d'avec les frondeurs, après uoi le cardinal ne manqueroit pas de se accommoder avec eux pour le perdre; insi, que le plus sûr étoit de le pousser ıns quartier, & même la reine, s'il étoit esoin; que la chose n'étoit pas si difficile u'on se l'imaginoit, en s'unissant tous en-emble pour y faire consentir M. le duc 'Orléans; qu'il ne falloit pas craindre pour ela que S. A. R. devînt si fort le maître es affaires, puisque le mariage en ques-on attacheroit bien plus étroitement les ondeurs à M. le prince qu'à tout autre; u'enfin il seroit peu honnête de manquer fort aux engagemens d'un traité qui ve-oit de lui rendre la liberté; que cette ıauvaise foi dégoûteroit ses amis, & em-êcheroit les honnêtes gens de s'attacher lui. Toutes ces considérations différentes mbarrasserent quelque tems M. le prince, c le firent balancer: mais enfin il ne lui ıt pas possible de résister aux sollicitations e madame de Longueville, & aux caba-

les domeſtiques, qui preſque toujours l'em portent dans ces occaſions. D'ailleurs l reine ayant été avertie de ce qui ſe paſſoit intervint fort à propos dans le tems de ſe irréſolutions, par la propoſition qu'elle lu fit faire de rappeller dans le conſeil le ſieu de Chavigni qui étoit de ſes amis, d'e éloigner le garde des ſceaux de Châteauneu qui étoit dans les intérêts des frondeurs & de donner les ſceaux au premier préſi dent, toujours prêt à ſervir S. A. quan elle ſeroit bien avec la cour. De plus S. M prometteit de lui donner le gouvernemen de la Guienne au lieu de celui de Bourgo gne, & la lieutenance générale au duc d la Rochefoucault avec le gouvernement d Blaye; celui de Provence à M. le princ de Conti, & pluſieurs graces & dignités un nombre conſidérable de leurs créature Toutes ces propoſitions ne manquerent pa de produire leur effet, d'autant plus qu la reine commença par exécuter les plu conſidérables & les plus eſſentielles : M le prince ayant bien voulu conſentir à don ner du tems pour les autres, parce qu'i en falloit pour retirer, par exemple, l gouvernement de Provence d'entre les main de M. d'Angoulême, & que d'ailleurs i ne vouloit point que ſon traité vînt ſi-tô à la connoiſſance du public, ni qu'on pû

ıger qu'il avoit donné les mains au re-
ɔur du cardinal : ce qui n'auroit pas man-
ué d'arriver ſi l'on avoit vu tout d'un coup
: conſeil rempli de ſes créatures , & les
races de la cour pleuvoir ſur lui & ſur
:s amis.

Cependant M. le duc d'Orléans fut fort
ırpris du changement du conſeil , dont
n ne lui avoit rien dit , & il jugea bien
ue cela n'avoit pu ſe faire qu'en conſé-
uence d'une liaiſon étroite avec M. le
rince , qui n'en demeuroit pourtant pas
'accord , mais qui cependant la fit con-
ɔître avec trop d'affectation , étant allé le
ıême jour en triomphe au Luxembourg ,
ıivi du duc de la Rochefoucault & de la
lupart de ſes partiſans qui firent une eſ-
ɜce d'inſulte au coadjuteur & aux autres
ondeurs qui s'y trouverent. M. le duc
'Orléans fut fort embarraſſé de cette af-
ıire ; mais il diſſimula ſon reſſentiment ,
'ayant pu ſe déterminer ſur aucun des par-
s qui lui furent propoſés par ſes amis ,
ui lui conſeillerent de ne pas ſouffrir un
ıépris ſi marqué , & de ne pas accoutu-
ıer la reine à faire des changemens de
ɔnſéquence ſans ſa participation. Le coadju-
:ur & le marquis de Noirmoutier étoient
ıême d'avis d'aller enlever par force les
eaux d'entre les mains du premier préſi-

dent, & de les apporter au Luxembourg soutenant que S. A. R. étoit en droit d'e user ainsi en qualité de lieutenant généra de la couronne. Mais M. le duc d'Orléan n'ayant pu se résoudre à cet éclat, ils ju gerent bien dès lors qu'il n'y avoit pa grand'chose à espérer de lui, & qu'il n falloit plus s'attendre au mariage de ma demoiselle de Chevreuse, ni à rien de c qu'ils s'étoient promis de la part de M. l prince.

En effet, S. A. commença dès-lors à n plus garder de mesures ni de bienséanc sur l'effet du mariage ; & quoiqu'il eû chargé au commencement le président Viol d'aller retirer sa parole & celle de M. l prince de Conti avec quelques complimen pour madame & mademoiselle de Che vreuse, la chose ne se fit point, & il aim mieux rompre cette affaire avec éclat : c qu'il fit un soir chez M. le prince de Cont auquel il dit en présence de tout le monc cent choses injurieuses contre l'honneur d mademoiselle de Chevreuse ; après quoi c prince qui en étoit amoureux déclara qu' ne penseroit plus à elle.

Cette conduite de M. le prince fut gé néralement désapprouvée de tous les hon nêtes gens : mais ce qui offensa davantag le public, ce fut son raccommodemen

vec la cour, dont il ne se cachoit presue plus, & dont ses partisans tâchoient ıutilement de le justifier. Il n'y eut que coadjuteur qui dans la suite dit une hose qui pouvoit disculper S. A.; savoir, u'un jour il avoit, en sa présence, dit à I. le duc d'Orléans, qu'il seroit à propos 'ôter la régence à la reine; que S. A. R. e l'avoit pas écouté, & que lui coadjuur n'avoit pû y consentir, à cause des bligations qu'il avoit à S. M. Cela étant ai, M. le prince n'auroit pas eu grand ort, parce qu'à la vérité c'étoit le seul ıoyen de perdre le cardinal Mazarin. Mais utre que S. A. ni ses amis n'ont point arlé de cela, le coadjuteur n'en a rien it lui-même que très-long-tems après; & ux à qui il en parla ne le crurent point, arce qu'ils le connoissoient, & qu'il ne ıerchoit qu'à se faire une espece de méte auprès de la reine, à laquelle il étoit aiment redevable de sa coadjutorerie; & la aux dépens de M. le prince. Quoi u'il en soit, on ne parla plus du mariage mademoiselle de Chevreuse. Il avoit ıême déja couru un bruit, quand les sceaux rent ôtés à M. de Châteauneuf, que la ıere & la fille devoient être exilées, & u'elles l'avoient cru si bien qu'elles pasrent une nuit sans se déshabiller, ayant

leurs bijoux dans une caſſette que made moiſelle de Chevreuſe tenoit ſous ſon bra Le coadjuteur, & quelques-uns des fron deurs demeurerent auſſi toute la nuit l'hôtel de Chevreuſe, prenant des meſure pour ſe venger dans les occaſions : mais l lettre de cachet n'étant point venue, cha cun ſe retira chez ſoi avec un peu moin de crainte.

Cependant comme on n'étoit pas conter de la molleſſe de S. A. R. on crut qu'il ſero bon de lui en faire ſentir quelque choſe, que cela pourroit le faire revenir. C'e pourquoi quelques jours après, le coadju teur étant allé au Luxembourg, lui d qu'ayant cru juſqu'alors n'être pas enti rement inutile dans les affaires générale il s'y étoit employé de ſon mieux ; ma voyant qu'il n'étoit plus néceſſaire, & qu les affaires prenoient un autre train, il vou loit ſe mettre en repos, & ne plus s'ex poſer comme il avoit fait pour le publi & pour des intérêts particuliers, dont o ne lui tenoit pas grand compte. Ce di cours fit ſon effet ſur M. le duc d'Orléans qui en parut ſurpris, comme on l'avoi bien prévu : ce qu'il marqua par ſa ré ponſe, en diſant qu'on lui faiſoit gran tort, ſi l'on craignoit qu'il pût ſe livre à l'autre parti, & qu'il ſouhaitoit d'entre

teni

tenir toujours une intelligence ſincere avec lui & avec ſes amis. Mais enfin le coadjuteur feignit de perſiſter dans ſa réſolution, malgré les prieres & les inſtances aſſez vives de S. A. R.

Cette retraite ſimulée fut ſoutenue par tant de démonſtrations extraordinaires du côté du coadjuteur, que pluſieurs de ſes amis la crurent ſérieuſe & ſincere. Il s'aviſa même, pour mieux couvrir ſon jeu, d'aller adminiſtrer la confirmation avec grand appareil dans pluſieurs paroiſſes de la ville : ce qui n'empêchoit pas qu'il ne vaquât toujours aux affaires, & qu'il n'allât toujours les ſoirs ſecrétement à l'hôtel de Chevreuſe, où les principaux de la cabale ne manquoient pas de ſe rendre.

Ainſi les choſes demeurerent quelque tems dans une eſpece de calme, M. le prince s'imaginant être le maître de tout. On ne faiſoit même plus rien au parlement que criailler contre le cardinal & contre ceux qui prenoient ſoin de lui porter les nouvelles à Bouillon où il s'étoit retiré : & comme M. le prince n'appuyoit plus ces murmures, ils ceſſerent peu à peu avec les aſſemblées du parlement. Cela ne fut pourtant pas de longue durée : le ménagement que la cour avoit eu pour madame de Chevreuſe ayant fait juger aux frondeurs, que

leurs affaires n'étoient point désespérées, ils firent agir sous main auprès de la reine & du cardinal Mazarin, qui ne se trouverent pas difficiles à persuader, parce qu'ils avoient obtenu de M. le prince tout ce qu'ils desiroient par la rupture du mariage de mademoiselle de Chevreuse.

Après avoir fait outrager si sensiblement les frondeurs par M. le prince, la cour chercha les moyens de faire rendre la pareille à M. le prince par les frondeurs, afin de les animer les uns contre les autres, de maniere qu'ils ne pussent plus se raccommoder. Sans cela le cardinal voyoit une espece d'impossibilité à son retour : ni l'un ni l'autre des partis n'étant pas assez fort pour l'assurer, il jugea qu'il falloit les brouiller ensemble pour les détruire l'un par l'autre : après quoi, il lui seroit aisé de rentrer dans les affaires, & de gouverner comme auparavant. D'ailleurs il aimoit mieux avoir affaire aux frondeurs, parce que leur cabale étoit toujours la plus puissante & la plus à craindre pour lui, outre que M. le prince l'embarrassoit fort par des demandes continuelles qui lui faisoient craindre qu'à la fin il ne se rendît le maître de toutes choses, au lieu qu'il n'avoit rien de semblable à redouter du côté des frondeurs qui ne cherchoient qu'à se venger de S. A. sans aucune autre condition.

Ce fut dans cette vue que le cardinal consentit en apparence aux propositions que madame de Chevreuse lui fit faire d'arrêter M. le prince une seconde fois. Il communiqua ce dessein à la princesse Palatine qui ne l'en détourna pas, étant alors mécontente de M. le prince, qui donnoit toute sa confiance à madame de Longueville & au duc de la Rochefoucault, & qui avoit mal répondu aux soins qu'elles avoient pris de ses affaires pendant sa prison. Le cardinal qui le savoit bien, & qui connoissoit son esprit, se servit d'elle pendant son exil pour faire la plupart des siennes, l'employant dans les intrigues les plus secrétes & les plus délicates. Ce fut donc elle qui fit donner au coadjuteur par madame de Rhodes la premiere nouvelle du consentement du cardinal à un second emprisonnement de S. A. Mais comme elle vouloit encore garder quelques mesures avec M. le prince, elle ne voulut point être nommée, jugeant peut-être bien aussi, que le cardinal n'auroit pas le dessein d'en venir à l'exécution, mais de feindre à son ordinaire pour commettre les deux partis. Le sieur de Lyonne, secrétaire des commandemens de la reine, fut chargé d'entrer dans le détail de cette négociation avec le coadjuteur. Il se rendit pour cet effet secréte-

ment chez le comte de Montreſor où le coadjuteur alla dans le caroſſe de Joli qui l'y accompagna. Ces MM. après une conférence de trois heures, ajuſterent facilement toutes choſes, & convinrent d'une union parfaite & de bonne foi, moyennant la priſon de M. le prince. Après quoi le coadjuteur promit au nom du parti de travailler au retour du cardinal, ſe réſervant de prendre dans les aſſemblées du parlement tels avis qu'il lui plairoit, même contraires en apparence, afin de conſerver ſon crédit pour être toujours en état de ſervir utilement dans les occaſions; & le ſieur de Lyonne s'engagea au nom du cardinal de procurer toutes ſortes de graces au coadjuteur & à ſes amis.

En ſortant de la conférence, le coadjuteur dit à Joli, qui l'avoit attendu dans une ſalle, qu'aſſurément l'affaire qu'il ſavoit alloit être miſe en exécution, & qu'il n'y avoit plus que quelques meſures à prendre pour ne pas manquer M. le prince, qui étoient d'autant plus néceſſaires, qu'on avoit réſolu, pour ne pas manquer le coup, de n'en pas parler à M. le duc d'Orléans. Mais les choſes n'allerent pas ſi vîte qu'on l'avoit cru: M. de Lyonne qu'on preſſoit aſſez, rejettant le retardement d'avoir des nouvelles du cardinal ſur la difficulté qu'il

y avoit, afin de recevoir les derniers ordres qu'il falloit donner. Ce qui paroiſſoit ſi vraiſemblable, que ces longueurs ne donnerent aucun ſoupçon au coadjuteur ni à madame de Chevreuſe, ni à ceux qui étoient du ſecret.

Cependant il eſt certain, comme on l'a sû depuis, que le ſieur de Lyonne, qui affectoit toujours le ſecret en parlant aux autres, l'avoit révélé lui-même au maréchal de Grammont, lequel en ayant fait confidence au ſieur de Chavigni, celui-ci en avertit auſſi-tôt M. le prince, & comme S. A. reçut un billet en même-tems pour l'avertir que trois compagnies du régiment des gardes avoient ordre de marcher vers le fauxbourg S. Germain, il monta promptement à cheval ſur les deux heures du matin du 6 juillet 1651, avec quelques-uns de ſes amis, pour ſe retirer à S. Maur, où il fut ſuivi peu de tems après par M. le prince de Conti, madame de Longueville, les ducs de Nemours & de la Rochefoucault, & par pluſieurs autres perſonnes de qualité. Cette retraite ſurprit extrêmement tout le monde, qui n'en pouvoit ſavoir la raiſon : ſes partiſans faiſoient ce qu'ils pouvoient pour perſuader le peuple qu'on avoit voulu l'arrêter, parce qu'il s'oppoſoit au retour du cardinal ; mais le coad-

juteur & ses amis publioient par-tout que cette nouvelle escapade n'étoit fondée que sur le refus qui lui avoit été fait de plusieurs graces qu'il demandoit encore pour lui & pour ses créatures ; que ce qu'on alléguoit du cardinal n'étoit qu'un prétexte pour animer le peuple ; qu'il n'étoit pas vrai qu'on eût voulu l'arrêter, & que l'ombrage qu'il avoit pris étoit sans fondement, & ne pouvoit marquer que de mauvaises intentions.

Ces jugemens dans la bouche de personnes non suspectes firent juger qu'il y avoit de la terreur panique avec un nouveau dessein de brouiller. Bien des gens le crurent d'autant plus que dès le lendemain on vit paroître M. le prince de Conti au parlement, où il dit seulement, pour justifier la retraite de M. son frere, qu'il avoit eu des avis très-certains qu'on le vouloit arrêter, sans ajouter aucune particularité, si ce n'est qu'on dépêchoit tous les jours des couriers au cardinal; qu'il étoit plus puissant que jamais dans le conseil par le moyen des sieurs Servien, le Tellier & de Lyonne ses créatures; qu'ils ne faisoient rien que par ses ordres ; que S. A. ne pouvoit prendre aucune confiance, ni être en sûreté à la cour, si ces trois MM. n'en étoient éloignés ; ce qu'il demandoit inf-

tamment à la compagnie ; après quoi il reviendroit aussi-tôt à Paris, & iroit rendre ses respects au roi.

Ce discours ne fit pas une grande impression, non plus qu'une lettre de M. le prince, qui fut présentée au parlement par un de ses gentilshommes, & qui ne disoit que les mêmes choses, hormis que M. le duc de Mercœur y étoit nommé entre ceux qui avoient été trouver le cardinal à Cologne, & cela dans le dessein d'épouser une de ses niéces (a). Ainsi le premier président, qui préféroit les intérêts de la cour à ceux de M. le prince, se contenta de répondre à M. le prince de Conti, que S. A. auroit mieux fait de venir lui-même faire ses plaintes à la compagnie, au lieu de se retirer pour jetter la frayeur dans les esprits de tout le monde, & qu'après tout M. le prince n'avoit pas plus à craindre, & ne devoit pas faire plus de difficulté de venir au parlement que lui. M. le duc d'Orléans prit aussi la parole, & dit qu'il se croyoit obligé de justifier la reine dans cette rencontre, qui n'en vouloit pas

(a) Le duc de Mercœur ayant épousé mademoiselle de Mancini, niéce du cardinal, fut cité au parlement, comme ayant fait ce mariage hors du royaume, & sans la permission du roi. Madame de Mercœur mourut en 1657, fort regrettée de toute la cour à cause de son rare mérite.

à la perſonne du prince, & il le diſoit comme il le penſoit, parce qu'on avoit pris un grand ſoin de lui cacher ce ſecret : & comme il parla en homme bien perſuadé, ſon diſcours fit beaucoup d'effet dans l'aſſemblée, qui ſe contenta d'ordonner que la lettre du prince ſeroit portée à la reine pour ſavoir ſa volonté, & que M. le duc d'Orléans ſeroit prié de s'entremettre & de raſſurer M. le prince.

C'eſt pourquoi la reine envoya, conjointement avec S. A. R. le maréchal de Grammont à S. Maur, pour dire à M. le prince qu'on n'avoit eu aucun mauvais deſſein contre lui, & qu'il pouvoit revenir en toute ſûreté ſur ſa parole. A quoi il répondit qu'il n'entreroit jamais pendant que la reine auroit auprès d'elle le valet du cardinal Mazarin. Ces paroles furent trouvées un peu fortes, & on n'approuva pas qu'il eût écrit dès le même jour à tous les parlemens du royaume : ce qui ſembloit marquer un deſſein prémédité de porter les peuples à un ſoulevement général, d'autant plus qu'il parut ce jour-là dans la grande ſalle du palais un grand nombre d'officiers & de gens de guerre, comme pour donner plus de chaleur aux délibérations de la compagnie. Il y eut auſſi des gens apoſtés qui crierent en ſortant, *point*

de Mazarin. Mais ces cris n'approchoient point de ceux du tems passé ; il n'étoit pas nécessaire d'avoir alors des crieurs à gages : tout le monde d'un même esprit se servoit de sa voix pour exprimer les sentimens de son cœur. Ce n'étoit plus la même chose, les affections étant partagées entre les différentes cabales, sans aucune considération pour les intérêts publics.

L'aversion qui regnoit toujours contre le cardinal donnoit pourtant encore les suffrages à M. le prince par bien des gens qui croyoient qu'il agissoit tout de bon contre lui ; mais les personnes éclairées alloient bride en main, sachant qu'il venoit de manquer à un traité dont le principal article étoit la perte de ce ministre. Le duc de Beaufort fut un de ceux qui se déclarerent pour S. A. s'imaginant porter dans son parti toutes les affections du peuple : mais les choses étoient bien changées. Tout le monde étoit las des désordres de la guerre, & n'y vouloit plus retomber ; le cardinal étoit hors du royaume ; d'ailleurs on avoit de la peine à se persuader que le duc de Beaufort entrât sincérement dans le parti de M. le prince, qui venoit d'accuser en plein parlement le duc de Mercœur son frere, d'avoir fait un voyage auprès du cardinal, à dessein d'épouser sa niéce. Enfin

on voyoit bien qu'il ne s'étoit précipité dans ce nouvel engagement que par des vues particulieres qui n'intéressoient personne, & qu'il n'y tenoit la place que d'un médiocre suivant, sans considération, sans mérite : au lieu qu'en prenant d'autres mesures, il auroit toujours paru le chef d'un parti très-considérable.

Cependant la lettre de M. le prince ayant été portée à la reine, S. M. y fit réponse par écrit, que les gens du roi apporterent au parlement, portant en substance, que M. le prince ne devoit pas conserver les soupçons qu'il avoit pris pour prétexte de sa retraite, après les assurances que S. M. & S. A. R. lui avoient fait donner du contraire par le maréchal de Grammont; que S. M. avoit donné pouvoir à M. le duc d'Orléans, d'accommoder cette affaire conformément au desir du parlement; qu'à l'égard du cardinal Mazarin, S. M. déclaroit qu'elle n'avoit eu aucune pensée de le faire revenir, & qu'elle vouloit observer religieusement la parole qu'elle avoit donnée au parlement; qu'elle ne savoit rien du voyage du duc de Mercœur; qu'il s'étoit fait sans sa participation; que les sieurs Servien & le Tellier avoient toujours bien servi le roi défunt; que le sieur de Lyonne étoit un de ses domestiques, qu'il lui étoit

permis de choiſir à ſa diſcrétion ; qu'elle l'aſſuroit qu'aucun d'eux n'étoit entré en négociation pour le retour du cardinal ; que ſi après ces aſſurances M. le prince demeuroit éloigné de la cour, on auroit lieu de croire que d'autres deſſeins l'empêchoient de ſe rendre à ſon devoir ; & qu'enfin ſi cela continuoit, S. M. en auroit un extrême déplaiſir, puiſqu'elle ne deſiroit rien tant que de voir une parfaite union dans la maiſon royale, ſi néceſſaire pour le bien & pour le repos de l'état.

Cette réponſe, quoique peu ſincere, ne laiſſa pas d'être aſſez bien reçue du parlement, qui cependant trouva à redire qu'elle ne fût pas ſignée d'un ſecrétaire d'état : mais on ne s'arrêta pas beaucoup à cette formalité. De ſorte qu'on pria encore M. le duc d'Orléans de s'entremettre pour ramener l'eſprit de M. le prince : ce que S. A. R. accepta.

Il y eut ce jour-là des paroles fâcheuſes entre M. le prince de Conti & le premier préſident, lequel exagérant l'importance de l'affaire, dit que M. le prince ne devoit pas ſe retirer ſur de ſimples ſoupçons, & que ſa ſortie précipitée pourroit cauſer une guerre civile. A ce mot M. le prince de Conti l'interrompant, repartit qu'il ne devoit pas parler de la ſorte d'un prince

du ſang. Mais le premier préſident reprenant la parole, dit qu'il ne devoit pas être *briſé* dans ſon diſcours, & qu'en la place où il étoit, il n'y avoit que le roi qui lui pût impoſer ſilence : & ſe mettant à parler de la guerre civile, il s'échauffa juſqu'à dire qu'on avoit des exemples aſſez récens des ancêtres de M. le prince, qui avoient brouillé l'état. Cette répétition affectée mettant à bout la patience de M. le prince de Conti, il ne fut plus maître de lui, & repliqua tout en colere au premier préſident, que par-tout ailleurs il lui feroit connoître ce que c'étoit qu'un prince du ſang. M. le duc d'Orléans ne dit rien durant cette conteſtation : mais quand ce fut à lui à parler, il marqua être fâché qu'on ſe fût ſervi du terme odieux de guerre civile ; qu'il eſpéroit qu'il n'y en auroit point, & qu'on y mettroit bon ordre, promettant de ne rien négliger pour pacifier toutes choſes. En effet dans une conférence qu'il eut à Rambouillet avec M. le prince, il fit ce qu'il put pour diſſiper ſes ſoupçons, & pour l'obliger à ſe déſiſter de ſes demandes touchant l'éloignement des ſieurs Servien, le Tellier & de Lyonne. Mais S. A. demeura ferme, & ne voulut conſentir à rien ſans cette condition, ni la reine s'y ſoumettre, S. M. perſiſtant avec autant de

fermeté dans ſes ſentimens, que S. A. dans les ſiens. S. A. R. ayant fait rapport au parlement de ce qui s'étoit paſſé, ſans découvrir ſes ſentimens, on fut obligé d'en venir à une délibération qui fut aſſez confuſe, les eſprits étant partagés par la chaleur des partis, & par l'attachement aux différentes cabales. Celui de tous les opinans qui fut écouté avec le plus d'attention fut le coadjuteur, dont on ne ſavoit point les véritables ſentimens, & qui paroiſſoit dans un pas aſſez délicat entre la cour & M. le prince. Mais comme il avoit pris des meſures avec le ſieur de Lyonne, il ne lui fut pas mal aiſé de former ſon avis de maniere que perſonne n'eût lieu de s'en offenſer; l'ayant compoſé auparavant avec le ſieur de Caumartin & Joli, qui connoiſſoient parfaitement les diſpoſitions du parlement, & les biais qu'il falloit prendre pour plaire à la plus grande partie de la compagnie. Voici les termes dont il ſe ſervit.

« Meſſieurs, j'ai toujours été perſuadé » qu'il eût été à ſouhaiter qu'il n'eût paru » dans les eſprits aucune inquiétude ſur le » retour du cardinal Mazarin, & que même » on ne l'eût pas cru poſſible. Son éloigne- » ment ayant été jugé néceſſaire par la voix » commune de toute la France; il ſemble

» qu'on ne peut croire ſon retour, ſans dou-
» ter en même-tems du ſalut de l'état, dans
» lequel il jetteroit aſſurément la confu-
» ſion & le déſordre. Si les ſcrupules qui
» paroiſſent ſur ce ſujet, ſont ſolides, il
» eſt à craindre qu'ils ne produiſent des
» effets fâcheux ; & s'ils n'ont point de
» fondement, ils ne laiſſent pas de donner
» de juſtes ſujets de crainte par les prétex-
» tes qu'ils fourniſſent à toutes les nou-
» veautés. Pour les étouffer tout d'un coup,
» & pour ôter aux uns l'eſpérance & aux
» autres le prétexte, j'eſtime qu'on ne ſau-
» roit prendre d'avis trop déciſif; & comme
» on parle de commerces fréquens, qui
» donnent de l'inquiétude, il paroît à pro-
» pos de déclarer criminels & perturbateurs
» du repos public ceux qui négocieront
» avec M. le cardinal Mazarin, ou pour
» ſon retour, de quelque maniere que ce
» puiſſe être. Si les ſentimens de S. A. R.
» euſſent été ſuivis il y a quelques mois,
» les affaires auroient maintenant une autre
» face ; on ne ſeroit pas tombé dans ces
» défiances ; le repos de l'état ſeroit aſſuré,
» & nous ne ſerions pas obligés de ſupplier
» M. le duc d'Orléans, comme c'eſt mon
» avis, de s'employer auprès de la reine,
» pour éloigner de la cour les créatures de
» M. le cardinal, qui ont été nommées.

» Il eſt vrai que la forme avec laquelle on » demande cet éloignement eſt extraordi- » naire, & que ſi l'averſion d'un de MM. » les princes du ſang étoit la regle de la » fortune des particuliers, cette dépendance » diminueroit beaucoup l'autorité du roi. » La liberté de ſes ſujets, & la condition » des courtiſans deviendroit fort déſagréa- » ble, en les aſſujettiſſant au caprice de » tant de maîtres. Il y a une exception à » faire dans cette rencontre : il s'agit de » l'éloignement de quelques ſujets, qui ne » peut être que très-utile, en levant les » ombrages qu'on pourroit prendre pour le » retour de M. le cardinal, qui même a » été propoſé à cette compagnie par S. A. » R. dont les intentions toutes pures pour » le bien de l'état & pour le ſervice du roi, » ſont connues de toute l'Europe. Il faut » eſpérer de la prudence de L. M. & de la » ſage conduite de M. le duc d'Orléans, » que les ſoupçons ſeront diſſipés, & que » nous verrons bientôt l'union rétablie dans » la maiſon royale, ſuivant les vœux de » tous les gens de bien, qui n'ont travaillé » à la liberté des princes que dans cette » vue : trop heureux d'y avoir pu contri- » buer en quelque façon par leurs ſuffrages.
» Pour former donc mon opinion, je ſuis » d'avis de déclarer criminels & perturba-

» teurs du repos public ceux qui négocie» ront avec M. le cardinal Mazarin & pour » son retour, de quelque maniere que ce » puisse être; de supplier S. A. R. de s'em» ployer auprès de la reine pour éloigner » de la cour les créatures de son éminence, » qui ont été nommées, & de remercier » S. A. R. des soins qu'il continue de pren» dre pour la réunion de la maison royale; » si nécessaire pour le bien de l'état & le » repos public ».

Ce discours du coadjuteur fut approuvé de tout le monde, les amis de M. le prince n'y pouvant trouver à redire, puisqu'il tendoit à lui donner la satisfaction qu'il desiroit, & la cour ayant fort applaudi à la hauteur avec laquelle il avoit redressé la conduite de S. A. M. le duc d'Orléans eut aussi lieu d'être content de la maniere avec laquelle il avoit parlé de lui. Aussi ce discours fit-il un très-grand effet sur les esprits, & il détruisit dans un moment toutes les mesures que M. le prince avoit prises dans le parlement, dont plusieurs conseillers ne purent s'empêcher de blâmer hautement la conduite de S. A., entr'autres l sieur Lainé, conseiller de la grand'chambre, qui se déclaroit en toutes occasions contre la cour, & qui cependant dit assez librement, qu'avant de rien décider sur les demandes

le M. le prince, il falloit le prier de venir lui-même faire ſes plaintes, ſur leſquelles on feroit droit, & l'obliger à ne plus rien demander après cela; parce qu'autrement il pourroit faire d'autres demandes nouvelles pour remplir le conſeil & les premieres charges du royaume de gens à ſa dévotion & ſe rendre ainſi le maître. M. le duc d'Orléans parla d'une maniere peu déciſive, en homme qui ne vouloit point ſe déclarer ni prendre de parti entre la cour & M. le prince; quoique le coadjuteur n'eût rien négligé pour réveiller ſa jalouſie naturelle & ſes inquiétudes ſur la trop grande élévation de M. le prince. De ſorte que par son incertitude qui avoit paru pendant toute la délibération, l'arrêt qui intervint fut auſſi ambigu que la plupart des avis: ayant été ſeulement ordonné que la reine ſeroit remerciée de la parole qu'elle avoit donnée de ne point rappeller le cardinal, & très-humblement ſuppliée d'en envoyer une déclaration au parlement, pour y être inſérée dans les regiſtres, comme auſſi de donner à M. le prince toutes les ſûretés néceſſaires pour ſon retour, & qu'il ſeroit informé contre ceux qui avoient eu commerce avec le cardinal depuis la défenſe.

La reine auroit donc pu, ſi elle avoit voulu, ſe diſpenſer de faire retirer les ſieurs

Servien, le Tellier & de Lyonne; puisque l'arrêt n'en disoit rien précisément. Mais comme on avoit résolu d'ôter à S. A. jusqu'aux moindres prétextes, S. M. leur ordonna de s'éloigner : & lorsque les gens du roi allerent au palais royal, en conséquence de l'arrêt, elle leur déclara qu'elle feroit dresser une déclaration conforme aux souhaits de la compagnie sur le chapitre du cardinal, & qu'elle feroit retirer les trois personnes suspectes à M. le prince. En effet ils ne se trouverent plus au conseil : ils cesserent même de paroître dans le monde avec leurs livrées. En quoi leur conduite fut prudente & peut-être nécessaire, à cause des placards que les partisans de M. le prince avoient fait afficher contr'eux, & pour éviter l'animosité du peuple contre ceux qui étoient accusés de correspondance avec le cardinal Mazarin. On voyoit bien que cette démarche n'étoit qu'un pur artifice; mais comme elle ôtoit toute sorte de prétexte à M. le prince, il fut obligé aussi d'user de finesse, se faisant voir le jour à Paris, & retournant le soir à S. Maur; & quand il alloit par la ville, il se faisoit suivre par un nombre extraordinaire de pages & de valets de pied, avec des livrées fort riches, quoiqu'il fût en deuil de madame sa mere. Il se faisoit

ussi accompagner de plusieurs personnes de qualité, & d'officiers qui le suivoient en carosse : & par-dessus tout cela, il avoit soin de faire distribuer de l'argent à de la canaille de la lie du peuple, qui le précédoit avec des acclamations continuelles de *vive le roi, vivent les princes.* Ce fut dans cet équipage, & avec une fierté trop dédaigneuse, qu'il alla prendre sa place au parlement, où, après avoir entendu le récit que fit le premier président des promesses de la reine pour l'éloignement des personnes qui lui étoient suspectes, il ajouta qu'il falloit qu'elles fussent éloignées sans espérance de retour : ce qui déplut beaucoup à toute l'assemblée, comme une marque trop sensible d'un dessein prémédité de former toujours des difficultés. On trouva aussi fort mauvais que M. le prince fût reçu au parlement sans avoir vu le roi : le premier président l'exhorta fort de le faire, & sur cela ils eurent quelques paroles, S. A. soutenant qu'il n'y avoit point de sûreté pour lui, & qu'avant sa prison on lui avoit donné beaucoup d'assurances semblables, qui n'avoient pas empêché qu'on ne l'arrêtât ; de sorte qu'il retourna coucher à S. Maur, sans avoir vu L. M. Quoique dans la suite la reine rendît le parlement dépositaire de la parole qu'elle donnoit pour la sûreté de

ſa perſonne, il ne voulut point s'y fier, ni aller rendre ſes reſpects au roi, bien qu'il rencontrât un jour S. M. au cours, où quelques-uns dirent qu'il étoit allé exprès. Il eſt vrai que M. le prince s'en eſt toujours fort défendu : cela ne laiſſa pas d'être bien relevé par M. le premier préſident, & la choſe alla ſi avant un jour, ſur la rencontre au cours, que ce magiſtrat lui dit qu'il ſembloit qu'il vouloit élever autel contre autel. M. le prince répondit, en l'interrompant, qu'il ne pouvoit laiſſer paſſer cette parole ; qu'il ſavoit le reſpect qu'il devoit au roi ; qu'il n'y manqueroit jamais, quand il pourroit s'y rendre ſans riſque, & que ce n'étoit point élever autel contre autel, que de demander des sûretés dans l'état où étoient les choſes, les créatures du cardinal Mazarin ayant tous les jours des commerces publics avec lui, & les nommés Berthet, Brachet, Silhon (a) & Ondedei,

---

(a) Silhon Jean, dévoué au cardinal Mazarin, qu'il a défendu par quelques écrits, dont un des plus conſidérables eſt intitulé : *Eclairciſſement ſur quelques difficultés touchant l'adminiſtration du cardinal Mazarin*, imprimée in-folio & in-12, en 1650 & 1651. Voyez *Bibliotheque du Pere le Long*, & *l'Hiſtoire de l'Académie Françoiſe de Pelliſſon*. On y indique quelques autres ouvrages de Silhon, mort en 1666.

Ondedei fut d'abord eſpion du cardinal Mazarin, & de quiconque le payoit bien, & enſuite évêque.

faisant des voyages continuels à Cologne, où le cardinal s'étoit retiré. Outre qu'il étoit bien averti qu'on avoit fait depuis peu des assemblées où on avoit resolu de l'arrêter une seconde fois, dont il feroit la plainte en tems & lieu à la compagnie, & nommeroit les personnes, qu'il désigna si bien, que tout le monde connut que cela tomboit sur le coadjuteur.

Ces contestations furent suivies d'une délibération où il fut arrêté que les paroles de la reine seroient enregistrées; que M. le prince seroit prié d'aller voir L. M.; que commission seroit délivrée au procureur général pour informer contre ceux qui avoient tenu des conférences secretes pour arrêter M. le prince; que le duc de Mercœur seroit mandé pour rendre compte de son voyage vers le cardinal Mazarin, & de son mariage avec sa niece; que le nommé Ondedei & les nommés Berthet, Brachet & Silhon seroient assignés pour répondre aux faits que le procureur général pourroit proposer contr'eux, & le premier des quatre seroit pris au corps.

Peu de jours après, M. le prince alla enfin rendre ses respects à L. M. où il fut conduit par M. le duc d'Orléans, & assez bien reçu du roi & de la reine : cependant il étoit bien aisé de voir que les esprits

n'étoient pas bien remis, & qu'il restoi encore beaucoup de méfiance ; & cett visite n'empêcha pas que M. le prince n continuât de marcher avec une grande suit pendant le jour, & la nuit avec une escorte de quatre-vingts chevaux. M. l prince de Conti en usoit de même, & l coadjuteur à leur exemple n'alloit jamai à l'hôtel de Chevreuse sans se faire bie accompagner.

Cependant M. le prince pressoit vivement l'interrogatoire sur le mariage de M le duc de Mercœur, en conséquence d l'arrêt qui lui ordonnoit de venir répondr sur ce sujet : ce qu'il fut enfin oblig de faire en avouant qu'il étoit marié ; qu le voyage qu'il avoit fait n'étoit que pou avoir sa femme ; qu'après tout ce mariag s'étoit fait du consentement de S. M., d S. A. R. & même de M. le prince. A cel M. le duc d'Orléans répondit qu'il étoi vrai que trois ans auparavant il y avoit consenti aussi-bien que la reine, à la sollicitation de l'abbé de la Riviere & du maréchal d'Estrées ; mais que depuis ayant reconnu la pernicieuse conduite du cardinal il avoit fait son possible pour dissuader S M. de ce mariage, & pour en détourne le duc de Mercœur, auquel il avoit déclaré qu'il n'y consentiroit jamais.

Quoique la déclaration de S. A. R. fût .ſſez contre le duc de Mercœur, l'affaire ıe fut pas pouſſée plus loin, parce qu'il auoit été bien difficile de rompre un mariage ait & conſommé dans toutes les formes: l'ailleurs on étoit occupé d'un deſſein plus mportant. La reine & ſon conſeil met-oient tout en œuvre pour éloigner M. le ›rince, & faiſoient preſſer ſans relâche e coadjuteur de continuer ſes intrigues ecretes, & ſon manege dans le parle-nent, pour s'oppoſer à tous les deſſeins de ›. A. Le coadjuteur & ſes amis ſouhaitoient on éloignement avec autant & plus de ›aſſion que la reine : car quoiqu'ils con-ıuſſent bien ce qu'ils haſardoient en ſe fiant ıux promeſſes du cardinal, ils étoient ſi ›utrés des manquemens de M. le prince à ant de promeſſes ſi ſolemnelles, qu'il ne eur étoit pas poſſible de réſiſter au deſir le vengeance qui les aveugloit. Ils eſpé-oient d'ailleurs que le cardinal auroit long-ems beſoin de leur aſſiſtance; que l'éloi-gnement de M. le prince ne finiroit pas i-tôt les affaires, & qu'il naîtroit dans la uite des occaſions de ſe rendre néceſſaires : e qui obligeroit le cardinal à leur accor-ler certaines graces, & peut-être la nomi-ıation du cardinalat au coadjuteur.

M. le prince au contraire tâchoit de ſe

maintenir dans Paris dont il ne vouloit pas sortir ; mais comme il voyoit approcher la majorité du roi, & que son crédit diminuoit beaucoup dans la ville, par sa mésintelligence avec les frondeurs, il commençoit à prendre des mesures au-dedans & au-dehors du royaume, pour former un parti qui pût retenir le cardinal dans le respect, & l'obliger à lui accorder les graces qui lui avoient été refusées. Malheureusement pour lui ses négociations ne purent être si secretes, que la cour n'en fût avertie : ainsi la reine qui se voyoit pressée de répondre à l'arrêt du parlement qui lui demandoit une déclaration plus formelle contre le cardinal Mazarin, jugea qu'il étoit tems d'éclater : & comme M. le prince n'étoit pas retourné au Louvre, depuis que S. A. R. l'y avoit mené, S. M. résolut de faire des plaintes publiques de sa conduite dangereuse & peu respectueuse, afin de l'obliger à se retirer, & d'éluder en même-tems les instances du parlement contre la personne du cardinal.

Pour cet effet la reine ayant fait mander toutes les cours souveraines & le corps de ville le 17 août 1651, le parlement envoya des députés au Louvre, où, en présence de M. le duc d'Orléans & d'un grand nombre de seigneurs & d'officiers de la couronne,

:ouronne, lecture leur fut faite d'un écrit
ur la conduite de M. le prince, qui fut en-
uite remis entre les mains du premier pré-
ident pour en faire part à toute la compa-
nie. Cet écrit contenoit une nouvelle dé-
laration de L. M. pour l'exclusion perpé-
ıelle du cardinal, & un examen général
e la conduite de S. A. auquel on repro-
hoit d'abord toutes les graces qu'il avoit
btenues de la cour, les complaisances que
. M. avoient eues pour lui, & la maniere
ont il avoit répondu à toutes leurs bontés.
nsuite le roi & la reine déclaroient les
'is qu'ils avoient reçus de bonne part,
:s intelligences que ce prince entretenoit
'ec les ennemis de l'état, avec l'archiduc
: le comte de Fuensaldagne; que pour
:tte raison il n'avoit pas voulu faire sortir
: Stenai les Espagnols qu'on y avoit in-
oduits pendant sa prison, quoique ce fût
seule chose que le roi eût exigée de lui;
ı'il avoit écrit à tous les parlemens & aux
incipales villes du royaume, pour leur ins-
rer des pensées de révolte; qu'il faisoit
rtifier toutes les places dont il étoit le
aître, particuliérement Montrond où ma-
me la princesse & madame de Longue-
le s'étoient déja retirées; qu'il avoit tou-
ıırs refusé de joindre ses troupes à celles
 roi, & qu'au lieu de les employer con-

tre les ennemis, elles ne faisoient que désoler la Picardie & la Champagne ; qu'enfin L.ʳˢ M. avoient trouvé à propos d'informer le parlement de toutes ces choses ; s'assurant qu'ils employeroient leurs soins pou appuyer les bonnes intentions du roi , & pour faire rentrer S. A. dans son devoir.

La lecture de cet écrit surprit extrême ment toute la compagnie ; & ce fut san doute la source de tous les désordres qu suivirent peu de tems après. M. le princ tâcha d'y répondre en rejettant les accu sations dont il étoit chargé sur la malice d ses ennemis , particuliérement du coadju teur, qu'il traita de calomniateur, comm auteur de l'écrit, & qu'il accusoit d'avoi tenu plusieurs conseils contre lui chez l comte de Montresor, pour le faire arrête une seconde fois. M. le prince n'avoit pa encore parlé si positivement de ces confe rences, pour ménager le sieur de Lyonn qui lui en avoit donné les premiers avis ce que S. A. tâchoit encore de faire dar sa réponse , où il ne nommoit que le coac juteur & le comte de Montresor. Mais ce ménagemens n'eurent pas l'effet qu'il s'e étoit promis. Au contraire le coadjuteur & ses amis en eurent des soupçons plus violer contre le sieur de Lyonne ; mais plusieu doutoient qu'il eût osé révéler ce secret d

son chef, & sans ordre du cardinal Mazarin.

Quoi qu'il en soit, le coadjuteur se défendit en niant tout, & qu'il fût auteur de l'écrit, quoiqu'il l'eût conseillé & approuvé, & désavouant les conférences chez le comte de Montresor, dont il parla d'un si grand sang froid, qu'on ne savoit ce qu'on en devoit croire. Après cela M. le prince présenta deux écrits au parlement pour sa justification, dont l'un étoit de lui, contenant des réponses particuliéres aux faits articulés dans celui du roi, & l'autre étoit une déclaration de M. le duc d'Orléans sur le même sujet. M. le prince auroit bien souhaité que S. A. R. eût été en personne au parlement, pour appuyer sa déclaration par sa présence; mais il ne put obtenir cela de lui, S. A. R. s'étant dès auparavant retiré des assemblées, à cause du tumulte qui se faisoit toujours dans la salle du palais, & parce qu'il ne vouloit pas s'engager dans un parti contre la cour, ni désobliger le coadjuteur qui avoit toujours beaucoup de part à ses résolutions. Il est même certain qu'il fit tout ce qu'il falloit pour ne pas donner cette déclaration à M. le prince; mais il fut si pressé, qu'il ne put s'en défendre.

Cette déclaration portoit que S. A. R. n'avoit sû que bien tard la résolution prise

par S. M. de mander les compagnies souveraines; que l'écrit en question ne lui avoit été communiqué qu'un quart-d'heure avant l'arrivée des députés du parlement; qu'il y avoit trouvé plusieurs choses à redire, & qu'il avoit conseillé de les supprimer; qu'en sa présence M. le prince avoit proposé à la reine, & depuis au conseil, deux moyens pour faire sortir les Espagnols de Stenai: l'un par négociation, moyennant une suspension d'armes entre cette ville & les places du Luxembourg, & l'autre par la force en lui donnant deux mille hommes pour en faire le siége, ne le pouvant sans cela, parce qu'il n'y avoit que deux cens hommes pour lui dans la citadelle, & que les Espagnols en avoient cinq cens dans la ville; que S. A. n'avoit pas envoyé ses troupes à l'armée du roi, parce qu'elle étoit commandée par le maréchal de la Ferté, créature du cardinal, qui l'avoit escorté dans tous ses voyages, & l'avoit reçu dans ses places, malgré les arrêts du parlement; que M. le prince ayant prié S. A. R. d'envoyer un homme pour commander ses troupes, elle avoit nommé le sieur de Vallon, que la reine avoit empêché de partir; que les défiances de M. le prince n'étoient pas sans fondement; qu'il n'avoit pas été bien reçu au palais royal; que Son Altesse

Royale ne lui avoit pas conseillé d'y retourner, & qu'il étoit bien informé des conférences qu'on avoit tenues à son préjudice ; qu'enfin il ne croyoit pas que M. le prince fût capable de former de mauvais desseins contre l'état. L'écrit de M. le prince étoit assez conforme à cette déclaration. Sur le chapitre du cardinal, il protestoit qu'il n'avoit eu aucune part à tout ce qui s'étoit fait contre lui, avant & pendant sa prison ; que depuis à la vérité il s'étoit uni à tout le parlement & aux vœux des peuples, pour conserver la tranquillité publique qui auroit pû être altérée par le retour du cardinal ; que si le conseil de S. M. avoit pris le soin qu'il devoit de lever les ombrages du public à l'occasion des voyages fréquens qui se faisoient à Cologne, le parlement n'auroit pas été obligé de demander une déclaration confirmative de ses arrêts, dont il sembloit qu'on vouloit éluder l'effet par l'écrit qu'on venoit de produire. Qu'à l'égard des graces qu'on lui reprochoit, il prétendoit les avoir bien méritées par ses services ; qu'après tout ni lui ni ses amis n'avoient pas tant de places à leur discrétion, que le cardinal & ses créatures, qui commandoient dans Pignerol, Perpignan, Roses, Brest, Dunkerque, Mardik, Bergues, Dourlans, la Bassée, Bapaume,

Ypres, Courtrai, &c. qu'il falloit autre chose que des paroles pour éloigner un homme sans retour, qui avoit les clefs de tant de portes pour rentrer dans le royaume quand il voudroit. Que si l'on vouloit considérer la maniere dont il vivoit avec le premier président, on ne lui imputeroit pas le dernier changement arrivé dans le conseil, où il assuroit n'avoir eu aucune part, si ce n'étoit peut-être en s'opposant, comme il avoit fait avec S. A. R. aux avis violens du coadjuteur & du comte de Montresor, d'ôter les sceaux au premier président, de force, de faire prendre les armes aux bourgeois, & d'aller droit au palais royal; que l'éloignement des sieurs Servien, le Tellier & Lyonne, étoit nécessaire pour sa sûreté, & avoit été approuvé du parlement & du public, & que s'il s'étoit exécuté, il se seroit soumis aussi-tôt à toutes les volontés de la reine; mais qu'ayant vu que dans le même tems on continuoit un commerce réglé avec le cardinal, il avoit cru devoir penser à sa sûreté. Que cette seule raison l'avoit empêché de retourner à la cour & au conseil, où rien ne se décidoit que par les ordres du cardinal, & où il savoit qu'on vouloit faire entrer de nouveaux sujets qui lui étoient entiérement dévoués.

Les personnes dont M. le prince entendoit parler, étoient M. de Châteauneuf *, ami intime de madame de Chevreuse, & de madame de Rhodes, auquel il avoit fait ôter les sceaux, & qui fut rappellé & fait chef du conseil, & le marquis de la Vieuville, auquel on donna la surintendance des finances.

Ensuite S. A. avouoit qu'il avoit écrit au parlement & aux bonnes villes du royaume, mais simplement pour se justifier & dissiper les bruits qu'on faisoit courir, que son dessein étoit d'exciter une guerre civile : que si madame la princesse & madame de Longueville s'étoient retirées à Montrond, elles ne l'avoient fait que par une juste précaution, afin de mettre leurs personnes à couvert des entreprises de ses ennemis; qu'il n'étoit pas vrai qu'il fît fortifier ses places, quoiqu'il eût permission & pouvoir de S. M. pour cela; qu'enfin il étoit faux qu'il eût eu jamais aucune intelligence avec les Espagnols; que c'étoit une pure calomnie dont il demandoit réparation, comme du plus grand outrage qui pût être fait à un prince du sang; qu'il supplioit la compa-

* M. le prince ne le pouvoit souffrir parce qu'il avoit présidé au jugement, & prononcé l'arrêt de M. de Montmorenci.

gnie de la lui faire obtenir, & de prier L. M. d'en nommer les auteurs, se soumettant volontiers aux jugemens de la compagnie, s'il se trouvoit qu'il eût rien fait contre le devoir de sa naissance.

Après la lecture de cette réponse de M. le prince, aussi-bien que de la déclaration de M. le duc d'Orléans, & l'écrit de S. M. on en vint à une délibération, dans laquelle il y eut deux avis principaux, dont le premier étoit de supplier S. A. R. de s'entremettre de cet accommodement, & l'autre de supprimer tous les écrits de part & d'autre, afin qu'il n'en fût plus parlé. Mais la délibération n'ayant pu finir ce jour-là, elle fut remise au 21 août 1651. A la sortie, plusieurs personnes se mirent à crier dans la salle, *point de Mazarin, point de coadjuteur*, sans doute par ordre de M. le prince, qui étoit venu au palais, si bien accompagné d'officiers & de gens de guerre, qu'il y a lieu de s'étonner que le coadjuteur en fût quitte à si bon marché, n'ayant avec lui qu'un fort petit nombre de ses amis. C'est pourquoi étant obligé de se justifier le lundi suivant, il crut ne devoir plus tant se commettre, & fit si bien que dans ce peu de tems, il s'assura d'un bon nombre de gens de main pour l'accompagner, tous les frondeurs s'étant ralliés dans cette occasion,

à la réserve du duc de Beaufort, qui s'étoit déclaré en faveur de M. le prince.

La reine, qui regardoit le coadjuteur comme le seul qui pût soutenir l'autorité du roi dans le parlement, donna ordre aux officiers des gardes-du-corps, des gendarmes & des chevaux-legers, & à quelques capitaines du régiment des gardes, d'envoyer secretement le lundi matin dans la salle du palais un certain nombre de leurs gens, qui recevroient les ordres de ce qu'ils auroient à faire, du marquis de Laigues, auquel on donna pour les reconnoître le mot de *Notre-Dame*. De son côté M. le prince rassembla le plus de monde qu'il pût avec beaucoup plus de bruit que les jours précédens, auxquels il donna le mot de *S. Louis*.

Le coadjuteur arriva le premier au palais, bien accompagné de personnes de qualité qui se rangerent vers le parquet, les gens du roi occupant jusqu'à la porte de la grand-chambre, où se tiennent les huissiers; pendant que les gens de la maison du roi, sans faire paroître leur dessein, étoient dispersés par pelotons, & dispersés de maniere qu'ils auroient pu attaquer par devant & par derriere les gens de M. le prince. En un mot on s'attendoit si bien d'en venir aux mains, que plusieurs conseillers, &

autres gens de robe des deux partis, avoient des épées, des poignards, & autres armes cachées ſous leurs habits.

Le comte de Montreſor, que M. le prince avoit accuſé de paroles & par écrit, ſe crut obligé d'aller auſſi au parlement pour ſe juſtifier. Mais comme il n'y avoit pas d'entrée, il demeura dans le parquet des huiſſiers avec le ſieur d'Argenteuil, & quelques autres du parti, où il ſe trouva auſſi un nombre conſidérable de partiſans de M. le prince, qui s'en rendirent les maîtres; ce qui dans la ſuite penſa être la perte du coadjuteur.

S. A. R. ne ſe trouva pas à cette aſſemblée, non plus qu'aux autres précédentes: de ſorte que les deux partis n'étant retenus par aucune conſidération, ni par aucun reſpect, M. le prince commença à dire qu'on avoit de mauvais deſſeins ſur ſa perſonne; qu'en entrant dans la ſalle, il avoit vu pluſieurs amis du coadjuteur; qu'il ſavoit qu'on avoit détaché dix hommes de chaque compagnie des gardes, auxquels on avoit donné le mot de *Notre-Dame*. Le coadjuteur avoua cela, diſant qu'il étoit vrai qu'il avoit prié ſes amis de l'accompagner, pour n'être pas expoſé au riſque de la derniere aſſemblée; mais que ſi S. A. vouloit ordonner à ſes gens de ſe retirer, il prieroit les ſiens d'en

faire de même : ſur quoi le parlement ayant ordonné que tous ceux qui étoient dans la ſalle en ſortiroient, le ſieur de Champlatreux fut commis avec quelques autres conſeillers pour cela : & M. le prince ayant envoyé M. de la Rochefoucault avec eux pour faire retirer ſes gens, le coadjuteur alla lui-même pour congédier les ſiens, ſans penſer qu'il alloit ſe commettre.

A peine eut-il paſſé la porte des huiſſiers avec le ſieur d'Argenteuil, que cinq ou ſix valets de pied de M. le prince mirent l'épée à la main, & coururent à lui, criant *au Mazarin* : ce qui fut cauſe que les deux partis tirerent auſſi l'épée, ſe jettant en foule pour le couvrir, en criant *vive le roi*, & les autres, *vive le roi & les princes*, de ſorte qu'il parut dans un moment trois ou quatre mille épées nues dans le palais. Il y a bien de l'apparence qu'il y auroit eu bien du ſang répandu, ſi quelqu'un eut commencé, & que le parti de S. A. n'auroit pas été le plus fort, puiſqu'ils furent d'abord obligés de reculer juſqu'à la porte qui mene aux enquêtes, & que les gens de la maiſon du roi, leurs officiers à leur tête, commençoient à s'avancer pour envelopper ceux de M. le prince. Mais il arriva heureuſement que le marquis de Crenan, capitaine des gardes du prince de Conti,

s'étant trouvé en présence du marquis de Fosseuse, ainé de la maison de Montmorenci, l'un des principaux amis du coadjuteur, lui dit qu'il étoit bien fâcheux que les plus braves gens & les plus grands seigneurs s'égorgeassent pour un coquin comme le cardinal Mazarin. A cela le marquis de Fosseuse ayant répondu qu'il n'étoit point question du cardinal, mais qu'il falloit crier *vive le roi* tout seul; le marquis de Crenan repliqua, *Nous sommes tous bons serviteurs du roi*, remettant en même tems son épée dans le fourreau : ce que tout le monde fit à son exemple, criant unanimement *vive le roi*, sans rien ajouter. Il arriva cependant que le coadjuteur ayant voulu rentrer dans la grand'chambre par le parquet des huissiers, d'où il ne faisoit que de sortir, il trouva en tête le duc de la Rochefoucault qui étoit demeuré au-dedans du parquet, & avoit fait mettre la barre de fer, de maniere qu'elle leur tenoit la porte entr'ouverte, sans pourtant laisser assez d'espace pour passer un homme. Ce duc voyant le coadjuteur, dit au sieur de Chavagnac, ami de M. le prince, qu'il falloit tuer ce B..... là, & qu'il le poignardât. Ce gentilhomme dit qu'il n'en feroit rien, & qu'il étoit-là pour le service de Son Altesse; mais non pour assassiner personne, & qu'il

le poignardât lui-même s'il le vouloit.

Le coadjuteur échappa encore un autre danger plus pressant, pendant qu'il étoit arrêté au passage, par le secours du sieur d'Argenteuil qui lui sauva certainement la vie. Car un homme de la lie du peuple, nommé Pech, le plus grand clabaudeur de M. le prince, s'étant avancé vers lui avec sa femme, le poignard à la main, disant & criant, *Où est ce B... de coadjuteur, que je le tue ?* Le sieur d'Argenteuil prit habilement le manteau d'un prêtre qui se trouva là, dont il couvrit le coadjuteur, afin qu'il ne fût pas reconnu à son rochet & à son camail : & se mettant entre deux il demanda froidement à ce malheureux s'il auroit bien le cœur de tuer son archevêque. Cela le retint dans le respect ; & dans ce tems-là MM. de la grand'chambre ayant été informés de l'embarras où se trouvoit le coadjuteur, le sieur de Champlatreux qui ne l'aimoit pas, & qui étoit serviteur de M. le prince, ne laissa pas d'aller brusquement à la porte du parquet pour la faire ouvrir : ce qu'il ne fit qu'avec beaucoup de peine, assisté du sieur Noblet d'Auvilliers, qui, sans connoître le coadjuteur que de vue, ne laissa pas de lui rendre un service signalé dans cette rencontre, en lui facilitant le passage, & en arrêtant, à ce qu'il

dit, le bras d'un homme qui lui vouloit enfoncer un poignard dans le corps. En reconnoiſſance de cela le prélat reçut le ſieur Noblet dans ſa maiſon, où il eſt reſté juſqu'à ſa mort.

Ainſi le coadjuteur rentra dans la grand-chambre, au moment que chacun remettoit l'épée dans le fourreau, & le ſieur de Champlatreux ayant paru dans la grand'ſalle & parlé aux chefs des deux partis, tout le monde défila par différentes portes dans la cour du palais, ainſi qu'il fut réglé ſur le champ par les commiſſaires, pour éviter les déſordres & les conteſtations, les partiſans de M. le prince prétendant que ceux du coadjuteur devoient ſortir les premiers.

Tout ce grabuge empêcha qu'il ne ſe fît rien au parlement ce jour-là, les eſprits étant trop échauffés. Au ſortir de l'aſſemblée, S. A. & le coadjuteur furent reçus par leurs amis dans la cour du palais, & conduits chez eux. Il ne faut pas oublier qu'il y eut des paroles aſſez vives entre le coadjuteur & le duc de la Rochefoucault, quand ils furent rentrés dans la grand-chambre : mais cette conteſtation ſe termina cavaliérement par le coadjuteur, qui, ſi on le veut croire, apoſtropha le duc, en lui diſant en pleine aſſemblée, *ami la Franchiſe* (c'étoit le nom ordinaire du duc),

je ſuis prêtre, & tu n'es qu'un poltron : c'eſt pourquoi nous ne nous battrons point pour cette affaire. Cependant le duc de Briſſac, parent du coadjuteur, & qui alloit toujours au parlement avec lui, à ſon retour de l'aſſemblée, envoya le marquis de Saint-Auban, gentilhomme du Dauphiné, faire un appel au duc de la Rochefoucault; mais la choſe ayant été découverte, on y mit ordre, & le tout n'alla pas plus loin.

L'après-dînée, M. le duc d'Orléans fit prier le coadjuteur de n'aller pas au parlement le lendemain; ce qu'il eut bien de la peine à obtenir de lui, quoique ce prélat eût déja sû que la reine étoit parfaitement contente de lui, & qu'elle n'attendoit rien davantage de ſa part. Mais comme il lui ſembloit que c'étoit en quelque façon quitter la partie, il n'y auroit pas conſenti aiſément, ſi dans le moment le ſieur Joli ne lui eut propoſé un prétexte honnête pour s'en diſpenſer, en aſſiſtant à la proceſſion ſolemnelle de la grande confrairie qui devoit ſe faire ce jour-là, & où l'archevêque a coutume de ſe trouver avec tous les curés de la ville. Cette proceſſion part de la Magdeleine pour aller aux Cordeliers, où ſe dit la meſſe : & comme M. l'archevêque n'étoit pas en état d'aſſiſter à cette céré-

monie, la bienſéance vouloit que le coadjuteur remplît ſa place; & il ne fut peut-être pas fâché de cette ouverture, qui mettoit à couvert ſon honneur & ſa perſonne.

Cependant peu s'en fallut qu'il n'y courût autant de danger que le jour précédent, quoiqu'à la fin le tout ſe tournât d'une maniere avantageuſe pour lui. Le haſard voulut donc que S. A. ſortît ce jour-là du palais, pour retourner à l'hôtel de Condé, dans le même tems que la proceſſion ſortit des Cordeliers pour retourner à la Magdeleine, & que les uns & les autres s'étant rencontrés dans la rue du Paon, la canaille qui marchoit devant le caroſſe de S. A. cria ſur le coadjuteur, *au Mazarin*, ſans reſpect pour la cérémonie. Mais M. le prince les fit taire : & comme ſon caroſſe fut vis-à-vis le coadjuteur, il le fit arrêter & baiſſer la portiere ; & ceux qui étoient avec lui en ſortirent tous pour ſe mettre à genoux, ſans exception du ſieur Gaucourt qui fit comme les autres, quoiqu'il fût de la R. P. R. Son Alteſſe s'agenouilla dans la portiere, & reçut en paſſant la bénédiction du coadjuteur, qui fit enſuite une profonde révérence à M. le prince, à laquelle il répondit auſſi gracieuſement que s'ils euſſent été les meilleurs amis du monde. Enſuite chacun pourſuivit ſon chemin.

Après cela le coadjuteur ne retourna plus au parlement, n'en étant plus sollicité par la reine, qui paroissoit toujours fort contente. On demanda une déclaration d'innocence : c'est pourquoi il fut ordonné que tous les écrits seroient portés à L. M. & que très-humbles remontrances seroient faites à la reine, pour la porter à vouloir bien étouffer cette affaire, & à S. A. R. de s'entremettre pour l'accommoder.

Les partisans de M. le prince avoient tâché de porter les choses plus loin, & de faire ajouter que la reine seroit suppliée de nommer les auteurs de l'écrit contre S. A. & de fournir les preuves des faits. Mais les amis du coadjuteur s'étant joints au parti de la cour, ils empêcherent ce dessein de réussir.

Enfin la reine ayant mandé le parlement, elle lui fit dire par le chancelier, que les avis qui lui avoient été donnés de l'intelligence de M. le prince avec les Espagnols n'ayant pas été confirmés, S. M. vouloit bien croire qu'ils n'étoient pas vrais; que cependant elle entendoit que S. A. fît sortir la garnison de Stenai; que ces troupes allassent incessamment joindre celles du roi; qu'il fît cesser les fortifications de Montrond, & sortir de ces places les soldats qui excéderoient le nombre des états ex-

pédiés; pour cet effet qu'il vînt rendre ſes reſpects au roi, & prendre ſa place au conſeil.

Cette réponſe avoit été dictée par M. de Châteauneuf qui étoit rentré en grace, & avoit été fait chef du conſeil, ſans lui rendre pourtant les ſceaux, qui demeurerent entre les mains du premier préſident.

Il eſt bon de dire ici les prétextes dont on ſe ſervit pour ôter les ſceaux à M. de Châteauneuf : ce qui a été omis dans ſon lieu.

Le parlement demandoit avec empreſſement la déclaration pour exclure les étrangers & tous cardinaux du conſeil. Le garde des ſceaux la refuſa, & ſoutenoit que la reine, tutrice de ſon fils, ne pouvoit faire de pareilles loix. Le motif étoit beau; mais la raiſon ſecrete étoit l'eſpérance qu'il avoit d'être cardinal, ſi le mariage de M. le prince de Conti, qui avoit la nomination, ſe concluoit.

Le coadjuteur fut averti que la reine, qui avoit toujours ordonné au garde des ſceaux de réſiſter, avoit réſolu d'accorder la déclaration après que le garde des ſceaux auroit refuſé, pour jetter ſur lui la haine de la compagnie.

L'on envoya mon pere au garde des ſceaux pour l'exhorter à ſe rendre; mais

l fut inébranlable, & dit pour toute raiſon: ſi la reine eſt ferme dans ſon refus, je n'ai ien à craindre : ſi elle me veut perdre, e ne ferai que me déshonorer en conſentant à une choſe ſi raiſonnablement refuſée; & ſous un autre prétexte on m'éloignera huit jours après.

Le garde des ſceaux vint, il s'approcha le la reine pour recevoir ſes ordres. Elle perſiſta à refuſer : le premier préſident harangua. Le garde des ſceaux répondit avec force. La reine ſe leva de ſon fauteuil, diſant : M. le garde des ſceaux, ſcellez ce que le parlement demande; & elle s'alla enfermer dans ſon cabinet. Le garde des ſceaux revint chez lui, & y trouva M. de Guenegaud, qui reprit les ſceaux, & les porta au premier préſident.

Un conſeiller dit à Monſieur qu'il venoit de voir les ſceaux ſur la table du premier préſident. Mon pere propoſa à Monſieur de mener avec lui M. le prince pour les reprendre. Monſieur approuva la propoſition, & la fit à M. le prince, qui, connoiſſant la foibleſſe de Monſieur, dit qu'il étoit prêt à le ſuivre; qu'il entendoit la guerre de campagne, mais qu'il ignoroit celle des tiſons & des papiers. Ce fut aſſez pour faire changer d'avis à Monſieur.

Le garde des ſceaux en allant à Montrouge paſſa au Luxembourg, fit deſcendre mon pere, & envoya dire à Monſieur qu'il ne reprendroit pas les ſceaux; mais qu'il viendroit tous les jours le conſeiller quand il tiendroit le ſceau.

Les ſceaux ayant donc été donnés au premier préſident, ils lui reſterent entre les mains, & il demeura toujours cependant à la tête du parlement, où il réuſſiſſoit fort bien, au lieu qu'il étoit tout-à-fait neuf aux affaires du cabinet.

On avoit cru que la réponſe de la reine mettroit S. A. dans la néceſſité de ſe ſoumettre, ou tout-à-fait dans ſon tort. S. M. ne lui demanda que des choſes juſtes, & le juſtifia en quelque façon de ſon intelligence avec les ennemis de l'état, quoiqu'on sût fort bien ce qui en étoit, & qu'il continuoit avec eux de prendre des meſures pour faire la guerre. Mais on diſſimula ſur ce point, afin de lui ôter toute ſorte de prétexte : & comme M. le prince continuoit d'inſiſter ſur ſa juſtification, & que M. le duc d'Orléans fut pour le même ſujet au parlement, S. M. ſe réſolut d'envoyer enfin en même-tems une déclaration d'innocence pour S. A. & celle qu'on demandoit depuis ſi long-tems contre le cardinal Mazarin : après quoi tout le monde crut

es affaires finies, & que M. le prince ne ſeroit plus aucune difficulté de retourner u palais royal.

Mais ceux qui voyoient les choſes de plus près, & qui ſavoient les intrigues du prince pour gagner le parlement & le peuple, ugerent bien qu'il ne feroit pas cette démarche. En effet, quand il vit qu'il n'avoit plus de bonnes raiſons à dire, & que le erme de la majorité du roi approchoit, l prit le parti de ſe retirer à Bourdeaux, près avoir écrit une lettre au roi pour 'excuſer.

Il eſt certain que le prince eut aſſez de peine à prendre cette réſolution, dont il voyoit bien que les ſuites pourroient être âcheuſes pour lui. D'ailleurs il avoit de la épugnance à quitter ſa belle maiſon de Chantilly, & à s'éloigner de madame de Châtillon dont il étoit fort amoureux. Mais nadame de Longueville, M. le duc de la Rochefoucault, & une infinité d'officiers & de gens de guerre, dont il étoit continuellement obſédé, qui ne demandoient que les occaſions d'une meilleure fortune, e déterminerent enfin à prendre le métier le la guerre. Madame de Longueville & le luc de la Rochefoucault qui avoient commencé les négociations de M. le prince avec e cardinal, & qui voyoient que le dernier

s'étoit moqué d'eux, cherchoient les moyen de se venger.

Ils s'étoient figuré que la seule appa rence de guerre étourdiroit le cardinal, & ils disoient sans cesse à S. A. qu'il n'iroi pas jusqu'à Bourges, sans qu'on lui envoyâ offrir la carte blanche. Madame de Lon gueville avoit de plus un intérêt particu lier & secret de souhaiter une rupture, parc qu'alors il lui importoit beaucoup d'êtr éloignée de M. son mari, qui la pressoi fort de retourner avec lui. Pour s'en dil penser avec quelque bienséance, elle avoi besoin d'une raison aussi spécieuse que cell de suivre M. son frere dans une querell où tout le monde savoit qu'elle avoit au tant & plus de part que personne.

Ainsi M. le prince se laissa emporter pre que malgré lui aux sollicitations & au passions de ceux qui l'environnoient, don les vues intéressées ne lui étoient pas in connues, & l'obligerent de leur déclare que si une fois ils lui faisoient mettre l'épé hors du fourreau, il ne la remettroit pa peut-être si-tôt qu'ils voudroient, ni selon leurs caprices.

Le duc de Nemours eut beaucoup de part à la résolution de M. le prince, & demeura jusqu'à la fin attaché à ses intérêts. Il n'en fut pas de même du duc de Lon-

gueville, qui se tint en repos dans son gouvernement de Normandie, fort mécontent de sa femme & peu satisfait de S. A. Le duc de Bouillon & le vicomte de Turenne ne voulurent pas non plus entrer dans le parti, quelques offres qu'on leur pût faire, quoique le duc dans le commencement l'eût fait espérer à M. le prince, ayant eu pour cet effet plusieurs conférences avec M. le duc de la Rochefoucault. Enfin S. A. prit avant son départ quelques mesures avec M. le duc d'Orléans, qui demeura cependant à Paris pour être spectateur de la tragédie qui alloit commencer.

Le roi étant entré dans sa quatorziéme année le 7 septembre 1651, S. M. fut au parlement le même jour pour s'y faire déclarer majeur selon les loix du royaume. Pour cet effet, ce jeune prince partit du palais royal monté sur un fort beau cheval, accompagné des officiers de la couronne & d'un grand nombre de seigneurs avec des habits magnifiques & des chevaux richement harnachés.

Cependant au travers de cette pompe superbe, & malgré la foule extraordinaire de monde dont les rues étoient remplies; on ne laissoit pas d'entrevoir des signes de la malheureuse disposition des esprits, par un silence triste qui regnoit presque par-

tout, au lieu des cris ordinaires de *vive le roi*, qui auroient dû être redoublés à tous momens dans cette occasion, & qui ne se faisoient entendre qu'assez rarement & foiblement. La marche de cette cavalcade fut par les rues S. Honoré, des Lombards, des Arcis, & ensuite par le Pont Notre-Dame, où le roi étant proche de S. Denis de la Chartre, & quelques-uns lui ayant fait remarquer le coadjuteur à une fenêtre, S. M. lui fit l'honneur de le saluer. Le reste de la marche continua jusqu'au palais avec beaucoup d'ordre, où la déclaration de majorité se fit dans les formes : & le roi étant assis sur son lit de Justice, remercia la reine des soins qu'elle avoit pris de sa personne & de son éducation, compliment que la reine ne méritoit point. Elle & le cardinal s'étoient mis peu en peine d'instruire le roi, & de cultiver les heureuses dispositions qui se trouvoient dès-lors dans S. M. afin de le retenir plus long-tems dans leur dépendance, & de demeurer maîtres des affaires. Ensuite on publia un édit contre les duels, & un contre les blasphémateurs du saint nom de Dieu, avec une déclaration d'innocence en faveur de M. le prince. Cela se faisoit pour lui ôter toutes sortes de prétextes, & pour mieux colorer ce qu'on avoit dessein d'exécuter contre lui.

Cette

Cette déclaration n'empêcha pourtant ɔas M. le prince de continuer ſon voyage; ı quoi ne contribuoit pas peu l'équivoque l'un courier que lui envoya le maréchal le Grammont, pour l'avertir de ne ſe pas loigner davantage; & il lui expliquoit par ne lettre, qu'il y avoit encore eſpérance 'accommodement. M. le prince étoit allé Augerville, maiſon de plaiſance du pré- dent Perrault. Le courier confondant Au- erville avec Angerville, prit le chemin e ce dernier lieu. Ce détour fut cauſe ue S. A. M. le prince ne reçut la dépê- he qu'au moment qu'il alloit partir d'Au- erville. M. le prince, après l'avoir lue, it à ceux qui étoient auprès de lui, que elle étoit arrivée un peu plutôt, elle l'au- ɔit arrêté, mais que puiſqu'il avoit le cul ır la ſelle, il n'en deſcendroit pas pour es eſpérances incertaines. De ſorte que ns autre délibération il marcha vers Bour- eaux, avec le peu de perſonnes dont il oit accompagné; mais il fut bientôt ſuivi e M. le prince de Conti, qui avoit voulu ſiſter à la cérémonie de la majorité; des ıcs de Nemours & de la Rochefoucault, de la plupart des gens de qualité qui étoient déclarés pour lui pendant ſa priſon, la réſerve du duc de Bouillon & du vi- ɔmte de Turenne. Le comte d'Ognon,

gouverneur de Brouage, augmenta le nombre de ses partisans, après avoir été conférer avec lui à Bourdeaux, où ce prince avoit été reçu avec de grandes acclamations du peuple, & du consentement du parlement, qui donna aussi-tôt plusieurs arrêts pou saisir les deniers du roi, & pour faire tou ce que S. A. voudroit & pourroit desirer

Après cela M. le prince donna ses ordres pour lever des gens de guerre de tou côtés, & délivra des commissions aux officiers qui l'avoient suivi; de sorte qu'il se vit bientôt avec un corps de dix à douz mille hommes de troupes réglées, & en état d'entrer en action. Mais comme il étoi important de faire connoître au public qu'il n'en venoit à cette extrêmité que pou sa défense, & par pure nécessité; un de premiers soins de S. A. fut d'écrire à M. l duc d'Orléans une lettre en forme de mani feste, qui contenoit le récit de tout ce qu s'étoit passé à la cour depuis sa liberté, & sur toutes choses l'établissement dans le con seil des sieurs de Châteauneuf & de la Viei ville, créatures du cardinal Mazarin, & beaucoup plus attachés à lui que les sieur Servien, le Tellier & de Lyonne, qui n'a voient été congédiés que pour le surpren dre, & pour mettre en leurs places ses en nemis déclarés. Il tâchoit aussi d'insinue

qu'il n'avoit rien fait que de concert avec S. A. R. qui n'avoit pas approuvé ce changement plus que lui, finissant par des protestations générales de contribuer, autant qu'il pourroit, à tout ce que S. A. R. & le parlement jugeroient le plus à propos pour remédier aux désordres de l'état.

La cour informée de ce qui se passoit à Bourdeaux, résolut de partir pour Fontainebleau le 26 Septembre, & delà pour Poitiers, afin d'être à portée de s'opposer aux desseins & aux progrès de M. le prince, laissant à Paris le sieur de Châteauneuf, le marquis de la Vieuville, & sur-tout le coadjuteur, qui devoient avec M. le premier président prendre soin des affaires : & le dernier devoit s'attacher & agir auprès de M. le duc d'Orléans dans le parlement & dans la ville, pour ménager les esprits & traverser les cabales des amis de M. le prince. Ce n'est pas que la reine & le cardinal se confiassent entiérement au coadjuteur ; mais ils avoient si bien reconnu son crédit dans tout ce qui s'étoit passé, qu'ils comprirent que c'étoit pour eux une espece de nécessité de se servir de lui pour empêcher une révolution générale, qui seroit infailliblement arrivée, si ce prélat avoit changé de parti. Ses confidens surent si bien faire valoir cela à la cour, qu'ils obtinrent enfin

pour lui la nomination au cardinalat, qui lui avoit été promiſe depuis long-tems. Madame de Chevreuſe aida beaucoup à y déterminer la reine & le cardinal, en leur repréſentant que la méſintelligence paſſée ne venoit que de ce qu'on ne lui avoit pas tenu parole, & que dans cette conjoncture, ſi on négligeoit de récompenſer ſes ſervices, dont la cour avoit marqué tant de contentement, il y avoit lieu de craindre qu'il ne changeât encore une fois de ſentiment & de conduite.

Ces mêmes conſidérations étoient auſſi fortement repréſentées par la princeſſe Palatine, dont le crédit étoit plus grand que celui de madame de Chevreuſe. Il eſt certain que ce fut elle qui porta le dernier coup dans l'affaire du chapeau, & qui en eut tout l'honneur, le cardinal Mazarin ayant trouvé par pluſieurs expériences que cette princeſſe avoit beaucoup plus de pouvoir ſur l'eſprit du coadjuteur, qu'elle ſavoit mieux ménager que madame de Chevreuſe.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que madame & mademoiſelle de Chevreuſe, & le marquis de Laigues, étoient dans ce temslà les dupes du coadjuteur; qu'il alloit preſque toutes les nuits chez la princeſſe Palatine avec madame de Rhodes dans le ca-

roſſe de Joli, qui delà le menoit à l'hôtel de Chevreuſe, où il entroit comme s'il fut venu de chez lui, ſans rien dire de ſon commerce : & pour le mieux entretenir pendant l'abſence de la cour, il donna un chiffre à cette princeſſe qui en fit uſage très-reguliéremenr & de fort bonne foi, donnant au coadjuteur les avis les plus ſinceres, juſqu'à lui mander ſouvent des choſes qui ſembloient être aſſez contre les intérêts de la cour. De ſon côté le coadjuteur n'oublioit rien dans le détail de ſes lettres de tout ce qui pouvoit augmenter la conſidération où elle étoit auprès de la reine, & faire connoître à S. M. que la plupart des ſervices eſſentiels qu'il rendoit alors dans toutes les occaſions, étoient une ſuite des conſeils de la princeſſe Palatine : car on ne peut pas nier que ce prélat ne s'employât alors de bonne foi, & très-utilement pour la cour, pour appuyer ſes deſſeins & ſes intérêts, ſoit dans le parlement, ſoit auprès de M. le duc d'Orléans, dont ſouvent il étoit fort mal-aiſé de venir à bout, à cauſe des grands égards qu'il affectoit d'avoir pour les amis de M. le prince, dont il étoit continuellement obſédé. Cette conduite de S. A. R. qui éloignoit toujours avec ſoin ce qu'on pouvoit faire contre M. le prince, ſous prétexte d'un accommode-

ment auquel il disoit qu'il vouloit travailler, n'empêcha pas que le 7 octobre 1651, le parlement ne donnât un arrêt sur la requête du procureur général, portant défenses à toutes personnes de faire aucune levée de gens de guerre dans le royaume, sinon en vertu de lettres-patentes du roi, signées d'un secrétaire d'état, & scellées du grand sceau, à peine d'être déclarés criminels de leze-majesté, avec ordre aux gouverneurs des provinces & des places, de se saisir des contrevenans. Cet arrêt étoit assurément contre M. le prince, quoiqu'il n'y fût pas nommé; & il ne fut rendu que sur les avis qu'on reçut des levées qui se faisoient en son nom de tous côtés : la cour n'ayant sollicité cet arrêt que pour retenir les peuples & les officiers dans leur devoir & dans le respect, & les empêcher de prendre les armes en faveur de S. A. Ce fut encore dans la même vue, & pour mettre M. le prince tout-à-fait dans son tort, que le roi écrivit à Bourges une lettre en forme de réponse à celle de S. A. R. pour déclarer que S. M. étoit prête d'écouter toutes les propositions qui lui pourroient être faites pour rétablir la tranquillité publique, donnant pour cet effet tous les pouvoirs nécessaires à M. le duc d'Orléans, assisté du maréchal de l'Hôpital, des sieurs d'Aligre & de la Margue-

rie, conseillers d'état, & des sieurs de Mesme, Menardeau, Champosé, & de Cumont, conseillers au parlement, pour traiter avec M. le prince, en tel lieu qu'ils jugeroient à propos. Mais cette proposition ayant été refusée par S. A. sous des prétextes assez frivoles, S. M. envoya une déclaration au parlement, qui déclaroit criminels de leze-majesté, MM. les princes de Condé & de Conti, madame la princesse & madame la duchesse de Longueville, les ducs de Nemours, de la Rochefoucault, & tous ceux qui les assisteroient, si dans un mois ils ne reconnoissoient leurs fautes, & ne rentroient dans leur devoir. M. le duc d'Orléans empêcha pendant quinze jours que cette déclaration ne fût vérifiée, sous différens prétextes, où il fut secondé vivement par les amis de M. le prince, qui formoient tous les jours de nouveaux incidens. Mais à la fin le parti de la cour & les amis du coadjuteur s'étant joints, il en fallut venir à la délibération, où S. A. R. ne voulut pas se trouver; & suivant laquelle il fut ordonné le 4 décembre 1651, que la déclaration seroit lue, publiée, & enregistrée pour être exécutée selon sa forme & teneur; que cependant M. le duc d'Orléans seroit prié de continuer ses soins pour l'accommodement, & qu'après le mois expiré, on ne pourroit

faire aucune procédure contre MM. les princes & autres privilégiés, qu'au parlement, & toutes les chambres assemblées, suivant les loix de l'état. Cet arrêt donna autant de joie à la cour, que de déplaisir aux partisans des princes, qui n'avoient pas cru que la chose dût aller si vîte, & qui soupçonnerent M. le duc d'Orléans de n'avoir pas fait tout ce qu'il auroit pu faire pour l'empêcher. La vérité est que le coadjuteur avoit refroidi S. A. R. qui commença peu après à ne plus agir que par bienséance pour les intérêts de M. le prince. Après tout, quand il se seroit donné plus de mouvement, & qu'il auroit assisté à la délibération, il n'auroit pas empêché la vérification; M. le prince ayant commencé une guerre ouverte, ayant fait entrer la flotte Espagnole dans la Garonne, & assiégé des places, entr'autres Coignac, dont il fut obligé de lever le siege, un de ses quartiers ayant été forcé par le comte d'Harcourt.

Cependant on ne laissoit pas de négocier en faveur de S. A. à Poitiers, & auprès du cardinal Mazarin, à qui le sieur de Gourville fut envoyé plusieurs fois. Ces différens voyages servirent à M. le prince, pour donner de ses nouvelles à ses correspondans & pour en recevoir, outre qu'ils donnerent lieu à Gourville de former une entreprise

ſur la perſonne du coadjuteur, dont il n'étoit pas aſſurément le premier auteur.

Quoi qu'il en ſoit, Gourville étant venu à Paris vers la fin du mois d'octobre, il y aſſembla 40 ou 50 perſonnes de la dépendance de M. le prince, avec quelques officiers & cavaliers de la garniſon de Damvilliers, que le major, nommé Rochecorbon, avoit amenés avec lui. Une partie de ces gens furent poſtés un ſoir dans la petite rue où eſt S. Thomas du Louvre, & l'autre ſous l'arcade d'un petit pont qui eſt ſur le bord de la riviere au bout de la rue des Poulies, proche le petit Bourbon, à deſſein d'attaquer le coadjuteur dans ſon caroſſe au retour de l'hôtel de Chevreuſe, d'où il revenoit ordinairement tous les ſoirs par le quai des galeries du Louvre. L'entrepriſe étoit fort bien imaginée, & il étoit difficile qu'elle manquât, le caroſſe devant être attaqué par devant & par derriere, ſur le bord de l'eau, & dans un lieu éloigné de ſecours. Mais il arriva que ce ſoir il ſurvint une groſſe pluie, qui ayant empêché les gens de madame de Rhodes, de la venir prendre avec ſon caroſſe qui étoit drapé, elle pria le coadjuteur de la ramener chez elle: ce qu'il fit, prenant ainſi contre ſon ordinaire, le chemin de la rue S. Honoré, pour remettre cette dame à l'hôtel de Briſ-

ſac où elle demeuroit, au coin de la rue d'Orléans. Ce fut certainement un coup de grand bonheur pour le coadjuteur ; mais le lendemain il en arriva encore un autre plus ſurprenant. Un des cavaliers ayant oui dire à quelques-uns de la troupe qu'on en vouloit au coadjuteur, & s'étant imaginé que ce prélat pouvoit être des amis de M. Talon, intendant des places frontieres, avec lequel il avoit quelque habitude ; il alla le trouver pour lui déclarer tout le deſſein avec les noms de ceux qui conduiſoient l'entrepriſe, qu'il dit s'être retirés le ſoir précédent avec bien du chagrin d'avoir manqué leur coup. Le ſieur Talon, qui croyoit le coadjuteur fort bien à la cour, à cauſe de ſa nomination toute récente au cardinalat, alla auſſi-tôt lui donner cet avis, marquant le lieu où la Rochecorbon étoit logé, & celui où ſe retiroient les cavaliers, avec offre de lui repréſenter ſon auteur : de ſorte que le coadjuteur, qui par un autre haſard avoit pris médecine ce jour-là, & ne ſortit point du logis, eut le tems de s'informer ſous main des circonſtances qui lui avoient été rapportées par le ſieur Talon. Cependant cela ne l'empêcha pas le lendemain d'aller chez madame la préſidente Pommereuil, ſon ancienne amie, & pour laquelle il avoit une plus forte inclination

que pour aucune autre, pour lui rendre visite. Il est vrai qu'avant de sortir, il promit à Joli, qu'il avoit employé pour approfondir cette intrigue, de revenir avant la nuit : mais son plaisir l'ayant fait rester plus qu'il ne pensoit, peu s'en fallut qu'il ne lui coutât cher, & qu'il ne fût rencontré ce soir-là par les gens de Gourville & de la Rochecorbon. Le cavalier qui avoit donné le premier avis, dit qu'on les avoit fait monter encore à cheval ce même jour, pour aller dans la vieille rue du Temple, où ils n'avoient manqué leur coup que d'un petit quart-d'heure.

Cette nouvelle circonstance frappa un peu plus le coadjuteur, & le soin qu'il vit qu'on avoit d'observer toutes ses démarches, l'obligea de penser un peu plus à sa conservation : c'est pourquoi il se fit bien accompagner toutes les nuits en allant à l'hôtel de Chevreuse, d'où il ne retournoit chez lui que par la rue S. Honoré. Ce changement fit juger à Gourville qu'ils étoient découverts. Le cavalier donna encore avis de tout ce détail, & dit qu'ils avoient ordre de retourner à leur garnison, Gourville ayant déja pris le chemin de Bourdeaux, & la Rochecorbon étant résolu de partir incessamment. Cela fut cause que le coadjuteur demanda un ordre au premier prési-

dent pour faire arrêter Gourville & la Rochecorbon, comme gens de M. le prince, qui étoient à Paris pour lever des troupes contre la défense du parlement, sans cependant lui en déclarer le véritable sujet, ne voulant pas faire éclater une affaire de cette nature que bien à propos. Il écrivit aussi à M. de Châteauneuf, pour le prier de faire arrêter Gourville à Poitiers, par où il devoit passer en retournant à Bourdeaux, suivant les avis du cavalier. On mit aussi des espions autour du logis de la Rochecorbon, par le moyen desquels on apprit qu'il étoit parti à la pointe du jour, & qu'il avoit pris le chemin du Bourg-la-Reine. Sur cet avis, la Forêt, lieutenant du prévôt de l'Isle, monta aussi-tôt à cheval, & l'attrappa à Chartres où il avoit couché, d'où il fut ramené à la Bastille avec deux de ses gens. Il fut aussi-tôt interrogé par le lieutenant criminel, auquel il nia d'abord toutes choses; mais un de ses valets ayant parlé autrement, & lui ayant été confronté, il avoua le tout, & que Gourville l'avoit engagé dans le dessein d'enlever le coadjuteur, pour tenir lieu de représailles, & assurer la personne de l'abbé de Sillery, que la cour avoit fait arrêter à Lyon. Peu de jours après, Gourville fut aussi arrêté à Poitiers par les soins de M. de Châteauneuf,

qui en avertit auſſi-tôt le coadjuteur ; mais il lui fit ſavoir en même-tems que la reine l'avoit fait élargir ſur le champ. Il arriva encore dans la ſuite que le même Gourville fut découvert à Paris au retour d'un autre voyage qu'il avoit fait auprès du cardinal Mazarin ; & comme il étoit fur le point d'être arrêté par la Forêt & par l'écuyer du coadjuteur, qui le ſuivoient de près à la campagne, ils en furent empêchés par un ordre de M. le premier préſident.

Cette conduite de la cour donna bien à penſer au coadjuteur & à ſes amis ; & quoiqu'ils ne cruſſent pas tout-à-fait que le cardinal eût part à l'entrepriſe, ils ne purent s'empêcher de concevoir des ſoupçons violens contre la cour, voyant la protection qu'elle donnoit à Gourville, & de préſumer une intelligence ſecrete entre M. le prince & le cardinal. Cependant ils jugerent à propos de diſſimuler, & de traiter la choſe de bagatelle : ainſi les pourſuites furent inſenſiblement négligées & entiérement abandonnées. A l'égard de la Rochecorbon, quoiqu'il y eût des preuves ſuffiſantes contre lui, il en fut quitte pour 5 ou 6 mois de priſon, d'où il trouva le moyen de ſe ſauver par la muraille, où il fit un trou, en quoi il fut apparemment autoriſé par la connivence du ſieur de Lou-

viers, fils du ſieur de Brouſſel, gouverneur de la Baſtille, qui étoit dans ce tems-là plus attaché aux intérêts de M. le prince, qu'à ceux du coadjuteur. Gourville continua donc ſes voyages & ſes négociations, ſans qu'on ſe mît en peine de le traverſer, & il alloit librement à Paris & au lieu de la réſidence du cardinal, ſans que cependant il parût être envoyé par M. le prince, dont il n'avoit point en effet de pouvoir; mais il en avoit un précis de madame de Longueville & de M. le duc de la Rochefoucault, qui faiſoient à peu près la même choſe; détour que M. le prince avoit imaginé pour ne paroître pas ouvertement dans les négociations, & pour ſe réſerver le droit de déſavouer les propoſitions que faiſoit Gourville par ſon conſentement, au retour du cardinal Mazarin. Ce n'eſt pas que dans le fond il n'y donnât volontiers les mains, & qu'il ne ſouhaitât fort d'engager le cardinal dans cette démarche, dans l'eſpérance qu'il ſe tireroit d'affaire par un accommodement avantageux, & que du moins ſon parti prendroit de nouvelles forces par le retour de ce miniſtre, dont la ſeule préſence rendroit ſa cauſe plus favorable, & feroit que ſa querelle deviendroit celle du public. Dans la vérité les affaires de S. A. commençoient à devenir ſi mauvaiſes de tous

côtés, qu'il auroit été bientôt contraint de se soumettre, si le retour trop précipité du cardinal n'avoit changé la face de toutes choses. Les troupes du roi avoient presque battu par-tout les siennes en Guienne, & ce prince, quoique très-brave & très-grand capitaine, avoit été obligé & forcé de céder en plusieurs rencontres à l'étoile du comte d'Harcourt, qui n'en savoit pas assurément tant que lui. Outre la levée du siége de Coignac, il avoit été obligé encore d'abandonner celui de Miradoux, mauvaise bicoque où étoit enfermé le régiment de Champagne, lequel, quoique manquant de toutes choses, ne voulut jamais lui rendre ce poste, & donna le tems au comte d'Harcourt de venir à leur secours. Après cela M. le prince fut encore contraint de sortir honteusement d'Agen, où il s'étoit retiré, les bourgeois de cette ville s'étant soulevés & barricadés contre lui, à l'approche des troupes du roi. Ainsi M. le prince étoit comme renfermé dans les murailles de Bourdeaux, sans argent & sans secours. A Paris les affaires n'étoient pas en meilleur état: tous les bons bourgeois étoient las de la guerre, & le prétexte du cardinal Mazarin ne faisoit plus d'impression que sur le menu peuple. Les émissaires de S. A. avoient beau jetter des billets dans les maisons, afficher

des placards, faire crier la canaille dans les rues ; tout cela ne produisoit rien. Le parlement donnoit des arrêts contre lui qui étoient exécutés, non-seulement par les officiers de justice, mais encore par les bourgeois, qui souvent même les prévenoient. Il est donc certain que le parti de M. le prince étoit dans le dernier abattement, & qu'il auroit été bientôt ruiné sans ressource, si le cardinal ne se fût entêté de revenir par un contre-tems qui rendit ses affaires bien plus mauvaises. Aussi la plupart de ses amis ne le lui conseilloient pas, & le coadjuteur écrivoit souvent ce qu'il en pensoit à la princesse Palatine, quoiqu'il fût bien assuré que ses conseils seroient mal reçus & mal interprétés par le cardinal Mazarin, & qu'ils pourroient même nuire à la poursuite qu'il faisoit à Rome du chapeau qu'il lui avoit accordé. Mais ces considérations ne l'empêcherent point de déclarer librement sa pensée, ni le cardinal d'exécuter sa résolution, fortement persuadé que les conseils qu'on lui donnoit pour l'en détourner, étoient tous intéressés : en quoi pour dire les choses comme elles sont, il pouvoit bien ne se pas tromper : car la vérité est qu'il se formoit à la cour une intelligence depuis quelque tems plus étroite entre ceux du conseil pour se passer du cardinal, que la reine ne pa-

roiſſoit plus ſi touchée de ſon abſence, & qu'elle commençoit à s'accoutumer à ceux qui étoient auprès d'elle, juſques-là que la nouvelle étant venue de la maladie du pape, S. M. fit écrire au cardinal par M. le comte de Brienne, ſecrétaire d'état, qu'il ne pouvoit mieux employer le tems de ſon abſence, qu'en allant à Rome ſervir le roi dans un conclave, ſi le pape venoit à mourir, & que cela pourroit ſervir à faciliter ſon retour. Mais il étoit trop ruſé pour donner dans ce panneau, & pour ne pas voir les conſéquences de ce voyage. Ce fut même ce qui lui fit précipiter ſon retour, dans l'appréhenſion que la reine, ſous ce prétexte, ne conſentît à des choſes auxquelles il n'y auroit plus de remede, & que, par un changement aſſez naturel aux perſonnes de ſon ſexe, elle ne s'attachât à quelqu'un des objets préſens, en oubliant les abſens.

C'eſt pourquoi il ſe réſolut tout d'un coup de revenir à la tête d'un corps de ſept à huit mille hommes, qu'il avoit levés à ſes dépens, s'imaginant qu'il lui ſeroit aiſé d'accabler le parti de M. le prince en les joignant aux troupes du roi. Ayant diſpoſé toutes choſes pour cela, il donna le commandement de ſes troupes au maréchal d'Hoquincourt, qui en avoit levé la plus grande partie, & leur avoit donné des écharpes vertes.

Ce retour imprévu causa un bruit, lequel ne fut pas plutôt répandu dans le monde, qu'il produisit tous les effets qu'on avoit appréhendés, & beaucoup d'autres auxquels on ne s'étoit pas attendu, qui rejetterent toutes choses dans la confusion & dans le désordre. Le premier & le principal de ces effets fut le changement de M. le duc d'Orléans, qui avoit commencé à se dégager des intérêts de M. le prince, & n'assistoit plus aux assemblées du parlement, comme il faisoit auparavant, pour adoucir les choses. Ce prince ne pouvant souffrir qu'on eût consenti & osé penser au retour du cardinal Mazarin, sans lui en parler, après tant de déclarations solemnelles du contraire, crut ne pouvoir honnêtement se dispenser de se joindre à ceux qui vouloient s'y opposer, & il agit dans la suite avec une fermeté dont on ne l'avoit pas cru capable, faisant même quelquefois des choses à l'avantage de M. le prince, que ses partisans les plus échauffés n'avoient pas osé se promettre de lui. Cela parut principalement lors de l'entrée des troupes Espagnoles que le duc de Nemours amena en France, S. A. R. ayant empêché que le parlement ne s'y opposât, & n'obéît aux ordres réitérés de S. M. sur ce sujet, soutenant toujours qu'elles n'étoient pas Espagnoles, quoiqu'elles

inssent des Pays-Bas, par les ordres de l'archiduc, & que ce n'étoient que des Allemands, des Liégeois & autres étrangers, dont M. le prince avoit plus de droit de se servir pour sa défense, que le cardinal de celles qu'il avoit amenées au préjudice de tant de déclarations du roi & des arrêts du parlement. Ainsi quoi que la cour pût faire, il lui fut impossible de rien obtenir de ce qu'elle souhaitoit.

M. le duc d'Orléans n'en demeura pas-là; il assembla un autre corps de troupes sous son nom, & sous celui de M. de Valois son fils, dont il donna le commandement au duc de Beaufort, à l'occasion d'un arrêt du parlement, par lequel il étoit prié de s'opposer au retour du cardinal, auquel arrêt le coadjuteur & ses amis auroient inutilement entrepris de s'opposer, vu le déchaînement & l'animosité des esprits, qui étoient plus échauffés que jamais contre le cardinal Mazarin. Le parlement recommença donc de donner des arrêts pour empêcher son retour; un du 13 & l'autre du 21 décembre 1651, portant que le roi seroit averti par un président & quelques conseillers, qui seroient députés à cet effet, de ce qui se passoit sur la frontiere, & qu'il seroit très-humblement supplié de vouloir donner sa parole royale pour l'exécution de

ſa déclaration vérifiée le 6 ſeptembre dernier, avec défenſes à toutes ſortes de perſonnes de donner paſſage au cardinal, ou de faire aucune levée pour faciliter ſon retour, ſur les peines portées par les arrêts, & d'être déchus de toute ſorte de dignités. Ces arrêts n'empêcherent pas le cardinal d'entrer dans le royaume. Il étoit accompagné de MM. les maréchaux de la Ferté, d'Hoquincourt & de pluſieurs perſonnes de qualité, qui le ſuivirent juſqu'à Poitiers, ſachant bien que c'étoit la meilleure maniere de faire leur cour à la reine, qui n'oſa ou ne voulut plus écouter d'autres conſeils que les ſiens, depuis qu'il fut auprès d'elle. Cela obligea M. de Châteauneuf de ſe retirer, jugeant bien que ſa préſence ne plairoit pas au cardinal, & qu'il ne pourroit plus faire qu'une mauvaiſe figure à la cour.

Cependant le parlement ayant été informé de ſa marche, donna un autre arrêt pour faire partir inceſſamment le préſident de Beliévre & les autres députés, déclarant le cardinal Mazarin & tous ceux qui avoient favoriſé ſon paſſage, criminels de lèze-majeſté, perturbateurs du repos public, & déchus de toutes leurs charges & des privileges de nobleſſe, avec ordre aux communes de courir ſus au cardinal & à ſes adhérans; que ſes meubles & ſa bibliothéque

eroient vendus, & ſes bénéfices ſaiſis, ſur
uoi il ſeroit pris une ſomme de quinze mille
ivres pour ceux qui le repréſenteroient en
uſtice mort ou vif, & que M. le duc d'Or-
éans ſeroit prié d'employer toute ſon au-
orité pour l'exécution de l'arrêt.

Cet arrêt fit un grand bruit dans le monde
 ſur-tout parmi le clergé, qui ſe ſcan-
aliſa fort de voir mettre à prix d'argent
 tête d'un cardinal. Le cardinal de Châ-
llon, frere de l'amiral de Coligny, qui
voit apoſtaſié, donna auſſi beaucoup d'in-
uiétude au cardinal Mazarin, qui ſavoit
ue dans ſon pays un arrêt de cette nature
'auroit pas été long-tems ſans être exécuté.
Iais ce qui lui en donna davantage, fut
n petit ouvrage de Marigny, qui conte-
oit un tarif ou répartition de cette ſomme
e quinze mille livres, en faveur de ceux
ui trouveroient le moyen de ſe défaire de
ui ou de le mutiler; l'auteur ayant plaiſam-
ent imaginé plus de cent manieres diffé-
entes d'attenter ſur la perſonne du cardinal,
ui pouvoient tenter ſes domeſtiques & ceux
ui approchoient de lui, ſans qu'il lui fût
oſſible de ſe précautionner contre ceux qui
uroient voulu l'entreprendre, & cela étoit
aiſonné d'une eſpece de plaiſanterie, qui
it ſouvent plus d'impreſſion que les choſes
s plus ſérieuſes. Ce Marigny étoit d'un

talent merveilleux pour ces ſortes d'ouvra
ges, & il avoit déja régalé le public de plu
ſieurs chanſons, vaudevilles, ballades &
autres gentilleſſes de cette nature, pendan
la priſon de M. le prince, qui n'avoien
pas peu contribué à ſe rendre le parti de
frondeurs favorable. En conſéquence du der
nier arrêt, le parlement envoya les ſieur
Bitaud & du Coudray-de-Giviers pour fair
rompre les ponts ſur la route du cardinal
& ces deux conſeillers étant arrivés à Pont-ſu
Yonne, à peu-près dans le même tems que l
maréchal d'Hoquincourt, le ſieur Bitaud fu
fait priſonnier, & le ſieur de Giviers ſe ſauv
après avoir été pourſuivi long-tems par le
coureurs du maréchal. Cette nouvelle donn
lieu à une longue délibération du parlement
auquel on rapporta que le dernier avoit ét
tué; mais ce bruit s'étant trouvé faux, le
concluſions furent modérées, & on ſe con
tenta de donner des arrêts pour la libert
du ſieur Bitaud, à laquelle on prioit mêm
les autres parlemens de s'intéreſſer, comm
ſi ç'eut été une affaire importante. On n'e
jugea pas de même à la cour, qui donn
ordre que le ſieur Bitaud fût élargi preſqu
auſſi-tôt après ſa détention.

Enfin le cardinal Mazarin ayant ſurmont
tous les obſtacles arriva à Poitiers, & l
reine bien informée de ſa marche, engage

le roi d'aller au-devant de lui jusqu'à une grande lieue, où l'ayant rencontré, S. M. le conduisit à cheval chez la reine, que l'impatience retint plus d'une heure à une fenêtre pour voir arriver son cher favori. Les députés du parlement, qui arriverent presqu'en même tems, ne furent pas reçus si favorablement. On ne laissa pas pourtant de répondre à leurs remontrances d'une maniere assez honnête, disant qu'on étoit persuadé des bonnes intentions de la compagnie, & qu'elle n'auroit pas fait cette démarche, si elle avoit sû que le cardinal n'étoit entré en France que par ordre de S. M. qui lui avoit commandé de lever des troupes, & de les lui amener, afin de soumettre plus promptement les rebelles; que l'arrêt qu'ils avoient donné contre lui étoit extraordinaire & sans exemple; que le cardinal vouloit se justifier, & que Sa Majesté ne pouvoit le lui refuser. Cependant M. le prince dépêcha le sieur de la Sale au parlement avec une lettre, & fit présenter une requête par laquelle il demandoit une surséance de la déclaration qui avoit été donnée contre lui jusqu'à l'entiere exécution des arrêts contre le cardinal : ce qui lui fut accordé par un arrêt du 12 janvier 1652. Mais on n'en demeura pas-là; car en délibérant sur la réponse faite aux dépu-

tés, il fut arrêté le 25 du même mois, que très-humbles remontrances ſeroient faites au roi pour l'éloignement du cardinal, & cependant que les arrêts donnés contre lui ſeroient exécutés, & les autres parlemens priés d'en donner de ſemblables : ce que quelques-uns firent dans la ſuite.

Pendant que tout cela ſe paſſoit à Paris, les troupes Eſpagnoles s'avancerent ſous le commandement du duc de Nemours juſques ſur la Loire, ſans aucun obſtacle, & le duc de Rohan-Chabot ſe ſaiſit de la ville d'Angers, ce qui obligea le roi d'aller à Saumur pour aſſiéger cette place, que ce duc ne défendit pas long-tems, s'étant rendu à la veille du ſecours qui lui avoit été envoyé ſous les ordres du duc de Beaufort. Cela n'empêcha pas que S. A. R. ne le prît ſous ſa protection, ſans laquelle il n'auroit pas certainement obtenu la vérification de ſes lettres de duc & pair ; tout le monde étant perſuadé que ce ſeigneur, qui de tout tems avoit été attaché aux intérêts du cardinal, n'avoit excité ce déſordre que pour ſe rendre le parlement favorable. Quoi qu'il en ſoit, il fut blâmé des deux partis, celui de la cour l'accuſant d'ingratitude & d'infidélité, & M. le prince de lâcheté, pour avoir rendu une place dont le ſecours étoit aſſuré.

Il arriva dans le même tems une affaire]ui auroit pu avoir de grandes ſuites, ſi elle ·ut été bien ménagée. Ce fut la diverſion les rentes de l'hôtel-de-ville, que S. M. fit rrêter dans toutes les recettes, pour s'en ervir aux néceſſités de la guerre. Le parement prit feu d'abord là-deſſus, & la choſe ıt pouſſée juſqu'à une aſſemblée de toutes ɜs compagnies ſouveraines dans la chambre e S. Louis, où il y eut pluſieurs conféren-es, dans leſquelles les partiſans de M. le rince firent pluſieurs tentatives pour enga-er, ſous prétexte de l'intérêt public, les ompagnies ſouveraines & le corps de ville ans une union ſemblable à celle de 1648. ſais ils n'y purent réuſſir, la plupart des dé-utés ayant déclaré qu'ils n'avoient ordre de onférer que ſur l'affaire des rentes, & qu'on ɜur parloit d'autres choſe. Ainſi l'affaire ti-ınt en longueur, fut diſſipée peu à peu par uelques arrêts du conſeil, qui ſembloient ıettre à couvert les intérêts des particuliers*.

* On fit en cette occaſion bien des chanſons & des petits rs. Nous nous contenterons de rapporter le Vaudeville ivant :

Si des rentes pour nos péchés
Les quartiers nous ſont retranchés,
Pourquoi nous échauffer la bile?
Nous ne changerons que de lieu.
Nous allions à l'hôtel-de-ville,
Et nous irons à l'hôtel-Dieu.

Le parlement ayant beaucoup ralenti de sa premiere chaleur sur cette affaire, se radoucit aussi peu à peu sur les autres, de maniere qu'il ne fut pas possible de parvenir à l'union tant desirée, quoique le maréchal d'Estampes eût proposé pour cela un nouvel expédient, qui d'abord fut approuvé par plusieurs personnes, mais combattu ensuite par le plus grand nombre. Les amis de M. le prince ne se rebuterent point, & les troupes du roi s'étant approchées de Paris après la réduction d'Angers, il se servit de ce prétexre pour animer le parlement, sous ombre qu'il avoit autrefois donné des arrêts qui défendoient les approches de Paris aux troupes, dix lieues à la ronde. Mais le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, éluda cet artifice par l'offre qu'il fit au nom de S. M. de les faire éloigner, pourvu que celles de S. A. R. & du duc de Nemours fissent la même chose. Ainsi cette proposition, quoique spécieuse, n'eut point de suite. Le maréchal de l'Hôpital étoit un homme ferme, qui avoit été choisi comme tel pour gouverner cette grande ville dans ces tems difficiles, & aussi en considération de la princesse Palatine, qui lui avoit ménagé ce poste, à la priere de madame de Rhodes sa bonne amie, belle-fille du maréchal. Ce furent

aussi ces deux dames qui formerent une étroite liaison entre le coadjuteur & ce maréchal, lesquels agissant de concert contre les desseins de M. le prince, trouvoient aisément les moyens de rompre ses mesures dans la ville & dans le parlement. Car quoique le coadjuteur eût reçu dans ce tem -là le chapeau de cardinal, & que par cette raison il fût exclus du parlement, ses amis ne laissoient pas de s'y employer mieux que jamais, encouragés par sa nouvelle dignité, sur laquelle ils fondoient des espérances chimériques pour lui d'une fortune & d'une autorité plus considérables qu'il n'en avoit eu jusque -là. Ces pensées entrerent si bien dans la tête de quelques-uns de ces MM. que quoiqu'il n'eût aucun bien, ils ne laisserent pas d'aller lui offrir leurs bourses, entr'autres les sieurs Daurat, le Fevre, de la Barre, & Pinon du Martrai; de sorte que le coadjuteur se trouva pendant un peu de tems avec cinquante mille écus d'argent comptant & autant de billets sur sa seule réputation. Cependant il n'eut pas besoin d'envoyer beaucoup d'argent à Rome, si ce n'est pour quelques voyages de l'abbé Charier, qu'il avoit envoyé pour solliciter le chapeau, & pour quelques présens de bijoux à la princesse de Rossane, qui avoit épousé le neveu du pape Innocent X. Car

le pontife se trouva dans des dispositions si favorables pour lui, tellement prévenu de ses grandes qualités, & si peu persuadé de celles du cardinal Mazarin, que la négociation du chapeau ne reçut presqu'aucune difficulté auprès de S. S. qui s'imagina que le coadjuteur alloit aussi-tôt remplir la place du cardinal; qu'il auroit peut-être plus d'égards pour lui & pour le S. Siége que son prédécesseur. La seule chose qui retarda un peu sa promotion fut qu'elle ne devoit pas être seule, & qu'il en falloit faire pour les autres couronnes; & de plus les oppositions secretes du bailli de Valencey, ambassadeur à Rome, qui fut depuis grand prieur de France, qui le traversoit sourdement par les ordres du cardinal Mazarin, n'osant le faire ouvertement, parce que ses instructions n'étoient pas précises mais ambigues, à cause des mesures que ce ministre étoit alors obligé de garder avec le coadjuteur, dont les services lui étoient utiles & nécessaires. Ainsi on se contenta d'insinuer adroitement à la cour de Rome que ce prélat étoit janséniste: & il s'en fallut peu que cet artifice ne leur réussît, attendu que dans ce tems-là le seul nom de janséniste étoit du moins aussi odieux à Rome que celui de Mazarin en France & monsignor Chigi, secrétaire des brefs

prit une si forte alarme sur ce soupçon, qu'il obligea le pape à demander au coadjuteur un écrit, par lequel il renonçoit au jansénisme. En son particulier le pape ne s'en mettoit pas fort en peine; mais monsignor Chigi, qui se gouvernoit par les Jésuites, n'entendoit point raison là-dessus, de sorte que l'abbé Charier fut obligé de dépêcher un courier exprès au coadjuteur pour lui demander une abjuration formelle du jansénisme; mais il n'en voulut rien faire, quoique dans le fond il ne fût ni janséniste, ni moliniste, & qu'il s'embarrassât fort peu des disputes du tems. Peu s'en fallut même qu'il ne fît le contraire, ayant commencé une lettre latine qu'il n'a jamais achevée, pour s'excuser & prouver par plusieurs raisons, qu'on ne devoit pas exiger cela de lui, & qu'il n'étoit point obligé de donner l'écrit qu'on lui demandoit. Il fit voir ce commencement de lettre à tous ses amis un peu familiers, mais la chose en demeura là, & il arriva heureusement pour lui que les affaires ayant changé de face, par les bruits qui se répandirent du retour du cardinal Mazarin, l'abbé Charier sut bien profiter de cette conjoncture, & représenter au pape que ses bonnes intentions pour le coadjuteur alloient devenir inutiles, si le cardinal rentroit une fois à la cour, où il

feroit le maître plus que jamais, & en état de le perdre, à moins que S. S. ne prévînt fon retour, & ne le mît en état de fe foutenir par lui-même, ajoutant qu'il avoit avis certain que la révocation de fa nomination étoit en chemin, ce qui étoit vrai. De forte que le pape fe réfolut tout d'un coup d'avancer la promotion, après avoir tiré un écrit de l'abbé Charier, par lequel il s'engageoit d'en tirer un du coadjuteur, tel qu'il le defiroit. Cette réfolution, quoique fort fecrete, ne laiffa pas de pénétrer aux oreilles du bailli de Valencey, qui ayant ordre de révoquer la nomination en cas de befoin, envoya auffi-tôt demander audience le dimanche au foir pour le lundi matin. L'audience lui ayant été accordée fans aucune difficulté, il crut qu'il n'y avoit encore rien à craindre. Cependant le pape qui fe doutoit bien de fon deffein, envoya intimer le confiftoire à petit bruit le lundi matin 18 février 1652, de fort bonne heure, & l'ayant commencé par la promotion, il attendit tranquillement la vifite de l'ambaffadeur, qui envoya s'excufer voyant que le coup étoit manqué. Cela dut le toucher d'autant plus fenfiblement, que le dimanche au foir il avoit reçu par un courier exprès, non-feulement la révocation en forme, mais auffi une nomination en fa faveur. Du

moins le bruit en courut à Rome. Quoi qu'il en soit, la nouvelle de cette promotion étant arrivée à Paris par le courier du grand duc qui devança celui de l'abbé Chartier, le coadjuteur, qui prit aussi-tôt le titre de cardinal de Retz, l'envoya annoncer à tous ses amis, qui en témoignerent une joie extrême, à la réserve de madame & de mademoiselle de Chevreuse qui en parurent peu touchées, attendu qu'elles avoient découvert les intrigues de ce prélat avec la princesse Palatine. Ce n'est pas qu'il n'eût toujours continué de vivre bien avec elles, & d'y être fort assidu. Aussi s'acquitterent-elles fort exactement à son égard de toutes les démonstrations extérieures usitées dans des occasions de cette nature. Mais on voyoit bien que leur joie n'étoit pas naturelle ni sincere, sur-tout celle de mademoiselle de Chevreuse qui ne jouoit pas si bien son jeu que madame sa mere, & qui pouvoit avoir d'autres sujets de mécontentement que celui de la jalousie des affaires, & le commerce avec la princesse Palatine. Le cardinal de Retz de son côté avoit trouvé mauvais que madame de Chevreuse eût fait l'abbé Fouquet son principal agent à la cour, de sorte que de part & d'autre il y avoit des sujets de refroidissement, qui cependant ne furent connus que de peu de

perſonnes : les marques extérieures de bonne intelligence ayant duré juſqu'à la mort de mademoiſelle de Chevreuſe, qui arriva peu de mois après.

Cette mort ſurprit tout le monde, mademoiſelle de Chevreuſe n'ayant été malade que trois ou quatre jours ſans aucun mauvais accident que celui qui l'étouffa tout d'un coup. On remarqua que ſon viſage & ſon corps devinrent tout noirs, auſſi-bien que l'argenterie qui étoit dans ſa chambre; de ſorte que le bruit courut que c'étoit un effet du poiſon qu'elle avoit pris elle-même, ou que madame ſa mere lui avoit donné pour des raiſons ſecretes. Quoi qu'il en ſoit, le cardinal de Retz reçut cette nouvelle avec tant d'indifférence, que cela fit de la peine à ceux qui ſavoient la maniere dont il avoit vécu avec elle.

Si la promotion du cardinal de Retz fit plaiſir à ſes partiſans, elle déplut beaucoup à ceux de M. le prince, & même aux perſonnes neutres, qui demeurerent convaincues que dans les affaires paſſées, il n'avoit eu en vue que ſes intérêts particuliers, & que dans la ſuite il ſuivroit aveuglément le parti de la cour, ce qui étoit de dangereuſe conſéquence pour lui, d'autant plus qu'on tâcha d'inſpirer ce ſentiment à S. A. R. mais ce fut inutilement, & ce prince fut un de

ceux qui lui marquerent la plus véritable joie de ſa nouvelle dignité. Il lui fit même l'honneur de l'aller voir chez lui ; & quoiqu'il favorisât le parti de M. le prince, il ne laiſſa pas d'écouter toujours & de ſuivre ſouvent les avis du nouveau cardinal.

Auſſi ſe donnoit-il de garde d'épouſer en ſa préſence les intérêts du cardinal Mazarin ; mais en récompenſe il ne manquoit pas de lui repréſenter dans les occaſions, qu'il n'étoit pas de ſon intérêt de contribuer à l'augmentation du crédit de M. le prince. C'étoit-là l'endroit ſenſible de M. le duc d'Orléans, & par où il étoit ſuſceptible de toutes ſortes d'impreſſions. Ce que le cardinal de Retz ſavoit mieux que perſonne, & il ſut bien ſe prévaloir en pluſieurs rencontres de cette jalouſie, pour l'empêcher de faire bien des choſes pour S. A. R. Ce fut par-là qu'il le détourna du voyage d'Orléans, où les amis de M. le prince firent tout ce qu'ils purent pour le faire aller, afin de prévenir l'armée du roi qui s'avançoit de ce côté-là, ce qui lui auroit été aiſé, cette ville étant la capitale de ſon domaine. Mais ce qu'ils ne purent obtenir de lui, ils l'obtinrent de mademoiſelle, ſa fille, qui ſe laiſſa perſuader de s'aller jetter dans cette place, où elle fut introduite par une brêche qui fut faite par

M v

des bateliers : après quoi la cour ne pensa plus à la vérité au dessein qu'elle avoit formé de s'établir à Orléans. Mais si S. A. R. y eut été elle-même, sa présence auroit produit tout un autre effet, & auroit sans doute donné plus de vigueur aux affaires de Paris.

Ainsi, quoique les amis de M. le prince eussent fait ce qu'ils desiroient de ce côté-là, ils jugerent que ce n'étoit pas assez, & qu'il falloit trouver les moyens de s'assurer de l'esprit de S. A. R. qui leur échappoit en bien des occasions. C'est pourquoi ils écrivirent à M. le prince, qui étoit encore à Bourdeaux, qu'il falloit absolument venir à Paris, attendu que le cardinal de Retz devenoit de jour en jour plus puissant auprès de M. le duc d'Orléans, & que son parti appuyé de celui de la cour se fortifioit dans la ville, de maniere qu'ils n'y pourroient pas résister, si l'armée du roi s'en approchoit. Sur ces avis M. le prince se résolut de venir à Paris, d'autant plus que ses affaires n'alloient pas bien en Guyenne, & que les troupes Espagnoles avoient besoin d'un autre chef, que M. le duc de Nemours. Il espéroit aussi que les négociations du duc de la Rochefoucault & de Gourville avec le cardinal Mazarin, deviendroient plus vives par sa présence, & qu'il lui seroit plus aisé de prendre son parti suivant les conjonctures.

Cependant dès que le bruit de ſon retour fut répandu dans la ville, le maréchal de l'Hôpital, le prévôt des marchands & les échevins aſſiſtés de pluſieurs bons bourgeois, allerent chez S. A. R. pour lui repréſenter qu'on ne devoit pas le recevoir, qu'il ne ſe fût auparavant juſtifié des faits contenus en la déclaration donnée contre lui : à quoi M. le duc d'Orléans ſe contenta de répondre, que le prince ne venoit point pour cauſer aucun trouble, mais ſeulement pour conférer avec lui, & qu'il ne ſéjourneroit à Paris que vingt-quatre heures. Cela n'empêcha pas que ſes partiſans n'affichaſſent des placards pour faire ſoulever le peuple, & n'envoyaſſent leurs émiſſaires pour crier dans les rues, *vive le roi*, *vivent les princes*, *point de Mazarin* : en quoi ils réuſſiſſoient ſi bien, que S. A. R. fut obligée d'envoyer ſes gardes, & de faire armer les bourgeois pour diſſiper une troupe de canaille qui vouloit piller l'hôtel de Nevers, appartenant au ſieur Guénégaud, ſecrétaire d'état, & dont on fut obligé de faire pendre quelques-uns au bout du pont-neuf. Dans cette diſpoſition M. le prince auroit peut-être eu de la peine à entrer dans Paris, s'il n'avoit eu le bonheur d'enlever quelques quartiers de l'armée du roi, ſous la conduite du maréchal d'Hoquincourt, ſur

la Loire : mais cette nouvelle étant venue, retint tout le monde dans le respect, & personne n'osa branler.

M. le prince arriva à Paris le 11 avril 1652, suivi du duc de la Rochefoucault & de quelques autres seigneurs en petit nombre, ayant été obligé de se servir du passeport du marquis de Levy, pour faire son voyage avec moins de risque, & de se mettre à sa suite en qualité de cornette, sous la conduite d'un gentilhomme nommé Saint-Hypolite, qui connoissoit parfaitement les chemins. Un soir qu'ils étoient à souper chez un vieux gentilhomme, il arriva qu'en buvant, le maître qui ne connoissoit pas les principaux de ses hôtes, se mit à dire plusieurs vérités assez drôles de la maison de S. A., qui les ignoroit sans doute, & qui l'embarrasserent assez, aussi bien que le duc de la Rochefoucault qui y avoit bonne part. Le marquis de Levy eut beau faire pour empêcher ce gentilhomme de continuer, il ne lui fut pas possible de retenir sa langue, ni de l'empêcher de dire tout ce qu'il savoit. Cependant ces histoires, quoique vraies & très-offensantes, ne troublerent point la fête. M. le prince fit bonne contenance, & fit semblant d'en rire comme les autres : & le lendemain, comme si de rien n'eut été, ils continue-

rent leur voyage, S. A. raillant les uns & les autres ſur leurs aventures. On remarqua entr'autres choſes, qu'étant près de joindre ſon armée, il dit à Chavagnac, qu'il avoit déja changé de maître, & qu'il pourroit bien encore en changer : à quoi ce gentilhomme repartit bruſquement, qu'il étoit vrai, & qu'il en changeroit juſquà ce qu'il en eût trouvé un bon : ce qui arriva effectivement peu de tems après. M. le duc d'Orléans fut au-devant de M. le prince une lieue hors de la ville, & le mena le lendemain au parlement, où ils proteſterent tous deux que ce qu'ils avoient fait étoit pour le ſervice du roi, le bien public, & le repos du royaume : après quoi M. le prince prenant la parole dit qu'il venoit remercier le parlement, de la ſurſéance qu'il avoit accordée de la déclaration publiée au nom du roi contre lui ; qu'il prioit la compagnie d'être perſuadée que ſon intention n'étoit point de troubler l'état ; qu'il n'en auroit jamais d'autre que d'employer ſa vie au ſervice du roi, comme il avoit déja fait, & qu'il étoit prêt de mettre les armes bas, dès que le cardinal Mazarin ſeroit hors du royaume, & que les arrêts donnés contre lui auroient été exécutés ; priant que ſa déclaration fût enregiſtrée & qu'on lui en donnât acte. Ce diſcours ſpé-

cieux fut fort applaudi & fit des impressions avantageuses dans la plupart des esprits pour lui, d'autant plus que dans le même tems, la cour soutenoit ouvertement le cardinal Mazarin, & que S. M. n'avoit jamais voulu souffrir la lecture des remontrances du parlement, malgré les instances des députés, s'étant contenté d'y répondre par une lettre de cachet, avec une déclaration qui portoit que toutes les procédures, informations & arrêts contre le cardinal Mazarin seroient envoyés au garde des sceaux, pour y être pourvu ainsi que le roi aviseroit bon, & que cependant l'exécution des arrêts & de la déclaration donnée contre lui le 6 septembre seroit surfise. Le parlement s'étant assemblé pour délibérer, les avis se trouverent partagés pendant plusieurs jours: mais enfin il fut arrêté que les mêmes députés retourneroient à la cour & feroient toutes les instances possibles pour obtenir la lecture des remontrances en présence de S. M. & que pour en avoir réponse, la déclaration de M. le duc d'Orléans & de M. le prince seroit aussi portée à S. M. & envoyée aux autres parlemens & compagnies souveraines, qui seroient priés d'envoyer aussi leurs députés à la cour; qu'enfin il seroit fait une assemblée générale en la maison de ville, où S. A. R.

& M. le prince ſeroient priés de faire une déclaration ſemblable à celle qu'ils avoient faite au parlement, & l'aſſemblée de ville conviée d'envoyer auſſi des députés, pour demander tous enſemble l'éloignement du cardinal Mazarin. Tout cela fut exécuté. M. le duc d'Orléans & M. le prince ayant été réitérer leur déclaration à la chambre des comptes, à la cour des aides & à la maiſon de ville; on y prit des réſolutions conformes à l'arrêt du parlement, mais d'une maniere qui fit juger qu'ils ne prenoient ce parti qu'avec peine, & par pure complaiſance pour les princes. Le ſieur de Nicolaï, premier préſident de la chambre des comptes, dit même que leurs remontrances ſeroient inutiles, & qu'ils feroient mieux de s'entremettre pour un bon accommodement : à quoi quelques maîtres des comptes ajouterent que le mieux ſeroit de défendre toute levée de gens de guerre ſans permiſſion du roi. Le ſieur Amelot, premier préſident de la cour des aides, prit même la liberté de dire en face à M. le prince, qu'il s'étonnoit fort qu'après avoir triomphé ſi glorieuſement des ennemis de l'état, il eût voulu ſe liguer avec eux contre S. M. & que non-content de cela il vînt encore en triompher devant la compagnie.

La députation générale qui ſe différoit

de jour en jour, découvroit encore mieux la véritable diſpoſition des eſprits, chaque corps cherchant des prétextes pour reculer, particuliérement celui de la ville, qui porta ſes plaintes au parlement, de ce que les ponts de Charenton, de S. Cloud & de Neuilly avoient été rompus par ordre des princes : ce qui empêchoit de faire venir des vivres à Paris. Cette plainte fit du bruit, qui cependant fut appaiſé, quand on ſut que les troupes du roi étoient à Melun & à Corbeil.

Cependant MM. les princes voyant que les députés ne partoient pas, envoyerent à la cour MM. de Rohan, de Chavigny & de Goulas, pour y fairé les mêmes déclarations & pour conférer des moyens de parvenir à la paix, mais avec ordre de ne point voir le cardinal Mazarin. La reine d'Angleterre contribua beaucoup à leur faire prendre cette réſolution dans une viſite qu'elle rendit à S. A. à qui elle dit, que le roi de la Grande Bretagne ſon fils (*a*) étant allé ſaluer le roi à Corbeil, avoit de lui-même propoſé une conférence que S. M. accepta, pourvu que les princes en fuſſent d'accord, ce qui les obligea de faire cette démarche,

(*a*) Charles II, réfugié en France, rétabli dans ſes états après la mort de l'uſurpateur Cromwel.

pour faire connoître qu'il ne tenoit pas à eux que la paix ne se fît, quoiqu'ils jugeassent bien que cette proposition étoit un artifice de la cour, afin d'arrêter le cours des affaires présentes. En effet ces MM. s'étant rendus à S. Germain, où la cour étoit arrivée, y firent leurs déclarations : mais on n'y eut aucun égard & ils revinrent sans rien faire, quoiqu'ils eussent vu le cardinal : ce qui devoit rendre les affaires plus faciles. Mais ce ministre ne cherchoit qu'à engager des négociations inutiles & sans fin, pendant lesquelles il espéroit de fatiguer ses ennemis & de venir à bout de ses desseins. Ainsi les princes ne penserent plus qu'à presser l'exécution du dernier arrêt. Le procureur général fut envoyé à S. Germain demander un jour pour l'audience des députés, ce qui lui fut enfin accordé après plusieurs remises. Toutes les compagnies allerent donc à S. Germain l'une après l'autre. La chambre des comptes ni la cour des aides n'y furent pas bien reçues, malgré ce que leurs premiers présidens avoient dit aux princes. Le corps-de-ville fut le mieux traité, la cour sachant que la plupart de ceux qui le composoient étoient entiérement dans ses intérêts. A l'égard du parlement, S. M. consentit après quelques difficultés à entendre la lecture de leurs re-

montrances contre le cardinal Mazarin, feignant d'accorder cette grace aux prieres de la reine : après quoi on dit aux députés, que le roi y feroit réponse dans quelques jours, quand il en auroit communiqué avec son conseil ; & à l'égard de l'éloignement des troupes, on dit que le roi avoit mandé le maréchal de l'Hôpital, & envoyé un passeport à S. A. R. pour telle personne qu'il lui plairoit d'envoyer, afin de conférer des moyens les plus propres pour cela.

Ce procédé n'étoit qu'une véritable fuite, & une affectation assez marquée de tirer les choses en longueur afin de profiter du bénéfice du tems, sur lequel le cardinal faisoit toujours un grand fond (*a*). Mais ce tems ne fut pas si long qu'il l'auroit souhaité, à cause des instances des princes qui ne lui donnoient point de relâche. Car dès que les députés furent de retour, on délibéra aussi-tôt sur ce qui s'étoit passé à S. Germain, & il fut arrêté que les mê-

(*a*) Le cardinal Mazarin se moquoit quelquefois avec ses confidens de la crédulité de ceux qui attribuoient à son esprit & à son adresse quantité d'événemens favorables, qu'il ne devoit qu'au tems & au hasard. Il disoit qu'il lui étoit souvent arrivé qu'après avoir tourné son esprit en tout sens pour trouver quelque expédient décisif, sans pouvoir en venir à bout, il avoit tout abandonné au caprice de la fortune, qui disposoit admirablement toutes choses à une fin heureuse.

nes députés retourneroient pour presser une réponse plus positive, qui fut que S. M. nommeroit des commissaires pour conférer avec eux, ou avec ceux que le parlement voudroit nommer, des moyens de rétablir la tranquillité publique, & l'autorité du roi. C'étoit sur l'avis qu'on eut de l'entrée du duc de Lorraine en France avec sept ou huit mille hommes, sans quoi la cour ne se seroit peut-être pas relâchée jusques-là. Ce n'est pas qu'il ne se fût passé bien des choses pendant le séjour de S. Germain, qui pouvoient donner de l'inquiétude au cardinal; mais il en étoit arrivé aussi beaucoup qui entretenoient ses espérances. Il ne se passoit guère de jours que le même peuple ne donnât des marques de son zele pour les princes, & de sa fureur contre le cardinal Mazarin. Le prévôt des marchands & tout le corps-de-ville en fut attaqué en plusieurs rencontres, particuliérement une fois en sortant du Luxembourg, avec tant de violence, qu'ils furent obligés de se réfugier dans quelques maisons au bout de la rue de Tournon, & d'abandonner leurs carosses qui furent mis en piéces par cette canaille. Cela seroit aussi arrivé à leurs personnes, s'ils ne s'étoient heureusement mis à couvert de leurs insultes. Le cardinal de Retz n'étoit pas plus

épargné que les autres, quand il étoit obligé d'aller dans ce quartier ; & comme les partisans de M. le prince l'avoient principalement en butte, il auroit couru plus de risque que personne, & il n'en auroit pas été quitte pour des injures qu'il essuyoit souvent, s'il n'avoit eu à sa suite des gens en état de le défendre. Cependant la plupart des bourgeois savoient fort bien qu'il n'avoit pas dans le cœur pour le cardinal Mazarin tous les sentimens dont il étoit accusé. Ces emportemens du peuple donnoient au cardinal Mazarin de violentes inquiétudes & des appréhensions, dont il étoit naturellement assez susceptible. De plus on affichoit tous les jours de nouveaux placards, & on imprimoit de nouveaux libelles contre lui & contre la cour. Et bien que le cardinal de Retz y fît répondre, & y répondît souvent lui-même d'une maniere beaucoup meilleure que celle des attaquans, il restoit toujours tant de chaleur & d'animosité dans le même peuple, qu'il y avoit lieu de craindre qu'on n'en vînt enfin aux dernieres extrêmités.

Il est vrai que les partisans de la cour appuyés des bons bourgeois & de la plus grande partie des honnêtes gens, faisoient ce qu'ils pouvoient pour rabattre les coups, & pour disposer les esprits à un accom-

nodement : ce qui parut aſſez ſenſiblement, lorſque M. le duc d'Orléans propoſa de faire garder les portes de la ville par les bourgeois, ſous prétexte d'empêcher les déſordres. Car le gouverneur, le prévôt des marchands & les échevins s'y oppoſerent d'abord très-fortement : mais enfin ils y conſentirent ſur un ordre du roi qui fut donné de concert avec les principaux chefs de la ville, qui promirent de ſi bien prendre leurs meſures, que la cour, bien loin d'en ſouffrir, en pourroit tirer de grands avantages. M. le duc d'Orléans fit une autre tentative pour ſe rendre maître de la ville, qui ne fut pas mieux reçue, ſous prétexte de veiller à la ſûreté du parlement, qui ſe trouvoit expoſé comme les autres, aux inſultes de la canaille, en propoſant de ſe repoſer de ce ſoin ſur S. A. R. Mais on jugea que ce nouveau pouvoir étoit d'une trop grande conſéquence, & qu'il alloit à déposſéder les magiſtrats & à changer le cours ordinaire du gouvernement. M. le prince tâcha auſſi, mais inutilement, de faire prendre les armes aux bourgeois, à l'occaſion de l'attaque de S. Cloud par M. de Turenne. Il monta auſſi-tôt à cheval & courut par les rues, pour exciter le peuple à le ſuivre, pour aller au ſecours de cette place ; mais il ne put débaucher que

quelques volontaires de la ville, avec lesquels, au lieu de tourner du côté de S Cloud, il tourna du côté de S. Denis don il se rendit maître sans beaucoup de peine Entreprise qui fut aussi-tôt désavouée pa la ville, laquelle écrivit au roi, que cett sortie s'étoit faite sans ordre. D'ailleurs cett ville fut reprise dès le lendemain par le troupes de S. M. qui l'abandonnerent ensuite, témoignant se mettre peu en pein de ce poste.

Après ce désaveu de la ville, qui faisoi assez connoître la disposition des esprits, le parlement fit une autre démarche qui n'étoit pas moins considérable, en s'opposant avec beaucoup de fermeté au dessein que S. A. R. avoit formé de conduire solemnellement M. le duc de Lorraine au palais & de le faire entrer au parlement, ce que la compagnie ne voulut jamais souffrir : de sorte qu'il fut obligé de s'en désister. Ces divers incidens tenoient les esprits en suspens de part & d'autre ; & pendant que MM. les princes faisoient tous leurs efforts pour se rendre maîtres du parlement, & de la ville, les partisans de la cour tâchoient de disposer les choses à la paix, & au retour du roi. Ce fut dans cette vue que le prévôt des marchands & les échevins proposerent au parlement de faire une proces-

ſion générale pout la paix avec la chaſſe de ſainte Genevieve, patrone de Paris ; attendu que ces actions extérieures de religion font ſouvent de grands effets ſur les eſprits des peuples dans des conjonctures douteuſes & embarraſſantes. Cette cérémonie ſe fit avec toute la pompe & toutes les cérémonies imaginables, le parlement, toutes les cours ſouveraines, le corps-de-ville, & généralement tous les corps eccléſiaſtiques & ſéculiers y ayant aſſiſté : ce qui ne ſervit pas peu à inſpirer des deſirs de paix à tout le monde. Le parlement commença à tourner ſes délibérations de ce côté-là, & de diſpoſer les eſprits à la conférence que la cour deſiroit & que les princes éloignoient toujours autant qu'il leur étoit poſſible, dans l'eſpérance que l'armée du duc de Lorraine qui étoit vers Brie-Comte-Robert, les mettroit bientôt en état de donner la loi. Mais ils furent bien ſurpris, lorſqu'ils apprirent que ce duc s'étoit retiré à la premiere nouvelle de l'approche du vicomte de Turenne, qui ayant fait paſſer en diligence l'armée du roi ſur le pont de Corbeil, après avoir levé le ſiége d'Etampes, s'étoit mis en état de l'attaquer, avant que l'armée des princes pût le joindre. De maniere que le duc de Lorraine ſe trouvant preſſé donna les mains à un accommodement avec la

cour, dont le roi d'Angleterre fut médiateur, ſans autres conditions que de le laiſſer retourner d'où il étoit venu, ſans le pourſuivre, quoique le bruit courût qu'il s'étoit laiſſé gagner par une ſomme d'argent aſſez médiocre. Mais la vérité eſt que la néceſſité le réduiſit à prendre ce parti, ſe ſentant beaucoup plus foible que M. de Turenne, & ſachant bien que le deſſein des Eſpagnols n'étoit pas de donner des batailles en faveur de M. le prince. Ainſi S. A qui s'étoit avancé à ſon ſecours fut obligé de retourner ſur ſes pas promptement, & de mener ſes troupes à S. Cloud. Cependant les députés du parlement ayant ſuivi la cour à Melun, en rapporterent une nouvelle réponſe du roi, par laquelle S. M commença de déclarer que ſon intention étoit de conſentir à l'éloignement du cardinal, quoiqu'elle fût perſuadée que les princes ne ſe ſervoient de ſon nom que pour colorer leurs mauvais deſſeins. C'eſt pourquoi S. M. demandoit, ſi en congédiant le cardinal, les princes renonceroient à toutes ſortes d'intrigues, ſachant bien que le traité avec les Eſpagnols étoit général, & ne les aſſujettiſſoit point à mettre les armes bas. En cas de l'éloignement du cardinal, le roi demandoit auſſi ſi les princes n'exigeroient point autre choſe de lui, s'ils rentreroient dans

dans leur devoir aussi-tôt après, eux & leurs partisans, & s'ils s'engageroient de congédier incessamment toutes leurs troupes soit Françoises soit étrangeres, & de soumettre à son obéissance toutes les places dont ils étoient les maîtres, & les villes rebelles, comme Bourdeaux, &c. Les princes firent ce qu'ils purent pour se dispenser de répondre précisément à toutes ces questions, insinuant que c'étoient des artifices du cardinal Mazarin. Mais enfin après plusieurs délibérations ils furent obligés de se conformer aux desirs du peuple, & de promettre qu'ils exécuteroient de bonne foi ces articles, dès que S. M. auroit éloigné le cardinal, sachant bien que s'ils ne l'avoient pas fait, on auroit passé outre, & que la maison de ville auroit pris des mesures avec le gouverneur pour arrêter la populace insolente, & pourvoir à la sûreté du parlement & de la ville.

M. le prince remarquoit aussi que S. A. R. commençoit à se rebuter de ces désordres continuels, & jugeoit que si la cour prenoit la résolution de lui accorder quelque satisfaction apparente sur le fait du cardinal Mazarin, il ne lui seroit pas possible de le tenir davantage, non plus que la plupart de ses partisans, qui ne cherchoient que des prétextes pour se tirer d'in-

trigue, ſans ſe mettre en peine d'être trompés. Auſſi la déclaration des princes ayant été dreſſée, le parlement ordonna qu'elle ſeroit inceſſamment portée au roi par des députés qui feroient entendre à S. M. que la compagnie étoit entiérement diſpoſée à faire de leur part tout ce qui ſeroit néceſſaire pour acheminer les choſes à un bon accommodement. Cet arrêt contribua beaucoup à ruiner les affaires de M. le prince, & fit extraordinairement crier ſes émiſſaires, qui firent ce jour-là, & les ſuivans, beaucoup plus de bruit à la ſortie du palais, qu'ils n'avoient encore fait. Cependant il n'arriva point de déſordre, parce que le prévôt des marchands & les échevins faiſoient tous les jours monter des compagnies bourgeoiſes à la garde de toutes les avenues du palais pour la sûreté du parlement. Précaution à laquelle on eut aſſez de peine dans les commencemens à s'accoutumer, & qui coûta la vie à près de quarante perſonnes ſur le quai des orfévres, par l'inſolence de quelques bourgeois du quartier, qui ſe mirent à crier *au Mazarin* ſur une compagnie de la colonelle du ſieur Menardeau-Champré, conſeiller de la grand'chambre, qui marchoit du côté de la petite porte du palais, vis-à-vis le logis du premier préſident. Il eſt vrai

que tout le monde connoiſſoit ce colonel pour être fort attaché aux intérêts du cardinal & dans des ſentimens tout-à-fait oppoſés à ceux du peuple. Cependant les cris redoublés de Mazarin ayant été ſuivis d'une décharge que fit ſur eux la compagnie qui gardoit la chaîne devant le cheval de bronze, ils y répondirent de maniere que les auteurs de l'inſulte eurent lieu de s'en repentir. Cette garde bourgeoiſe ayant été bien établie raſſura les partiſans de la cour & ceux qui deſiroient la paix, qui commencerent à ſe déclarer ſi ouvertement & en ſi grand nombre, que ceux de M. le prince avec tous leurs mouvemens ne purent parvenir à lui faire ouvrir aucune des portes de Paris, lorſque M. de Turenne l'obligea de chercher une retraite ſous les murs de cette grande ville, quoiqu'il ſe préſentât ſucceſſivement à celle de la Conférence, de S. Honoré, de S. Denis, de S. Martin, juſqu'à celle de S. Antoine. Celle-ci lui fut enfin ouverte par les ſollicitations de mademoiſelle, & de ſon autorité; après qu'elle eut obligé les troupes du roi à ſe retirer, en faiſant tirer le canon de la Baſtille ſur elles : ce qui fut le ſalut de M. le prince, & de toute ſon armée. Sans cela elle auroit été entiérement défaite ſous les yeux de la plupart des bourgeois de Paris,

qui ne faiſoient que s'en rire, pluſieurs ayant même tiré ſur ſes troupes, & quelques-uns ayant été aſſez hardis pour ſe vanter d'avoir tiré ſur ſa perſonne. M. le duc d'Orléans ne s'en émut pas beaucoup davantage, & ceux qui l'environnoient ne purent jamais obtenir de lui de ſortir dans les rues pendant la bataille, pour marquer qu'il y prenoit intérêt. Après cette action, le prévôt des marchands & les échevins encouragés par le ſuccès des armes du roi, prirent cette occaſion pour convoquer l'aſſemblée générale qui avoit été ordonnée par le parlement, où ils inviterent ceux de tous les corps qu'ils ſavoient les mieux intentionnés pour la paix, dans la réſolution de leur propoſer le retour du roi pur & ſimple, ſans aucune condition : ce qui auroit été certainement arrêté, ſi MM. les princes, avertis de leur deſſein, ne s'étoient rendus à cette aſſemblée pour s'y oppoſer. L'entrepriſe étoit difficile : c'eſt pourquoi M. le prince qui connoiſſoit la diſpoſition des eſprits, ayant jugé qu'il tenteroit inutilement de les faire entrer dans ſes ſentimens par les voies ordinaires, réſolut d'emporter leurs ſuffrages par force, en les intimidant.

Dans cette vue il fit entrer dans la ville un grand nombre d'officiers & de ſoldats, leſquels s'étant répandus aux environs de

l'hôtel-de-ville, se mêlerent avec le même peuple & les émissaires ordinaires de S. A. mettant ensuite de la paille à leurs chapeaux, comme ils avoient fait le jour de la bataille de S. Antoine. Ils forcerent peu à peu tous ceux qui passoient, de prendre la même marque, ce qui devint si commun & si nécessaire, que personne n'osoit paroître sans en avoir, sans en excepter les femmes ni les religieux. Ce prélude assez manifeste de sédition n'empêcha pas que le maréchal de l'Hôpital, le prévôt des marchands, les échevins & la plupart de ceux qui avoient été invités, ne se trouvassent à l'hôtel-de-ville à deux heures après-midi : mais ce ne fut que pour remettre la partie, en vertu d'une lettre de cachet de S. M. dont le maréchal étoit porteur : ce qui ayant été approuvé de la plus grande partie des députés, MM. les princes furent obligés de se retirer, après avoir remercié la ville du passage qu'on avoit accordé à leurs troupes, & leur avoir fait des offres de service. M. le prince ayant dit tout haut en sortant qu'il n'y avoit dans l'assemblée que des Mazarins qui ne cherchoient qu'à prolon ger les affaires, ses partisans qui n'attendoient que le moindre signal de sa part, se mirent à crier qu'il falloit les assommer tous, & en même-tems ils coururent en

foule à la porte de l'hôtel-de-ville pour y entrer de force, mais ils en furent heureusement empêchés par les archers qui trouverent le moyen de la fermer.

Cet obstacle, bien loin d'arrêter la fureur des séditieux, ne fit que les animer davantage, & pendant qu'une partie d'entr'eux tiroient dans les senêtres de la maison de ville, les autres apporterent du bois pour brûler la porte, de sorte que les archers & les gardes du maréchal ayant été obligés de se retirer, ceux de l'assemblée se cacherent ou tâcherent de se sauver comme ils putent au travers de la foule, déguisés en différentes manieres : ce qui n'empêcha pas qu'il n'y en eût plusieurs de massacrés, entr'autres les sieurs le Gras, maître des requêtes, Ferrand, de Savari & le Fevre, conseillers au parlement, & Miron, maître des comptes, tous ennemis déclarés du cardinal Mazarin. Enfin l'animosité du peuple étoit devenue si grande, que le curé de S. Jean s'étant avisé de porter le S. Sacrement dans la Greve, pour tâcher de les retenir dans le respect, ils le menacerent de le tuer lui-même, s'il ne se retiroit promptement.

Après tout, cette rage ne fut pas si universelle, que plusieurs des mutins qui paroissoient les plus échauffés ne s'em-

ployaſſent eux-mêmes à ſauver ceux des députés qui étoient de leur connoiſſance. Le prévôt des marchands & le ſieur de la Barre ſon fils furent ſauvés de cette ſorte par des bateliers qui rendirent ſervice à pluſieurs autres pour de l'argent. Le maréchal de l'Hôpital, que le danger menaçoit plus que perſonne, fut obligé de ſe déguiſer pour ſe dérober à la fureur du peuple. Mais il ne put faire ſi bien qu'il ne fût reconnu par le ſieur Dauvilliers, le même qui avoit garanti le coadjuteur à la journée du palais contre une main armée d'un poignard, & ce Dauvilliers fut peut-être la cauſe de ſon ſalut. Car ce gentilhomme avec l'aide d'un valet de chambre d'un de ſes amis, qu'il remarqua entre les ſéditieux l'épée à la main, l'ayant tiré heureuſement de l'hôtel-de-ville, le mena chez un bourgeois de ſa connoiſſance, d'où ils le conduiſirent chez lui pendant la nuit, avec un nouveau riſque, auquel ils ne s'étoient pas attendus : le maréchal quoique déguiſé, ayant été reconnu par un cabaretier de la cabale de M. le prince proche la croix du Tiroir, qui ſe mit auſſi-tôt à crier pour donner l'alarme au quartier. Dauvilliers qui le connoiſſoit s'étant approché de lui, lui fit croire qu'il ſe méprenoit, & paſſant vîte leur che-

min, ils arriverent heureuſement à l'hôtel de l'Hôpital *(a)*.

Pendant tout ce tumulte le duc de Beaufort & le marquis de la Boulaye étoient dans une maiſon à la Greve, d'où ils regardoient froidement ce qui ſe paſſoit, ſans ſecourir perſonne, juſqu'à dix heures du ſoir, que S. A. R. envoya mademoiſelle pour ſauver quelques-uns de ſes amis. Ils ſuivirent cette princeſſe à la maiſon de ville, & firent retirer les ſéditieux aſſez à propos pour eux, attendu que pluſieurs compagnies bourgeoiſes qui avoient eu le tems de ſe reconnoître, commençoient à marcher de ce côté-là pour délivrer ceux qui étoient enfermés, dans le deſſein de faire main-baſſe ſur les rebelles : en quoi ils auroient apparemment été ſecondés de la plus grande partie des habitans, à qui cette action avoit donné de l'horreur.

Quelques jours après, S. A. R. fut au parlement pour tâcher d'excuſer cette violence, mais inutilement. La plupart des conſeillers demeurerent clos & couverts

(a) Bien des politiques crurent que parmi les mutins il y avoit des gens dévoués à la cour, qui les animoient exprès, pour dégoûter les bourgeois du parti des princes, qui paſſoient pour être les auteurs de cette violence ; parce que l'on avoit entendu des gens crier, *à moi, Bourgogne, à moi, Condé.*

dans leurs maiſons, auſſi-bien que les gens du roi, qui déſertetent le parquet. Le maréchal de l'Hôpital & le prévôt de leur côté firent déclarer à la ville qu'ils n'y retourneroient plus, tant que les choſes demeureroient dans l'état où elles étoient. De ſorte que ce tumulte ſuſcité par M. le prince nuiſit beaucoup à ſes affaires, & aliéna généralement tous les cœurs des habitans. Cependant dès ce tems-là bien des gens crurent que le cardinal Mazarin avoit eu beaucoup de part à ce déſordre, & que par une perſonne gagnée il l'avoit propoſé à S. A. comme une action capable d'intimider la cour, & de lui faire connoître ce qu'il pouvoit dans Paris, ayant envoyé en même-tems des ordres ſecrets à ſes amis, pour augmenter le déſordre & porter la confuſion juſqu'au dernier point afin d'en faire tomber toute la haine ſur M. le prince & de le ruiner entiérement dans l'eſprit des Pariſiens : en quoi il réuſſit parfaitement bien. On a sû depuis, que ces ordres avoient été expédiés par le ſieur Ariſte, commis du comte de Brienne, ſecrétaire d'état.

D'un autre côté, le cardinal de Retz & ſes amis, ſans rien ſavoir de ces ordres ſecrets, ne négligerent rien pour exciter la haine publique contre M. le prince, par

les bruits qu'ils faisoient courir de ses négociations avec la cour, avec plusieurs particularités qui furent toutes rassemblées dans un écrit intitulé : *les Intrigues de la paix*, dont il fut débité plus de cinq mille exemplaires en fort peu de jours.

M. le prince en auroit bien pu dire autant du cardinal de Retz & de ses amis, qui avoient tout leur commerce à la cour. Madame de Chevreuse avoit des relations avec l'abbé Fouquet, l'abbé Charier avec le grand prévôt & l'abbé de Sourches son frere. Madame de Rhodes qui mourut dans ce tems-là faisoit elle-même ses voyages à la cour en habits déguisés (*a*), aussi-bien que Berthet & le baron de Pennecors, parent du cardinal de Retz, qui tâchoient tous les deux de se rendre nécessaires & de s'intriguer dans les négociations. Mais comme M. le prince n'étoit pas si bien informé des menées du cardinal de Retz qu'il l'étoit des siennes, il ne lui étoit pas si aisé de lui dire ses vérités, ni d'en tirer les avantages qu'on prenoit plus facilement contre S. A. R.

(*a*) On trouva dans sa garderobe cinq ou six frocs de différens moines. On prétend qu'elle mourut de chagrin de ce qu'étant allée, déguisée en cordelier, pour donner quelques avis au cardinal Mazarin, ce dernier les reçut froidement & avec mépris.

La ſeule reſſource de M. le prince étoit donc dans la violence dont il auroit encore bien voulu ſe ſervir contre le cardinal de Retz : ce que la plupart de ſes amis appréhendant, ils convinrent qu'il devoit prendre le parti de la retraite, auſſi-bien que le maréchal de l'Hôpital, & le prévôt des marchands, & qu'il allât à Mezieres ou à Charleville, dont le marquis de Noirmoutiers & le vicomte de Buſſi-Lamet, parens du cardinal, étoient gouverneurs. C'étoit le ſentiment de l'évêque de Châlons, du duc de Briſſac, du comte de Montreſor, du marquis de Laigues, de l'abbé Charier, & du ſieur d'Argenteuil. Mais auſſi-tôt que Joli, qui n'approuvoit pas cette concluſion, eut vu le ſieur de Caumartin, ils réſolurent d'exhorter le cardinal à tenir ferme, perſuadés qu'il perdroit toute ſa conſidération & ſon crédit auprès de la cour & du peuple, dès qu'il ſeroit hors de Paris, & qu'il ſuffiſoit de le mettre en état de réſiſter à une inſulte, en cas qu'on le voulût attaquer. C'eſt pourquoi le ſieur de Caumartin lui offrit auſſi-tôt une ſomme de dix mille livres pour s'aſſurer d'une bonne garde, qu'il compoſa de cent ou cent vingt Anglois de la ſuite du roi d'Angleterre, que ce prince voulut bien lui prêter : ſans parler de plus de cent gentilshommes, dont

une partie couchoit dans le petit archevêché, & les autres dans le cloître.

On s'assura aussi de la plupart des bourgeois des environs, dont les capitaines promirent de se mettre sous les armes au premier bruit. Il y en eut même des quartiers éloignés, qui donnerent leur parole, entr'autres le sieur Houx, capitaine des bouchers, au bout du pont Notre-Dame. On donna ordre aussi aux curés de faire sonner le tocsin en cas d'alarme, & d'exciter le peuple au secours de leur archevêque. Outre ces précautions, on prit aussi celle d'ouvrir secretement des vitres de l'église Notre-Dame, qui répondoient au petit archevêché; afin qu'en cas de besoin le cardinal de Retz pût se sauver dans les tours de l'église, où l'on fit provision de mousquets, de bombes, de grenades, avec des vivres pour quelques jours: tout cela dans un grand secret & par le soin d'un bon prêtre qui avoit soin des cloches, nommé Carré: mais le reste étoit public. Les soldats faisoient la garde réguliérement dans l'archevêché sous les ordres du vicomte Lamet & du marquis de Châteaurenault.

Tous ces préparatifs retinrent les factieux dans le respect, & les empêcherent de s'approcher, comme ils faisoient auparavant, du quartier Notre-Dame, & d'y

continuer leurs inſolences. Il y a bien de l'apparence qu'ils produiſirent le même effet à l'égard de M. le prince, & que quelqu'envie qu'il eût de le chaſſer de la ville, il rompoit toutes ſes meſures, voyant qu'il ne pouvoit entreprendre de le forcer ſans s'expoſer à de grands riſques. Il jugea plus à propos de n'en rien faire, d'autant plus qu'il appréhendoit d'offenſer S. A. R. qui continuoit de l'aimer & de le protéger.

Cependant on amuſoit à la cour les députés du parlement, ſans leur rendre réponſe, dans l'eſpérance que les bourgeois irrités des violences de M. le prince ſe déclareroient contre lui. Mais voyant qu'au contraire il s'étoit rendu maître de l'hôtel-de-ville par l'abſence du maréchal de l'Hôpital & du prévôt des marchands, auxquels ils avoient ſubſtitué le duc de Beaufort, & le ſieur de Brouſſel, il fallut enfin leur répondre : ce que S. M. fit en leur déclarant qu'elle vouloit bien conſentir à l'éloignement du cardinal Mazarin, quoiqu'elle vît bien que ce n'étoit qu'un prétexte, à condition que les princes envervoient des députés pour traiter d'une bonne paix. Mais M. le duc d'Orléans ayant repréſenté que cette réponſe étoit captieuſe, & que c'étoit un artifice du cardinal, pour les engager à une conférence qui n'étoit

point néceſſaire, puiſqu'ils perſiſtoient dans la réſolution de mettre les armes bas ſans aucune condition, dès qu'il ſeroit retiré, le parlement ordonna que S. M. ſeroit remerciée très-humblement; que les députés inſiſteroient toujours à l'exécution de cette promeſſe, & que MM. les princes ſeroient priés de leur écrire pour les aſſurer qu'ils s'en tenoient à leur derniere déclaration, & pour les prier de recevoir pour eux les ordres du roi, de ce qu'ils avoient à faire, après que le cardinal Mazarin ſe ſeroit retiré.

Les termes de ces arrêts ne ſatisfirent aucun des deux partis. Ainſi de part & d'autre on continua les voies de fait, & la cour ayant fait caſſer par un arrêt du conſeil, la nomination du ſieur de Brouſſel à la charge de prévôt des marchands, les princes n'oublierent rien pour ſoutenir ce qu'ils avoient fait, & pour porter les choſes encore plus avant : ce qui ne leur fut pas difficile, la plupart des conſeillers du parlement ſe tenant enfermés dans leurs maiſons, & ne voulant plus ſe trouver aux aſſemblées. De ſorte que les députés étant revenus de S. Denis, malgré les ordres de la cour de la ſuivre à Pontoiſe, & ayant fait leur rapport, le parlement après pluſieurs délibérations, donna un arrêt par lequel il fut déclaré que S. M. n'étant pas

en liberté, S. A. R. employeroit toute ſon autorité pour le tirer d'entre les mains du cardinal Mazarin, & permiſſion pour cela de prendre la qualité de lieutenant général du royaume, avec ordre à tous les ſujets de S. M. de le reconnoître pour tel, tant que le cardinal demeureroit en France ; que M. le prince ſeroit auſſi prié d'accepter le commandement des armées ſous l'autorité de S. A. R. que tous les officiers du roi, capitaines de ſes gardes, &c. en demeureroient reſponſables avec leur poſtérité ; qu'il ſeroit écrit au roi pour excuſer le retour des députés, & pour le ſupplier de vouloir bien éloigner le cardinal Mazarin, ajoutant que l'arrêt ſeroit envoyé aux autres parlemens, qui ſeroient invités d'en donner de ſemblables.

La cour caſſa cet arrêt ; mais cela n'empêcha pas le parlement d'en donner deux autres, dont le premier ordonnoit l'exécution de celui qui mettoit la tête du cardinal à prix ; que ſa bibliothéque ſeroit vendue, & ſes meubles ; que les fermiers de ſes bénéfices ſeroient contraints de payer entre les mains de certains banquiers, pour aſſurer le paiement de ceux qui trouveroient moyen de ſe défaire du cardinal : & le ſecond impoſoit une nouvelle taxe ſur les bourgeois pour le paiement des troupes,

qui fut fixé à la ſomme de huit cens mille livres par la maiſon de ville, & repartie ſur toutes les maiſons, à raiſon de ſoixante-quinze livres par porte cochere, & les autres à proportion. Mais cette taxe ne fut payée que par quelques-uns des partiſans des princes, & ne ſervit qu'à indiſpoſer davantage contr'eux l'eſprit des bourgeois, qui ſe diſpenſerent de payer, en diſant que l'arrêt avoit été caſſé par le conſeil.

Cependant S. A. R. & M. le prince accepterent les qualités qui leur avoient été données par le parlement; ils dépêcherent des lettres circulaires à tous les gouverneurs de provinces; & M. le duc d'Orléans établit un conſeil au Luxembourg, où il appella deux officiers du parlement, le préſident de Neſmond & le ſieur de Longueil (*a*), & même M. le chancelier, qui auroit bien pu & dû ſe diſpenſer d'y aſſiſter. La cour voyant que le parlement n'oſoit plus s'oppoſer aux volontés des princes, prit le parti de le transférer à Pontoiſe où elle s'étoit rendue, & ayant ramaſſé vingt ou trente maîtres des requêtes, préſidens & con-

(*a*) Longueil, frere du préſident de Maiſons, & conſeiller de grand'chambre, aimoit l'état; mais il aimoit encore plus l'argent. Cinquante mille écus Mazarins le détacherent de la fronde.

ſeillers, elle en compoſa un eſpece de parlement, pour oppoſer à celui de Paris. Ces officiers quoiqu'en petit nombre ne laiſſerent pas de faire leurs fonctions avec aſſez de vigueur, & pour s'attirer plus de conſidération, ils firent de concert, avec la cour, des remontrances pour l'éloignement du cardinal, qui leur fut auſſi-tôt accordé & exécuté, après quoi le roi fut à Compiegne, laiſſant le maréchal de la Ferté à Pontoiſe avec une partie de ſes troupes, pendant que le vicomte de Turenne étoit allé ſe poſter à Villeneuve-Saint-George, pour tenir tête au duc de Lorraine qui étoit rentré en France, & s'étoit avancé vers Brie-Comte-Robert.

Ce mouvement ayant obligé M. le prince à décamper de la plaine d'Ivri pour paſſer à Charenton ſur un pont de bateaux qu'il fit dreſſer ſur la Seine au Port-à-l'Anglois, M. de Turenne ſe trouva comme enfermé entre l'armée du duc de Lorraine, & celle de M. le prince (embarras qui dura pendant quelques jours, mais dont il ſe tira heureuſement pendant une nuit que ces deux princes étoient à Paris, & que M. le prince étoit indiſpoſé, pour s'être trop approché d'une comédienne) ayant pris ſi bien ſon tems, que ſes ennemis ne s'apperçurent de ſon éloignement, que quand il

fut en état de ne les plus appréhender. Cette retraite imprévue les déconcerta d'autant plus, qu'ils remarquerent dans le parlement un fort grand changement à leur égard, depuis le départ du cardinal Mazarin : ce qui obligea les princes à penser sérieusement à la paix, & à déclarer qu'ils étoient prêts de se soumettre sans autre condition que celle d'une amnistie générale pour eux & pour tous leurs partisans. En conséquence de cela, le parlement donna un arrêt par lequel il fut ordonné que S. M. seroit très-humblement remerciée de l'éloignement du cardinal, & suppliée de vouloir bien revenir à Paris pour recevoir toutes les marques qu'il pouvoit desirer de leur obéissance & de leur respect; que MM. les princes seroient aussi remerciés, & priés de continuer leurs bons offices pour la paix, & que cependant leur déclaration seroit enregistrée. Cet arrêt ne satisfit pas la cour, qui prétendoit que les princes, conformément à leur déclaration, devoient mettre bas les armes, sans aucune capitulation : de sorte que S. A. R. ayant écrit au duc d'Anville, qui étoit à la cour, d'obtenir des passeports pour quelques personnes qu'il vouloit envoyer, le duc lui fit réponse qu'il n'avoit pu obtenir les passeports, parce que S. M. vouloit qu'avant toutes choses M. le

prince mît bas les armes, ſuivant ſes promeſſes. Pour ſatisfaire en quelque façon à la demande des princes, la cour envoya une amniſtie au parlement de Pontoiſe, dont la publication ne ſervit de rien, à cauſe de la maniere dont elle étoit dreſſée, qui condamnoit trop ouvertement la conduite des princes, & parce que le canal du parlement de Pontoiſe ne plaiſoit pas à celui de Paris : ce qui donna lieu à de nouvelles délibérations dont le réſultat fut, que le roi ſeroit très-humblement remercié & ſupplié de revenir à Paris, d'accorder des paſſeports aux envoyés des princes, & une amniſtie générale en bonne forme, pour être publiée dans tous les parlemens du royaume, & que toutes les compagnies ſouveraines ſeroient invitées de députer vers S. M. pour le même ſujet. Cet arrêt faiſoit voir la diſpoſition où l'on étoit de ſe rendre à la premiere démarche que la cour voudroit faire, ſans ſe mettre fort en peine des intérêts particuliers des princes; & comme tous les corps étoient invités de députer au roi pour le prier de revenir à Paris, tout le monde s'empreſſa d'exécuter cet article de l'arrêt, ſans s'embarraſſer du reſte. Les eccléſiaſtiques, comme de raiſon, commencerent à donner l'exemple: & le doyen de Notre-Dame ayant propoſé

au chapitre d'envoyer des députés ſans en parler au cardinal de Retz: Joli, après en avoir été informé, lui fit entendre qu'il lui étoit avantageux de ſe mettre à la tête de cette députation, & que ce ſeroit une occaſion fort naturelle de recevoir de la main de S. M. le bonnet que le pape lui avoit envoyé par un courier: ce que le cardinal ſouhaitoit avec le dernier empreſſement, ayant employé toutes ſortes de moyens pour que le roi donnât cette commiſſion à S. A. R. ou à quelqu'autre. C'eſt pour cela qu'après s'être aſſuré de l'agrément de la cour, par le moyen de la princeſſe Palatine, il prit ſes meſures avec le chapitre & avec le reſte du clergé, dont les différens corps joignirent leurs députés à ceux du chapitre, & il partit à leur tête dans un appareil aſſez ſolemnel & tranquille pour le tems, n'y ayant eu que quelques menues canailles qui crierent à l'ordinaire après eux, *aux Mazarins*, ſans trouver aucun embarras ni obſtacle ſur toute la route (quoique les troupes de M. le prince fuſſent répandues dans toutes les campagnes) à cauſe de la protection de S. A. R. qui avoit donné un détachement de ſes gardes au cardinal de Retz, pour l'aſſiſter juſqu'à Compiegne. Leur voyage fut de huit jours, dont le cardinal en paſſa trois à la cour,

où il fut fort bien reçu. Sa harangue fut approuvée de tout le monde, étant conçue en des termes parfaitement accommodés à la diſpoſition des eſprits. Il y eut pluſieurs conférences pour concerter les moyens du retour du roi, & d'une réunion ſincere entre les deux cardinaux, qui ne put être terminée, parce qu'il fut obligé de retourner à Paris : mais on convint de ſe donner des nouvelles de part & d'autre.

Cependant les partiſans de M. le prince ayant fait imprimer une fauſſe harangue du cardinal de Retz au roi, pour le décrier parmi le peuple, on fut obligé de publier la véritable, qui fut tellement goûtée du public, que quand il rentra dans Paris, tout le monde ſortoit des maiſons pour le voir, avec des acclamations redoublées de *vive le roi & la paix*.

Cet exemple du clergé fut bientôt ſuivi par toutes les compagnies ſouveraines, par le corps-de-ville, par le corps des marchands, par les colonels, & les capitaines de la bourgeoiſie, dont les derniers furent ménagés, principalement par le cardinal de Retz, qui avoit toutes les nuits des conférences avec quelques-uns d'entr'eux, & particuliérement avec le ſieur de Seve, maître des requêtes & colonel du fauxbourg S. Germain. L'abbé Fouquet qui s'étoit

érigé en agent du cardinal Mazarin, voulut auſſi ſe faire de la fête, & ſe donner le mérite du retour du roi. Pour cet effet sur des ordres qu'il s'étoit fait adreſſer de la cour, il aſſembla dans le palais royal un grand nombre de bourgeois bien intentionnés, ſous la direction du ſieur le Prévôt, conſeiller de la grand'chambre. Celui-ci, après un diſcours étudié pour leur faire ſentir les douceurs de la paix, & les avantages qu'ils devoient ſe promettre du retour du roi, qui étoit deſiré de tous les gens de bien, & traverſé par un petit nombre de factieux, conclut en les exhortant à ſe ſaiſir des principaux quartiers de la ville, à mettre tous du papier à leurs chapeaux, ſuivant l'uſage des armées du roi, & à crier en ſortant, *vive le roi*, avec aſſurance qu'ils ſeroient ſuivis de tous les bons bourgeois. Mais peu s'en fallut que cette belle équipée n'eût un effet tout contraire. Ceux qui voulurent ſe ſignaler en ſortant de cette aſſemblée furent auſſi-tôt chargés & diſſipés par les bourgeois; de ſorte que cette tentative mal concertée penſa tout gâter, & ne fit que retarder les deſſeins qui avoient été le mieux digérés par le cardinal de Retz.

Cependant comme dans le fond les eſprits étoient favorablement diſpoſés, ce pré-

lat, pour ſatisfaire à ſa promeſſe, envoya ſecretement à la cour le ſieur Joli, afin de prendre des meſures pour le retour du roi avec la princeſſe Palatine. Mais il arriva qu'en revenant, il fut arrêté par quelques cavaliers de l'armée de M. le prince, qui le menerent à Charenton, où ils le garderent bien caché pendant deux jours, en attendant quatre cens écus qu'il leur avoit promis pour ſa rançon, & qu'il envoya chercher à Paris : après quoi ces cavaliers le mirent en liberté de ſi bonne foi, qu'ils ne voulurent pas fouiller dans ſes poches, où ils auroient trouvé les dépêches de la princeſſe Palatine. Ce fut un grand bonheur que M. le prince n'eût aucune connoiſſance de ſa capture : S. A. ſachant quelle part il avoit dans les ſecrets du cardinal de Retz, Joli auroit ſans doute couru riſque, s'il eut été à la diſcrétion de ce prince. Mais où ſon bonheur parut davantage, ce fut ſur le chemin de Charenton à Paris, un moment après avoir été relâché. Car il rencontra M. le prince preſque tête à tête, de maniere que pour l'éviter, il fut obligé de pouſſer ſon cheval à travers des champs, ce qui auroit dû naturellement le rendre ſuſpect, & le faire arrêter. Cependant il ſortit heureuſement de tous ces dangers, & il alla rendre compte de ſes aventures &

de ſes négociations au cardinal de Retz, qu'il trouva fort inquiet de ſa détention, & qui fut ravi de le voir & d'apprendre de lui, que dès que L. M. eurent appris de ſes nouvelles, elles réſolurent auſſi-tôt de ſe rendre à S. Germain, où les députés furent entendus. Il y eut quelques difficultés ſur ceux de la ville, parce que le duc de Beaufort & le ſieur de Brouſſel s'étoient trouvés à leur nomination : mais elle fut levée quand on ſut qu'ils s'étoient démis l'un & l'autre de leurs emplois, & le roi leur accorda une audience très-favorable, auſſi-bien qu'aux autres. Mais ceux qui furent reçus le plus agréablement, furent les officiers de la bourgeoiſie, dont la cour avoit plus de beſoin pour aſſurer le retour du roi, & une réception honorable dans Paris. M. le prince voyant que tout ſe diſpoſoit de ce côté-là, ſe retira vers la Flandres avec ſes troupes, à l'exemple du duc de Lorraine, après avoir tenté inutilement pluſieurs moyens de s'accommoder avec la cour, par le miniſtere de Gourville, du duc de Bouillon, de l'abbé Fouquet, de madame de Châtillon, & en dernier lieu du duc de la Rochefoucault : ſoit que le cardinal n'eût pas envie de traiter avec lui, ou que les prétentions de S. A. fuſſent exceſſives, & exorbitantes. 1. Il demandoit que

que le cardinal Mazarin ſortît du Royaume, & que le roi donnât à S. A. R. & à lui le pouvoir de faire la paix générale. 2. Qu'on fît un conſeil compoſé de perſonnes non-ſuſpectes, & qu'on ôtât le ſurintendant. 3. Que tous ceux qui avoient ſuivi les princes fuſſent rétablis dans leurs biens, charges & gouvernemens. 4. Que M. le duc d'Orléans auroit une pleine ſatisfaction pour lui & pour ſes amis. 5. Que l'on accorderoit à la ville de Bourdeaux les immunités & privileges qu'elle demandoit. 6. Que M. le prince de Conti auroit permiſſion de traiter du gouvernement de Provence avec le duc d'Angoulême; que le duc de Nemours auroit celui d'Auvergne, & le duc de la Rochefoucault celui d'Angoumois & de Saintonges, ou une ſomme de trois cens cinquante mille livres pour traiter de tel autre qu'il voudroit: que le prince de Turenne ſeroit dédommagé du raſement de Taillebourg; que les comtes du Dognon & de Marſin ſeroient faits maréchaux de France, & le ſieur Viole, ſecrétaire d'état ou préſident à mortier: qu'on donneroit des lettres de duc au marquis de Monteſpan; qu'on rendroit le gouvernement d'Anjou au duc de Rohan, avec celui du Pont-de-Sez & de Saumur; que le marquis de la Force auroit le gouvernement de Bergerac

& de Sainte-Foi, & qu'on donneroit cent cinquante mille livres à M. de Silleri pour acheter un gouvernement, avec promesse de le faire chevalier de l'ordre à la premiere promotion. A ces conditions M. le prince promettoit de mettre bas les armes, & de consentir au retour du cardinal dans trois mois, ou après la conclusion de la paix générale. Ces prétentions outrées rendirent toutes les négociations inutiles, quoiqu'elles fussent devenues moins difficiles par la mort du duc de Nemours, qui fut tué en duel par le duc de Beaufort son beau-frere, d'un coup de pistolet derriere les Jacobins de la rue S. Honoré, pour des démêlés secrets qui duroient depuis long-tems entr'eux, & qui se réveillerent au sujet du gouvernement de Paris, qui avoit été donné au duc de Beaufort. Cet accident n'ayant pas levé toutes les difficultés, on ne conclut rien. Il n'y eut que madame de Châtillon, qui profita de ces négociations par le don que lui fit M. le prince de la terre de Merlou, où il pouvoit cependant entrer d'autres considérations : ainsi toutes les conférences ne produisirent rien, & il s'engagea tout-à-fait avec les Espagnols, résolu à la continuation de la guerre, entraîné par madame de Longueville, qui étoit jalouse de madame de Châtillon, & qui craignoi

toujours d'être obligée de retourner vers ſon mari. D'ailleurs il faiſoit un fort grand fond ſur la haine publique contre le cardinal Mazarin, d'où il eſpéroit tirer de grands avantages : mais faute d'un chef de confidence, cette haine s'étouffa peu à peu, & chacun ne ſongea qu'à ſe ſoumettre, dans la crainte de ſe perdre.

La cour ne manqua pas de profiter de cette conſternation, & d'en tirer avantage. Le roi revint à Paris ſans amniſtie générale, & ſans avoir rien accordé à M. le duc d'Orléans. Au contraire S. M. lui ayant dépêché un exprès du bois de Boulogne, avec ordre de l'aller trouver, ou de ſe retirer, il eut peur d'être arrêté, & il partit le lendemain matin pour aller à Blois.

Le roi continuant d'agir avec autorité, envoya une lettre de cachet au parlement pour lui ordonner de ſe rendre au Louvre : ce qui étonna un peu la compagnie. Mais comme il n'étoit plus tems de faire des difficultés, elle obéit ſans raiſonner & alla au Louvre, où le roi tint ſon lit de juſtice, & après une amniſtie qui paroiſſoit générale, S. M. fit publier une déclaration pour en excepter les ducs de Beaufort & de la Rochefoucault, les ſieurs de Brouſſel, Viole, de Thou, Portail, Betaul, de Croiſſy, Coulon, Machault, Fleury, Mar-

tineau, Genoux, le marquis de la Boulaye, Fontrailles, & Denis tréſorier de France, avec défenſe au parlement, de prendre à l'avenir connoiſſance des affaires d'état & de la direction des finances.

Cette hauteur ſurprit tout le monde, ſans en excepter ceux qui s'étoient employés avec le plus de chaleur pour le retour de S. M. Cependant les diſgraciés furent obligés de diſparoître, & de ſe cacher en différens endroits, où quelques-uns ſont morts exilés, entr'autres le ſieur de Brouſſel.

Cette ſubite révolution donna une grande réputation au cardinal Mazarin dans les pays étrangers, où d'ordinaire on ne juge des choſes que par l'événement. La vérité eſt qu'il n'y avoit pas toute la part qu'on pourroit s'imaginer, la plupart de ces changemens s'étant faits par haſard & ſans ſon conſentement. Mais quand même tous ces heureux ſuccès auroient été un effet de ſon génie, il n'en mériteroit pas plus de gloire; puiſqu'il eſt toujours aiſé à celui qui a l'autorité du prince de s'en prévaloir & même d'en abuſer en donnant de belles eſpérances & manquant impunément à ſa parole. Certainement cela ne juſtifie pas S. A. R. ni M. le prince, ni le coadjuteur qui devoient le mieux connoître. Une meilleure intelligence

auroit pu prévenir ce malheur, & tous les autres qui leur ſont arrivés dans la ſuite, qu'ils ne devoient attribuer qu'à leurs paſſions, & au deſir qu'ils avoient chacun en particulier de ſe venger de leurs ennemis, c'eſt-à-dire de ceux dont ils croyoient avoir été offenſés.

La maniere dont le roi rentra dans Paris devoit ſurprendre le cardinal de Retz plus que perſonne, parce qu'ayant contribué autant qu'il avoit fait au retour du roi, il ſemble qu'on ne devoit pas oublier de ſi bonne heure les paroles qu'on lui avoit données, de ne rien faire que de concert avec lui. Cependant il ne fit preſqu'aucune réflexion ſur cette conduite, non plus que ſur le ſecret du meſſage à M. le duc d'Orléans, qu'il n'apprit qu'au Louvre, où il ſe rendit d'aſſez bonne heure pour attendre L. M. & cela par un haſard; le prévôt de l'Iſle l'ayant dit à Joli comme une nouvelle publique.

Il lui arriva dans le même lieu une autre choſe qui devoit encore l'étonner davantage: c'eſt qu'il reçut un moment après un billet de la princeſſe Palatine, pour l'avertir de ne la point aller voir dans l'appartement qu'on lui avoit préparé au Louvre, & de lui envoyer ſeulement Joli, qu'elle inſtruiroit de toutes choſes. Cela

fut exécuté comme elle le desiroit, & cette princesse en abordant Joli, commença par lui demander si le cardinal de Retz avoit perdu l'esprit, & pourquoi il avoit fait revenir le roi si-tôt à Paris, ajoutant qu'elle ne croyoit pas que cela fût de son intérêt, ni qu'il en dût espérer une grande satisfaction. Ce discours rapporté au cardinal ne fit pas grande impression sur son esprit si enthousiasmé des caresses de la reine, qu'il n'écoutoit presque rien de tout ce qu'on lui représentoit. S. M. lui dit entr'autres choses que le retour du roi étoit son ouvrage, & qu'il venoit de lui rendre un service, dont elle vouloit le faire souvenir toute sa vie.

Cependant quoiqu'il fût pénétré des flateries de la reine, il ne laissa pas au sortir du Louvre de faire encore une démarche qui sentoit bien l'esprit de la fronde. Il alla chez M. le duc d'Orléans pour lui conseiller de demeurer à Paris, & de ne point obéir à l'ordre qui lui avoit été envoyé. Mais à dire le vrai, ce conseil n'étoit plus qu'une espece de bienséance dont S. A. R. ne fit pas grand cas : ce prince étant parti le lendemain matin peu satisfait du cardinal de Retz qui ne lui offrit point de le suivre. Il découvrit même qu'il avoit négocié beaucoup de choses avec la cour sans

ſa participation, quoiqu'il lui eût proteſté cent & cent fois qu'il ne vouloit dépendre que de lui. La reine fut auſſi peu contente du conſeil qu'il avoit donné à S. A. R. mais elle ne lui en témoigna rien, & ne laiſſa pas de le careſſer à ſon ordinaire, quand il alloit au Louvre, ce qu'il continua de faire pendant quelque tems, ſi prévenu de l'importance de ſes ſervices, qu'on ne lui pouvoit faire écouter les avis qui lui venoient tous les jours du péril dont il étoit menacé. Il s'imaginoit vainement que la pourpre Romaine le mettoit à couvert de toute entrepriſe, & que le peuple ne manqueroit pas dans le beſoin d'accourir à ſon ſecours, en quoi il ſe trompoit fort. La plupart du monde, & particuliérement les perſonnes de qualité qui avoient le plus de part aux intrigues, avoient changé en haine l'affection qu'ils avoient eue pour lui, parce qu'on voyoit manifeſtement qu'il étoit l'unique auteur de la révolution derniere, à quoi il n'y avoit plus de remede.

Cependant la princeſſe Palatine ne ceſſoit de faire avertir le cardinal de Retz, de prendre garde à lui (*a*). Et comme il

(*a* Le cardinal Mazarin écrivoit ſans ceſſe à la reine, qu'il falloit arêter le cardinal de Retz, ſans quoi il ne

voulut enfin s'éclaircir par lui-même, & ſavoir d'elle ce qu'il avoit à craindre, ce qu'il jugeoit plus facile, parce qu'elle avoit quitté ſon appartement du Louvre, & qu'elle étoit logée chez elle à l'hôtel de Luynes; il chargea Joli ſon entremetteur ordinaire de lui demander une heure de la nuit pour s'entretenir avec elle sûrement & ſecretement. Mais cette princeſſe répondit qu'elle ne vouloit en façon du monde que le cardinal mît les pieds chez elle dans ſon logis, parce que ce ſeroit trop l'expoſer, & que tout ce qu'elle pouvoit faire pour lui étoit de ſe rendre le lendemain à neuf heures du ſoir chez Joli, où ce prélat n'ayant pas manqué de ſe trouver, elle lui répéta fort au long tous les avis qu'elle lui avoit fait donner : & le cardinal lui ayant enfin demandé où pouvoit donc aller ce qu'il avoit à craindre; elle lui répondit bruſquement en ſe levant, *à tout, juſqu'à la mort.*

Cette déclaration l'étourdit tellement, que paſſant d'une extrêmité à l'autre, il ceſſa tout d'un coup d'aller au Louvre,

---

retourneroit jamais à Paris, où il ne ſe croyoit pas en sûreté pendant qu'il y reſteroit un homme capable de lui tenir tête. D'ailleurs il ne vouloit retourner qu'après la priſon du cardinal de Retz, afin de mander à Rome qu'on l'avoit réſolue ſans ſa participation.

& il affecta de se faire suivre par-tout où il alloit de huit ou dix personnes armées : rodomontades fort inutiles qui l'exposoient plutôt que de l'assurer. S'il eut été capable d'écouter de bons conseils, le seul parti qu'il avoit à prendre étoit de se retirer dans un lieu sûr, d'où il pût entretenir les inquiétudes du cardinal Mazarin. Mais il se piqua de suivre une conduite toute contraire, en déclarant fiérement, qu'il ne quitteroit pas le pavé de Paris. Sotte vanité, qui pouvoit toute seule être la cause de sa perte, puisque c'étoit donner à entendre à la cour qu'il lui restoit encore des moyens de renouveller les désordres passés. La vérité est pourtant, qu'il ne cherchoit qu'à s'accommoder avec le cardinal Mazarin, & qu'il s'imaginoit que le meilleur moyen étoit de lui faire peur, en affectant une fierté qui certainement n'étoit plus de saison, & qui n'étoit plus soutenue des moyens réels ni d'aucune ressource essentielle. C'est ce que le cardinal Mazarin savoit fort bien, quoiqu'il feignît de l'ignorer, traitant toujours avec le cardinal de Retz, comme s'il eut été en état de lui nuire, & lui faisant témoigner beaucoup de disposition à le satisfaire. Mais il savoit bien faire naître des difficultés pour se dispenser de conclure, se plaignant entr'autres

choſes, de ce que le cardinal de Retz ſe ſervoit de trop de gens pour négocier avec lui. Cette diverſité de perſonnes, & même ſouvent de propoſitions, ne lui permettoit pas de ſe déterminer à rien. Et en cela il faut convenir que le cardinal Mazarin avoit raiſon. Car la facilité du cardinal de Retz étoit ſi grande, qu'il ne refuſoit aucun de ceux qui lui offroient leur médiation, quoique ſes meilleurs amis lui repréſentaſſent ſouvent les dangereuſes conſéquences de cette conduite. Mais il étoit environné de gens qui trouvoient leur compte à cette confuſion, & qui plus occupés de leurs intérêts que des ſiens, tâchoient de s'intriguer dans ſes négociations pour faire leurs affaires à ſes dépens.

La princeſſe Palatine avoit toujours eu plus de part que perſonne à ſa confiance, & malgré les traverſes des autres, elle avoit eu l'adreſſe de reduire la négociation en des propoſitions moins vagues & plus préciſes de part & d'autre, le cardinal Mazarin s'étant engagé de faire donner la direction des affaires au cardinal de Retz, s'il vouloit aller à Rome, & de lui procurer des abbayes, des penſions, & tout ce qui ſeroit néceſſaire pour ſoutenir la dignité de ſon caractere dans cette cour. Mais il ne ſe contentoit pas de cela, & comme il

avoit plusieurs personnes considérables qui s'étoient attachées à lui, il demandoit trois gouvernemens de places importantes, pour le duc de Brissac, pour le marquis de Fosseuse, & pour le sieur d'Argenteuil, une abbaye de vingt mille livres de rente pour l'abbé Charrier, une charge de secrétaire d'état pour le sieur de Caumartin, & une somme d'argent pour le sieur Joli, ou l'emploi de secrétaire des commandemens de M. le duc d'Anjou. Dans le commencement la princesse Palatine s'étoit chargée de faire accepter toutes ces conditions : mais quand elle vit le roi de retour à Paris, & que les craintes du cardinal Mazarin n'étoient plus si pressantes, elle changea bientôt de sentiment, & dit nettement au cardinal de Retz, que puisqu'il avoit fait la faute de laisser revenir le roi, il n'étoit plus question de marchander, & qu'il falloit absolument se contenter de ce qu'on lui offroit, sans penser à ses amis, dont on se souviendroit en tems & lieu.

De tous les amis du cardinal de Retz, il n'y eut que Joli qui appuyât ce sentiment. Il lui représentoit sans cesse le péril où il s'exposoit, s'il en usoit autrement, & que ne pouvant espérer d'obtenir les graces qu'il souhaitoit pour un petit nombre de ses partisans, il ne devoit pas trop

s'y opiniâtrer, quand ce ne feroit que pour ne pas décourager les autres, qui auroient lieu de se plaindre de cette préférence. Le cardinal de Retz étoit assez disposé à suivre ce conseil, & si le sieur de Caumartin eut été à Paris, il y a bien de l'apparence que lui & Joli l'auroient déterminé, se mettant peu en peine l'un & l'autre de leurs intérêts particuliers. Mais Caumartin ayant été obligé d'aller à Poitiers pour se marier, Joli ne se trouva pas assez fort pour tenir tête au duc de Brissac, à l'abbé Charrier, & à d'autres gens intéressés, dont il étoit continuellement obsédé. Au commencement le duc de Brissac n'avoit eu que très-peu de part aux affaires du cardinal de Retz : mais il s'étoit depuis quelque tems si bien mis avec lui, & par des voies si agréables, en lui ménageant des parties de plaisir, qu'il étoit fort difficile de faire prendre d'autres résolutions au cardinal, que celles qui lui étoient inspirées par le duc. La principale de ces parties de divertissement vint du commerce que le duc de Brissac avoit avec mademoiselle de la Vergne, belle-fille du chancelier de Chiverni, parent du cardinal. Cette demoiselle qui étoit fort bien faite, avoit pour voisines mesdemoiselles de la Loupe, dont l'ainée étoit une des plus belles personnes de France:

& comme il y avoit une porte de communication d'une maiſon à l'autre, mademoiſelle de la Loupe étoit à tous momens chez mademoiſelle de la Vergne, où le cardinal & ce duc alloient ſouvent la nuit entretenir ces deux demoiſelles. Le cardinal de Retz s'étoit fait faire, pour ces viſites nocturnes, des habits fort riches & fort galans, ſuivant ſon humeur vaine, qui le portoit à ſe tenir ordinairement le jour auſſi-bien que la nuit paré d'habits extraordinairement magnifiques, dont on ſe moquoit dans le monde. Outre ces rendez-vous de galanterie, le duc engageoit ſouvent le cardinal dans des parties de promenade, ou de chaſſe, dans leſquelles ce prélat s'ouvroit à lui de ſes affaires les plus ſecretes, juſqu'à lui découvrir ſon commerce avec la princeſſe Palatine, que le duc trouva bientôt le moyen de lui rendre ſuſpecte, en lui repréſentant que ſes frayeurs étoient purement politiques & affectées, pour le faire venir au but du cardinal Mazarin, & lui faire ſa cour à ſes dépens. Le duc ajoutoit que cette princeſſe n'avoit plus de crédit, & qu'il feroit bien mieux de traiter directement avec la reine, qui ne ſe rendroit pas ſi difficile ſur les conditions, ou avec Servien qui avoit été rappellé depuis peu, & qui avoit alors toute la

confiance de S. M. Cette penſée de traiter avec Servien venoit de madame la ducheſſe de Leſdiguieres, amie du duc de Briſſac, qui cherchoit depuis long-tems un prétexte pour entrer dans les affaires du cardinal de Retz ſon couſin, & qui crut en avoir trouvé un admirable. Servien alla remercier le cardinal de la maniere obligeante dont il avoit été reçu dans ſa maiſon de Beaupreau pendant ſon exil : mais en effet pour inſinuer par ce moyen à ce cardinal l'envie de retourner au Louvre, en lui faiſant entendre qu'un léger compliment à la reine mettroit les choſes en état d'être terminées dans un moment. La ducheſſe de Leſdiguieres donna dans ce panneau, & y fit tomber aiſément le duc de Briſſac, parce que les diſcours de Servien s'accommodoient à leurs deſſeins & à leurs intérêts. Ils ne ſavoient pas l'un & l'autre que Servien & l'abbé Fouquet ne s'étoient raccommodés, que dans le deſſein de perdre le cardinal de Retz, & d'empêcher ſa réconciliation avec le cardinal Mazarin, prévoyant bien que ſi elle ſe faiſoit une fois, ils ne ſeroient plus que des ſerviteurs inutiles, & ſans conſidération. Dans ce deſſein ces deux MM. avoient prévenu l'eſprit de la reine, en lui faiſant entendre qu'elle ne parviendroit jamais à faire revenir le

cardinal Mazarin, ſi elle ne s'aſſuroit auparavant du cardinal de Retz, dont ils empoiſonnoient la conduite, en faiſant remarquer à S. M. qu'il n'alloit plus au Louvre, & qu'il affectoit de ſe promener tous les jours dans les rues de Paris, & de ſe vanter publiquement qu'il n'en quitteroit pas le pavé. Ces diſcours ne manquerent pas de produire leur effet dans l'eſprit de la reine, qui dans le fond haïſſoit toujours le cardinal de Retz, quoiqu'elle n'ignoroit pas les ſervices qu'il lui avoit rendus : & les choſes furent pouſſées ſi avant, qu'elle donna ſon conſentement pour l'arrêter, au ſieur de Pradelle, capitaine aux gardes, ſoit mort ou vif, & de l'attaquer dans le rues, s'il refuſoit d'aller rendre ſes reſpects à L. M. L'abbé Fouquet ſe chargea du ſoin de diſpoſer toutes choſes pour cette exécution violente, pendant que Servien tâcheroit d'engager le cardinal d'aller au Louvre par le moyen de madame de Leſdiguieres, & du duc de Briſſac, qui lui donnerent tant d'ombrage contre la princeſſe Palatine, qu'elle lui devint ſuſpecte, & qu'il entra lui-même en commerce avec Servien. Cependant Joli qui voyoit toutes choſes, ne ceſſoit de repréſenter au cardinal les inconvéniens qui pouvoient en arriver, ſuivant les avis de la princeſſe Palatine : mais

comme le comte de Montreſor & Argenteuil appuyoient les viſions du duc de Briſſac, le premier dit hautement qu'il tenoit en toutes renconrres pour des *Schelmes*, ceux qui conſeilloient au cardinal de négliger les intérêts de ſes amis. Joli ne fut point écouté, la princeſſe Palatine devint ſuſpecte, & le cardinal de Retz n'eut pas la force de réſiſter au comte de Montreſor, ni à ſes autres amis de la même cabale, dans la crainte de les perdre.

L'abbé Charrier n'étoit pas moins vif que le duc de Briſſac, étant fortifié dans les mêmes ſentimens par les raiſonnemens du maréchal de Villeroi, du grand prévôt de l'hôtel, & de l'abbé de Sourches ſon frere, avec leſquels il avoit toujours entretenu un commerce particulier, de maniere qu'il concouroit preſque avec eux ſans ſavoir ce qu'il faiſoit : l'envie qu'il avoit de ſortir promptement d'affaire à ſon avantage, lui faiſant écouter trop aiſément ce qui pouvoit flatter ſes deſirs. Ainſi le duc de Briſſac & lui s'étant trouvés de même humeur & de même opinion, ils gouvernoient entiérement le cardinal de Retz avec d'autant plus d'empire, qu'ils entroient l'un & l'autre dans ſes plaintes ſecretes, où l'abbé s'étoit intrigué de tout tems, ne le perdant preſque point de vue, & l'en-

gageant presque tous les jours dans de nouvelles parties aux environs de Paris, où il n'étoit ordinairement suivi que de deux domestiques.

L'abbé Fouquet s'étant chargé de faire prendre le cardinal de Retz mort ou vif, & ayant été informé de ses parties de promenade, commença de concerter des mesures pour l'exécution de son dessein, qui auroit assurément été fort aisé, en l'attaquant dans une de ces occasions. Ce dessein alloit à le faire périr en secret par assassinat & en trahison; mais il en fut détourné par deux raisons. La premiere fut un reste de répugnance & de honte dans l'esprit de la reine pour une action si étrange. S. M. questionnant cet abbé pour savoir comment il s'y prendroit pour en dérober la connoissance au public, il lui répondit qu'elle s'en reposât sur lui, & qu'il le feroit expédier en lieu & de sorte que rien ne seroit découvert : après quoi il le feroit saler. Ces paroles comme l'on voit dénotent une méchanceté si noire, qu'on aura sans doute peine à les croire; mais elles sont pourtant très-vraies. L'autre raison qui empêcha la reine de presser l'exécution de cette entreprise vint des négociations de Servien, qui donnerent lieu d'espérer que le cardinal se laisseroit persuader

d'aller au Louvre où il seroit plus aisé de s'assurer de sa personne, sans en venir à ces fâcheuses extrêmités. D'ailleurs le cardinal Mazarin ayant été consulté sur ce projet, ne l'avoit pas approuvé, dans la crainte sans doute de s'attirer de nouveaux embarras, & des obstacles insurmontables à son retour, par le moyen des parens & des amis du cardinal de Retz, qui n'auroient apparemment pas manqué de se joindre au parti de M. le prince pour le traverser.

La cour de Rome donnoit aussi de l'inquiétude au cardinal Mazarin, qui savoit bien que le pape n'étoit pas de ses amis, & que le sacré college n'approuveroit pas une action de cette nature sur un de leurs confreres. Ces considérations garantirent pour un tems la cardinal de Retz de l'abbé Fouquet, qui ne laissa pourtant pas d'entretenir ses pratiques pour observer ses démarches, faisant suivre son carosse tout le long du jour, & tâchant de corrompre ses domestiques, pour découvrir l'heure où il sortoit, & les lieux où il alloit pendant la nuit. Mais il arriva heureusement qu'un de ceux auxquels il s'adressa étoit fils d'un bourgeois de Paris, qui ayant obligation au cardinal de Retz, découvrit ses menées, ajoutant qu'un nommé du Fai, homme d'affaires, demeurant près de S. Paul, tâ-

hoit de corrompre l'argentier de ce cardinal, nommé Pean. Sur cet avis, Joli yant été chez Pean pour l'interroger, il épondit sans se troubler, qu'il étoit vrai u'il avoit vu plusieurs fois ce Fai chez son ere l'orfévre, & qu'il lui avoit demandé es nouvelles de son éminence, à quoi il 'avoit pas fait d'attention, mais qu'il ne ui avoit jamais rien donné ni offert pour e séduire. Sur cela Joli l'ayant assuré qu'on e doutoit point de sa fidélité, lui ordonna e feindre d'écouter cet homme, pour tâcher le tirer de lui le secret de ce complot. Cela ut commencé, mais mal suivi de la part lu cardinal de Retz qui se contenta d'informer le duc de Brissac, le comte de Montresor & l'abbé Charrier, des avis qu'il voit reçus, comme aussi d'une lettre du P. Thomas, que celui-ci avoit écrite au P. le Gondy, pour l'avertir du danger dont on fils étoit menacé. Mais il plut à ces MM. de traiter tous ces avis de terreur panique, & de dire que c'étoient des artifices de la princesse Palatine, pour empêcher le cardinal d'aller au Louvre, dans la crainte qu'il ne s'accommodât avec la reine sans sa participation, & afin de prolonger les négociations, qui lui attireroient de la considération & du mérite. Dans le fond le cardinal de Retz n'étoit pas du

même avis, mais il n'osoit pas les con tredire. Joli remarqua cela & lui propos d'aller à Mezieres ou à Charleville che: le duc de Noirmoutier, ou chez le vicomt de Bussy-Lamet, d'où il pourroit lui-mêm traiter avec le cardinal Mazarin sans la mé diation de la princesse Palatine, ni de per sonne. Il lui représenta que c'étoit le moyer le plus sûr pour sortir promptement d'af faire, & pour obtenir plus facilement le conditions qu'il demandoit, par la craint que le cardinal Mazarin auroit de le voi dans un lieu qu'il pourroit livrer à M. l prince en s'accommodant avec lui. Cett ouverture plut fort au cardinal de Retz qui l'auroit sans doute suivie, s'il avoit ét encore le maître de lui-même. Mais le nouveaux confidens n'avoient garde d'y con sentir. Ils vouloient absolument demeure les maîtres de son accommodement, don ils espéroient tirer de grands avantages. C'es pourquoi ils faisoient parler Servien en de termes qui représentoient les choses si prête à exécuter, qu'il sembloit que tout devoi être conclu dans un quart-d'heure d'entre tien avec la reine.

La proposition de Joli ayant donc éte éludée par leurs artifices, le cardinal de Retz résolut enfin d'aller au Louvre. Cependant il écouta encore un nouvel expé-

lient imaginé par le même Joli, pour rompre, ou du moins différer cette visite. Ce fut d'écrire à M. l'évêque de Châlons son ami, pour le prier de faire savoir au cardinal Mazarin les dispositions où il étoit de l'aller trouver en tel lieu qu'il voudroit pour traiter lui-même avec lui & convenir ensemble de leurs faits.

Cette lettre fut écrite du consentement de tout le monde, & M. de Châlons l'ayant reçue s'acquitta aussi-tôt de sa commission auprès du cardinal Mazarin. Mais le duc de Brissac & ses associés n'eurent pas le tems d'en attendre la réponse; & comme Servien les pressoit extraordinairement, ils firent tant par leurs importunités, qu'ils l'engagerent enfin à leur donner sa parole pour le jeudi 18 décembre 1652. Dans l'incertitude de ce qui pouvoit arriver, le cardinal eut la précaution de brûler lui-même tous ses papiers & de remettre sa cassette entre les mains de Joli, où il ne restoit que ses chiffres. Il ne garda dans ses poches qu'une lettre du roi d'Angleterre & la moitié d'un sermon qu'il devoit prêcher à Notre-Dame le dernier dimanche de l'avent, comme il avoit déja fait le premier. Il arriva cependant un petit incident qui pensa rompre encore une fois cette résolution. Ce fut le retour du sieur de Cau-

martin, qui revint enfin ſur les inſtance réitérées de Joli, la veille de cette fatal viſite. Il deſcendit chez Joli. Après une con férence ſommaire ſur l'état des choſes, il allerent enſemble chez le cardinal, auque Caumartin ayant dit d'abord qu'il le croyoi perdu ſur ce qu'il venoit d'entendre, l prélat n'en voulut pas demeurer d'accord & après avoir expoſé ſes raiſons, il con clut que la cour pouvoit bien prendre l réſolution de le faire aſſaſſiner, dont il n la croyoit pas capable, mais qu'elle n'oſeroit le faire arrêter, la choſe étant ſan exemple, & d'une périlleuſe conſéquenc dans la conjoncture des affaires préſentes. Dans toute cette converſation il prit un grand ſoin de cacher à Caumartin ſa grande liaiſon avec le duc de Briſſac & ſes nouveaux confidens, qui avoient tous une grande jalouſie contre lui. Tout ce que put dire Caumartin pour détruire ſes raiſons ne ſervit de rien, & dans la vérité il ne s'y oppoſa pas avec la vigueur & la fermeté que Joli s'en étoit promiſe : ſoit qu'il ne fût pas ſuffiſamment inſtruit de l'air du bureau, & peut-être par déférence aux volontés du cardinal qui avoit pris ſa réſolution, & qu'il n'oſa pas combattre ouvertement. Il demeura donc ferme, quoique la princeſſe Palatine, trois heures avant qu'il ſortît,

lui envoyât dire encore une fois par le baron de Pennacors, qu'elle le conjuroit de ne rien précipiter, & de demeurer chez lui pendant quelques jours en attendant la réponse du cardinal Mazarin, qui leveroit toutes les difficultés. Joli eut beau insister là-dessus, & y joindre les remontrances, cela fut inutile & ne servit qu'à augmenter les emportemens de l'abbé Charrier, qui s'étoit rendu au petit archevêché dès sept heures du matin, & qui persécutoit à tout moment le cardinal de monter en carosse. C'est ce qu'il fit enfin sur les neuf heures, avec quelqnes autres personnes qui l'accompagnerent jusqu'au Louvre. Etant arrivés ils monterent d'abord à l'appartement du maréchal de Villeroi, d'où l'on envoya savoir ce que le roi faisoit : & comme on rapporta que S. M. sortoit de sa chambre pour aller chez la reine, le cardinal partit, & au bas de l'escalier il rencontra le roi, qui lui dit en partant : *Ah ! vous voilà donc, M. le cardinal, je vous souhaite le bon jour.* Le roi entra ensuite dans la chambre de la reine, qui voyant paroître le cardinal de Retz, lui dit assez brusquement : *M. le cardinal, on m'a dit que vous avez été malade ; on le voit bien à votre visage. Mais il paroît pourtant assez bon*

pour juger que le mal n'a pas été grand. La conversation finit là, sans que S. M lui dît un seul mot pendant le reste du tems qu'il fut en sa présence. Cette espece d'indifférence l'obligea de sortir un peu plu tôt qu'il n'avoit dessein de faire. Mais à peine fut-il hors de la porte, qu'il fut joint par M. de Villequier, qui l'ayant tiré vers une fenêtre de l'autre chambre, lui dit qu'il l'arrêtoit de la part du roi; & marchant à son côté, il lui fit prendre le chemin de sa chambre. Etant près d'y entrer le cardinal se tourna vers ceux qui l'avoient suivi, & leur dit qu'ils n'avoient qu'à se retirer, & qu'il étoit arrêté. Cela se passa sur les onze heures du matin, après quoi il fut conduit au bois de Vincennes sur les trois heures après midi. Cette nouvelle s'étant répandue aussi-tôt dans le Louvre, la reine dit qu'elle louoit Dieu de ce qu'il n'y avoit point eu de sang répandu : ce qui fait bien voir que les ordres étoient donnés de la maniere qu'il a été dit. S. M. demanda aussi au sieur le Tellier si Joli étoit arrêté : à quoi il répondit que non, parce qu'il n'étoit pas venu au Louvre. La reine repliqua qu'il falloit donc aller chez lui pour le prendre : mais le sieur le Tellier lui représenta que cela pourroit être dangereux,

dangereux, attendu qu'il demeuroit dans le cloître, proche l'archevêché, où il pourroit arriver du désordre (*a*).

Joli eut donc le tems de se mettre en lieu de sûreté, après avoir hasardé d'aller chez le sieur Caumartin. Tous deux allerent par différens chemins chez le comte de Montresor, qui leur conseilla de se retirer, disant que sa maison seroit plus observée qu'aucune autre. Après cela Joli retourna au cloître, où il demeura deux ou trois heures, tâchant d'exciter le chapitre à entreprendre quelque chose de vigoureux en faveur du cardinal. Cela étoit fort imprudent, puisque s'il eût été pris, & qu'on lui eût fait son procès, comme on n'y auroit pas manqué, le cardinal de Retz étoit perdu sans ressource ; Joli étant dépositaire des secrets les plus délicats & les plus importans. Enfin s'étant laissé persuader par les remontrances du marquis de Château-renaud, de l'abbé d'Hacqueville, & du sieur Daurat, conseiller au parlement, il monta dans le carosse du dernier, qui le mena

---

(*a*) Le cardinal de Retz se précipita par la même présomption qui perdit le duc de Guise à Blois. Ils s'imaginoient l'un & l'autre qu'on n'oseroit attenter à leur personne, sans réfléchir que le plus dangereux état pour un sujet, c'est de se rendre redoutable à son souverain.

dans une maiſon particuliere, où il paſſa la nuit à écrire aux amis du cardinal de Retz.

La providence toute ſeule conſerva Joli dans cette occaſion, le cardinal de Retz l'ayant preſſé autant qu'il le put d'aller avec lui au Louvre, juſqu'à lui reprocher qu'il avoit peur, pour le piquer d'honneur. Cela penſa déterminer Joli à le ſuivre : mais enfin ayant fait réflexion au riſque qu'il y avoit pour le cardinal lui-même, il prit congé de lui, & lui dit en le quittant, que puiſqu'il vouloit ſe perdre, il falloit qu'il ſe perdît tout ſeul, & que peut-être il ſeroit aſſez heureux pour aider à le tirer un jour de l'abyme où il alloit ſe précipiter : ce qui eſt effectivement arrivé, comme on le verra dans la ſuite de ces Mémoires.

Il eſt étonnant combien peu de gens s'intéreſſerent à la priſon du cardinal de Retz, & combien il y en eut qui s'en réjouirent, même entre les frondeurs. On diſoit hautement, il n'a que ce qu'il mérite pour avoir abandonné M. le prince, & s'être employé comme il a fait au retour du roi : il n'y eut que le chapitre de Notre-Dame & les curés de Paris, qui en témoignerent du reſſentiment. Aux premieres nouvelles que les chanoines en eurent, ils s'aſſemblerent extraordinairement, & réſolurent de prier M. l'archevêque de Paris de ſe join-

dre à eux, pour aller demander sa liberté. Plusieurs curés qui se trouverent dans le même tems à l'archevêché firent les mêmes instances, & le nonce du pape qui s'y rencontra pour le même sujet les exhorta tous à faire leur devoir, les assurant qu'ils seroient soutenus avec vigueur du côté de Rome, & par lui-même en tout ce qui dépendroit de son pouvoir. Mais M. l'archevêque s'excusa, sous prétexte d'indisposition, & remit la partie au lendemain, quoiqu'il fût fortement sollicité d'y aller sur le champ par le P. de Gondy son frere & pere du cardinal de Retz, & par la duchesse de Lesdiguieres sa niece, qui s'avisoit un peu trop tard de chercher du remede au mal dont elle étoit la cause.

Cette nonchalance de l'archevêque rallentit un peu les bonnes intentions du clergé: mais le chapitre alla son chemin, & ordonna des prieres de quarante heures pour la liberté du cardinal, avec l'exposition du S. Sacrement, qui dura trois jours entiers, quoique le sieur le Tellier leur eût porté un ordre du roi pour faire cesser cette dévotion où il se trouvoit beaucoup de monde. Les chanoines refuserent d'obéir, & quelques-uns même parlerent en des termes si forts, que la cour vit bien qu'il ne falloit pas presser cette affaire; de sorte que

ſi l'archevêque avoit marqué un peu plus de réſolution, & menacé des cenſures eccléſiaſtiques, il y a bien de l'apparence que la cour auroit été obligée de le relâcher. Car le chapitre & les curés étoient réſolus de fermer Notre-Dame & toutes les égliſes, ſi l'archevêque les eut voulu appuyer, ce qui auroit cauſé un étrange déſordre, d'autant plus que le parti de M. le prince étoit devenu beaucoup plus conſidérable.

Mais l'archevêque étoit bien éloigné de prendre parti dans cette affaire, tant par ſa foibleſſe naturelle qui étoit connue de tout le monde, que par une jalouſie ridicule qu'il avoit conçue de ſon neveu, depuis ſa promotion au cardinalat. Ainſi quoiqu'à la fin il fût obligé d'aller faire au roi les remontrances dont il avoit été chargé par tout le clergé, il s'en acquitta ſi mal, que la reine lui ayant reproché les prieres de quarante heures, il répondit qu'elles ne s'étoient pas faites par ſon ordre, mais par celui du chapitre. Après cela S. M. l'ayant tiré à part, & lui ayant dit quelques petits mots de douceur avec des aſſurances que ſon neveu n'auroit aucun mal, il s'en contenta, & crut avoir beaucoup fait pour lui, laiſſant tous les eccléſiaſtiques peu ſatisfaits de ſa conduite, qui leur lioit en quel-

que façon les mains, & ne leur permettoit pas de rien entreprendre davantage. Cependant le chapitre ne laissa pas de nommer des députés pour examiner les moyens de secourir le cardinal de Retz, & ordonna que l'on diroit tous les jours à la fin de l'office un pseaume en chant lugubre avec une oraison pour sa liberté. Mais on en demeura là par la lâcheté de l'archevêque & de la plupart des parens ou amis du prisonnier qui le négligerent tellement, qu'on n'auroit pas seulement eu de ses nouvelles, sans la présidente de Pommereuil qui pratiqua dès les premiers jours deux commerces différens, par le moyen desquels le cardinal écrivoit & recevoit des lettres assez souvent.

Cette dame étoit depuis long-tems amie du cardinal de Retz, & il est certain qu'il avoit plus d'inclination & d'estime pour elle que pour toutes celles auprès desquelles il s'étoit attaché. Aussi peut-on dire qu'elle méritoit cette distinction, l'ayant toujours obligé sans intérêt, & sans avoir voulu prendre la moindre part dans les affaires, pour en profiter comme les autres. Elle en usa même si généreusement dans cette rencontre, qu'elle engagea ses bijoux & ses pierreries pour le service du cardinal, pendant que ses parens refusoient de faire la

moindre dépenſe ou démarche pour le ſoulager.

La ducheſſe de Leſdiguieres fit auſſi une choſe à bonne intention, & qui pouvoit lui être utile, mais qui penſa le perdre : car s'étant imaginée qu'il pourroit avoir beſoin de contre-poiſon, elle en donna deux petites boîtes au marquis de Villequier qui l'avoit arrêté, pour les lui faire tenir. Mais le marquis les ayant auſſi-tôt remiſes entre les mains de la reine, S. M. propoſa la choſe au conſeil, où Servien fut d'avis d'en ôter le contre-poiſon, & d'y mettre du poiſon véritable pour être enſuite rendu au priſonnier. Lâche conſeil ! mais le ſieur le Tellier opina au contraire, & dit qu'il n'y avoit qu'à jetter les boîtes & n'en plus parler. La reine ſuivit cet avis, fort irritée contre la ducheſſe, de ce qu'elle l'avoit priſe pour une empoiſonneuſe. Dans la ſuite cependant ſa colere s'appaiſa, madame de Leſdiguieres s'étant chargée de porter le cardinal de Retz à faire tout ce que la cour ſouhaiteroit de lui.

Le ſieur de Caumartin ſervit auſſi le cardinal en véritable ami : & comme la cour l'avoit laiſſé libre, pendant que Joli étoit obligé de ſe tenir caché, ils ſe virent pluſieurs fois la nuit, pour concerter enſemble la maniere dont il falloit conduire ſes

affaires. Mais comme ils ne pouvoient rien faire ſeuls, & qu'il falloit engager le plus de monde qu'il ſe pourroit, ils jugerent à propos de faire bonne mine au duc de Briſſac & à la ducheſſe de Leſdiguieres, au comte de Montreſor, à l'abbé Charrier & au ſieur d'Argenteuil, laiſſant là les ecclairciſſemens pour une autre ſaiſon. Ainſi ayant propoſé à la ducheſſe de Leſdiguieres, chez qui le duc de Briſſac ſe tenoit caché, de recevoir chez elle les amis du cardinal, pour prendre des meſures enſemble, ils ſe trouverent deux ou trois fois avec Argenteuil, qui faiſoit auſſi pour le comte de Montreſor. Ce dernier ne put paroître, ni ſe commettre, à cauſe de quelques mauvaiſes affaires.

Ces conférences auroient pu produire quelque choſe de bon, ſi l'on avoit exécuté ce qui y fût réſolu : ſavoir que l'abbé Charrier iroit inceſſamment à Rome, pour agir auprès du pape, (à quoi il ne ſe réſolut qu'avec bien de la peine, après qu'on lui eut aſſuré un fonds pour ſa ſubſiſtance;) que Joli iroit en Bretagne trouver le duc de Retz, pour l'exhorter de ſe joindre au prince de Conti & au comte du Doignon, qui tenoient encore dans Bourdeaux & dans Brouage pour M. le prince. Le duc de Briſſac promit de ſe rendre dans ces quar-

tiers-là, pour appuyer les propoſitions de Joli. On réſolut auſſi que l'abbé de Lamet ſeroit prié d'aller à Meziere & à Charleville, pour engager le vicomte de Buſſi & le marquis de Noirmoutier, gouverneurs de ces deux places, à ſe déclarer en faveur du cardinal de Retz en traitant avec M. le prince, & dans un beſoin, avec les Eſpagnols. Si tous ces projets avoient réuſſi, le cardinal Mazarin ſe ſeroit trouvé embarraſſé plus que jamais. Cependant il arriva de tous côtés le contraire de ce qu'on avoit eſpéré. Il n'y eut que le duc de Noirmoutier qui fit bonne contenance, & qui parut être dans la réſolution de ſe déclarer: ce qu'il auroit fait apparemment, s'il avoit été mieux ménagé, & ſi Joli avoit pu aller de ce côté-là, comme il en avoit grande envie, pour le faire ſouvenir de la parole qu'il lui avoit pluſieurs fois donnée, de tirer le canon en faveur du cardinal de Retz, s'il lui arrivoit jamais de tomber dans la diſgrace de la cour, quoiqu'il n'eût pas grand ſujet d'être content de lui. Cela eſt d'autant plus vraiſemblable, que madame de Noirmoutier, deux heures après que le cardinal fut arrêté, avoit envoyé chez Joli, pour le prier de ſe retirer chez elle, & pour lui offrir de le faire paſſer à Charleville, où étoit alors M. de Noirmoutier,

qui lui avoit donné un ordre exprès de faire ce qu'elle faisoit. Joli représenta tout cela au duc de Brissac & à la duchesse de Lesdiguieres ; mais le duc ne voulut jamais consentir au voyage, disant qu'il étoit bien plus important d'agir auprès du duc de Retz, qui devoit commencer, & qui étoit bien plus en état de former un parti que personne, étant maître de Belle-Isle, & à portée de se joindre à M. le prince de Conti, & au comte du Doignon, après quoi le duc de Noirmoutier ne manqueroit pas de faire ce qu'on souhaiteroit de lui. Cette raison étoit plausible, & Caumartin s'y rendit : mais dans le fond le duc de Brissac avoit ses vues particulieres, & craignoit que le duc de Noirmoutier venant à se déclarer chef du parti, il ne lui fît perdre toute la considération qu'il pouvoit y prétendre. Ainsi Joli fut obligé de partir pour le pays de Retz, où le duc de Brissac avoit promis de le suivre incessamment. Cependant il ne lui tint pas parole. Il laissa passer six semaines entieres sous différens prétextes, mais dans la vérité pour consoler un peu plus long-tems la duchesse de Lesdiguieres ; & peut-être aussi madame de la Vergne. Enfin pourtant ce duc étant arrivé à Machecoul, où étoient le duc & la duchesse de Retz

avec le vieux duc ſon pere, il commença dans ſon ſtyle ordinaire, à parler en homme qui ſouhaitoit de faire quelque choſe, & qui avoit les meilleures intentions du monde. Mais Joli s'apperçut bien qu'il n'y avoit pas grand fond à faire ſur lui, ayant découvert que lorſqu'il étoit ſeul avec le duc & la ducheſſe de Retz, il leur parloit d'une maniere toute différente. La différence qu'il y avoit entre ces MM., étoit que le vieux duc diſoit franchement qu'il n'y avoit rien à faire, & qu'il falloit ſe tenir en repos: au lieu que les ducs de Briſſac & de Retz avec la ducheſſe affectoient de dire à tous propos, qu'ils étoient dans la réſolution de ſe réunir & d'agir tout de bon. Mais tous leurs beaux diſcours ſe terminerent dans une partie de chaſſe, où il ſe trouva près de cent gentilshommes du Poitou qui buvoient fort bien, & qui le verre à la main diſoient devoir faire des régimens, dont on ne parla plus le lendemain qu'ils retournerent chez eux.

Les ducs de Retz & de Briſſac crurent auſſi faire beaucoup, en écrivant une lettre au roi ſur la détention du cardinal de Retz, s'imaginant que cette épître produiroit un grand effet. Cependant ils avoient ſi grande peur qu'elle ne leur fît des affaires à la cour, qu'ils paſſerent trois ou

quatre jours à en examiner les ſyllabes, les points & les virgules. Joli eut bien de la peine à trouver des termes & des expreſſions aſſez foibles pour s'accommoder à leur goût. Voilà tout ce qui ſe fit au voyage de Machecoul, hors que le duc de Briſſac prit quelques meſures avec la ducheſſe pour ſe donner de leurs nouvelles, ne cherchant tous deux que les moyens de paroître vouloir faire ce que dans le fond ils ne vouloient point. Après cela, le duc de Briſſac s'en retourna chez lui, & toutes les belles eſpérances qu'ils avoient données s'évanouirent. Il excuſa ſa foibleſſe par celle des autres, & tâcha de rejetter toute la faute ſur les ducs de Retz, principalement ſur ſon beau-pere, dont il diſoit n'oſer combattre les ſentimens : conduite qu'il tint toujours pendant la priſon du cardinal de Retz, & dans des occaſions même fort preſſantes, où le duc de Retz affecta de le conſulter, pour avoir ſa revanche & pouvoir s'excuſer à ſon tour ſur lui. La premiere occaſion fut l'arrivée d'un gentilhomme de M. le prince de Conti nommé Mazerolle, dépêché par ſon maître pour offrir au duc de Retz des troupes, de l'argent, & tout ce qui dépendoit de lui pour ſe déclarer. La ſeconde fut un meſſage de la même nature, de la part de M. le prince,

qui offrit encore des choſes plus poſitives par le canal d'un gentilhomme nommé Saint-Marc, qui fut préſenté au duc de Retz par le marquis de Châteaurenaut ſon parent, fort brave homme, qui mouroit d'envie de faire quelque choſe d'important pour le cardinal de Retz. Mais le duc de Retz répondit aux deux envoyés d'une maniere ſi ambigue, & le duc de Briſſac ayant été conſulté fut ſi long-tems à former ſon avis, & le donna enſuite d'une maniere ſi froide & ſi peu déciſive, qu'il étoit aiſé de voir qu'ils n'avoient ni l'un ni l'autre envie de rien faire. Ce fut auſſi ce que le marquis de Châteaurenaut dit en parlant à Joli, qui ne l'avoit déja que trop remarqué, en lui conſeillant de ne perdre pas davantage de tems avec lui, & d'aller plutôt trouver le duc de Noirmoutier. Joli en avoit toujours grande envie, & il penſa partir bruſquement; mais il en fut empêché encore une fois par Caumartin, qui lui écrivit ſi fortement là-deſſus, qu'il fut obligé de demeurer à Machecoul, quoiqu'il sût fort bien qu'il n'y avoit rien à eſpérer de ce côté-là : il ne laiſſoit pourtant pas de preſſer ces MM. mais ils éluderent toujours ſes pourſuites, ſous différens prétextes. L'accommodement de M. le prince de Conti & de Bourdeaux leur en fournit un,

dont ils étoient ravis dans l'ame, ſans ſe ſoucier de ce qu'on pouvoit dire du peu de ſoin qu'ils avoient eu de faire ce qui dépendoit d'eux pour l'empêcher, après les offres des deux princes. Le duc de Noirmoutier en fournit un autre, l'abbé de Lamet ayant écrit qu'il ne l'avoit pas trouvé diſpoſé à faire ce qu'on ſouhaitoit de lui, ce que les ducs de Retz & de Briſſac ne laiſſerent pas tomber à terre, diſant par tout qu'il ne tenoit pas à eux & qu'ils auroient été prêts à tout faire, ſi le duc de Noirmoutier avoit voulu ſe déclarer, pendant que lui de ſon côté, avec un peu plus de fondement, prétendoit & ſoutenoit que c'étoit au duc de Retz à donner l'exemple & le mouvement à tous les amis de ſon frere le cardinal.

C'eſt ainſi que ces MM. s'excuſant les uns ſur les autres éluderent tour à tour les propoſitions qui leur furent faites; tout le tems ſe perdant en voyages inutiles de Machecoul à Mezieres & à Charleville, la ducheſſe de Retz traverſant ſous main tout ce que Joli pouvoit faire, quoique d'ailleurs elle lui fît fort bonne mine, & qu'en parlant à lui elle affectât de blâmer ſon mari & le duc de Briſſac de leur peu de vigueur. Elle faiſoit même bien pis; car elle écrivoit à un nommé Vincent, créa-

ture du ſieur Servien, la plupart des choſes qui ſe paſſoient à Machecoul : ce qui alla ſi loin, que Malclerc ayant fait un voyage auprès du duc de Retz, dont il ſembloit qu'il remportât quelque choſe de plus poſitif qu'à l'ordinaire, & qui pouvoit engager le duc de Noirmoutier à ſe déclarer, la ducheſſe fit partir en même tems en poſte un nommé Dolot, dont la femme, ſœur de celle de Vincent, étoit ſa confidente depuis long-tems, pour informer Vincent de tout ce qui ſe paſſoit. Cela penſa être cauſe que Malclerc fût arrêté à Paris ; mais il ſe conduiſit ſi bien & il étoit tellement ſur ſes gardes, qu'il évita le piége.

Ce Vincent, ſa femme, & la Dolot étoient des gens de rien, vraie canaille, qui s'étoient introduits auprès de la ducheſſe de Retz en qualité de muſiciens, & qui étoient enſuite entrés peu à peu dans ſa confidence, en ménageant ſes intrigues avec Servien pendant ſon exil, dont elle lui avoit fait paſſer une bonne partie du tems dans Beaupreau & dans les autres terres du duc de Retz. Cela donna lieu à Servien d'envoyer la Dolot à Machecoul, pour avoir des nouvelles de ce qui s'y paſſeroit pendant la priſon du cardinal de Retz, & pour faire en ſorte que la du-

cheſſe, qui gouvernoit abſolument ſon pere & ſon mari, les empêchât de rien faire. Mais il n'étoit pas beſoin de tant de précautions contre des gens qui ne penſoient à rien moins qu'à ſecourir leur frere, particuliérement auprès de la ducheſſe, qui craignoit extrêmement de troubler ſon repos & les plaiſirs dont elle jouiſſoit alors dans ſon domeſtique.

D'un autre côté la ducheſſe de Chevreuſe & le marquis de Laigues qui pouvoient tout ſur l'eſprit du duc de Noirmoutier, agiſſoient à peu près de la même façon, faiſant bonne mine à Caumartin & aux autres amis du cardinal de Retz, pendant qu'ils écrivoient ſous main au duc de Noirmoutier de ne point ſe déclarer, parce que s'il l'eut fait, le marquis de Laigues n'auroit pu avec honneur ſe diſpenſer de ſe retirer à Charleville, & de quitter madame de Chevreuſe, ce qui lui auroit fait perdre ſa charge de capitaine des gardes du duc d'Anjou, & les occaſions d'augmenter conſidérablement ſa fortune. La ducheſſe de Chevreuſe craignoit auſſi pour elle-même, ſi Laigues ſe fût déclaré, parce que le cardinal Mazarin, qui étoit revenu ſix ſemaines après la priſon du cardinal de Retz, l'avoit chargée d'agir auprès du duc de Noirmoutier, dont elle s'étoit en quel-

que façon rendue responsable. Ainsi il étoit comme impossible que le prisonnier reçût aucun secours de ses parens ou amis.

Cependant le duc de Noirmoutier, qui n'avoit peut-être pas meilleure intention que les autres, continua à faire bonne mine, & à témoigner qu'il ne tenoit pas à lui qu'il ne se déclarât, ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, si le cardinal Mazarin eut continué de faire approcher l'armée du roi de sa place : le duc ayant dans ce même tems fait avancer à son secours celle des Espagnols, dans le dessein de les recevoir, s'il eût été pressé un peu davantage. Il avoit aussi déja donné plusieurs ombrages au cardinal de son raccommodement avec M. le prince, & il lui avoit écrit plusieurs fois, & envoyé des gentilshommes conjointement avec le vicomte de Bussi-Lamet, au sujet de la prison du cardinal de Retz. D'ailleurs il disoit toujours à l'abbé de Lamet, qu'il ne pouvoit se déclarer, à moins que le cardinal de Retz n'exigeât cela de lui expressément, parce qu'il savoit que la plupart de ses amis disoient que si l'on faisoit quelque chose, pour lors cela pourroit porter le cardinal Mazarin aux dernieres extrêmités, peut-être jusqu'à le faire empoisonner. A cela l'abbé de Lamet repliquoit qu'il n'étoit pas si aisé d'avoir des lettres

du cardinal de Retz, & que quand on pourroit en avoir, il n'étoit pas juste de l'exposer à se perdre lui-même sans ressource si elles étoient surprises. Le duc de Noirmoutier répondit qu'il savoit bien qu'on recevoit tous les jours de ses lettres, & que s'il avoit de la peine à lui écrire si précisément, il se contentoit qu'il écrivît à lui abbé de Lamet une simple lettre de créance, pour l'autoriser à lui dire positivement de sa part, qu'il le prioit de se déclarer, après quoi il promettoit de le faire. L'affaire paroissoit de cette sorte en assez bon état, & le duc de Noirmoutier auroit eu de la peine à s'en dispenser, si le cardinal de Retz eut voulu parler un peu plus clairement. Mais n'ayant pu s'y résoudre, il donna un beau champ au duc pour se disculper devant le monde : outre que dans la vérité plusieurs de ses amis doutoient si l'on devoit hasarder la chose dans la crainte du poison. Tous ceux qui appréhendoient de s'exposer, se servoient de ce prétexte, particuliérement la duchesse qui nuisoit autant au cardinal par ses frayeurs hors de saison, qu'elle lui avoit porté préjudice par ses folles espérances. Le P. de Gondy, quoique retiré du monde, avoit d'autres sentimens, & il faut dire à sa louange, qu'on ne lui proposoit jamais rien

de vigoureux qu'il n'allât au-devant: quoique les ducheſſes de Leſdiguieres & de Retz tâchaſſent de l'adoucir autant qu'elles pouvoient. Mais ce bon homme étoit ſi perſuadé du préjudice que la priſon de ſon fils portoit à l'égliſe, qu'il ne pouvoit goûter les raiſons contraires, diſant ſans ceſſe qu'il vouloit haſarder toutes les fortunes de ſa famille dans une occaſion ſi juſte & ſi ſainte.

Le plus grand obſtacle à tout cela fut l'irréſolution du cardinal de Retz, dans laquelle on le voyoit toujours. Il ne répondoit jamais préciſément, par la crainte de s'expoſer aux réſolutions violentes de la cour, dont les intentions ne lui étoient pas inconnues, après les ordres qu'il ſavoit qu'on avoit donnés à Pradelle en le chargeant de l'arrêter. Cette appréhenſion avoit dans la vérité tellement ſaiſi ſon eſprit, qu'elle paroiſſoit, quelque ſoin qu'il prît de la cacher, dans toutes ſes actions. Une des premieres fautes fut celle qu'il fit de négliger de ſe ſauver dans une occaſion que le préſident de Pommereuil & Caumartin avoient ménagée pour ſa liberté, en corrompant du Croiſat, exempt des gardes qui commandoit dans le donjon de Vincennes, & qui avoit promis de le mettre en liberté, moyennant une ſomme de cent

cinquante mille livres qui devoit être entre les mains d'une perſonne sûre. Cette affaire fut pouſſée fort loin, & le ſuccès en paroiſſoit infaillible ; mais le cardinal de Retz la rompit, en écrivant qu'il ne falloit pas ſe fier à du Croiſat, dont il ſe plaignoit beaucoup, & qu'il diſoit être de concert avec la cour pour le faire périr dans l'exécution du deſſein. Mais ce ſoupçon n'étoit fondé que ſur la timidité du cardinal, & la ſuite fit connoître clairement que du Croiſat agiſſoit de bonne foi. Cette intrigue ſe ménageoit avec une femme que du Croiſat entretenoit depuis long-tems, & qui offroit de ſe mettre en ôtage en tel lieu qu'on voudroit, en attendant l'exécution ; mais il arriva, lorſqu'on y penſoit le moins, que du Croiſat fut mis hors de Vincennes, ſur l'avis qu'il alla donner à Servien des offres qu'on lui faiſoit. Il fit cela par une grande précaution, pour aſſurer la cour de ſa fidélité, ſi par haſard l'avis lui en étoit donné d'ailleurs : ce qui n'eut pas l'effet qu'il s'étoit promis, la cour n'ayant pas jugé à propos de laiſſer un homme ſans biens, comme lui, plus long-tems expoſé à une tentation de cette nature. De-là il eſt aiſé de juger qu'elle n'avoit pas aſſez de confiance en lui, pour avoir concerté avec lui la perte du car-

dinal par une intrigue auſſi délicate que celle-là.

Quoi qu'il en ſoit, ce ne fut pas dans cette ſeule occaſion que le cardinal de Retz donna des marques de ſa foibleſſe & de ſon chagrin, qui ne paroiſſoient que trop dans toutes les lettres qu'il écrivoit à ſes amis, ſans parler de ce qu'il prenoit ſoin de leur cacher, comme la propoſition qui lui fut faite par Pradelle de concert avec la cour, de ſe démettre de ſon archevêché : ce qu'il écouta long-tems fort ſérieuſement ſans leur en rien dire.

Pradelle étoit la créature de Servien, qui lui fit donner exprès la commiſſion de garder le cardinal de Retz à Vincennes, pour ſe ſervir de lui afin de ménager l'eſprit du priſonnier, & lui inſpirer les ſentimens qu'il ſouhaiteroit ſur l'article de la démiſſion : à quoi la ducheſſe de Leſdiguieres aidoit autant qu'il lui étoit poſſible, ayant pour cet effet & ſous prétexte de le ſoulager dans la priſon, fait entrer le ſieur de Bragelonne (*a*) ſon ancien do-

(*a* On attribue la phrénéſie de Bragelonne à une autre cauſe. Il n'étoit pas entré en priſon pour porter le cardinal à ſe démettre, (car c'étoit l'homme du monde le moins propre à une négociation) mais pour lui tenir compagnie. La ſolitude le fit tomber dans une noire mélancolie, qui lui renverſa la tête.

mestique, & chanoine de Notre-Dame, homme fort timide & fort foible. Cet homme avoit ordre de le porter à se démettre; de lui dire que c'étoient les sentimens du P. de Gondy, & c'est ce qui n'étoit pas vrai, & de l'assurer que par ce moyen il seroit bientôt mis en liberté, avec des conditions avantageuses. Mais Caumartin & madame de Pommereuil ayant été informés de cette intrigue sourde, avertirent si bien le cardinal de Retz de prendre garde à ce que lui diroit Bragelonne, qu'au lieu d'écouter ses conseils, il s'en éloigna si ouvertement, que ce pauvre chanoine tomba dans une fievre chaude, & se coupa lui-même la gorge avec un rasoir.

Cependant le cardinal de Retz ne laissa pas d'écouter toujours les propositions de Pradelle, quoiqu'il ne se fiât pas à lui, & qu'il fût bien résolu à ne rien conclure par son moyen. Mais dans le fond il avoit formé déja le dessein d'exécuter la chose, comme il fit peu de tems après, n'attendant pour cela que des ouvertures plus favorables du côté de la cour, & le consentement de ses amis qui y étoient entiérement opposés, particuliérement Caumartin & plusieurs autres. Les choses étant en cet état, le cardinal Mazarin crut qu'il étoit tems de faire publiquement proposer au cardinal de Retz

de ſe démettre de ſon archevêché, afin de ſe diſculper auprès du pape & de quantité de perſonnes, qui ne s'étonnerent pas que le roi ſouhaitât de le voir hors de ce poſte, après tout ce qui s'étoit paſſé.

Ce prétexte étoit aſſurément le plus ſpécieux qu'on pût donner, pour faire entendre raiſon à Sa Sainteté, qui avoit fait faire pluſieurs inſtances, & qui avoit envoyé un nonce exprès, pour ſolliciter la liberté du cardinal (*a*). Et comme on n'avoit pas jugé à propos de recevoir ce nouveau nonce, il étoit en quelque façon néceſſaire de ſe juſtifier, dans la crainte que la cour de Rome ne portât les choſes plus loin, & ne prît des réſolutions fâcheuſes contre le cardinal Mazarin. Car ſuivant les bruits qui couroient, le pape vouloit le citer à Rome, & lui faire ôter ſon chapeau. Dans la vérité, ſi les amis du cardinal de Retz euſſent fait quelque choſe, il y a bien de l'apparence que le pape les auroit appuyés; Sa Sainteté ayant dit pluſieurs fois à l'abbé Charrier, que ſi l'on pouvoit mettre ſeulement deux mille hommes en armes en ſa faveur, il enverroit

(*a*) Le nonce eut ordre de s'arrêter à Lyon; & le pape ne pouſſa pas plus loin cette affaire, dans la crainte de commettre ſon autorité.

aussi-tôt un légat pour se mettre à leur tête, & agir de concert avec ses amis.

Il est vrai que la cour n'avoit presque plus lieu de rien craindre du côté des partisans du cardinal de Retz, ni de ses parens ; mais elle devoit toujours appréhender leur jonction à ceux de M. le prince : aussi avoit-elle des espions de tous côtés pour prévenir cet inconvénient, & afin d'observer les démarches des uns & des autres. Ayant été informée par l'un d'eux, que le nommé Breteval, marchand de dentelles dans la rue des Bourdonnois, entretenoit commerce avec M. le prince, elle donna ordre au lieutenant civil de l'arrêter, & de le conduire au bois de Vincennes, après avoir fait une perquisition exacte de tout ce qui étoit dans sa maison. Si cet officier s'étoit bien acquitté de sa commission, il auroit fait une capture importante en arrêtant le sieur de Marigni agent de M. le prince, qui y étoit logé & qui étoit encore au lit quand Breteval fut arrêté. Mais ayant entendu le bruit qui se faisoit dans la maison, il se leva tout nud en chemise & gagna le haut de la maison, sans que personne s'en apperçût. Delà grimpant sur les tuiles, il se coula par une lucarne chez le sieur Fardouel, secrétaire du roi & avocat au conseil : & ne se croyant

pas en sûreté dans le grenier, il descendit jusques dans la cave. La fraîcheur du lieu & de la saison ne lui auroient pas permis d'y faire un long séjour sans s'incommoder, si heureusement pour lui une servante n'y fut descendue peu de tems après, pour tirer du vin. Cette fille surprise, comme on le peut penser, de voir là un homme en cet état, fit un cri qui fit plus de peur à Marigni, qu'elle n'en avoit elle-même. Dans la crainte que ce cri ne le fît découvrir, après l'avoir priée de ne point faire de bruit, il lui dit pour la rassurer, qu'il étoit un pauvre marchand de Rouen, ami de Breteval, poursuivi par ses créanciers qui le ruineroient, s'il étoit découvert. Après cela, il la pria d'avertir le sieur Dalancé, maître chirurgien, qui demeuroit à deux maisons delà, que son ami de chez Breteval s'étoit refugié chez M. Fardouel pendant le désordre du matin, & qu'il souhaitoit de lui parler. Dalancé qui étoit en peine de lui, reçut ce message avec joie, & ayant bien recommandé le secret à cette fille & d'avoir bien soin de son hôte, il la chargea de lui dire de prendre patience jusqu'au soir, & qu'il iroit lui-même le tirer de son cachot. La servante trouvant Marigni tremblant de froid, lui porta la couverture de son lit, dans laquelle il s'enveloppa

veloppa en attendant la nuit, qui étant venue, Dalencé lui fit porter des habits, & le conduisit chez un de ses amis : le tout à l'insu du sieur Fardouel, qui n'apprit les soins de sa servante que long-tems après.

Cependant le nonce du pape qui résidoit à Paris, ayant souhaité de voir le cardinal de Retz pour savoir de ses nouvelles, & du traitement qu'on lui faisoit, le cardinal Mazarin le lui permit, & le fit accompagner par le sieur de Lionne neveu de Servien, pour observer ce qui se passeroit, & s'il parleroit de sa démission, conformément aux discours qu'il tenoit à Pradelle. Mais il tint tout un autre langage, ayant récité d'un ton ferme & d'un air assuré en leur présence un discours qui lui avoit été donné & envoyé quelques jours auparavant par Caumartin, dont la conclusion étoit qu'il refusoit sa liberté, si elle ne se pouvoit obtenir que par sa démission. Ce refus donna beaucoup de réputation au cardinal de Retz qui fut fort loué de sa fermeté apparente ; mais cette belle résolution ne venant pas de lui, elle ne dura pas long-tems, & il ne put s'empêcher quelque tems après de s'ouvrir plus naturellement à Duflos Davanton, jeune officier des gardes-du-corps, à qui la cour avoit depuis peu confié la garde

de sa personne, & de lui laisser connoître la disposition où il étoit de donner sa démission, pourvu qu'on lui laissât les moyens de sauver son honneur dans le monde, & la liberté d'en conférer avec Caumartin, ou avec le premier président de Bellievre, auquel il vouloit avant toutes choses faire approuver sa résolution. Ces propos furent même dans la suite répétés si souvent, & d'une maniere si forte, que Davanton vit fort bien qu'il seroit aisé de pousser plus avant, & d'obtenir sa démission, même sans sauver les apparences. Mais ce nouveau confident en usa en honnête homme, & sans abuser de la confiance que le cardinal de Retz avoit en lui. Il se contenta de faire entendre au comte de Noailles, capitaine des gardes, la disposition où étoit son prisonnier de traiter sérieusement de sa démission avec la cour : ce que Davanton fit peut-être autant par prudence que par honnêteté pour ne se pas exposer à être désavoué du cardinal qui l'en menaçoit tous les jours, s'il passoit les bornes de sa commission, & pour s'assurer par sa discrétion la négociation de cette importante affaire. Il craignoit que le cardinal ne se remît entre les mains de Pradelle, avec lequel il gardoit toujours quelques mesures, quoiqu'il ne le fît que pour l'a-

muser. Ce qui attira à Davanton la confiance du cardinal de Retz, fut sa complaisance & la maniere honnête dont il en usoit avec lui dans tout ce qui ne regardoit point le service essentiel de sa charge, & que d'ailleurs cet officier, avec un peu d'étude, & un esprit plus orné que ne l'ont ordinairement les gens de sa profession, lui aidoit à passer avec quelque douceur des heures qui semblent toujours bien longues & bien ennuyantes à un prisonnier.

Cependant il y avoit encore des jours, où le cardinal de Retz paroissoit fort irrésolu, & avoit oublié toutes les paroles qu'il avoit données. Cette maniere bizarre embarrassa fort l'entremetteur dans les commencemens; mais quand il eut mieux connu son esprit extrêmement léger, & qu'il eut pénétré le desir extrême qu'il avoit de se voir en liberté, il se fit bientôt à ce manege de variations continuelles, qui durerent depuis le 15 janvier 1652, jusqu'à la mort de l'archevêque de Paris, qui arriva le 21 mars de la même année.

Cet événement changea un peu la face des affaires, Caumartin ayant eu l'adresse, dès que ce prélat eut les yeux fermés, de faire prendre possession de l'archevêché de Paris au nom du cardinal de Retz, sur une procuration signée de lui dans le châ-

teau de Vincennes, quoiqu'elle parût avoir été paſſée avant la détention. Cette procuration portoit en ſubſtance, que le cardinal ayant le deſſein d'aller à Rouen, donnoit charge au ſieur de Labour ſon aumônier, de prendre pour lui poſſeſſion de l'archevêché en cas de la mort de M. ſon oncle. Elle avoit été dreſſée par les ſieurs Roger, notaire apoſtolique, & de Paris, docteur de Sorbonne. Le chapitre ayant été averti s'aſſembla dès ſept heures du matin (*a*), trois heures après la mort de l'archevêque, & les meſures furent ſi bien priſes, que le doyen qui avoit été juſques-là toujours aſſez contraire au cardinal de Retz, lui fut tout-à-fait favorable en cette occaſion, diſant qu'il ne falloit pas douter que le cardinal de Retz ne fût leur véritable archevêque, quoiqu'il n'eût pas prêté le ſerment de fidélité; formalité ſéculiere à laquelle l'Egliſe ne s'arrêtoit pas. Ainſi la choſe ayant été miſe en délibération, le chapitre arrêta tout d'une voix, que ſur le champ le ſieur de Labour, ſon procureur, qui étoit à la porte, ſeroit introduit & mis en poſſeſſion avec toutes les cérémonies & ſolemnités requiſes; ce qui

(*a*) On prétend que le chapitre s'aſſembla dès cinq heures, une heure après la mort de l'archevêque.

fut exécuté. Après cela le chapitre envoya des députés à M. le chancelier, pour le prier de leur ménager une audience du roi, afin de ſupplier S. M. de vouloir mettre en liberté le cardinal de Retz leur archevêque, pour faire les fonctions de ſa charge dans la ſemaine ſainte qui approchoit. Tout cela ſe fit ſans qu'il parût perſonne du côté de la cour pour s'y oppoſer, juſques vers les dix heures du matin, que le ſieur le Tellier alla de la part du roi chez le doyen, pour faire aſſembler le chapitre & l'obliger de prendre le gouvernement ſpirituel de l'archevêché, comme vacant en régale; parce que le cardinal de Retz n'avoit pas fait le ſerment de fidélité; mais l'affaire étoit déja conſommée, il fut obligé de s'en retourner ſans rien faire. Le ſoir du même jour le chapitre alla au Louvre, pour faire leurs remontrances & ſupplications à S. M. mais le chancelier, ſans leur donner le tems de parler, leur dit d'abord qu'ils avoient été bien vîte; qu'ils avoient fait tort aux droits du roi; que S. M. ne reconnoiſſoit point le cardinal de Retz pour archevêque de Paris, qu'elle leur enjoignoit de nommer un grand vicaire pour le gouvernement ſpirituel de l'archevêché, laiſſant au roi le ſoin de nommer des économes pour le temporel : après quoi le chance-

lier mit entre les mains du doyen un arrêt du conseil qui portoit tout ce qui vient d'être dit. Le doyen ayant voulu prendre la parole, la reine fit signe au roi de s'en tenir là, & le chapitre fut obligé de se retirer.

Ce procédé surprit tout le monde. On l'imputa à l'aigreur & à la fierté de la reine. Plusieurs murmuroient hautement, disant que c'étoit mettre la main à l'encensoir, & que cette maniere d'agir ressembloit fort à celle de Henri VIII, roi d'Angleterre. L'arrêt du conseil ayant été rapporté trois jours après au chapitre, on n'y eut point d'égard, & il fut résolu de s'en tenir à ce qui avoit été arrêté, & de reconnoître les sieurs Chevalier & Lavocat pour grands vicaires, sur les lettres qu'ils présenterent signées du Cardinal de Retz, qui avoient été fabriquées par les auteurs de la procuration (*a*). De sorte que ces deux ecclésiastiques commencerent à gouverner le diocèse, en ordonnant des prieres publiques avec l'exposition du saint Sacrement par toutes les églises de Paris, quatre à la fois, pour demander à Dieu

(*a*) La procuration n'avoit point été signée par le cardinal de Retz. Le principal d'un college nommé le Houx demanda à voir son écriture, & la contrefit si bien, que tout ce que l'on a cru écrit par le cardinal, étoit de la main de ce principal.

la liberté de leur archevêque. Ces prieres furent commencées par le chapitre de Notre-Dame : les curés de la ville entrerent dans le même esprit, se soumirent aux grands vicaires, & laisserent entendre qu'ils obéiroient en toutes choses jusqu'à fermer les églises (*a*), en cas qu'on en vînt à l'interdit. Cela seroit certainement arrivé, toutes les mesures ayant été prises pour cela, si le cardinal de Retz eut tenu bon. Le peuple qui ne s'étoit point d'abord ému de sa prison commençoit à murmurer, & à prendre feu sur la religion : & les amis de M. le prince faisoient ce qu'ils pouvoient pour l'animer. Le nonce avoit aussi promis d'appuyer fortement le chapitre, les grands vicaires & les curés : & le premier président de Bellievre avoit donné lieu de croire que le parlement ne leur seroit pas contraire. Ainsi Caumartin qui avoit ménagé toute cette intrigue, ne doutoit point qu'elle ne réussît, & que le cardinal de Retz ne fût incessamment élargi, se reposant sur les lettres qu'il recevoit de lui tous les jours, remplies de protestations très-expresses de ne donner jamais sa démission sur quoi que ce pût être. Ce-

(*a*) Les curés auroient fermé leurs églises ; mais on sut que les moines n'imiteroient pas les curés.

pendant les choses qui se passoient dans son esprit, étoient bien différentes de celles qui paroissoient dans ses lettres : l'impatience, l'ennui, le chagrin, & par-dessus tout la crainte des entreprises violentes qu'on pouvoit faire sur sa personne, l'engagerent à détruire tout ce que ses amis avoient fait en sa faveur, lorsqu'on y pensoit le moins.

A bien examiner les choses, il est difficile de le condamner entiérement, quoiqu'il ne fût question que d'attendre peut-être sept à huit jours davantage : car il y a bien de la différence du raisonnement d'un homme qui se voit à la discrétion de son ennemi, & qui souffre depuis longtems dans une prison, à celui des gens en liberté, qui s'imaginent que rien n'est plus aisé que d'attendre tranquillement les effets de leurs sollicitations, ou des révolutions favorables. Quoi qu'il en soit, le cardinal Mazarin, qui avoit aussi ses inquiétudes & ses raisons pour faire finir cette affaire, envoya promptement à Vincennes le comte de Noailles, capitaine des gardes, pour conclure la négociation du sieur Davanton, sur les avis qu'il avoit donnés, que le cardinal de Retz y étoit entiérement déterminé.

Ce comte s'y rendit de grand matin &

ſut introduit dans la chambre du cardinal qui étoit encore au lit. Il commença par lui faire un grand ſermon ſur l'autorité du roi, ſur l'obéiſſance abſolue qui lui étoit due, & ſur les diſgraces auxquelles s'expoſeroient ceux qui prétendroient s'en diſpenſer. Ce diſcours ne fut pas bien reçu du cardinal; & quoiqu'il fût effectivement réſolu à ſe ſoumettre aux volontés de la cour, il rejetta cependant fort loin les premieres propoſitions du comte, & ſe tint fortement ſur la négative. Ainſi cette premiere conférence ſe paſſa toute entiere en conteſtations extrêmement vives de part & d'autre, quoiqu'elle eût duré bien deux heures. Davanton s'étant enſuite approché du comte de Noailles, pendant qu'il mangeoit un morceau, & qu'il ſe chauffoit auprès du feu, l'avertit qu'il n'obtiendroit rien du cardinal par hauteur & en le contrariant, mais que s'il vouloit ſe radoucir un peu, & lui accorder la liberté qu'il avoit toujours demandée de conférer avec un de ſes amis, il en obtiendroit tout ce qu'il voudroit. Alors le comte changea de ton, & ayant donné les mains à cette conférence, ils rentrerent en matiere, & ſe trouverent bientôt d'accord, le cardinal de Retz ayant promis poſitivement de donner ſa démiſſion ſous certaines conditions.

Il y eut pourtant une petite difficulté ſur ce que le comte de Noailles demandoit une réponſe par écrit, qui exprimât ce dont ils étoient demeurés d'accord; mais le cardinal ne voulut rien faire, diſant qu'ils devoient ſe contenter de ſa parole juſqu'à l'exécution; que s'il vouloit abſolument une réponſe par écrit, il lui en donneroit une ſemblable à celle qu'il avoit donnée au nonce, c'eſt-à-dire un refus abſolu : parce qu'autrement il ſe ruineroit d'honneur auprès de ſes amis, & que d'ailleurs il ne vouloit point s'expoſer au haſard des avantages que le cardinal Mazarin pourroit en tirer contre lui, ſans être aſſuré de la récompenſe qu'on lui promettoit pour ſon archevêché. Enfin le comte de Noailles fut obligé de ſe contenter de la parole du cardinal, & d'une réponſe par écrit, pour l'expoſer au public, dans laquelle le cardinal de Retz, après des proteſtations de ſon obéiſſance, remercioit le roi de la bonté qu'il avoit de penſer à ſa liberté; mais il déclaroit ne pouvoir l'accepter aux conditions qui lui étoient propoſées de renoncer à l'archevêché de Paris, en prenant pluſieurs bénéfices d'un revenu équivalent; perſuadé qu'elles étoient contraires à ſa conſcience, à ſon honneur, & à ce qu'il devoit à l'égliſe.

Ainsi le comte de Noailles sortit de Vincennes fort satisfait de sa négociation, après avoir fait bien des amitiés & des caresses à Davanton, & l'avoir assuré de bonne sorte de la reconnoissance du cardinal Mazarin, qui étoit intéressé plus que personne dans cette affaire. Il avoit ses raisons pour lui parler de la sorte : car étant créature du cardinal Mazarin, & des plus dévoués, il étoit de son intérêt de ne rien négliger pour terminer cette affaire à son avantage & suivant ses desirs. La fortune du comte dépendoit absolument de celle du cardinal. Aussi n'oublia-t-il rien pour tâcher de découvrir à fond les véritables dispositions du cardinal de Retz, & il emmena exprès Davanton hors de Vincennes, pour le questionner sur ce sujet plus librement. Mais cet officier, soit par honneur, soit par discrétion, & pour mieux assurer le succès de l'affaire, ne jugea pas à propos d'en éclaircir davantage le comte de Noailles, lequel ayant fort bien remarqué la confiance que le cardinal de Retz avoit en lui, ne put s'empêcher de lui reprocher obligeamment, & en redoublant ses caresses, qu'il voyoit bien qu'il ne lui disoit pas tout ce qu'il savoit. Cela étoit plus vrai qu'il ne pensoit : car si Davanton avoit voulu trahir le secret & la

fidélité qu'il avoit promise au cardinal de Retz, il est certain que la cour auroit obtenu sa démission beaucoup plus aisément, & peut-être sans aucune condition.

Caumartin, & autres amis du cardinal de Retz ne surent rien du secret de cette conférence, & ils s'en tinrent comme les autres à la réponse par écrit, qui fut rendue publique le jour même : le prisonnier s'étant contenté de leur faire savoir qu'il avoit demandé encore une fois la liberté de parler à un de ses amis, pour délibérer avec lui de l'état de ses affaires, & qu'il espéroit qu'enfin on la lui accorderoit. On a déja dit que la raison qui l'obligeoit d'insister sur cette entrevue étoit pour couvrir son honneur, & pour faire croire au monde, qu'on lui avoit conseillé de donner sa démission; jugeant que s'il ne pouvoit pas faire entrer son ami dans son sentiment, il n'oseroit au moins s'y opposer directement, ni laisser entendre à la cour qu'il l'en auroit détourné.

Quoi qu'il en soit, Caumartin, qui jugeoit de sa résolution par ses lettres, continua de presser les mesures qu'il avoit prises avec le clergé, pour la liberté du cardinal de Retz; & ayant sû que le premier président de Beliévre avoit été nommé par la cour pour cette conférence, il l'alla voir

pour le prier de fortifier le cardinal de Retz dans la résolution où il le croyoit de ne point donner sa démission. Mais il fut bien étonné d'apprendre de lui tout le mystere, & le succès de la négociation de Davanton, dont le cardinal Mazarin avoit informé le premier président, pour bien faire connoître les dispositions où il trouveroit le cardinal de Retz, avec ordre de lui dire qu'aussi-tôt qu'il auroit donné sa démission, il pouvoit être assuré qu'on le mettroit entre les mains du maréchal de la Meilleraye, qui le meneroit au château de Nantes, où il le garderoit comme son ami, jusqu'à ce que sa démission eût été acceptée en cour de Rome. Cependant cela ne désabusa point Caumartin. Prévenu par les protestations continuelles du cardinal de Retz, de refuser toute sorte de conditions, il tâcha de persuader au premier président, que le cardinal n'avoit feint d'écouter Davanton que pour amuser la cour, & se faciliter le moyen de conférer avec un de ses amis, pour l'instruire de ses véritables intentions, & convenir ensemble des mesures qu'il falloit prendre.

Le premier président persuadé par les raisons de Caumartin, & par la lecture de plusieurs lettres toutes récentes du cardinal de Retz, alla donc à Vincennes,

dans l'eſpérance de le fortifier, & dans le deſſein de le confirmer dans ſon refus. Cependant, ſuivant les ordres de la cour, il mena deux Notaires avec lui, pour recevoir la démiſſion du cardinal en cas de beſoin. Mais avant que de voir le cardinal, il voulut entretenir Davanton : il lui repréſenta les trois dernieres lettres qu'il avoit écrites à la cour, par leſquelles il preſſoit extrêmement ſur l'envoi d'un des amis du cardinal de Retz, pour conſommer l'affaire qu'il aſſuroit comme indubitable. Il le queſtionna de vingt manieres différentes ſur le fondement qu'il pouvoit avoir de donner des affirmations ſi poſitives. Il lui déclara nettement qu'il n'en pouvoit rien croire, & qu'il y avoit bien plus d'apparence qu'un jeune homme comme lui s'étoit laiſſé jouer par le cardinal de Retz accoutumé aux intrigues & aux déguiſemens. Mais cet officier ayant perſiſté à ſoutenir qu'il n'avoit rien écrit dont il ne fût bien aſſuré, & qu'il en alloit éprouver la vérité, ils paſſerent dans l'appartement du cardinal : le préſident raillant toujours Davanton, & lui marquant par ſes geſtes & ſes paroles qu'il n'en croyoit rien. Cependant à peine furent-ils entrés en matiere, qu'il vit que Davanton avoit raiſon, ayant trouvé le cardinal encore plus

déterminé à la démiſſion, que Davanton ne lui avoit dit, & que ſi la cour avoit voulu exiger de lui d'autres conditions, il s'y ſeroit ſoumis ſans beaucoup de peine. Ainſi leurs conventions particulieres & ſecretes ne furent pas longues, & il ne fut plus queſtion que de réduire en forme les articles dont ils étoient convenus ; ſavoir 1. Qu'on dreſſeroit deux expéditions de la démiſſion du cardinal de Retz, dont l'une demeureroit entre les mains du premier préſident, & l'autre ſeroit envoyée en cour pour être agréée du pape, moyennant la récompenſe dont ils étoient convenus. 2. Que cependant le cardinal de Retz ſeroit remis entre les mains de M. de la Meilleraye ſon allié, qui le conduiroit au château de Nantes, où il demeureroit, en attendant des nouvelles de Rome, avec la liberté d'y recevoir des viſites de ſes amis. 3. Que le maréchal de la Meilleraye s'obligeroit en parole d'honneur & par écrit, de ne point ſouffrir, & ſous aucun prétexte, qu'il fût transféré ailleurs, & de le mettre en pleine liberté, auſſi-tôt que la démiſſion ſeroit admiſe en cour de Rome, ſans attendre de nouveaux ordres du roi.

Après cela le premier préſident envoya chercher les deux notaires qui étoient demeurés cachés dans un caroſſe à la porte

du château : mais Pradelle enragé de voir finir cette affaire à sa barbe & sans lui, fit d'abord grande difficulté de laisser entrer le premier président avec tous ceux qu'il voudroit. L'ordre, disoit-il, ne portoit point qu'on laisseroit entrer personne après lui. Mais enfin le premier président lui ayant fait comprendre l'importance de l'affaire, & à quoi il s'engageoit, s'il en empêchoit la conclusion par son chagrin, il laissa entrer le carosse avec les deux notaires, qui furent conduits par Davanton dans la chambre du cardinal de Retz, où ils dresserent deux minutes de sa démission qu'il signa, & qui furent remises entre les mains du premier président, comme dépositaire & garant des promesses respectives de part & d'autre.

L'affaire finie, le premier président alla en diligence porter cette nouvelle à la cour, où elle fut reçue avec une grande joie, même par plusieurs des amis du cardinal de Retz. Mais il y en eut d'autres qui en furent fort fâchés, particuliérement Caumartin à qui le premier président dit pour le consoler, qu'il étoit la dupe du cardinal de Retz; qu'il lui avoit jetté de lui-même sa démission à la tête, sans attendre qu'il lui en parlât, bien loin d'être dans les dispositions qu'il lui avoit marquées.

Le chapitre & les curés qui s'étoient donné bien des mouvemens inutiles en faveur du cardinal, furent aussi extrêmement étonnés de sa démission, & cela leur fit rabattre beaucoup de la bonne opinion qu'ils avoient eue jusques-là de sa constance & de sa fermeté. Enfin cette action lui fit un très-grand tort dans la suite des affaires. Le P. de Gondy fut celui de tous qui en fut le plus touché, ayant répondu à ceux qui lui annoncerent cette nouvelle, comme devant lui être agréable, à cause de la liberté du cardinal son fils, qu'il auroit bien mieux aimé l'embrasser mort dans sa prison, que vivant en liberté à ces conditions; sans pouvoir rien ajouter autre chose à cause des larmes qu'il répandoit en abondance.

La duchesse de Lesdiguieres elle-même, qui avoit fait son possible pour mettre les choses au point où elles étoient, n'en fut pourtant pas contente, parce qu'elles ne s'étoient pas faites par son moyen, ni par celui de Servien & de Pradelle, qui étoient la même chose : tous ces gens-là s'étant imaginés devoir tirer de grands avantages de la cour par cette négociation, qui se termina pourtant sans eux, & dont ils n'apprirent la nouvelle que par le bruit général.

Il n'y eut donc, à dire le vrai, que le

duc & la ducheſſe de Retz, les ducs de Briſſac & de Noirmoutier, le marquis de Laigues & la ducheſſe de Chevreuſe, qui furent bien aiſés de voir la fin de cette affaire dont ils ne cherchoient qu'à ſe débarraſſer, afin de couvrir la honte de n'avoir rien voulu faire pour leur frere, leur parent & leur ami. Mais celui de tous qui fut le plus content fut le cardinal de Retz lui-même, qui, ſans s'embarraſſer de ce qu'on pourroit dire des autres, n'avoit cherché qu'à ſe mettre en liberté, & à ſe délivrer des appréhenſions continuelles où il avoit été dans ſa priſon. Véritablement il eſt aſſez difficile d'en porter un jugement certain, & de dire s'il fit bien ou mal, vû les fâcheuſes diſpoſitions de la reine & du cardinal Mazarin à ſon égard, & les deſſeins qu'il ſavoit qu'on avoit formés contre ſa perſonne. Mais de quelque maniere qu'on en juge, il faut convenir qu'il n'étoit ni néceſſaire, ni même honnête, ayant le deſſein qu'il avoit, d'amuſer, comme il fit juſqu'à la fin, Caumartin & ſes amis.

Quoi qu'il en ſoit, le cardinal Mazarin étant parvenu à ſes fins ne laiſſa pas traîner cette affaire. Il fit auſſi-tôt expédier les ordres pour la tranſlation du cardinal de Retz au château de Nantes, le maréchal

de la Meilleraye l'étant allé prendre à Vincennes conjointement avec le marquis de Villequier qui l'avoit arrêté : ſuivant l'uſage qui veut que le priſonnier reçoive ſa liberté de celui qui la lui a ôtée. Après cela ils lui donnerent de parole & par écrit toutes les aſſurances ſpécifiées ci-deſſus. Il le fit ſortir du château d'entre les mains de Davanton, qui le conduiſit à Nantes avec une eſcorte de trois cens chevaux de différentes brigades des gardes de la reine, des gens-d'armes & chevaux-légers, & des gardes du cardinal Mazarin, & un détachement de cent cinquante mouſquetaires tirés de deux compagnies du régiment des gardes, que Pradelle commandoit à Vincennes. Cette ſortie du cardinal de Retz ſe fit le 30 mars 1654. On peut dire qu'une eſcorte ſi nombreuſe n'avoit pas trop l'air de liberté, & reſſembloit aſſez à un changement de priſon. Auſſi quand le cardinal de Retz en fut averti par Davanton la veille de ſon départ, il en fut ſi effrayé, qu'il ne put retenir ſes larmes, diſant qu'on lui avoit manqué de parole ; qu'on lui avoit promis de le mettre entre les mains de M. de la Meilleraye, comme entre les mains de ſon ami, qui avoit bien voulu répondre de ſa perſonne ; que s'il avoit cru devoir être traité de cette maniere, il n'au-

roit jamais donné sa démission, avec plusieurs autres propos de cette nature, qui marquoient assez le trouble de son esprit, dont le sieur Davanton eut bien de la peine à le remettre, en lui faisant entendre que la cour étoit obligée de prendre ces précautions dans la crainte que les ducs de Retz & de Brissac n'entreprissent de l'enlever sur sa route. Mais ce n'étoit là qu'un prétexte : car il est bien certain que ces MM. n'en avoient pas la moindre pensée, & qu'on leur faisoit beaucoup plus d'honneur qu'ils ne méritoient, d'avoir si bonne opinion d'eux.

Le changement d'état du cardinal de Retz avoit été annoncé & prévu quelque tems auparavant par Goiset, avocat, qui avoit comme prédit aussi l'évasion du duc de Beaufort. Écrivant à un des amis du cardinal, il lui disoit de se consoler & de prendre patience ; que la prison du cardinal ne seroit pas longue ; qu'il y auroit plusieurs négociations pour sa liberté, dont il ressentiroit les premiers effets au mois de mars 1654, mais qu'elle ne seroit pleine que vers le 15 octobre de la même année : ce qui fut confirmé par l'événement. L'état où il se trouva dans le château de Nantes n'étoit en effet qu'une ombre de liberté. Car quoique M. de la Meilleraye le traitât

avec toute la douceur & toute l'honnêteté possibles, il ne laissoit pas de le faire garder aussi soigneusement qu'il l'avoit été dans le château de Vincennes.

Le cardinal de Retz étoit logé au second étage dans une chambre où il couchoit avec quatre soldats qui passoient toutes les nuits à la porte de sa chambre, & une sentinelle dans la cour sous ses fenêtres. Il est vrai que pendant le jour il avoit la liberté de se promener dans le château, & dans une allée en terrasse qui avoit vue sur la riviere, sur la motte S. Pierre, & sur le fauxbourg. Mais il n'y alloit jamais qu'il n'y fût suivi de deux gardes qui avoient ordre de l'observer : sans parler de deux sentinelles qui étoient toujours au bout de cette allée, éloignés l'un de l'autre environ de soixante pas. Ainsi le maréchal ne négligeoit rien pour s'assurer de sa personne, dont il avoit répondu à la cour : mais il faut avouer aussi qu'à cela près il lui faisoit tout le bon traitement qu'il pouvoit desirer. Outre la bonne chere qui étoit parfaite, il avoit soin de faire venir au château toutes les meilleures compagnies d'hommes & de femmes de la ville & de la province. Il lui donnoit souvent la comédie ; il donnoit à jouer tous les jours, & jouoit lui-même un fort gros jeu. Il laif-

ſoit une entiere liberté au cardinal de Retz de voir tous ſes amis & tous ſes domeſtiques, juſqu'à ce qu'il ſe retirât dans ſa chambre vers les onze heures du ſoir. Enfin il n'y a rien dont on puiſſe s'aviſer pour divertir un ami dans un état de cette nature, que le maréchal ne fît en honnête homme & en grand ſeigneur, avec une galanterie & une complaiſance parfaites. Cette maniere d'agir conſoloit fort le cardinal de Retz. Dès le lendemain de ſon arrivée il fut viſité par les ducs de Retz & de Briſſac, qui firent à Davanton toutes les careſſes & toutes les amitiés poſſibles en préſence de Pradelle qu'ils avoient deſſein de mortifier, parce que le cardinal n'étoit pas content de lui. Caumartin s'y rendit auſſi peu de tems après : mais Joli qui étoit à Machecoul n'eut pas la liberté d'y aller ſi-tôt, le cardinal de Retz lui ayant fait dire de ne ſe point preſſer, & qu'il falloit prendre ſur ſon chapitre des meſures plus particulieres avec le maréchal de la Meilleraye, à cauſe des affaires paſſées, dans leſquelles on ſavoit qu'il avoit eu plus de part que perſonne. La vérité eſt que le cardinal dans le commencement eut de la peine à ſe réſoudre à voir Joli, ſe ſouvenant bien de ce qu'il lui avoit dit avant ſa priſon, pour lui faire éviter cette diſgrace. Il ap-

préhendoit qu'il ne lui reprochât cela aussi-bien que l'acte de sa démission. D'ailleurs les ducs de Retz & de Brissac ne pressoient pas cette entrevue, sachant bien que Joli ne manqueroit point d'informer le cardinal de tout ce qui s'étoit passé pendant sa prison. C'est pourquoi il y a bien de l'apparence que Joli ne l'auroit pas vu si-tôt, sans les instances de Caumartin qui le sollicitoit à tout moment de l'appeller auprès de lui. Joli n'alla donc à Nantes que trois semaines après l'arrivée du cardinal de Retz. Il fut fort bien reçu de M. de la Meilleraye, qui lui fit assez connoître qu'il n'avoit pas tenu à lui qu'il n'y fût allé plutôt. Après cela le cardinal de Retz reprit bientôt en lui la même confiance qu'il avoit eue auparavant, & lui remit entre les mains tous les chiffres & toutes les affaires qu'il avoit à Rome, à Paris & ailleurs, avec de nouvelles marques de considération & d'amitié plus fortes que jamais. Aussi Joli se donna-t-il bien garde de lui rien dire de ce qu'il jugeoit lui pouvoir faire de la peine. S'il arrivoit qu'on vînt à parler de sa prison, il se contentoit de dire que l'intérêt de ses amis en avoit été cause, & que cependant ils n'avoient voulu rien faire pour lui, quoiqu'il se fût sacrifié pour eux. Sur l'article de la démission, il disoit que le cardinal

n'avoit peut-être pas mal fait de la donner pour se tirer du lieu & du péril où il étoit; mais qu'après cela il se persuadoit, ajouta-t-il, que ce que la cour avoit fait en cette occasion, n'étoit que par nécessité, pour éviter la premiere chaleur du chapitre & du clergé, & qu'enfin le cardinal Mazarin ne manqueroit pas de le tirer un jour des mains du maréchal de la Meilleraye, pour le mettre dans une prison plus observée que la premiere. Caumartin se conduisit à peu près de la même maniere, sans lui rien reprocher qu'assez foiblement, s'attachant particuliérement à lui faire appréhender ce que la cour pouvoit encore entreprendre contre lui. Cela fit tant d'impression sur l'esprit du cardinal de Retz, qu'il convint avec eux des moyens de se sauver du château de Nantes, quand ils jugeroient qu'il en seroit tems, & si la cour entreprenoit de le transférer ailleurs. Dès que cette résolution fut prise entr'eux fort secretement, Joli se chargea de l'exécution, & des mesures qu'il falloit prendre pour ce dessein. Caumartin prit le parti de retourner à Paris, pour y tenir en haleine les partisans du cardinal de Retz. Joli se chargea aussi de ménager l'esprit du cardinal & de le confirmer dans ce dessein. C'est pourquoi il s'attacha particuliérement à cultiver les bonnes graces

de

de M. de la Meilleraye, qui lui étoient absolument nécessaires pour demeurer toujours à Nantes, afin d'y être à portée de disposer & de concerter la maniere dont on s'y prendroit. De son côté le cardinal de Retz affectoit de marquer au maréchal une confiance sans réserve, en lui communiquant toutes les lettres qu'il recevoit de Rome, dont Joli lui portoit les originaux après les avoir déchiffrés, & mis en interligne le véritable sens : ce qu'il continua pendant un assez long tems, & jusqu'à ce qu'il arrivât des choses qui ne se pouvoient pas montrer.

Le maréchal fut si satisfait & si pénétré de cette maniere d'agir, que par un retour peut-être trop généreux, il montroit aussi assez souvent au cardinal de Retz les dépêches de la cour, pour lesquelles il lui arrivoit plus d'une fois de s'emporter contre le cardinal Mazarin dans les termes les plus injurieux & les plus outrageans, en présence du cardinal de Retz & de Joli, disant qu'il étoit plus grand frondeur qu'ils n'avoient jamais été, & qu'il haïssoit le cardinal Mazarin cent fois plus qu'eux. Mais ils ne croyoient de cela que ce qu'il en falloit croire, sans s'amuser à des discours qui pouvoient bien partir du fond du cœur, mais qui ne disoient rien pour l'essentiel

de sa conduite, à cause de sa dépendance de la cour, par des raisons d'intérêt & de fortune.

Cependant la cour & le cardinal de Retz agissoient de concert pour faire agréer la démission à la cour de Rome. Le sieur de Gaumont fut nommé par le roi pour aller solliciter cette affaire. Gaumont ne s'étant pas pressé, le paquet arriva beaucoup plutôt à Rome que lui, sous l'enveloppe de l'abbé Charrier, qui sachant ce qu'il contenoit trouva le moyen de l'ouvrir adroitement & d'en tirer la démission: après quoi il le rendit bien fermé à Gaumont, dès qu'il fut arrivé, sans qu'il parût avoir été ouvert. Gaumont n'y trouvant point la piece en question, en écrivit au premier président: mais comme ce magistrat, qui dans le fond étoit ami du cardinal de Retz, ne s'en mit pas fort en peine, cela ne fut point relevé. D'ailleurs le pape s'étant déclaré hautement contre cet acte involontaire qui s'étoit fait en prison, il auroit été inutile de produire la démission: ce qui fit que l'on ne s'embarrassa pas de ce qu'elle étoit devenue. Le petit tour d'adresse de l'abbé Charrier ne l'empêcha pourtant pas d'agir tout de bon; & si S. S. eut été aussi aisée à persuader que le cardinal de Retz le souhaitoit, l'affaire auroit été

bientôt conclue, & la démiſſion ſe ſeroit bientôt retrouvée : ce qu'avoit fait l'abbé Charrier n'ayant été que pour ſe rendre maître de la choſe, & pour ſe faire rechercher ſelon les différentes conjonctures qui pouvoient arriver. Cependant quoique le cardinal de Retz n'eût aucune part ni directement ni indirectement au refus du pape ; ſes ennemis, & ſur-tout l'abbé Fouquet ne laiſſerent pas d'en prendre occaſion de faire entendre au cardinal Mazarin, qu'il faiſoit agir ſous main l'abbé Charrier pour empêcher l'expédition de l'affaire, & qu'il n'avoit pas intention d'exécuter ce qu'il avoit promis, ajoutant qu'il avoit des avis certains que le cardinal cherchoit les moyens de ſe ſauver, & qu'il le feroit ſi on n'y prenoit garde. Les deux avis étoient pourtant très-faux dans ce tems-là, puiſque l'abbé Charrier ſollicitoit ſérieuſement à Rome, & que le deſſein de faire ſortir le cardinal de Retz du château n'étoit encore qu'en idée, & ne devoit s'exécuter qu'en cas que la cour changeât de conduite à ſon égard. S'ils devinrent vrais dans la ſuite, ce fut l'abbé Fouquet qui en fut la cauſe, en inſpirant à la cour & au cardinal Mazarin des ſoupçons qui l'obligerent d'envoyer de nouveaux ordres pour obſerver le cardinal avec plus d'exactitude. La vérité eſt pourtant qu'il

travailloit inceſſamment à ſe ſauver ſelon les ſentimens de ſes amis, ſans s'arrêter à aucune conſidération. C'étoit auſſi celui de S. S. qui preſſoit tous les jours l'abbé Charrier d'en écrire au cardinal de Retz, & de l'exhorter à venir à Rome, avec promeſſe de faire pour lui, & contre le cardinal Mazarin, tout ce qu'il pouvoit deſirer. Mais comme l'abbé repréſentoit à S. S. les différentes difficultés & riſques d'une entrepriſe de cette nature, & que cependant le retardement pouvoit obliger la cour à transférer le cardinal dans une priſon plus sûre & plus étroite, le pape répondit qu'il n'y pouvoit que faire; que s'il étoit entre les mains des Turcs, il faudroit bien qu'il prît patience, & qu'il ne pouvoit en conſcience accepter la démiſſion, qui étoit trop contraire aux loix de l'égliſe.

C'étoit auſſi le ſentiment du premier préſident de Beliévre, que Caumartin étoit chargé de preſſentir, & quoiqu'il ne s'expliquât pas d'abord aſſez ouvertement, parce que Caumartin de ſon côté biaiſoit un peu, il ſe faiſoit cependant aſſez entendre, en diſant que le cardinal de Retz étoit trop habile homme pour ſe laiſſer prévenir, & que puiſque Joli étoit à Nantes, il ne doutoit point qu'il ne prît ſon parti quand il en ſeroit tems: mais il alla plus

avant dans la ſuite, car il dit nettement que le meilleur parti pour le cardinal de Retz étoit de venir droit à Paris au ſortir de Nantes ; de révoquer ſa démiſſion, de prendre poſſeſſion en perſonne, & de faire le ſerment de fidélité au parlement : à quoi il promettoit d'aider de tout ſon pouvoir, répondant preſque de l'événement. Caumartin s'étoit auſſi aſſuré du premier préſident de la chambre des comptes pour le ſerment de fidélité.

Enfin il n'y avoit plus aucun des amis du cardinal de Retz qui ne lui conſeillât de ſe ſauver, même le duc de Briſſac, l'abbé Charrier, & les autres qui avoient le plus été pour ſa démiſſion, & cela parce qu'ils n'étoient pas contens de la maniere dont elle avoit été donnée, & qu'ils jugeoient bien que ſi elle étoit admiſe, le cardinal de Retz demeureroit ſans aucune conſidération & ne pourroit plus rien faire pour eux : au lieu que s'il ſe ſauvoit du château de Nantes, on pourroit renouer de nouvelles négociations avec la cour, où les entremetteurs pourroient mieux trouver leur compte.

Cependant le cardinal de Retz réſiſta juſqu'à l'extrêmité aux ſentimens de ſes amis les plus intimes ; & quoiqu'il reçût tous les jours de nouveaux avis des mauvaiſes

intentions du cardinal Mazarin, & des sollicitations continuelles de l'abbé Fouquet pour le faire transférer à Brest ; il eut bien de la peine à se résoudre, s'imaginant que les chagrins de la cour à son égard, ne venoient que du refus de Rome, & de l'opinion qu'on y avoit qu'il ne faisoit pas tout ce qu'il pouvoit pour faire admettre sa démission. Il étoit d'ailleurs entretenu dans cette pensée par le maréchal de la Meilleraye, qui lui conseilla, pour effacer tous les soupçons, d'écrire une nouvelle lettre au pape en termes très-pressans, pour le prier d'accepter sa démission, & de l'envoyer au premier président par Malclerc son écuyer, qui pouvoit aller jusqu'à Rome, si la cour le jugeoit à propos, avec des ordres très-positifs pour l'abbé Charrier : ce qui fut exécuté.

Néanmoins le cardinal de Retz ne laissa pas dès ce tems-là d'entrer dans quelque sorte de défiance un peu plus vive, qui l'obligea de changer de conduite avec le maréchal. On ne lui laissoit plus voir les dépêches de Rome qu'avec un déchiffrement supposé, que Joli prenoit soin de composer de maniere à ne lui laisser aucun ombrage, & à l'entretenir dans l'opinion où il étoit, qu'on travailloit sérieusement pour faire agréer la démission ; le

cardinal n'ayant pas jugé à propos de lui laiſſer connoître que le pape l'exhortoit à chercher les moyens de ſe ſauver.

Cependant la nouvelle démarche du cardinal de Retz du côté de Rome n'empêcha pas l'abbé Fouquet de continuer les avis qu'il donnoit inceſſamment à la cour du deſſein que le cardinal avoit de ſe ſauver; & voyant que ſes lettres ne faiſoient pas aſſez d'impreſſion ſur l'eſprit du roi & du cardinal Mazarin, qui étoient alors en campagne occupés d'autres ſoins, il réſolut de les aller trouver exprès, pour ſolliciter lui-même & faire expédier les ordres néceſſaires pour le faire transférer à Breſt. Le premier préſident ayant ſû cela en avertit Caumartin, & celui-ci le cardinal de Retz, lequel ayant ſû que le maréchal de la Meilleraye avoit reçu dans le même tems des ordres plus preſſans de le reſſerrer plus étroitement, commença d'écouter tout de bon ceux qui lui conſeilloient de penſer à ſe tirer de la captivité. Mais comme il n'en vouloit venir là que dans la derniere extrêmité, il réſolut avant toutes choſes de faire ſonder le maréchal pour ſavoir ce qu'il feroit s'il arrivoit que la cour envoyât des ordres pour le transférer à Breſt, ou que le roi vînt exprès à Nantes, comme on en faiſoit courir le bruit.

Il jetta pour cela les yeux ſur le duc de Briſſac, beau-frere du maréchal, auquel il jugea qu'il étoit à propos & tems de communiquer ſon deſſein, attendu qu'il avoit beſoin de ſon ſecours pour l'exécuter. Il lui écrivit à Beaupreau, pour le prier de le venir trouver. Le duc vint le trouver quelques jours après, & ſe chargea non-ſeulement de ſavoir ce qu'on pouvoit ſe promettre du maréchal, mais auſſi de lui fournir tous les ſecours qui ſeroient en ſa diſpoſition pour lui aider à ſe ſauver, & pour le conduire enſuite à Paris, ou par-tout ailleurs où il voudroit ſe retirer. Ces offres réjouirent infiniment le cardinal qui aimoit le duc, & qui ne douta point de la ſincérité de ſes promeſſes; de ſorte que rempli de belles eſpérances, il fit auſſi tôt appeller Joli, pour lui dire qu'il n'avoit qu'à prendre des meſures avec le duc de Briſſac, qui étoit réſolu de tout entreprendre pour lui. Joli ne fut pas ſi crédule & ne put s'empêcher de lui en témoigner quelque choſe, ajoutant cependant qu'il falloit ſe ſervir de lui & en tirer ce qu'on pourroit. Pour cet effet, il lui propoſa différens moyens de le ſauver, dont le principal dépendoit abſolument du duc, parce qu'étant logé dans la chambre ſous la garde-robe du cardinal de Retz, on avoit pro-

posé qu'en faisant une ouverture au plancher qui les séparoit, le cardinal pourroit descendre dans l'appartement du duc, & se mettre dans un des coffres de bagage fait exprès, & qu'on chargeroit à l'ordinaire sur un mulet qu'on feroit venir de grand matin.

L'invention plut d'abord au duc de Brissac, qui ordonna au sieur de la Bade, son écuyer, de conférer avec Joli pour la construction du coffre, & pour les autres préparatifs. Il parla ensuite au maréchal, pour savoir la maniere dont il en useroit, s'il recevoit des ordres de la cour pour la translation du cardinal : & le maréchal sans s'expliquer autrement, se contenta de lui dire qu'il n'étoit ni en humeur ni en état de faire la guerre au roi. Mais étant interrogé sur le même sujet par madame sa femme, sœur du duc, & par madame de Chalausse, femme du lieutenant de roi, il leur répondit plus ouvertement, & elles dirent l'une & l'autre qu'il ne falloit pas s'y fier.

Sur cette réponse, le cardinal & le duc convinrent qu'il falloit disposer toutes choses pour l'exécution projettée; & pour ne pas donner d'ombrage au maréchal, le duc, qui n'avoit pas accoutumé de séjourner longtems à Nantes, s'en retourna chez lui jusquà ce qu'on le mandât.

Cependant Joli qui connoiſſoit aſſez le duc de Briſſac, & qui jugea bien qu'il ne s'embarqueroit pas plus avant dans cette affaire, imagina un autre moyen plus hardi pour ſauver le cardinal, dans lequel le duc ne fût pas intéreſſé. Ce fut de le deſcendre en plein jour avec une corde ſur une eſcarpolete du haut de la terraſſe, où il avoit la liberté de ſe promener, & qui répond ſur le bord de la riviere auprès d'un abreuvoir. Quelques-uns de ſes amis devoient s'y trouver avec des chevaux tout prêts, & le mener au travers du fauxbourg de Richebourg, à quatre ou cinq lieues au-deſſus de Nantes, à un rendez-vous ſur la Loire, où ils trouveroient des bateaux prêts pour paſſer la riviere, & de l'autre côté des chevaux frais pour gagner différens relais diſpoſés d'eſpace en eſpace chez des gentilshommes, afin de ſe rendre à Paris en toute diligence. Cet expédient ne fut point communiqué au duc de Briſſac, pour ne pas diminuer les bonnes intentions qu'il faiſoit toujours paroître. Mais Joli ne laiſſa pas de préparer ce qu'il jugea néceſſaire pour cela, & d'écrire à Paris pour faire venir l'abbé Rouſſeau, frere de l'intendant du cardinal, homme fort affectionné, puiſſant de corps, & très-capable de bien exécuter ce à quoi on vouloit l'employer.

Cet abbé étant arrivé à Nantes fit provision d'une corde pour l'exécution de ce dessein, avec un bon morceau de bois, nommé palonnier, où l'on attache les traits des chevaux de carosse, pour l'attacher au bout de la corde, & sur lequel le cardinal devoit être assis, & une sangle avec un bon ardillon pour attacher le cardinal à la corde par le milieu du corps, de peur d'accident.

Tous les préparatifs étant presque disposés pour l'exécution des deux projets, le cardinal de Retz, qui recevoit tous les jours de nouveaux avis des mauvaises intentions de la cour, & de la nécessité qu'il y avoit de les prévenir le plutôt qu'il pourroit, fit prier le duc de Brissac de revenir tenir sa parole : ce qu'il fit deux jours après, marquant toujours les meilleures intentions du monde : & la Bade son écuyer ayant remis entre les mains de Joli le coffre qu'il avoit fait faire, on y fit une ouverture pour la liberté de la respiration. Le coffre fut éprouvé par Joli & par Imbert, valet de chambre du cardinal, qui s'y mirent l'un après l'autre chacun plus d'une demi-heure: après quoi on convint d'exécuter l'entreprise le lundi matin 3 août 1654. Mais le duc de Brissac stipula qu'auparavant il lui fût permis d'aller à Machecoul en avertir les

deux ducs de Retz, ſeulement par bienſéance, avec promeſſe de revenir le dimanche au ſoir ſans faute, pour mettre la main à l'œuvre. Le dimanche vint & ſe paſſa, ſans qu'on eût aucune nouvelle de lui, & il ne vint que le lundi fort tard, s'excuſant ſur un débordement d'eaux qui avoit rompu le pont d'une petite riviere qui eſt ſur le chemin de Machecoul à Nantes: après quoi il déclara nettement au cardinal de Retz, que les ducs n'étoient point du tout d'avis qu'il entrât dans un deſſein de cette nature, étant beau-frere du maréchal & logé chez lui : de ſorte qu'il ſe dégagea ainſi de toutes ſes paroles & promeſſes ſi poſitives.

Le cardinal feignant d'approuver ſes raiſons, ne le preſſa pas davantage ; & l'ayant quitté pour un moment, il alla informer Joli de ce changement : ſur quoi ils réſolurent à l'inſtant de tirer de lui au moins ce qu'on pourroit pour l'autre deſſein qu'il lui découvrit alors ; le priant d'envoyer, dès qu'il ſeroit chez eux, ſon écuyer avec un cheval pour le cardinal de Retz, & de s'aſſurer de quelques bateaux pour paſſer la Loire au rendez-vous qui lui fut marqué, avec des chevaux de l'autre côté de la riviere, pour aller juſqu'à Briſſac, & delà chez le marquis de Châteaurenaud, chez

le marquis de Vaſſé, chez le marquis de Foſſeuſe, où le cardinal étoit aſſuré de trouver les équipages néceſſaires pour le mener en diligence à Paris avec ceux de ſa ſuite. Le duc de Briſſac accepta cette propoſition avec joie, parce qu'elle le dégageoit de la premiere, qui auroit été non-ſeulement peu honnête à lui, par rapport au maréchal, mais encore fort dangereuſe, puiſque ſuivant l'arrangement, il devoit demeurer le dernier dans le château, & n'en ſortir qu'après ſon bagage. C'eſt pourquoi dans le fond on ne peut pas trop le blâmer de n'avoir pas voulu s'expoſer à ce riſque : mais on ne peut pas auſſi l'excuſer d'une grande légéreté d'avoir promis auſſi poſitivement qu'il avoit fait, & de manquer à ſa parole dans le tems de l'exécution. Il falloit, avant de s'engager, examiner la choſe mûrement avec ſon conſeil, & en prévoir les conſéquences.

Quoi qu'il en ſoit, ce duc retourna chez lui auſſi-tôt, afin de donner ſes ordres pour ce dont il s'étoit chargé. Cependant comme l'expédient du coffre étoit plus du goût du cardinal que l'autre, Joli ayant ſû que la ducheſſe de Retz étoit en chemin pour le venir voir, & qu'elle devoit loger dans l'appartement du duc de Briſſac, propoſa de tenter la choſe par ſon moyen. L'ouverture

plut fort au cardinal de Retz & même à la duchesse, qui étant brouillée avec le duc de Brissac, fut ravie de trouver cette occasion de lui faire un affront sensible, en marquant plus d'assurance & plus de générosité que lui, ajoutant que s'il avoit bien insisté auprès de M. de Retz, ils se seroient apparemment désistés de leurs oppositions, & qu'elle ne doutoit pas qu'en envoyant Joli à Machecoul, il n'obtînt leur consentement. Ces assurances réitérées plusieurs fois avec chaleur, & accompagnées des anciennes marques de tendresse engagerent le cardinal de Retz à envoyer Joli à Machecoul, malgré les raisons qu'il lui représenta du peu d'apparence du succès, & du danger qu'il y avoit de donner de l'ombrage au maréchal, qui ne manqueroit pas d'en prendre de ce voyage. Pour lever cet obstacle, ils convinrent de lui faire entendre que la duchesse étoit mal avec son mari; que c'étoit-là le sujet de son voyage à Nantes, & que le cardinal voulant la raccommoder envoyoit Joli à Machecoul, parce que le duc avoit beaucoup de confiance en lui. Tout cela fut dit au maréchal par le cardinal lui-même, qui le pria en même tems de ne vouloir pas révéler ce secret de famille, & de dire à ceux qui paroîtroient curieux sur le voyage de Joli,

qu'il n'étoit fondé que ſur la nouvelle qu'il avoit reçue de la vacance d'un prieuré de ſix mille livres de rente à la nomination du duc de Retz. Le maréchal donna dans le paneau tout au travers, plaignant le malheur de la ducheſſe pour laquelle il avoit eu autrefois quelques ſentimens; mais cela ne ſervit de rien. Joli trouva les deux ducs de Retz ſi éloignés, & ſi prévenus contre cette affaire, qu'il n'en pût rien obtenir que des ordres très-preſſans pour la ducheſſe de revenir inceſſamment, ménaçant Joli de le rendre reſponſable des événemens; de ſorte qu'il fut obligé de retourner ſans rien faire.

Pendant ſon abſence, la ducheſſe avoit propoſé au cardinal de le ſauver dans ſon caroſſe avec les habits d'une de ſes demoiſelles qui ſortoient toujours maſquées auſſi bien qu'elle, ſans qu'on les examinât jamais à la porte du château; mais comme ce n'étoit que ſous la même condition du conſentement de ſon pere & de ſon mari, elle fut déchargée de ces nouveaux engagemens par le retour de Joli, qui la fit partir auſſi-tôt pour tirer les deux ducs d'inquiétude; le cardinal ayant dit au maréchal que le voyage de Joli avoit réuſſi, & qu'il avoit raccommodé toutes choſes.

Cependant la Bade, écuyer du duc de

Briſſac, étant arrivé à Nantes le même jour, deux heures après le départ de la ducheſſe, avec un cheval pour le cardinal, il envoya donner avis à Joli, qui l'alla trouver auſſitôt dans une maiſon du fauxbourg de Richebourg, & qui lui apprit que le duc de Briſſac & le chevalier de Sévigny ne manqueroient pas de ſe trouver à ſix heures du ſoir au rendez-vous ſur la riviere, à quatre lieues de Nantes, dont le cardinal ayant été averti, il réſolut de ſe ſauver ſur les cinq heures du ſoir qui étoit le tems où il avoit coutume de ſe promener ſur la terraſſe. De ſorte que toutes choſes ayant été diſpoſées pour cela, l'abbé Rouſſeau qui s'étoit chargé de le deſcendre, ſe rendit au château avec la corde & la ſangle, enveloppé dans ſon manteau, de maniere à ne point être remarqué ſans en être averti : & afin qu'il ne manquât ni de conſeil, ni de courage, ni de ſecours, on lui donna pour adjoint le ſieur Vacherot, médecin de la faculté de Paris, qui étoit attaché depuis long-tems à la perſonne du cardinal de Retz, homme réſolu, de ſang froid, & capable de tempérer par ſa prudence & par ſa ſageſſe l'emportement & la vivacité de l'abbé Rouſſeau. Il fut auſſi arrêté que Fromantin & Imbert, l'un chirurgien, & l'autre valet de chambre du cardinal, qui

avoient coutume de le ſuivre à la promenade, auroient quelques bouteilles de vin pour faire boire la ſentinelle, qui ſeule pouvoit voir ce qui ſe paſſoit à l'endroit par où le cardinal devoit ſe ſauver.

Toutes ces meſures priſes, le cardinal de Retz fit venir le ſieur Salmonet, prêtre Ecoſſois, homme ſavant & de mérite, qui demeuroit avec lui depuis long-tems, & le ſieur Montet ſon frere, qui depuis a été tué en Alſace, lieutenant colonel du régiment Ecoſſois de Duglas, le ſieur de Boiſguerin, gentilhomme Breton, attaché au cardinal, & le ſieur de Beaucheſne, ancien domeſtique de la maiſon, tous braves gens & fort réſolus, auxquels il déclara le deſſein qu'il avoit de ſe ſauver, les priant de faire tout ce que Joli leur diroit. Ils répondirent tous à cette propoſition avec de grandes expreſſions de joie & d'approbation, à la réſerve de Salmonet, qui s'étant mis à pleurer, fit ce qu'il put pour détourner le cardinal de cette réſolution, en lui repréſentant fortement les ſuites fâcheuſes qui pourroient en arriver. Cela fit impreſſion ſur l'eſprit de ſon frere Montet, qui, quoique très-brave, ſe mit auſſi à faire des réflexions. Mais le cardinal les ayant écoutés froidement ſans s'émouvoir & ſans changer de ſentiment, ils ſortirent enfin tous, trois

à quatre heures après, pour s'aller botter, & se tenir prêts à monter à cheval, lorsque cinq heures sonneroient au château, pour se trouver avec la Bade, écuyer du duc de Brissac, au lieu du rendez-vous, qui étoit l'abreuvoir de tous les chevaux du quartier, & qui répondoit au bout de la terrasse. Mais comme de l'abreuvoir on ne découvroit point l'endroit par où devoit descendre le cardinal, à moins d'entrer fort avant dans la riviere, on chargea le sieur Paris, ecclésiastique, de se tenir dans un pré de l'autre côté de l'eau, & de jetter son chapeau trois fois en l'air lorsqu'il verroit le cardinal prêt à descendre. Cela pensa tout gâter, Paris ayant oublié de faire le signal & n'ayant pensé qu'à se sauver. Mais ce qui embarrassa le plus Joli, & ceux qui attendoient avec lui, fut que le cardinal de Retz intimidé au moment de l'exécution, par Salmonet qui étoit auprès de lui, ne se rendit sur la terrasse qu'un gros quart-d'heure après que l'horloge eut sonné; & les remontrances de ce trembleur opérerent si bien, que le cardinal dit à Imbert d'aller dire à Joli de remettre la chose au lendemain. Mais Imbert dit franchement que cela ne pouvoit plus se différer; que l'affaire étoit sûe de trop de gens, pour n'être pas découverte, si on temporisoit da-

vantage ; que la ſeule préſence de l'écuyer du duc de Briſſac, avec le cheval de main, dont le maréchal ne manqueroit pas d'être informé ſuffiſoit pour cela ; que le lendemain étoit un dimanche, jour auquel toute la ville avoit coutume de ſe promener ſur la Motte qui étoit au pied de la terraſſe; qu'après tout il iroit avertir Joli de ce changement, s'il le lui commandoit abſolument ; mais qu'après cela il lui déclaroit qu'il ne rentreroit pas au château, & qu'il ne croyoit point que Joli fût aſſez fou pour demeurer à Nantes plus long-tems, attendu qu'il y alloit de leur vie.

Enfin Imbert parla ſi bien & ſi à propos, que le cardinal de Retz réſolut enfin de ſortir de ſa chambre ſuivi du ſieur Vacherot, & de l'abbé Rouſſeau, qui portoit ſous ſa ſoutane tous les uſtenſiles néceſſaires ; Salmonet s'étant retiré au même tems, pour aller continuer ſes lamentations dans ſa chambre. Imbert & Fromantin ſuivirent auſſi le cardinal. Etant arrivés, S. E. fit ſemblant d'avoir ſoif & dit à Imbert de lui aller chercher à boire : ce qu'il fit en diligence. Après que le cardinal eut bû, en ſe retournant il fit ſigne à Fromantin & à Imbert. Tous deux enſemble dirent aux gardes, qu'il falloit vuider la bouteille & boire à la ſanté de ſon éminence : & fei-

gnant de craindre qu'il ne le sût, ils les tirerent derriere une tour, où ils se mirent à boire. Cependant le cardinal ayant quitté sa simarre rouge, la mit sur un bâton entre deux créneaux, de maniere à faire croire aux sentinelles, quand ils seroient retournés à leurs factions, qu'il regardoit à son ordinaire ceux qui se promenoient sur la Motte S. Pierre. S'étant ensuite placé sur l'escarpolette, & fait lier la corde avec la sangle, qui le prenoit en écharpe de dessus une épaule par-dessous l'autre, assujettissant la corde le long de l'estomac, il monta en cet équipage sur un créneau, d'où l'abbé Rousseau & le sieur Vacherot le dévalerent heureusement jusqu'au pied du mur. A l'aspect de cette manœuvre le sieur Paris s'étant mis à fuir sans avoir fait son signal, donna belle peur à Joli & aux autres qui s'impatientoient à l'abreuvoir. Mais la Fontaine, valet de Joli, & celui de Rousseau qui étoient aussi placés de maniere à voir ce qui se passoit, le rassurerent aussi-tôt par leurs signes.

S'étant avancés pour recevoir le cardinal, & l'ayant dégagé de la sangle & de l'escarpolette, ils le menerent tout hors de lui au lieu où il étoit attendu. Après quoi Beauchesne & de la Bade l'ayant mis à cheval, Joli & Montet prirent le de-

vant pour s'aſſurer de la porte du fauxbourg par où il fallut paſſer. Dans ce moment le trouble du cardinal de Retz fut ſi grand, qu'il ne ſavoit où il étoit, ni ce qu'il faiſoit : ce qui fit que ſon cheval, qui étoit trop vigoureux pour lui, & dont il ne tenoit même pas la bride, s'étant cabré s'abattit ſur le pavé, dès qu'on commença de marcher; & le cardinal s'étant trouvé engagé deſſous, ſe démit l'épaule. Cela obligea ceux qui étoient auprès de lui de mettre pied à terre pour le remonter : & cet accident ayant aſſemblé beaucoup de monde à l'entour de lui, Joli & Montet qui virent cela de loin, accoururent le piſtolet à la main, pour écarter le peuple. Mais cela n'étoit ni difficile ni néceſſaire. La plupart des habitans étoient plutôt diſpoſés à faciliter ſon évaſion qu'à s'y oppoſer. Ils lui crierent tout haut, *Dieu vous béniſſe, Monſeigneur, ſauvez-vous.*

Ainſi le cardinal fut remis à cheval aſſez promptement, mais ſans revenir de ſon trouble (*a*), qui alla ſi loin qu'en ſortant du fauxbourg, il penſa ſe caſſer la tête à un endroit où ſon cheval l'emportoit, ſi un des ſergens ne ſe fut mis entre deux. Il

(*a*) Le cardinal dit que pour s'empêcher de s'évanouir, il ſe tiroit de tems en tems les cheveux de toute ſa force.

ne fut pas même poſſible de tirer un mot de lui pendant les quatre premieres lieues, quoique tous ceux de ſa ſuite fiſſent de leur mieux pour le mettre de meilleure humeur. Cela venoit apparemment de la douleur de ſa chûte. Il ne commença d'ouvrir la bouche que quand il ſe vit dans le bateau, où le duc de Briſſac & le chevalier de Sévigni l'attendoient, & où il prit des bottes en paſſant la riviere. Après avoir donné des ordres pour arrêter tous les bateaux, & pris d'autres précautions pour arrêter ceux qui voudroient les ſuivre, & leur donner le change, on continua de courir pendant deux lieues ſur des chevaux frais, ſans que juſques-là le cardinal ſe fût plaint de rien: mais on fut étonné de l'entendre tout d'un coup faire des cris épouvantables, diſant qu'il ſouffroit de ſi terribles douleurs, qu'il ne lui étoit pas poſſible d'aller plus loin; qu'il aimoit mieux ſe laiſſer reprendre que de courir davantage. De ſorte qu'il fallut le deſcendre de cheval à neuf heures du ſoir, & le coucher dans une piece de terre à côté du grand chemin où le duc de Briſſac le quitta, ſous prétexte d'aller aſſembler quelques-uns de ſes amis pour le venir enlever avec plus de ſûreté. Le chevalier de Sévigni alla chez un gentilhomme de ſes parens proche de-là, pour lui ménager une

retraite pendant la nuit ; mais il fut refusé, & ne put obtenir qu'une chaise à bras avec une douzaine de paysans, pour porter le cardinal pendant la nuit jusqu'à Beaupreau, maison du duc de Brissac, & éloignée delà de trois ou quatre lieues : ce qui s'exécuta assez heureusement, sans qu'il parût être incommodé, les porteurs se relevant tour à tour.

Pendant que tout cela se passoit, le maréchal de la Meilleraye qui étoit fort incommodé de la goutte ne manqua pas d'être averti de l'évasion du cardinal. Mais il ne le fut qu'une demi-heure après, les gardes & les sentinelles ayant été si bien amusés & trompés par Imbert & Fromantin, qu'ils ne s'apperçurent de rien. Imbert & Fromantin feignant de rapporter la bouteille eurent le tems de sortir du château après l'abbé Rousseau & le sieur Vacherot, qui s'étoient retirés aussi-tôt après le coup, laissant la simarre rouge sur le créneau, pour leur faire croire que le cardinal étoit toujours-là. Dès que l'abbé Rousseau fut hors du château, il entra dans la premiere maison qu'il trouva ouverte, & l'ayant fermée sur lui, il quitta son manteau & sa soutanne, qu'il laissa derriere la porte, & parut aussi-tôt en habit gris avec une perruque dont il avoit fait provision. En cet état

il ſortit de la ville, & s'alla cacher dans la premiere piece de bled qu'il trouva juſqu'à la nuit, pendant laquelle il gagna une maiſon d'ami, où il demeura pluſieurs jours. Imbert fit un manege à peu-près ſemblable, & ils ſe ſauverent tous deux, malgré la perquiſition exacte qui fut faite de leurs perſonnes par les ordres du maréchal. Le premier avis de l'évaſion du cardinal fut porté au château par un petit page de madame la maréchale, qui ſe baignoit alors, & qui le voyant deſcendre ſe mit à crier de toute ſa force, pour avertir les ſentinelles. Mais comme dans le même tems un jacobin qui ſe baignoit auſſi fut en péril de ſe noyer, & que de tous côtés on crioit pour appeller du ſecours, les ſentinelles lui appliquerent les cris du page, qu'ils n'entendoient que confuſément, de ſorte que le page fut obligé de courir au château tout nud, pour ſe faire entendre, & de prendre pour cela un aſſez grand tour par la porte de la ville; celle du château qui répond ſur la Motte n'étant pas ouverte. Il arriva auſſi que ceux à qui il tomboit en charge d'avertir le maréchal, ſe regarderent aſſez long-tems avant que de lui annoncer une nouvelle de cette nature, dans la crainte d'être maltraités, connoiſſant ſon humeur violente. Mais enfin le grand-maître de l'artillerie,

tillerie, fils du maréchal, ayant sû la chose, & l'ayant dit à son pere, ils firent monter plusieurs personnes à cheval, mais plus d'une heure après la sortie du cardinal de Retz. Cependant le maréchal entra devant tout le monde dans des emportemens si étranges, qu'il paroissoit hors de son bon sens : ce qui n'empêcha pas le public de croire qu'il avoit favorisé tacitement l'évasion de son prisonnier. Mais ce jugement étoit très-faux ; & il est constant qu'avec toute la courtoisie qu'il avoit pour lui, par ordre ou du moins par permission de la cour, il ne se relâchoit en rien pour tout ce qui avoit rapport à la sûreté de sa personne, & qu'il le faisoit garder aussi étroitement qu'il l'étoit auparavant à Vincennes.

Quoi qu'il en soit, le grand-maître étant monté à cheval avec les gardes du maréchal & plusieurs autres volontaires, jusqu'au nombre de deux à trois cens chevaux, ils suivirent le cardinal à la piste. Mais comme tant de monde ne pouvoit pas aller si vîte, ils n'arriverent au lieu où il avoit passé la riviere que trois heures après, & n'y ayant point trouvé de bateau, ceux qui avoient servi au passage ayant été percés & coulés à fond de l'autre côté de l'eau, le grand-maître voulut tenter de passer à la nage avec dix ou douze gardes. Mais il

en fut détourné par un gentilhomme qui avoit été page dans la maiſon de Retz, qui lui repréſenta qu'il ſeroit inutile & même dangereux de paſſer de l'autre côté, puiſque le duc de Briſſac ſe mêloit de l'affaire, & qu'il n'auroit pas manqué d'aſſembler ſes amis : de ſorte qu'il pourroit bien être pris lui-même en voulant prendre ſon priſonnier. Ce raiſonnement ſauva le cardinal de Retz, car il eſt certain que ſi le grand-maître fut paſſé ſeulement avec ſix perſonnes, il l'auroit trouvé dans ſa chaiſe ſuivi ſeulement de trois hommes, ſavoir de Joli, Montet & la Bade. Le duc de Briſſac & le chevalier de Sévigni étoient allés chacun de ſon côté aſſembler leurs amis. Boiſguerin & Beauchesne avoient pris le devant par différentes routes, pour aller porter cette nouvelle à Paris; mais le grand-maître perſuadé de ce qu'on lui diſoit, retourna ſur ſes pas avec ſa troupe, à la réſerve de quelques gardes qu'il envoya tout le long de la riviere, pour ſavoir ſi le cardinal avoit effectivement paſſé la Loire au lieu où il étoit arrêté.

Ce qu'il y eut de plus heureux & de plus étonnant en tout cela, fut que le maréchal, outre le grand corps qui avoit ſuivi le grand-maître, en ayant détaché un autre beaucoup moindre de l'autre côté de la riviere

ſur le chemin de Beaupreau, ceux-là, non plus que les autres, ne trouverent perſonne ſur leur route, hors le ſieur de Paris qu'ils garderent un jour entier avec menaces, & qu'ils ramenerent dans le château de Nantes. Mais ils furent enfin obligés de le relâcher, ſur ce qu'il leur dit réſolument qu'il ne demandoit autre choſe & qu'il auroit le plaiſir de dire au maréchal qu'ils s'étoient amuſés à prendre un pauvre prêtre dont ils n'avoient que faire, au lieu de courir après le cardinal qui n'étoit que deux lieues devant lui. Cela fit tant de peur à ces gardes qui connoiſſoient l'humeur violente du maréchal, qu'ils ne jugerent pas à propos de lui mener le témoin de leur négligence.

Les ſieurs Vacherot & Salmonet furent auſſi découverts & arrêtés à Nantes, mais inutilement : car quoique le premier eût aidé à deſcendre le cardinal, il n'y avoit aucune preuve contre lui. L'autre n'eut pas de peine à juſtifier ſon innocence, & qu'ils s'étoient toujours fortement oppoſés à ce deſſein. Mais les gens de Joli & de l'abbé Rouſſeau, qui furent arrêtés un peu après avoir reçu le cardinal de Retz au pied de la muraille, furent aſſez mal traités pendant quelque tems, quoiqu'enfin on fût obligé de les élargir, attendu qu'ils n'avoient rien ſû de l'affaire qu'au moment

de l'exécution, où ils ne purent pas se dispenser d'obéir à Joli, contre qui le maréchal juroit & s'emportoit à toute heure avec tant de fureur, qu'il s'arrachoit la barbe & les cheveux, disant qu'il étoit enragé d'avoir été si long-tems la dupe sur le chapitre des lettres, qu'il comprit bien alors avoir été chiffrées par lui, ou déchiffrées à plaisir (*a*).

Si le maréchal étoit embarrassé à Nantes, le cardinal de Retz ne l'étoit pas moins à Beaupreau. Y étant arrivé à quatre heures du matin, sans y trouver le duc de Brissac qui étoit allé dans la maison d'un gentilhomme de ses voisins donner les ordres nécessaires pour assembler ses amis, il fut, sur les remontrances de madame la duchesse de Brissac, & pour la sûreté de sa personne, obligé de monter en carosse avec le chevalier de Sévigni, & sa compagnie ordinaire, pour aller à deux lieues de-là se réfugier dans la maison d'un gentilhomme nommé M. de la Poise. Cette maison est entourrée de bons fossés pleins d'eau. Il y arriva sur les huit heures du matin. Dès qu'il y fut, il dépêcha Montet à Paris, pour y donner avis de l'état où

(*a*) Il ajoutoit que si jamais Joli tomboit entre ses mains, il le feroit pendre au creneau sur lequel étoit monté le cardinal pour se sauver.

ſa chûte l'avoit mis qui ne lui permettoit pas de continuer ſon chemin. Les ſieurs de Sévigni & de la Poiſe le quittèrent là pour aller aider au duc de Briſſac à ramaſſer ſes amis, après avoir donné ordre à tous les domeſtiques d'obéir en toute choſe au cardinal : de ſorte que Joli demeura ſeul avec lui pendant cinq ou ſix heures qu'il paſſa dans ſon lit aſſez tranquillement; après quoi le concierge de la maiſon l'ayant averti qu'il avoit vu quelques cavaliers avec des gardes du maréchal de la Meilleraye paſſer auprès de la maiſon, le cardinal effrayé lui demanda un lieu où il pût ſe dérober à leurs recherches. Le concierge les ayant conduits dans ſon appartement, les fit deſcendre au bas d'une tour par une trape qui ne paroiſſoit point, étant couverte d'un grand coffre. Ils y deſcendirent avec une petite proviſion de pain & de vin. Le lieu étoit fort incommode, & on y enfonçoit juſqu'à mi-jambe dans l'eau & dans les terres glaiſes. Pour remédier à cela on deſcendit quelques chaiſes de paille ſur leſquelles le cardinal & Joli furent obligés de paſſer près de neuf heures de tems fort déſagréablement, en attendant le retour du maître de la maiſon, qui ne revint qu'après dix heures du ſoir, pour exhorter le cardinal à prendre encore un peu de patience, di-

ſant que le duc de Briſſac n'avoit encore pû aſſembler que trente gentilshommes, & qu'il en vouloit un plus grand nombre pour le venir dégager plus sûrement & plus honorablement.

Mais le cardinal qui s'ennuyoit dans ſon cachot ne voulut pas y demeurer davantage, & ayant demandé des chevaux pour aller à Beaupreau avec Joli, ils ſe mirent en chemin vers les onze heures du ſoir, ſous la conduite du maître de la maiſon. Ils firent près d'une lieue aſſez légérement : mais enſuite le cardinal ſe trouvant incommodé, ſe mit à faire de ſi grands cris, qu'il fallut le mettre à terre environ à minuit, pendant que le ſieur de la Poiſe alla chercher quelque eſpece d'équipage dans le voiſinage, pour le tranſporter à Beaupreau qui n'étoit éloigné que d'une lieue. Mais n'ayant pu rien trouver qui convînt, il revint le trouver au point du jour, & il propoſa au cardinal de ſe traîner comme il pourroit dans une ferme voiſine qui étoit à lui, où il pourroit demeurer aſſez sûrement juſqu'au ſoir, caché dans un tas de foin qui étoit dans la cour : après quoi il promit que le duc de Briſſac viendroit le prendre à la tête de deux cens hommes, tous bons gentilshommes.

N'y ayant pas d'autre parti à prendre,

il falloit bien ſe ſoumettre encore à cette nouvelle humiliation. S'étant donc rendus à la ferme, on y fit une petite loge dans le tas de foin, où le cardinal s'enferma avec Joli. On leur donna du pain, du vin & du ſalé, & ils demeurerent dans cet état depuis huit heures du matin juſqu'à cinq heures du ſoir, le fermier allant de tems en tems officieuſement leur donner des allarmes, dès qu'il voyoit paſſer quelque cavalier. La choſe alla même plus loin. Ils entendirent des gens à cheval entrer dans la cour, & faire pluſieurs queſtions qui paroiſſoient imaginées exprès pour leur donner de l'inquiétude : & ſoit que cela ſe fît par jeu ou ſérieuſement, ils en furent fort effrayés.

Quoi qu'il en ſoit, à l'entrée de la nuit le ſieur de la Poiſe revint avec pluſieurs chevaux les tirer de cette priſon, & le cardinal s'étant mis en croupe derriere un gentilhomme, ſur l'épaule duquel il appuyoit ſon bras bleſſé, ils arriverent heureuſement à Beaupreau, où ils trouverent le duc de Briſſac avec plus de trois cens gentilshommes, un bon caroſſe, où l'on avoit mis deux matelas ſur leſquels le cardinal ſe couchoit à ſon aiſe, ſon bras appuyé ſur la cuiſſe de Joli, après avoir pris un bouillon à Beaupreau. Le duc de Briſſac fit fort

bien les choſes, & en grand ſeigneur.

Il ſe mit à la tête de toute la troupe, ſans affectation, faiſant des careſſes à tout le monde. Tous les pages & domeſtiques avoient des flambeaux allumés, pour éclairer la marche qui ſe fit pendant la nuit, & il eut la précaution de faire porter du vin, pour en ſervir à ceux qui en auroient beſoin. En cet équipage on arriva vers la pointe du jour à un bourg appellé Montaigu, où l'on trouva le duc de Retz, frere du cardinal, avec ſept à huit cens chevaux : de ſorte que les deux troupes étant jointes enſemble, il y avoit plus de douze cens hommes à cheval tant maîtres que valets, la plupart des gentilshommes de la province s'étant offerts de très-bonne grace. On trouva auſſi à Montaigu & ſur toute la route les payſans ſous les armes, de ſorte que ces meſſieurs voyant leur partie ſi bien faite, jugerent à propos de ſe faire voir au maréchal de la Meilleraye en paſſant à la vue de Nantes, d'où ils continuerent leur marche juſqu'à Machecoul, où ils arriverent le mardi 11 août ſur les cinq heures du ſoir, & où toute cette nobleſſe fut traitée magnifiquement, pendant que le cardinal de Retz y demeura.

La premiere choſe qu'on fit, dès qu'on fut arrivé, fut de panſer le bras du cardi-

nal, & l'on vit bien alors qu'il ne ſe plaignoit pas ſans ſujet : tout ſon bras, depuis l'épaule juſqu'au coude, étant noir comme de l'encre. Cependant un vieux chirurgien du duc de Retz, fort conſidéré dans la maiſon, l'ayant bien examiné, dit que ce n'étoit rien. Cet ignorant ne s'apperçut pas que l'épaule étoit démiſe : ce qui fut cauſe que le cardinal ayant été traité tout d'une autre maniere qu'il ne falloit, en reſſentit de fort grandes douleurs, & demeura eſtropié pour toute ſa vie. Cela ne ſeroit pas arrivé ſans doute, s'il avoit été traité par un habile homme, qui lui eût remis l'épaule dans ce tems-là.

La ſeconde choſe à laquelle on s'appliqua fut la révocation de la démiſſion de l'archevêché, qui lui étoit conſeillée par tous ſes amis de Paris & d'ailleurs, & à laquelle il les avoit déja priés de travailler comme ils pourroient : mais comme tout ce qu'ils avoient pu faire ſans lui ne ſuffiſoit pas pour annuller un fait de ſa main, Joli fit dreſſer un acte de révocation en bonne forme, par les Notaires de Machecoul, qui fut ſigné du cardinal, & envoyé à Paris en diligence, pour s'en ſervir dans le beſoin. Cela ne ſe fit pas ſans oppoſition, le vieux duc de Retz ayant fait repréſenter au cardinal par ſa fille la du-

cheſſe, pluſieurs raiſons conſidérables, pour l'en détourner & pour le porter au contraire à ratifier de bonne grace ce qu'il avoit fait en priſon. Il lui faiſoit entendre que c'étoit l'unique moyen d'arrêter les perſécutions de la cour, & de s'en attirer des graces : mais le jeune duc de Retz & le duc de Briſſac, qui n'enviſageoient aucun avantage pour eux dans la démiſſion, n'ayant appuyé que très-foiblement cet avis, & Joli ayant au contraire ſoutenu avec chaleur la néceſſité de la révocation, & fait beaucoup valoir l'autorité des amis de Paris & du P. de Gondy, la choſe paſſa ſans peine, les raiſons du vieux duc de Retz n'ayant peut-être pas été peſées aſſez ſérieuſement.

Après cela il fut queſtion de trouver un autre aſyle au cardinal que celui du Machecoul, parce qu'on eut avis que le maréchal de la Meilleraye faiſoit venir des troupes par ordre de la cour, & que le duc de Retz ne pouvoit arrêter ni entretenir long-tems chez lui un auſſi grand nombre de nobleſſe. Belle-Iſle ayant été choiſi (*a*) pour cela, le duc de Briſſac, le chevalier

(*a*) Il n'y avoit pas de choix à faire : Belle-Iſle étoit l'unique endroit où le cardinal put ſe retirer pour quelque tems.

de Sévigni & Joli s'embarquerent avec le cardinal, & du Brocard le chirurgien du duc de Retz, dans une chaloupe, & trente ou quarante gentilshommes dans deux autres chaloupes, & un petit bâtiment appellé chatte, au port de la Roche, qui n'eſt qu'à une lieue de Machecoul, où le cardinal fut porté dans une chaiſe la nuit du vendredi 14 août fort ſecretement; perſonne n'en ayant rien sû que ceux qui étoient de la partie, de peur que le maréchal en étant informé n'envoyât après eux des barques armées qui auroient pu les embarraſſer.

Le premier jour de l'embarquement ſe paſſa aſſez bien, & la petite flotte arriva heureuſement à la rade du Croiſi, à la réſerve de la chatte, qui demeura derriere, faute de vent. Mais ayant été obligée d'y mouiller la nuit, elle y eut grande allarme au ſujet de pluſieurs petits bâtimens qui la vinrent reconnoître; toute la côte étant ſur ſes gardes, à cauſe de quelques vaiſſeaux Biſcayens qui partoient. Cette allarme fut légere en comparaiſon de celle qu'on eut le lendemain ſur les deux heures du matin, deux des bâtimens Biſcayens étant venus ſur les chaloupes & les ayant forcées de gagner la terre en un lieu où il y avoit une égliſe ruinée nommée S. Jac-

ques, où le cardinal se retira. Il se fit cacher dans un monceau d'ardoise, de peur d'être découvert par les gens du pays. Dans cette fâcheuse nécessité, Joli fut d'avis de faire un signal aux Biscayens, & de les prier de les passer à Belle-Isle, ou même, droit en Espagne, prévoyant bien qu'à la fin on seroit obligé d'en venir là. Mais le duc de Brissac qui n'avoit aucune envie de passer en Espagne, rejetta bien loin cette proposition : ainsi le cardinal de Retz qui n'osoit rien décider sans lui fut obligé de demeurer dans les ardoises depuis midi jusqu'à huit heures du soir, que les Espagnols se retirerent après avoir tiré de tems en tems quelques coups de canon sur les chaloupes. Il sembloit que ces coups de canon devoient naturellement faire venir du monde en cet endroit; cependant le cardinal fut assez heureux pour qu'il n'y vînt personne pendant tout le jour. Mais à peine fut-il remonté sur les chaloupes avec sa suite, qu'on apperçut une troupe de cavaliers courant sur la côte, qui étoient enfin apparemment venus au bruit, ou peut-être aussi pour apprendre des nouvelles du cardinal. Ce péril étant évité, le reste du voyage fut assez paisible. Les matelots firent force de rames toute la nuit, & ayant été favorisés le lendemain d'un gros brouillard,

les trois chaloupes arriverent heureusement à Belle-Isle le 27 août 1654, sur les onze heures du matin, & la chatte le lendemain, & quelques jours après, le duc de Retz, qui n'avoit pu venir plutôt, parce qu'il avoit été obligé de demeurer à Machecoul, pour remercier la noblesse, & pour y donner les ordres nécessaires en pareille occasion.

Tous ceux qui arriverent à Belle-Isle étoient si fatigués, & ils avoient été dans une action si continuelle depuis la sortie de Nantes, qu'on ne songea d'abord qu'à se reposer, & à se divertir, se voyant dans un pays assez agréable, & en sûreté contre les entreprises du cardinal Mazarin; de sorte qu'on y passa dix ou douze jours sans autre inquiétude, que celle de la blessure du cardinal. Mais comme son mal n'étoit pas encore bien connu, & que du Brocard qui le pansoit n'en savoit pas plus que le chirurgien de Machecoul qui avoit toujours soutenu que ce n'étoit qu'une contusion, on ne s'en mettoit pas autant en peine que la chose le méritoit : d'autant plus que le lit, le repos, & le moins d'inquiétude donnoient plus de relâche au cardinal dans la conversation de ses amis.

Ainsi on attendoit assez tranquillement des nouvelles de Paris pour se déterminer

à passer ou à Rome par l'Espagne, ou à Charleville par la Hollande. Cependant on ne laissoit pas par provision de se mettre en état de se défendre autant qu'il étoit possible; & le duc de Retz ayant fait faire la revue à tous les habitans de l'Isle, qui se trouverent environ neuf cens hommes, il leur fit promettre de se jetter tous dans le fort au premier coup de canon, avec la garnison ordinaire qui étoit de cent cinquante hommes, & les quarante gentilshommes qui avoient suivi le cardinal, dont le nombre s'augmenta considérablement dans la suite, plusieurs de ses amis lui étant venus faire offre de service.

Les premieres nouvelles qu'on reçut furent apportées par Boisguerin, qui dit que si le cardinal de Retz avoit pu aller droit à Paris suivant le premier projet, il auroit été parfaitement bien reçu; que tout le peuple avoit marqué une joie extraordinaire, en apprenant qu'il s'étoit mis en liberté, que le chancelier & l'abbé Fouquet se préparoient à sortir, sur le bruit qui se répandoit de son arrivée prochaine, & que le premier président de Belliévre n'attendoit que cette occasion pour se déclarer contre le cardinal Mazarin & les Fouquets avec qui il étoit brouillé. Il ajoutoit que le clergé étoit fort bien disposé,

que le chapitre de Notre-Dame avoit fait chanter un *Te Deum*, où plus de six cens personnes avoient assisté ; que les curés avoient aussi résolu d'en faire chanter un ; que le chapitre avoit enregistré la révocation du cardinal de Retz, qui avoit été aussi-tôt portée à Rome par le sieur Chevalier, frere du grand vicaire ; que l'abbé Fouquet ayant été informé de tout cela étoit allé chez le premier président, pour lui demander le duplicata de la démission qui étoit entre ses mains : mais que le premier président l'avoit refusé, disant que c'étoit un dépôt dont il ne pouvoit se désaisir sans le consentement du cardinal de Retz ; que Caumartin avoit fait deux lettres, une au roi & l'autre à la reine, sur les blancs signés de S. E., lesquelles lettres avoient été portées par le sieur de Villiers un des gentilshommes de la princesse Palatine, qui avoit promis de prendre son tems pour les rendre ; que cette princesse avoit écrit à Caumartin, qu'elle ne désespéroit pas de faire un nouveau traité avec le cardinal Mazarin en conservant même l'archevêché, mais qu'il falloit attendre l'événement du siége d'Arras par les Espagnols (*a*) ; que le duc de Noirmoutier

(*a*) Arras étoit une place très-importante pour les Espa-

avoit écrit à Paris aux amis du cardinal de Retz pour leur déclarer qu'il étoit prêt de le recevoir dans Charleville, s'il vouloit s'y retirer, & qu'il les conjuroit de le lui faire savoir : ce qu'il lui avoit fait déja dire deux fois par deux gentilshommes, pendant qu'il étoit au château de Nantes, à l'occasion de quoi le cardinal avoit donné dès ce tems-là une lettre de créance à Joli pour le duc de Noirmoutier, afin de s'en servir dans le besoin. Par cette lettre il le prioit de faire tout ce que Joli lui diroit. Boisguerin dit aussi que les partisans de M. le prince pressoient de traiter avec ceux du cardinal de Retz ; que S. A. avoit sû

---

gnols. Un peu avant que les François la prissent, on disoit par dérision à Arras :

Quand les François prendront Arras,
Les souris mangeront les chats.

Les François l'ayant prise, on retrancha le *P* au quatriéme mot du premier vers, & on dit :

Quand les François rendront Arras,
Les souris mangeront les chats.

Les Espagnols étoient commandés par le prince de Condé ; & ils furent obligés de lever le siége, après avoir été forcés dans leurs retranchemens. Il en seroit arrivé tout autrement, si Fuensaldaigne avoit suivi le sentiment de M. le prince, qui fit admirer son habileté dans sa retraite.

ſon évaſion & qu'il s'acheminoit à Paris. Il avoit fait ce qu'il avoit pu pour engager le comte de Fuenſaldaigne à lever le ſiége d'Arras pour marcher droit à Paris, ne doutant point qu'il n'y trouvât la plupart des bourgeois diſpoſés à le recevoir: mais ce général ne voulut point entendre à cette propoſition qui auroit été cependant, ſuivant les apparences, le ſalut de l'Eſpagne, de S. A., du cardinal de Retz, & par conſéquent la ruine infaillible du cardinal Mazarin (*a*).

Voilà tout ce qui fut rapporté pas Boiſguerin ſur un billet de créance de Caumartin qui n'avoit pas oſé rédiger tout ce détail par écrit, dans la crainte qu'il ne fût arrêté par les gens du maréchal de la Meilleraye qui s'étoient rendus maîtres de tous les paſſages. Mais comme le meſſager avoit de l'eſprit & beaucoup d'habitude en Bretagne, il paſſa heureuſement, & vit même la ducheſſe de Retz qui auroit pu ſe ſervir de lui pour envoyer à ſon mari

(*a*) Le cardinal de Retz n'étant pas venu à Paris, il eſt probable que la marche des Eſpagnols n'auroit pas produit un grand effet, dont le fondement étoit ſa préſence. Le cardinal Mazarin dit à cette occaſion, que la fortune, qui avoit favoriſé l'évaſion du cardinal de Retz, s'en étoit en quelque façon repentie, à cauſe de ſa chûte, qui en avoit rendu les ſuites inutiles.

l'argent qu'elle lui avoit promis. Cependant elle n'en fit rien, non plus que la duchesse de Brissac sa sœur, qui avoit fait espérer la même chose au duc de Brissac son époux. Ces deux dames se contenterent de leur donner au lieu d'argent quantité de fausses allarmes, en leur faisant entendre que le maréchal faisoit de grands amas de troupes pour les assiéger dans Belle-Isle. Cela donna tant d'inquiétudes feintes ou véritables à ces MM. que le cardinal fut obligé de penser à sortir d'un lieu où il voyoit bien qu'on ne vouloit pas qu'il séjournât davantage. Le chevalier de Sévigni & les autres remarquoient tous les jours des barques longues envoyées selon eux, par le maréchal pour investir l'isle, après quoi il ne leur auroit plus été possible d'en sortir. L'embarras fut de convenir du lieu où le cardinal se retireroit. Les ducs de Retz & de Brissac ne vouloient point que ce fût à Charleville, parce qu'ils craignoient de s'engager dans des affaires qui pourroient avoir de longues suites, dont le duc de Noirmoutier ne manqueroit pas de tirer tous les avantages, si l'on en venoit à un accommodement. Joli soutenoit de son côté qu'il n'y avoit pas de meilleur parti à prendre que celui-là ; que la présence du cardinal de Retz donneroit de l'inquiétude au

cardinal Mazarin, lorſqu'il ſeroit dans ces quartiers-là ; qu'il y avoit à la rade de Belle-Iſle des vaiſſeaux Hollandois dont on pourroit ſe ſervir pour paſſer en Flandres, & de-là à Charleville ou à Mezieres, & qu'enfin il valoit mieux prendre ce chemin-là pour aller à Rome, ſi ce voyage étoit jugé néceſſaire, que de paſſer par l'Eſpagne, quand ce ne ſeroit que pour ôter au cardinal Mazarin les prétextes que ce paſſage lui fourniroit pour rendre le cardinal de Retz odieux & ſuſpect. Cependant les ducs de Retz & de Briſſac l'emporterent, & déterminerent le cardinal à paſſer en Eſpagne ſur une petite barque de vingt-cinq tonneaux, dont tout l'équipage étoit compoſé de quatre matelots & du maître, qui ſelon eux, avoit fait ce voyage plus de trente fois. Mais on avoit tant d'envie de ſe défaire de lui, qu'on lui fit croire qu'il paſſeroit plus ſûrement ſur cette barque que ſur les plus grands vaiſſeaux. Après cela on affecta de prendre pluſieurs vaines précautions pour donner le change aux barques longues du maréchal qu'on ſuppoſoit toujours autour de Belle-Iſle, & qui ne ſubſiſtoient que dans l'imagination de ces meſſieurs. Pour cet effet on fit ſemblant d'embarquer le cardinal dans un gros vaiſſeau Hollandois qui mit auſſi-tôt à la voile ; &

cependant il coucha cette nuit & la suivante chez le curé de Berger dans l'isle, avec Joli, Boisguerin & du Brocard, d'où ils partirent la troisiéme nuit déguisés en soldats, pour s'embarquer sur la petite barque, sans que le cardinal emportât avec lui ni or ni argent. Il est vrai que le duc de Retz avoit fait charger la barque de sardines, avec ordre au maître de les vendre, & d'en remettre le prix entre les mains du cardinal. Joli se trouva heureusement avoir cent vingt louis d'or, & Boisguerin soixante.

Le vent fut assez favorable les deux premiers jours, & on ne fit aucune mauvaise rencontre jusques vers les deux heures après-midi, qu'on apperçut une grande frégate qui faisoit force de voile sur la petite barque. Elle continua de la poursuivre jusqu'à la nuit, & alors elle brouilla ses voiles, craignant apparemment d'approcher trop près de la terre. La nuit fut assez fâcheuse, à cause d'un vent violent qui portoit à terre; cependant elle se passa sans accident, & on comptoit d'arriver de bonne heure à S. Sébastien; mais en approchant du cap, qui n'est qu'à deux lieues de ce port, le pilote qui devoit se donner la terre à droite la mit à gauche, courant du côté de Bilbao, & demeura égaré tout le jour sans en voi-

loir convenir, jusqu'aux approches de la nuit, qu'ayant vu un petit vaisseau qui prenoit à l'est, il fit un signal, dans le dessein de demander la route. Celui-ci ne répondit qu'à coups de canon, de sorte qu'il fallut s'arrêter & passer la nuit sur une côte qu'on ne connoissoit point. Pendant ce tems-là le maître ayant connu son erreur doubla le cap le lendemain, & ayant découvert une petite chaloupe, on lui fit signe de venir à bord. Elle fit quelque difficulté, voyant que la barque étoit Françoise; mais comme on lui demanda la route de S. Sebastien & s'ils vouloient prendre quatre personnes pour les y porter en les payant bien, ils accepterent ce parti, & mirent le cardinal à terre avec ceux de sa suite le 12 septembre 1654, la barque n'ayant pu arriver que le lendemain à cause du calme.

Dès que le cardinal fut débarqué à S. Sebastien, il dépêcha Joli vers le baron de Vatteville, gouverneur de la place, qui étoit à une lieue de-là, au port appellé le Passage. Il n'en devoit revenir que dans deux ou trois jours. Dès que le baron eut vu Joli habillé en soldat, il lui demanda s'il lui apportoit des nouvelles du siége d'Arras, à quoi Joli répondit que non, & lui ayant expliqué le sujet de son voyage, il

commença à le traiter avec beaucoup de courtoisie, & lui témoignant beaucoup de joie d'avoir occasion de servir le cardinal de Retz, qui étoit estimé de tout le monde, & pour qui le roi son maître & dom Louis de Haro ne manqueroient pas de s'intéresser fortement; que s'il croyoit faire plaisir au cardinal, il retourneroit incessamment à S. Sebastien; mais que pour ne point faire d'éclat, il jugeoit plus à propos de n'y retourner que dans le tems qu'il avoit marqué en partant; qu'en attendant il alloit dépêcher un courier à Madrid, & que dans deux jours il ne manqueroit pas de se rendre à l'entrée de la nuit à l'auberge de S. E. pour la conduire avec ceux de sa suite dans un appartement de son palais, où il seroit sans que personne de la ville en sût rien.

Tout cela fut exécuté ponctuellement dans le tems marqué, le gouverneur étant venu avec quelques-uns de ses gens prendre son éminence, on le conduisit dans un appartement séparé, où dom Juan de Vatteville son frere alloit tous les jours dire la messe, & où le cardinal étoit servi très-proprement & très-délicatement lui & les siens, pendant que le baron tenoit sa table ailleurs, où il y avoit quelques gens de M. le prince, des réfugiés de Bourdeaux, & plusieurs officiers de mer & de terre.

Le cardinal écrivit d'abord au roi d'Efpagne & à dom Louis de Haro, pour demander la liberté du paffage jufqu'en Italie, & Boifguerin fut dépêché pour porter les lettres, fans aucune autre charge : le cardinal craignant de s'embarraffer & tâchant d'éviter fcrupuleufement les moindres occafions qui pouvoient le faire foupçonner de quelque engagement avec l'Efpagne. Il eut feulement ordre de voir en particulier le comte de Fiefque, qui étoit à Madrid de la part de M. le prince, & de lui faire beaucoup de complimens, qui dans le fond ne fignifioient rien. Le baron de Vatteville eut bien voulu que le cardinal fe fût avancé un peu davantage. Il lui fit pour cela plufieurs ouvertures en homme fage, & avec beaucoup de difcrétion ; mais elles ne produifirent rien, & le cardinal s'occupa uniquement du voyage de Rome, ayant fait vendre les fardines dont il tira fix cens écus, qui fervirent à le faire habiller, & ceux qui étoient avec lui, qui en avoient fort grand befoin. Deux jours après le départ de Boifguerin, il arriva encore une barque de Belle-Ifle, chargée de la même marchandife, dont on tira pareille fomme. Beauchefne vint fur cette barque. Il avoit été envoyé de Paris à Belle-Ifle, & de-là à S. Sebaftien, pour apporter des nouvelles

aſſez différentes de celles de Boiſguerin, dont la plus importante étoit la levée du ſiége d'Arras, où l'on diſoit que M. le prince avoit fait des merveilles, & que s'il avoit été ſecondé par le comte de Fuenſaldaigne, ils n'auroient pas été forcés comme ils furent dans leurs retranchemens. Après cela il dit que la cour avoit envoyé ordre aux ſieurs Granger, Biet & Joli, chanoines de Notre-Dame, au ſieur Loiſel, curé de S. Jean, & chancelier de l'Univerſité, aux ſieurs Chevalier & Lavocat, auſſi chanoines & grands vicaires du cardinal de Retz, d'aller trouver le roi à Peronne. Ils y reçurent de nouveaux ordres de ſe retirer en différens lieux, où ils furent relégués. On avoit fait publier à Paris à ſon de trompe, que les gens du cardinal de Retz euſſent à ſe retirer & à ſortir de la ville en vingt-quatre heures. Ceux du dernier archevêque avoient été chaſſés de l'archevêché, où l'on avoit établi Saint-Amour exempt, avec quatre gardes. Enſuite on avoit ſignifié au chapitre un arrêt du conſeil qui leur ordonnoit de prendre le gouvernement du ſpirituel de l'archevêché, comme vacant en régale, faute d'avoir prêté le ferment de fidélité, & de nommer inceſſamment des grands vicaires. Une partie des chanoines avoit été d'avis,

avant

avant toutes choſes, de faire des remontrances ſur l'exil de leurs confreres; mais à la fin il avoit paſſé à la pluralité des voix, de trois ſeulement, qu'ils prendroient l'adminiſtration du ſpirituel, non par vacance, mais à cauſe de l'abſence & juſqu'au retour du cardinal de Retz & de ſes grands vicaires. A cet effet le chapitre avoit nommé les ſieurs Deſcontes, doyen, le Muſle-Derroches, chantre, Charton, pénitencier, & Séguier, théologal, pour faire les fonctions de grands vicaires, & ordonné qu'on feroit des remontrances & prieres à S. M. en faveur des exilés.

Toutes ces choſes étant une ſuite de la levée du ſiége d'Arras, dont le baron de Vatteville avoit donné avis à Madrid, Boiſguerin qui en revint quelques jours après, dit au cardinal que cela n'avoit ſervi qu'à fortifier dom Louis de Haro, dans le deſſein d'exhorter ſon éminence à ne point aller du côté de Rome, mais d'aller plutôt trouver le duc de Noirmoutier, lui offrant pour cela l'eſcorte de toute leur armée navale, & une groſſe ſomme d'argent, ſans rien exiger de lui que ce qu'il jugeroit à propos lui-même pour ſes intérêts particuliers; que s'il vouloit abſolument aller à Rome, il le pourroit faire auſſi aiſément de Charleville que de par-tout ail-

leurs, en passant par l'Allemagne; mais qu'il ne croyoit pas qu'il dût prendre ce parti; qu'il ne trouveroit pas son compte à Rome, comme il se l'imaginoit; qu'on ne s'y gouvernoit que suivant les événemens; qu'il y trouveroit, après l'affaire d'Arras, plus de foiblesse qu'il ne pourroit croire; que cependant il ne refusoit pas de le servir à sa mode, & que s'il avoit résolu de passer en Italie, il lui enverroit au premier jour un de ses secrétaires avec une littiere du roi, pour le conduire dans un port du royaume de Valence, où il trouveroit une galere toute prête, avec tel secours d'argent qu'il souhaiteroit, lui offrant sa bourse pour cela & tout le crédit du roi son maître.

Tout cela fut confirmé quelques jours après par dom Christoval de Crassemberg, Allemand & principal secrétaire de dom Louis de Haro, qui amena une littiere du roi d'Espagne, & qui apporta tous les ordres nécessaires pour le passage du cardinal en Italie, avec une bourse de quatre mille pistoles & des lettres de crédit jusqu'à la somme de cinquante mille écus. Il lui en offroit beaucoup davantage, s'il vouloit aller à Charleville ou à Mezieres.

Joli qui avoit été de cet avis le premier fit tout son possible pour engager le

cardinal à le ſuivre, lui repréſentant que c'étoit l'unique moyen d'engager le cardinal Mazarin à s'accommoder avec lui, en lui faiſant peur d'une nouvelle union avec M. le prince; que Rome ne ſeroit pour lui qu'un lieu d'exil trop éloigné pour pouvoir rien faire de conſidérable; que le cardinal Mazarin, bien loin de le craindre là, l'y ſouhaitoit depuis long-tems, puiſqu'il le lui avoit fait propoſer pluſieurs fois; que le pape étoit vieux & incapable d'agir avec vigueur; qu'après lui il en pourroit venir un autre moins favorable; qu'au pis-aller il ſeroit aiſé au cardinal Mazarin d'éluder en France tout ce qui pourroit ſe faire à Rome contre lui en ſe couvrant de l'autorité du roi, des loix de l'état, des maximes des parlemens & des libertés de l'égliſe gallicane; & qu'enfin il ne voyoit rien de plus réel que les offres du duc de Noirmoutier, de le rendre maître d'une bonne place frontiere, d'où il lui ſeroit aiſé d'entretenir ſes intelligences avec ſes amis, de traiter avec M. le prince, & dans un beſoin avec les Eſpagnols. En tout cas Joli conſeilloit fortement au cardinal de Retz d'accepter les quatre mille piſtoles qui lui étoient en quelque façon néceſſaires dans l'état où il ſe trouvoit, eſpérant que ce petit engagement le pourroit me-

ner plus loin ; que quand il ne les prendroit pas, on ne laisseroit pas toujours de l'accuser d'en avoir pris ; que les engagemens de cette nature ne gâtoient jamais le fond des affaires, & n'étoient regardés que comme des bagatelles, quand on venoit à un accommodement ; qu'en allant à Rome il ne pourroit subsister honorablement que sur la bourse & le crédit de ses amis, qui pourroient avec le tems manquer de pouvoir & de bonne volonté, & qu'enfin il devoit éviter avec un grand soin de laisser connoître aux Espagnols qu'il ne vouloit recevoir d'eux aucun secours ; qu'autrement il pourroit arriver que non-seulement ils négligeroient entiérement ses intérêts à Rome, mais qu'ils le traverseroient & le sacrifieroient peut-être au cardinal Mazarin. Mais toutes ces raisons furent inutiles : le cardinal de Retz demeura ferme dans sa résolution d'aller à Rome. Beauchêne & le sieur de Salles récemment venus de Paris lui firent entendre que c'étoit le sentiment des ducs de Retz & de Brissac, & de tous ses amis de Paris. Il refusa aussi les quatre mille pistoles du roi d'Espagne, & il aima mieux en emprunter quatre cens du baron de Vatteville, pour continuer son voyage, qu'il lui a fait rendre depuis. Il accepta cependant la littiere du roi d'Es-

pagne, & il laiſſa un chiffre à Chriſtoval, dont il promit de ſe ſervir dans l'occaſion, pour donner de ſes nouvelles à dom Louis de Haro. Il tira de lui parole de ſecourir les ducs de Retz & de Briſſac, s'ils étoient attaqués dans Belle-Iſle, comme on les en menaçoit. C'eſt ce qu'il leur fit ſavoir par Beauchêne qu'il leur envoya pour leur apprendre de ſes nouvelles.

Après cela le cardinal ſe mit en chemin le premier jour d'octobre, dans la littiere du roi d'Eſpagne, avec Joli & Boiſguerin, de Salles & du Brocard, qui le ſuivoient montés ſur des mulets, & le maître-d'hôtel du baron de Vatteville qui fit la dépenſe du voyage. Le premier jour ils allerent coucher à Tolozette à quatre lieues de S. Sebaſtien, & le lendemain à la dînée ils rencontrerent quelques marchands François qui reconnurent fort bien le cardinal & Joli, quelque ſoin qu'on prît de ſe cacher d'eux. Le reſte du voyage ſe paſſa aſſez agréablement, à la réſerve des lits qui ſont rares en Eſpagne, même dans les hôtelleries, où il faut porter tout ce dont on a beſoin. On paſſa près de Pampelune, & enſuite par une petite ville appellée Tudela, où le peuple s'étoit ſoulevé contre la nobleſſe, au ſujet de la chaſſe: ce qui fut cauſe qu'on mit des gardes de-

vant la maiſon du cardinal, les habitans s'étant imaginés qu'il venoit pour châtier les ſéditieux, parce qu'il voyageoit en équipage d'homme de guerre, ſous le nom de marquis de S. Florent, Bourguignon : de ſorte qu'il fut retenu dans cette ville pendant trois jours, & obligé, pour avoir la liberté d'en ſortir, d'écrire au viceroi de Navarre à Pampelune, qui lui fit ſentir qu'il n'étoit pas content de n'avoir reçu aucun compliment de ſa part en paſſant aux portes de ſa capitale (*a*). De-là on ſe rendit à Sarragoſſe, ville grande & belle, où il y a une égliſe célébre par une image de la Vierge appellée *N. Senorà Delpilar*, renommée par les miracles. Le cardinal y étant allé au commencement de la nuit, pour faire ſes prieres, on lui ouvrit les portes de l'égliſe qui étoient fermées ; on ôta même les ornemens de l'image, pour la lui laiſſer voir : ce que les chanoines lui dirent qu'ils ne faiſoient que pour les cardinaux ou les princes. C'en étoit aſſez pour lui faire connoître qu'ils ſavoient qui

---

(*a*) La vie du cardinal fut en fort grand danger à Tudela ; quelques mutins ayant propoſé d'entrer chez lui de force pour l'aſſaſſiner : ce qui lui faiſoit dire long-tems après, qu'il ſurpaſſoit Henri IV en un point, puiſque la vie de ce prince n'avoit été en danger qu'onze fois & que la ſienne y avoit été quinze.

il étoit : mais le cardinal ne vouloit point être désabusé là-dessus, prétendant voyager toujours *incognito*, & faisant de son mieux, pour imiter les manieres des cavaliers. Il s'imaginoit toujours qu'on le poursuivoit criminellement en France sur son passage en Espagne ; & ce fut cette crainte qui l'obligea de se conduire comme il fit à S. Sebastien & ailleurs avec les Espagnols.

Enfin après plusieurs mauvais gîtes, on arriva le 14 octobre à un bourg du royaume de Valence sur le bord de la mer, nommé Vivaros. Le lendemain matin on y trouva une galere toute prête, dont le commandant, dom Fernand de Corillo, chef d'escadre, jeune gentilhomme fort bien fait & fort sage, vint aussi-tôt saluer le cardinal de Retz & le suivit à l'église. Il communia à la fin de la messe en l'honneur de la fête de sainte Thérese, après quoi il se rendit sur la galere, dont il envoya la félouque vers les six heures du soir, pour porter lui & son monde à bord. Il y fut reçu sans aucune cérémonie, tout le monde feignant de ne le point connoître, & le connoissant pourtant. La galere étoit fort bien équipée. Il y avoit dessus cent vingt soldats effectifs, quatre-vingts matelots, & vingt-huit bancs de chaque côté avec sept ou huit forçats à chaque rame.

Il étoit arrivé un peu auparavant à Vivaros un gentilhomme, parent de dom Louis de Haro, appellé dom Chriſtoval, qui préſenta de la part de ce miniſtre au cardinal deux grandes caiſſes pleines de gands & de peaux d'Eſpagne. On trouva dans une de ces caiſſes pluſieurs bourſes pleines d'or, que le cardinal refuſa encore une fois; n'ayant voulu accepter que les gands & les ſenteurs, qu'on eſtimoit plus de deux mille écus, qu'il donna enſuite à dom Fernando de Carillo, à la réſerve de quelques paires de gands. Ce procédé parut noble & généreux, comme il l'étoit, aux Eſpagnols, qui ſe piquent de ces galanteries; mais comme ils s'étoient promis autre choſe de lui, cela ne fit pas tout l'effet qu'il s'étoit imaginé. Il fit auſſi des largeſſes conſidérables, par rapport à ſes finances, au maître-d'hôtel du baron de Vatteville, quoiqu'il lui eût fait aſſez mauvaiſe chere ſur le chemin. Il en fit auſſi à ceux qui conduiſoient la litiere.

Après cela on mit à la voile, & la galere ayant vogué tout le jour aſſez favorablement, mouilla ſur les cinq heures du ſoir dans une petite anſe vis-à-vis de Majorque. Le lendemain dom Fernando ayant dit au cardinal, qu'il pouvoit deſcendre s'il le trouvoit bon, & ſe promener dans

la ville, attendu que le vent étoit contraire, son éminence mit pied à terre & fut régalée pendant trois jours par le vice-roi, qui fit aussi semblant de ne le pas connoître, & engagea sa femme à donner le bal, pour lui faire voir tout le beau monde du lieu. Majorque est une des plus agréables villes du monde, plus grande & plus peuplée qu'Orléans. Les femmes y sont fort belles : il n'en est pas de même des hommes, qui sont assez mal faits, mais fort braves & courageux sur la mer. On donna aussi des sérénades au cardinal dans des couvens de filles, & toutes sortes d'autres divertissemens : après quoi le vent ayant changé, il remonta sur la galere, qui le mit en douze heures de tems au port de Mahon dans l'isle de Minorque, un des plus beaux havres de l'Europe. L'entrée en est fort étroite, & il est difficile qu'il y passe plus de deux galeres de front ; mais il s'élargit peu à peu pendant deux lieues jusqu'à la ville de Minorque, qui est sur une hauteur, au pied de laquelle le plus grand vaisseau s'amarre aisément avec des cables. Les habitans prévenus qu'il y avoit de la peste en Espagne donnerent pratique à la galere ; mais ils apporterent des vivres & des rafraîchissemens sur le bord de la mer, & en reçurent le prix dans du vi-

naigre. On fut obligé de demeurer dans cet état depuis le mardi jusqu'au dimanche matin, à cause du vent contraire. Le vent ayant ensuite changé, la galere sortit du port, afin de découvrir quelques vaisseaux qui avoient paru sur la côte ; mais n'ayant rien vu, elle fit le trajet du golfe de Lion, gagna les côtes de l'isle de Sardaigne, & le lundi au soir elle fit ce qu'elle put pour aborder à Saſſary, mais inutilement. Ce fut un grand bonheur pour le cardinal, l'armée navale de France, qui menoit le duc de Guise à Naples, étant sur cette rade depuis quelques jours : de sorte que le lendemain matin la galere s'étant trouvée à l'embouchure du canal qui est entre la Sardaigne & l'isle de Corse, elle continua sa route à Cagliari, comme on l'avoit résolu, & ayant entendu deux coups de canon tirés à balle l'un après l'autre avec un petit intervalle, dom Fernando jugea que c'étoit un avis qu'on lui donnoit de terre de la proximité de cette flotte, qu'il savoit devoir être en mer : ce qui l'obligea de faire monter un matelot au haut du mât, pour voir s'il ne découvriroit point de voile hors du canal dont on étoit près de sortir, afin de se retirer en cas de besoin à Capo-Bonifacio. Le matelot ayant dit qu'il ne voyoit que deux tartanes, qui couroient le long

de la terre, qu'il jugea être des corſaires de Barbarie, le commandant ordonna de leur donner la chaſſe. Les ſoldats & la chiourme marquerent une grande joie de cela; mais le pilote ayant mal pris ſes meſures, la galere échoua un moment après être ſortie du canal, ſur un fond de ſable entre deux petits rochers. Heureuſement elle ne ſe fit point de mal, parce que la mer étoit calme, & qu'il ne faiſoit preſque point de vent : cependant les forçats ayant voulu rompre leurs chaînes, pour ſe ſauver, dom Fernando & tous les ſoldats mirent l'épée à la main & les contraignirent de ſe raſſeoir, après quoi il fit mettre la félouque & l'eſquif en mer, pour porter le cardinal & ſes gens avec quelques autres paſſagers ſur les rochers, pendant qu'on travailloit à décharger la galere pour la remorquer : ce qui réuſſit au bout de trois heures, après beaucoup de fatigues & de peines.

Enſuite on alla mouiller à Porto-Vecchio, où l'on paſſa la nuit : & le lendemain qui étoit la fête de S. Simon & S. Jude, le vent n'étant pas propre pour continuer le voyage, on mit pied à terre pour entendre la meſſe. Mais pendant qu'on la diſoit, quelques cavaliers étant venus avertir que l'armée navale de France étoit à Cagliary, dom Fernando fit rembarquer

tout le monde. Cependant la mer étant fort grosse, & le conseil s'étant assemblé, on ne jugea pas à propos de lever l'ancre, tous les officiers étant convenus qu'il étoit impossible aux vaisseaux de guerre de venir sur la galere, pendant que ce vent-là dureroit; que s'il changeoit, elle auroit toujours beaucoup d'avance, & qu'il lui seroit aisé de gagner un port. Malgré ces considérations & le mauvais tems qui continuoit toujours, dom Fernando ne laissa pas de mettre à la voile le lendemain de la fête à quatre heures du matin, contre le sentiment des officiers surbalternes, qui firent même leurs protestations par écrit. En effet la tempête fut si violente depuis les cinq heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, que tout le monde se prépara à la mort par la confession, le naufrage paroissant inévitable. Cependant comme le vent n'étoit pas contraire, on ne laissa pas d'avancer beaucoup, & la galere s'étant trouvée près d'une petite isle appellée la Rinara vers le commencement de la nuit, tout l'équipage s'écria *terra*, *terra*, & voulut se jetter à la mer, dans la pensée que la galere alloit se briser contre terre. Cela seroit arrivé, si le commandant n'eut fait changer la manœuvre, pour gagner la pointe de l'isle au-dessous du vent, où

la mer s'étant trouvée moins agitée, tout l'équipage s'écria en ſigne de réjouiſſance, *calma*, *calma*. Elle étoit pourtant encore aſſez agitée, pour empêcher l'uſage des rames, dont on entreprit inutilement de ſe ſervir pour ſe mettre plus à l'abri, la mer en ayant rompu pluſieurs : de ſorte que dom Fernando fut obligé de faire jetter deux ancres qui prirent heureuſement toutes deux. Après cela il paſſa dans la chambre du cardinal, pour lui dire qu'il avoit couru de fort grands dangers, mais qu'il en étoit dehors; qu'il falloit penſer à ſe repoſer, & que le lendemain il eſpéroit gagner Porto-Longone. Ce gentilhomme avoit plus beſoin de repos que perſonne, s'étant extrêmement fatigué tout le jour, & ayant veillé ſur tout ce qui ſe paſſoit, avec une attention extraordinaire, ſans quitter le lieu d'où il donnoit ſes ordres, que pour aller rendre compte au cardinal de l'état des choſes.

Le lendemain la mer étant beaucoup plus calme, on leva les ancres à quatre heures du matin, & on arriva ſur les neuf heures à Porto-Longone, où tout le monde fut étonné de voir arriver une galere, après la tempête qu'il avoit fait le jour précédent. Peu de tems après, le vent recommença d'une ſi grande force, qu'il ne fut

pas possible de passer à Piombino, quoiqu'on le tentât par trois fois. Cela donna le loisir au cardinal d'aller voir Porto-Ferraio, autre port de l'isle d'Elbe, qui appartient au grand duc de Toscane.

Enfin le 3 novembre 1654, on prit terre à Piombino, où le cardinal de Retz se démasqua & se laissa connoître. En avançant dans les états du grand duc de Toscane, on trouva dans la premiere ville où l'on coucha, des officiers de S. A. qui avoient ordre de traiter le cardinal aux dépens de leur maître : ce prince ayant eu la précaution d'en dépêcher plusieurs en différens endroits, pour le même sujet sur l'avis qu'il avoit eu de son passage en Italie.

A une demi-lieue de-là on rencontra le maître des cérémonies de S. A. qui apporta des lettres de la part du grand duc au cardinal de Retz, remplies d'offres & d'honnêtetés les plus obligeantes du monde, mais accompagnées de prieres, qu'il ne trouvât point mauvais, si on lui faisoit faire une espece de quarantaine, (à cause du mauvais air qu'on disoit regner en Espagne, dans un petit lieu nommé Spedaletta, qui est une maison presque seule dans les montagnes proche de Voltera, peu éloignée du champ de bataille où Catilina fut autrefois défait par l'armée de la république Romaine.

On y trouva un maître-d'hôtel, un officier, un ſomelier, qui traiterent ſplendidement le cardinal pendant le ſéjour qu'il y fit. Au reſte il y a bien de l'apparence que le grand duc ſe ſervit du prétexte du mauvais air, pour ſe donner le tems d'écrire en France, & pour y faire trouver bon le paſſage qu'il donnoit ſi honnêtement à S. E.

Le premier ſoin du cardinal de Retz, dès qu'il fut en terre ferme, fut de dépêcher un courier exprès à l'abbé Charrier, pour le faire venir à Spedaletta, où il arriva au bout de quatre ou cinq jours, tellement perſuadé que le cardinal devoit donner ſa démiſſion, qu'ayant rencontré en arrivant Joli & Boiſguerin qui ſe promenoient à deux cens pas de la maiſon, la premiere choſe qu'il leur demanda fut, s'il n'y étoit pas diſpoſé : à quoi les autres ayant répondu qu'ils ne le croyoient pas, il en partit chagrin, & dit que ſi cela étoit il n'y avoit rien à faire pour lui en Italie. Enſuite il fit ſon poſſible pour inſpirer cette réſolution au cardinal, qui de luimême y étoit aſſez diſpoſé : mais comme il reçut dans le même tems des lettres de ſes amis de Paris qui l'en détournoient toujours fortement, & qui lui offroient leurs bourſes pour s'entretenir dans Rome honora-

blement, pourvu qu'il ne s'engageât point dans de trop grandes dépenſes, les remontrances de l'abbé Charrier ne ſervirent de rien, quoiqu'il s'offrît d'aller à Paris pour convaincre ſes amis de la néceſſité de la démiſſion, & pour diſpoſer la cour à la recevoir favorablement. Ce projet fut remis juſqu'à ce qu'on fût à Rome, où l'on verroit de plus près ce qu'il y auroit à faire.

Cependant comme le cardinal manquoit d'argent, ayant fait diſtribuer ce qui lui reſtoit aux officiers & à l'équipage de la galere, il pria l'abbé Charrier, qui retournoit à Rome pour lui préparer un logis, de paſſer par Florence & de demander une ſomme de quatre mille écus au bailli de Gondy ſon parent, & ſecrétaire d'état du grand duc, pour le conduire juſqu'à Rome : ce qu'il n'obtint pas ſans difficulté. Après cela S. A. lui envoya une litiere pour le porter de Spedaletta où il avoit paſſé quinze jours, à l'Ambrogiano, maiſon de plaiſance où il trouva le grand duc, la grande ducheſſe & le prince, qui le régalerent parfaitement bien en toute maniere pendant un jour & demi, quoiqu'il y fût *incognito* (a). Les converſations ne

(a) Le grand duc donna la premiere place au cardinal de Retz, & le fit mettre ſur un ſiege plus élevé que le ſien. Le cardinal reçut ces honneurs avec beaucoup de modeſtie.

roulerent que ſur le ſujet du voyage en général, ſans entrer autrement dans le détail des affaires, à la réſerve du conclave futur, qu'on diſoit fort prochain, à cauſe du grand âge & de la mauvaiſe ſanté du pape. Sur cela le duc s'ouvrit un peu avec le cardinal, & lui recommanda fort le cardinal Chigi, lui laiſſant entendre qu'il le trouveroit plus favorable & mieux diſpoſé que pas un autre à ſon égard.

De l'Ambrogiano on ſe rendit à Florence, où le cardinal Jean Carlo de Médicis traita magnifiquement le cardinal de Retz pendant trois jours dans le palais du grand duc, mais toujours *incognito*. Il lui donna même le bal à la mode du pays dans une maiſon particuliere où il avoit aſſemblé les plus belles dames de la ville. Il fut reçu à Ficanes avec la même magnificence par le prince Léopol qui en étoit gouverneur, & dans tous les autres lieux des états du grand duc par où il paſſa juſqu'à Radicafani : après quoi le cardinal entra dans les états eccléſiaſtiques, toujours *incognito*, & dans la litiere du grand duc juſqu'à Rome, où il arriva le 28 novembre 1654.

Auſſi-tôt que le cardinal de Retz fut arrivé, l'abbé Charrier en fut porter la nouvelle au cardinal Chigi, ſecrétaire

d'état, pour en informer S. S. qui dès le lendemain lui donna une audience ſecrete, où il lui donna beaucoup de marques d'eſtime & d'amitié, l'exhortant à prendre patience & à ſe faire traiter pour ſon mal d'épaule, avec promeſſe qu'on ne le laiſſeroit manquer de rien. Le cardinal Chigi lui envoya enſuite faire des complimens & des excuſes de ce qu'il ne le voyoit point encore, diſant que c'étoit pour ne point donner d'ombrage à la faction de France, & pour ne pas ſe mettre hors d'état de lui rendre ſervice : raiſons dont il ſe ſervit en pluſieurs autres occaſions dans la ſuite, pour ſe diſpenſer d'accorder au cardinal de Retz les graces qu'il demandoit. Ce fut ſous ce prétexte qu'il fit retrancher beaucoup des libéralités & des honneurs que S. S. avoit intention de lui faire. Il fit réduire à quatre mille écus les vingt mille qu'il vouloit lui donner, & il empêcha le pape de le loger auprès de lui dans ſon palais de Montecavallo, diſant qu'il feroit mieux de ſe loger dans une maiſon religieuſe, où vivant dans un eſprit de ſimplicité, de retraite & de modeſtie, il rendroit ſa cauſe bien meilleure, & embarraſſeroit davantage ſes ennemis.

Ces conſeils avoient quelque choſe de plauſible à la vérité, & pouvoient paſſer

pour sages & pour sinceres, du moins à l'égard du logement & de la conduite qu'il prescrivoit au cardinal ; quoique peut-être une marque plus publique d'une protection ouverte auroit fait plus d'honneur au pape, & auroit été plus avantageuse aux affaires du cardinal de Retz. Mais certainement il ne devoit rien retrancher du secours d'argent dont il savoit que le cardinal de Retz avoit un extrême besoin ; & ce secours pouvoit se donner suivant l'Evangile, sans faire sonner la trompette.

Il y eut encore une autre affaire dans laquelle le cardinal de Chigi marqua peu d'inclination pour les intérêts du cardinal de Retz, quoiqu'il s'efforçât de persuader le contraire. Ce fut au sujet d'une lettre fort bien écrite qu'il adressoit à tous les évêques de France sur l'état des affaires, & dont messieurs de Port-Royal étoient les véritables auteurs. Le sieur de Verjus qui depuis fut son secrétaire, la lui avoit apportée à l'Ambrogiano avec d'autres dépêches du P. de Gondy : & le cardinal de Retz ayant résolu de la faire imprimer pour l'envoyer à Paris, il en fit demander la permission au pape, dans la vue de donner à cette lettre plus de poids & plus d'autorité, par une approbation tacite de S. S. Mais le cardinal de Chigi qui vouloit ménager

la faction de France pour le conclave prochain, détourna la chose adroitement, après avoir enveloppé ce refus de plusieurs considérations qui avoient toutes, selon lui, rapport à l'avantage du cardinal de Retz, & qu'il fit trouver bonnes à l'abbé Charrier, & l'abbé au cardinal de Retz, qui s'étoit laissé étrangement prévenir de l'affection sincere de cette éminence. Cependant Joli qui commença dès-lors à ouvrir les yeux & à entrevoir la vérité, leur dit franchement ce qu'il en pensoit, & les raisons qui devoient rendre sa conduite suspecte. Mais il ne lui fut pas possible de se faire écouter, de sorte qu'il fut ensuite enfin obligé de prendre le parti de se taire quand il étoit question du cardinal de Chigi, pour ne se commettre pas trop souvent avec le cardinal de Retz & l'abbé Charrier, qui ont été ses dupes presque jusqu'à la fin, & qui n'ont jamais été d'assez bonne foi pour en vouloir convenir nettement.

Cependant pour se conformer au conseil du cardinal de Chigi, on ménagea un appartement au cardinal de Retz chez les peres de la Mission, & son monde fut logé dans un petit hôtel tout proche. Après cela on examina son épaule, que les chirurgiens trouverent être démise. Pour la lui remettre on lui fit souffrir des douleurs ex-

trêmes, sans qu'il se plaignît pourtant beaucoup.

Les nouvelles qui vinrent de Paris dans ce tems-là donnerent aussi beaucoup de peine au cardinal, principalement l'exil de M. son pere & des duchesses de Retz & de Brissac, qui ne dura pourtant guère leurs époux s'étant accommodés peu après avec la cour. On apprit aussi qu'on avoit envoyé chez le sieur Caumartin pour l'arrêter, mais qu'heureusement il s'étoit sauvé en se cachant dans un trou de muraille derriere une tapisserie, quoique cinquante archers fussent occupés à le cherchet par toute la maison pendant plus d'une heure. Ils ne seroient peut-être pas si-tôt sortis, s'ils n'avoient remarqué dans le jardin une échelle dressée contre un mur, par-dessus laquelle ils se figuroient que Caumartin étoit sorti pour se sauver : mais tous les domestiques qui ne savoient pas eux-mêmes où étoit leur maître, furent bien étonnés quand ils le virent sortir de son trou, une demi-heure après que les archers se furent retirés. Ensuite il se réfugia en Franche-Comté, où il demeura quelque tems avec madame sa mere, & depuis chez le baron de Languet, dont la maison étoit sur la frontiere, & chez quelques autres personnes de ses amis; jusqu'à ce que le

premier préſident de Belliévre lui eût obtenu la permiſſion de demeurer dans quelqu'une de ſes maiſons plus près de Paris. On ſut auſſi que le ſieur Chevalier frere du chanoine, grand vicaire du cardinal de Retz, avoit été arrêté en paſſant à Lyon au retour de Rome, & que le procureur général avoit préſenté par ordre de la cour ſa requête au parlement, pour informer du paſſage du cardinal de Retz en Eſpagne, ſur la dépoſition des marchands qui l'avoient vu dans une hôtellerie proche de S. Sebaſtien. Sur cela le cardinal Mazarin prétendoit intenter un procès criminel à M. de Retz, comme s'il eut fait des traités avec les ennemis de l'état : mais comme le fait étoit faux, & qu'il n'en put fournir de preuve, l'affaire n'eut pas de ſuite. Cependant le roi, qui peu de tems auparavant avoit envoyé le ſieur de Lyonne avec la qualité d'ambaſſadeur extraordinaire vers les princes d'Italie, lui envoya des ordres preſſans de quitter toute choſe pour aller à Rome & y traverſer le cardinal de Retz. En attendant qu'il y fût, S. M. fit défendre à tous les François d'avoir aucune communication avec lui, & aux cardinaux de la nation ou même de la faction Françoiſe, de faire arrêter leurs caroſſes ſuivant l'uſage du pays. Mais le pape ayant été averti de

cet ordre donné aux cardinaux, prit la chose avec tant de hauteur, qu'aucun n'osa y obéir, S. S. ayant fait dire que si quelqu'un d'entr'eux manquoit à l'égard du cardinal aux civilités ordinaires, elle les feroit mettre au château S. Ange. D'ailleurs le cardinal de Retz s'étoit déja mis sur un pied à se faire respecter, plus de vingt gentilshommes de ses amis s'étant rendus auprès de lui qui l'accompagnoient en toute occasion comme ses domestiques, & qui mangeoient avec lui : sans parler de plusieurs autres qui s'étoient logés dans son quartier exprès pour être à portée de lui offrir leurs services dans le besoin. De plus il avoit reçu des secours très-considérables de France, qui l'avoient mis en état de se faire un équipage fort leste de trois carosses à six chevaux, avec un grand nombre d'estafiers, la plupart jeunes François fort délibérés & prêts à tout faire, qui, joints avec les gentilshommes & leurs valets de chambre composoient du moins un corps de cent personnes, sur qui le cardinal pouvoit compter dans un besoin. Il n'y eut que sur la livrée qu'il affecta d'être modeste, n'ayant donné à tous ses gens que des habits gris sans galon : ce qui faisoit appeller sa suite *la nuée grise*.

Les amis du cardinal de Retz qui l'as-

ſiſtoient de leurs bourſes n'approuvoient pas autrement cette dépenſe exceſſive, qu'ils jugeoient aſſez inutile & hors de ſaiſon : mais outre que ſon inclination l'y portoit, il diſoit auſſi qu'il falloit vivre de cette maniere à Rome, dont le peuple n'eſtime les étrangers qu'à proportion de leur dépenſe & de la figure qu'ils font ; que paroiſſant dans un état d'abattement, tout le monde lui marcheroit ſur le ventre, & que ſes ennemis en tireroient de grands avantages contre lui. Effectivement cette conduite ne fit pas un mauvais effet, le pape & la cour de Rome jugeant par-là qu'il n'étoit pas un homme abandonné, ni qu'on dût craindre qu'il leur tombât ſur les bras.

On ſavoit d'ailleurs qu'il avoit pour ſa perſonne une table de ſix couverts fort délicieuſe & très-bien ſervie, une de vingt pour ſes gentilshommes, ſans parler du commun qui étoit de plus de quarante. Tout cela ſuivi de grandes aumônes, qui ſe faiſoient réguliérement à la porte, donnoit au cardinal de Retz une grande réputation parmi le peuple & lui attiroit une bienveillance preſque générale, qui n'eſt pas à mépriſer dans des rencontres de cette nature. Auſſi n'eut-il pas de peine à faire dans les commencemens une partie de ce qu'il vouloit, ſe voyant ſoutenu de l'approbation

probation publique & de l'inclination du pape à un point qui ne se peut presque pas imaginer. Il en auroit tiré sans doute des secours & des avantages considérables, sans les ménagemens, la foiblesse ou les artifices du cardinal de Chigi, qui rompit toutes ses mesures.

Cette inclination du pape parut visiblement en deux occasions, dont la premiere fut lorsqu'il donna le chapeau au cardinal de Retz suivant l'usage. Car on vit sans cesse & en abondance couler des larmes des yeux de ce bon vieillard, pendant toute la cérémonie, avec des manieres & des expressions d'une tendresse toute particuliere : ce qui fut remarqué de tout le monde. Le cardinal Antoine Barberin ne s'y trouva point, & les cardinaux d'Este & Bichi se retirerent dès le commencement du consistoire, ayant appris en entrant que cette cérémonie s'y devoit faire. Ils agirent ainsi dans la vue de faire leur cour au cardinal Mazarin, auquel ils écrivirent même pour s'excuser, disant qu'ils avoient été surpris, & que le pape avoit tenu la chose si secrete, qu'ils n'en avoient rien sû : ce qui étoit vrai.

La seconde fut lorsque l'évêque de Coutance, autorisé par les grands vicaires du chapitre, donna les Ordres dans l'église

Notre-Dame. Car S. S. en ayant été informée adreſſa auſſi-tôt des commandemens très-exprès au nonce d'interdire l'évêque & les grands vicaires : ce qui auroit produit un effet fort avantageux pour le cardinal de Retz, & auroit preſque décidé l'affaire ſi ces dépêches étoient arrivées un peu plutôt à Paris. Mais un courier extraordinaire y ayant apporté preſqu'en même tems la nouvelle de la mort du pape, cette action de juſtice qui marquoit les intentions du chef demeura inutile, & ſes ordres ne furent point exécutés.

Le S. P. qui ne fut malade que trois ou quatre jours, s'étant apperçu de ſa fin, fit appeller tous les cardinaux, auxquels il donna ſa bénédiction avec beaucoup de marques d'affection, & une grande liberté d'eſprit, les exhortant de choiſir un bon ſujet pour remplir ſa place, & leur recommandant particuliérement le cardinal de Chigi. Après cela il mourut à Montecavallo le 7 janvier 1655. Ce pape méritoit d'être plus regretté qu'il ne le fut. Il étoit ferme & vigoureux à ſoutenir les intérêts de l'égliſe, aſſez pénétrant & bien inſtruit des affaires du monde, ayant d'ailleurs ſes foibleſſes & ſes défauts qui éclaterent un peu trop, par ſa complaiſance exceſſive pour la ſignora Olympia ſa belle-

fœur, qui abufa long-tems de fa facilité, s'étant rendue maîtreffe abfolue de toutes les affaires (*a*). Tout le monde témoigna donc plutôt de la joie que du déplaifir de fa mort, fans en excepter fes domeftiques, qui l'abandonnerent fi parfaitement dès qu'il fut expiré, que les rats lui rongerent les oreilles, perfonne n'étant refté près de fon corps.

Après fes obféques, qui fe firent à l'ordinaire, les cardinaux entrerent au conclave le 18 janvier, où ils demeurerent près de trois mois enfermés. Le cardinal de Retz y entra comme les autres avec trois conclaviftes, l'abbé Charrier, Joli & Imbert fon valet de chambre, quoique les cardinaux n'en ayent ordinairement que deux, à la réferve de ceux qui font princes ou incommodés : deux exceptions qui lui donnoient un double droit à jouir de ce privilege, étant de maifon ducale, ce qui eft équivalent aux princes d'Italie, & d'ailleurs étant toujours incommodé de fon épaule. Voici un détail affez exact de ce qui fe paffa dans le conclave. Joli en compofa la rela-

(*a*) Voici un trait de l'avidité de dona Olympia. Un feigneur lui ayant envoyé de très-beaux fruits dans un baffin d'argent, elle retint tout, prétendant que le baffin faifoit partie du préfent.

tion dans ce tems-là, & en fit part à un de ses amis à Paris. Dans la suite il a retouché cette lettre en quelques endroits, pour lui donner plus de liaison avec l'histoire.

LETTRE

A. M.... touchant ce qui s'est passé dans le conclave d'Alexandre VII.

MONSIEUR,

SI je ne vous avois pas mandé dès les premiers jours du conclave ce qui devoit en arriver, je n'aurois pas maintenant la hardiesse de vous entretenir des biais & des moyens qui ont enfin porté cette grande assemblée à l'élection du cardinal de Chigi que je vous avois prédite. Mais voyant que je ne me suis pas trompé dans mes conjectures, j'avoue que j'ai quelque penchant à croire que les dispositions générales & particulieres que j'ai tâché d'observer soigneusement dans tous les esprits, sont effectivement les principales raisons qui ont le plus contribué à la consommation de cet ouvrage. C'est ce qui fait, Monsieur, que je me rends plus volontiers à la priere que vous m'avez faite de vous envoyer une re-

ſation de ce qui s'eſt paſſé dans cette aſſemblée, dont je ne puis garantir l'exactitude que pour les choſes qui ſont venues à ma connoiſſance : car il n'y a peut-être perſonne qui puiſſe ſe vanter de ſavoir toutes les intrigues, les cabales & les négociations ſecretes qui ſe font dans ces rencontres. Je ſuppoſe d'abord que vous n'ignorez pas la maniere dont ſe fait l'élection des papes, dont pluſieurs perſonnes ont écrit. Vous obſerverez ſeulement que les billets où ſont les vœux des cardinaux, ſont faits de maniere qu'on n'en ſauroit découvrir les auteurs, n'y ayant que le nom du cardinal à qui on donne ſa voix, qui ſe préſente d'abord. Ceux qui ſont autoriſés pour ouvrir ces billets ſont obligés d'en demeurer là, juſqu'à ce que l'élection ſoit faite : car alors il eſt permis de les déplier entiérement, & par-là on découvre bien des myſteres & des infidélités.

Il eſt bon auſſi de ſavoir la différence entre le ſcrutin & l'acceſſit, qui ſont deux actes ſéparés, mais qui n'en font proprement qu'un. A l'égard de l'élection, le ſcrutin ſe fait le premier par le moyen du billet qui eſt conçu en ces termes, *ego cardinalis, &c.* cela ne ſe voit point qu'en rompant un cachet; *eligo in ſummum pontificem dominum N.* . . . . . cela ſe voit; &

au bas : *Sic me ſancta Dei Evangelia adjuvent.* A quoi on ajoute une ſentence tirée de l'Ecriture, qu'on diſpoſe chacun à ſa diſcrétion, & qui eſt auſſi pliée & cachetée comme le commencement, ſans qu'on la puiſſe lire.

Si dans cette premiere action qui s'appelle ſcrutin, quelqu'un avoit le nombre de voix ſuffiſant, il ſeroit pape, & on en demeureroit-là ; mais cela n'arrive guères. Ordinairement on change & on corrige le ſcrutin, par ce qu'on appelle acceſſit, en donnant ſa voix à un autre ſujet, avec cette ſeule différence, qu'au lieu du terme *eligo*, on met celui d'*accedo domino N.* ou bien *accedo nemini*, quand on s'en tient au premier. Après cela on joint la voix de l'acceſſit à celui du ſcrutin, & s'il ſe trouve qu'un cardinal en ait les deux tiers & une au-delà, l'affaire eſt faite, ſinon c'eſt à recommencer : ce qui ſe fait deux fois le jour, matin & ſoir.

A l'égard de ce qui ſe fait dans l'intérieur du conclave, ſi vous voulez en avoir une connoiſſance parfaite, il ne faut pas vous arrêter à ce qui s'en débite dans le monde, y ayant une infinité de gens qui cherchent du myſtere & du merveilleux où il n'y en a point, & d'autres qui ne remarquent pas aſſez les traits de la providence qui domine

toujours & qui gouverne le caprice des hommes.

Ainſi quoique la figure extérieure du conclave ſoit environnée de pompe & de majeſté, autant que celle de quelque aſſemblée que ce puiſſe être ; cette grandeur apparente n'établit pas une conſéquence néceſſaire d'une élévation extraordinaire, dans les eſprits qui la compoſent. Les hommes y ſont, comme partout ailleurs, ſujets à leurs paſſions & à leurs foibleſſes, remplis d'inégalité, de contradiction & de caprice. Ce n'eſt pas qu'une conduite ſage & prudente n'ait là comme ailleurs un grand avantage ſur les autres, & qu'un eſprit ſupérieur ne trouve ſouvent là les moyens de manier adroitement les autres & de les amener à ſes fins : mais il faut auſſi avouer qu'on y remarque ſouvent une puiſſance inviſible qui remue les volontés, qui entraîne leurs conſentemens d'une maniere étonnante, & qui confond ſouvent les projets les mieux concertés, & les intrigues des plus habiles politiques. C'eſt ce qui a paru bien manifeſtement dans ce conclave, où l'on a vu les vieillards, contre leurs maximes ordinaires, concourir au choix d'un ſujet dont l'âge doit éteindre toutes leurs eſpérances, & les jeunes ſolliciter pour un homme fort régulier, qui n'aura pas ap-

paremment beaucoup d'indulgence pour les foibleſſes de leur tempérament. On y a vu la France revenir à un ſujet qu'elle avoit exclu, l'Eſpagne déſirer contre ſes maximes un pape qui paroît ferme & vigoureux, & le cardinal Barberin ſortir du nombre de ſes partiſans, les créatures d'Urbain VIII ſon oncle, & ſe donner pour maître celui qu'il avoit ſi long-tems rebuté. Les derniers jours de la vie du pape Innocent X ayant délié toutes les langues de la cour de Rome, on vit tout d'un coup cette ville changer de face dès les premiers momens de l'agonie d'Innocent. Il eſt vrai que c'eſt une choſe aſſez ordinaire à la fin de chaque pontificat; mais dans celle-ci la révolution fut plus prompte & plus ſenſible, parce qu'il n'y avoit point de neveu pour ſoutenir la mémoire du défunt, & que les eſprits vivement pénétrés des déſordres & des ſcandales du dernier gouvernement, s'abandonnerent à leurs premiers mouvemens avec trop de licence & d'impétuoſité.

Cet emportement dans ſon excès ne laiſſoit pas d'être fondé en raiſon. On peut même dire qu'il fut la principale cauſe du choix qui ſe fit dans le conclave, en faiſant connoître que tout le monde attendoit & demandoit un nouveau pontife, dont la conduite remédiât à ce qui avoit

déplu dans le gouvernement précédent. L'attachement du dernier pape & la complaisance outrée qu'il avoit pour la *signora Olympia*, étoient ce qui avoit le plus offensé les esprits. Les électeurs s'attacherent à choisir un sujet éloigné de ce défaut : après cela l'intérêt de tout le monde chrétien entra en quelque considération ; & comme on étoit persuadé que l'inaction d'Innocent X, & son trop grand ménage lui avoient trop fait éloigner & négliger la guerre contre les Turcs, qui donnoient de l'inquiétude à toute l'Europe, & que celle qui régnoit entre les princes chrétiens avoit besoin d'une médiation plus vigoureuse & plus efficace ; on tâcha de trouver un successeur qui eût les qualités nécessaires pour remédier aux besoins publics.

Dans ces dispositions presque générales de tous les esprits, personne ne se présentoit plus avantageusement pour remplir les souhaits des peuples, que le cardinal de Chigi, qui dans l'opinion des peuples & de tout le public, passoit pour rassembler en lui toutes les perfections requises pour rassurer les Romains contre la crainte des désordres passés, & pour faire concevoir à tout le monde chrétien l'espérance d'un avenir plus heureux.

Ce n'est pas que le cardinal Sachetti ne

partageât les vœux & les ſentimens, & que la douceur & l'égalité de ſes mœurs, jointe à une aſſez grande expérience dans les affaires, n'attirât ſur lui les yeux & les ſouhaits d'une bonne partie du monde : d'autant qu'il avoit pardevers lui l'avantage de l'âge, qui n'étoit compenſé dans le cardinal de Chigi que par des ſignes équivoques d'une ſanté aſſez incertaine & délicate. Cependant comme le cardinal Sachetti laiſſoit dans les eſprits quelques ſujets de défiance ſur l'article de ſes parens, & ſurtout d'une belle-ſœur qui ne lui étoit pas indifférente, & que ſon concurrent paroiſſoit plus éloigné des occaſions de ce penchant ; cette conſidération aida beaucoup à déterminer les cardinaux : ſans parler de la réputation que le cardinal de Chigi s'étoit acquiſe à Munſter, de l'autorité que lui avoit attiré ſa charge de ſecrétaire d'état, dont il avoit rempli les fonctions d'une maniere fort gracieuſe ; & enfin de la recommandation du dernier pape au lit de la mort. Cette recommandation, pour venir d'un ſujet peu recommandable, ne laiſſa pas de faire impreſſion ſur les eſprits ; mais outre ces deux ſujets, il y en avoit encore quelques-uns qui s'attiroient l'attention publique à certains égards, quoiqu'aſſez foiblement. Tout ce qu'on en peut dire,

c'est qu'ils auroient été plutôt approuvés que désirés, si ce n'est peut-être par quelques amis particuliers, & pour des intérêts personnels.

Le conclave étoit, comme il est toujours, partagé en plusieurs factions qui avoient rapport aux principales puissances de l'Europe, dont il est à propos de vous donner une idée générale. Celle de France étoit alors peu considérable par le nombre des voix, & n'étoit pas en état de former elle seule une conclusion : mais quoi qu'en disent les Italiens, son nom & la réputation de ses armes ne laissoient pas de lui donner assez de considération pour imposer du respect aux électeurs, & pour les empêcher de nommer un pape contre qui cette couronne auroit témoigné une défiance & une aversion ouverte. Je ne puis vous rien dire de ce qui se passoit de secret dans le conseil de ce parti; les cardinaux qui le composoient, Barberin, Bichi, Grimaldi, Este, Ursin, ayant refusé le concours & la communication que le cardinal de Retz leur avoit offerte. Ce qui en a paru au dehors, c'est que la France continuoit en faveur du cardinal Sachetti les mêmes offices qu'elle lui avoit rendus dans le conclave précédent; parce qu'il étoit ami intime du cardinal Mazarin, & qu'au contraire elle re-

jettoit ouvertement le cardinal Chigi, auquel elle avoit donné même l'exclusion.

Mais cette déclaration si déterminée de la France pour le cardinal Sachetti fut avantageuse en toute maniere au cardinal Chigi, parce qu'elle l'attacha plus fortement au parti d'Espagne, & qu'elle détacha du parti de la France tous les autres vieillards qui avoient quelques prétentions au pontificat. Il tira aussi un grand secours du cardinal de Bichi son parent & son ami, qui ne laissoit passer aucune occasion de lui rendre service, sans avoir aucun égard aux ordres du roi.

(*a*) La faction d'Espagne étoit sans comparaison plus nombreuse, & pouvoit, en demeurant unie, donner une exclusion certaine : mais tous les sujets dont elle étoit composée n'étoient pas tous tellement dépendans & assurés, qu'on pût compter sur leurs voix, sans craindre de se tromper. La seule chose en quoi ils convenoient le plus étoit leur opposition constante & unanime au cardinal Sachetti, qu'il n'y eut pas moyen de vaincre. Au contraire leurs

---

(*a*) Carlo di Medicis, J. Carlo di Medicis; Trivulcio, Colonna, Cataffa, Cesi, Astalli, Brancaccio, Capponi, Durozzo, Costagalti, Filomarini, Harach, de Hesse, Ludovisio, de Lugo, Montalto, Maldachini, Rossetti, Raggi, S. Sforza, Savelli.

véritables inclinations se déclarerent toujours en faveur du cardinal Chigi, à cause de l'exclusion que la France lui avoit donnée, & de l'inimitié qu'il professoit contre le cardinal Mazarin, & de la conduite qu'il avoit tenue avec une grande fermeté sur l'affaire des évêchés vacans de Portugal, ayant toujours détourné le dernier pape de rien décider sur ce sujet, en lui faisant entendre que ce seroit un nouvel obstacle à la paix générale. Cependant ces dispositions de l'Espagne à l'égard de ces deux cardinaux étoient enveloppées d'une contenance & d'un secret si impénétrables, que bien des gens jugeoient que non-seulement cette cour ne desiroit pas l'élection du cardinal Chigi, mais même qu'elle n'auroit consenti à l'exclusion du cardinal Sachetti, que par condescendance pour les cardinaux de Medicis, qui l'avoient soutenue dans le conclave précédent; fondés sur une espece de mésintelligence qui parut entre les deux cardinaux de Medicis & l'ambassadeur d'Espagne, lequel évita en plusieurs rencontres de se déclarer sur l'exclusion du cardinal Sachetti, affectant de la rejetter sur eux: pendant que de leur côté les Medicis laissoient échapper de tems en tems des paroles qui ne paroissoient pas favorables au cardinal Chigi.

Mais il y a de l'apparence que ces feintes mésintelligences & ces contradictions étoient des maneges de politique, pour mieux couvrir leurs desseins & pour ménager les suffrages de quelques particuliers, qui auroient pu se détacher de la faction, s'ils s'étoient plus ouvertement déclarés contre l'un ou en faveur de l'autre : par exemple, celui du cardinal Rosetti, qui ne seroit assurément pas demeuré un moment dans leur parti, s'il avoit cru que leur dessein eût été d'élire le cardinal Chigi, pour lequel il avoit une aversion & une antipathie naturelle, & ceux de plusieurs gens de bien qui estimoient trop le cardinal Sachetti, pour lui donner une exclusion formelle.

(*a*) La faction des Barberins avoit un nombre de voix presque égal à celui d'Espagne, & par conséquent une exclusion peut-être autant & plus certaine ; attendu qu'elle étoit composée de vieillards qui avoient tous chacun leurs prétentions au pontificat, & leurs raisons particulieres pour en exclure ceux qui en approchoient le

---

(*a*) Barberin, Carlo Barberin, Bragadini, Cherubini, Carpegna, Cessa Lechini, Cafarolli, Facquiretti, Franciotti, Gabliel, Ginetti. Giorio, Gualtieri, Matulano, Palotta, Rapaccioli, Spada, Sta, Suzanna, Sachetti.

plus. Ils parurent aſſez long-tems fortement déterminés en faveur du cardinal Sachetti, au préjudice de tout autre : mais les perſonnes ſenſées jugerent qu'ils ne lui prêtoient leurs voix, que parce qu'ils ſavoient bien qu'elles lui ſeroient inutiles, à cauſe de l'excluſion de l'Eſpagne, dans l'eſpérance qu'après l'avoir balotté long-tems ſans ſuccès, on jetteroit enfin les yeux ſur quelqu'un d'entr'eux qui déplairoit moins à cette cour. Il y a même lieu de croire que ce fut en particulier la vue du cardinal Barberin, puiſqu'après avoir vu pendant pluſieurs jours de ſuite trente-trois ſuffrages pour le cardinal Sachetti, il en parut tout d'un coup dans un ſcrutin trente-un pour le cardinal Barberin : ce qui donna une alarme violente aux autres factions, & les obligea d'obſerver avec plus d'attention ſes démarches & les diſcours de ſes conclaviſtes, ou autres partiſans qui ne laiſſoient paſſer aucune occaſion d'exalter ſes bonnes qualités, & de s'accommoder au goût & à la diſpoſition du conclave. Après tout on demeura convaincu que la vue principale des Barberins regarda toujours le cardinal Sachetti, comme celui de tous qui leur convenoit davantage, ſoit pour leur procurer la main-levée des biens que l'Eſpagne leur avoit fait ſaiſir dans le royaume

de Naples, ſoit pour aſſurer la fortune de leur maiſon & celle de la ſignora Olympia, qui après la mort du pape s'étoit abſolument remiſe entre leurs mains, en conſéquence de l'alliance qu'elle avoit contractée avec leur maiſon.

Ils n'avoient aucune inclination pour le cardinal Chigi. On peut même dire qu'il y avoit une eſpece d'antipathie entre lui & le cardinal Antoine Barberin. Non-ſeulement il évitoit de s'expliquer ſur ſon chapitre avec le cardinal de Retz, & rejettoit les propos qu'il lui tenoit en ſa faveur, comme ne lui étant pas agréables; mais il tâchoit auſſi ſouvent de l'en dégoûter, par des endroits où il le croyoit beaucoup plus ſenſible qu'il ne l'étoit en effet, comme ſur le janſéniſme. Il diſoit qu'il feroit bien, avant toutes choſes, de s'aſſurer de ſes ſentimens ſur la matiere de la grace. Le cardinal de Chigi de ſon côté n'étoit pas mieux diſpoſé à l'égard du cardinal Barberin, & il ne manquoit jamais d'avertir le cardinal de Retz de ne pas prendre trop de confiance en lui, & il le lui préſentoit comme un eſprit artificieux & malin. Il n'en étoit pas de même du jeune cardinal Carlo Barberin, qui marquoit en toute rencontre beaucoup d'affection & de conſidération au cardinal Chigi, auſſi bien que le cardinal

Sachetti & plusieurs autres du même parti.

(a) La faction de l'escadron volant (b), pour n'être pas si nombreuse, n'étoit peut-être pas moins considérable, ni moins puissante que les autres, étant composée de jeunes cardinaux allertes, habiles & toujours prêts à profiter des occasions. Ils parurent tous fort attachés dès le commencement au cardinal Sachetti, disant à tout propos, *Sachetti o Cataletto.* Mais dans la vérité une partie d'entr'eux n'étoit occupée que du cardinal Chigi, & les autres lui donnoient au moins la seconde place : ce qui les fit déclarer sans peine en sa faveur, quand ils virent l'exclusion assurée de l'autre. Cette différence de sentimens dans les cardinaux de ce parti n'étoit connue que de peu de gens, & les amis secrets du cardinal Chigi ne se laissoient pas connoître au cardinal Barberin,, en se joignant, comme ils firent, tous à lui en faveur du cardinal Sachetti. Mais ils n'eurent pas la même réserve pour le cardinal de Retz : car quoi-

---

(a) Aquaviva, Albizzi, Azzolini, Boromeo, Chigi, Corrado, Homodei, Imperiale, Lomelino, Ottoboni, Pio, de Retz, Santacrocé.

(b) On appelloit cette faction l'escadron volant, parce qu'elle paroissoit détachée des deux autres & comme voltiger entr'elles.

qu'il n'entrât pas dans leur conseil, comme ils savoient qu'il étoit entiérement porté pour le cardinal Chigi, il y avoit toujours quelqu'un d'entr'eux qui le joignoit à l'entrée de la chapelle ou ailleurs, pour l'avertir de donner sa voix au cardinal Sachetti, quand ils sauroient qu'elle lui seroit inutile, ou de ne la lui pas donner, quand ils auroient lieu de craindre : & s'ils ne pouvoient eux-mêmes lui donner cet avis, ils le lui faisoient dire par monsignor Febei, maître des cérémonies. On ne sait pas bien si le cardinal de Chigi étoit informé de tout ce manege, mais il feignoit toujours de l'ignorer : & le cardinal de Retz qui étoit assis auprès de lui dans la chapelle, assuroit qu'il l'avoit empêché de donner sa voix au cardinal Sachetti en plusieurs occasions où il ne lui manquoit que fort peu de suffrages.

(*a*) La faction du petit escadron étoit composée de six cardinaux, que le prince Pamphile & la princesse de Rossane sa femme avoient unis si étroitement en faveur du cardinal Chigi, qu'ils regardoient ceux du grand escadron comme leurs ennemis déclarés, supposant qu'ils étoient

---

(a) Cibo, Aldobrandin, Odescalchi, Rondavivi, Vidman, Donghi.

tous fortement attachés au cardinal Sachetti. Cela les obligeoit de concourir avec la faction d'Espagne, pour mieux assurer son exclusion. La princesse Rossane s'intéressoit particuliérement au cardinal Chigi, parce qu'il avoit toujours eu pour elle de grands égards sous le pontificat dernier, & qu'il avoit pris plusieurs fois son parti contre la signora Olympia, dans les démêlés qu'elles avoient souvent ensemble.

Outre ces factions qui comprenoient toutes les voix du conclave, il y en avoit une moins sensible qui se répandoit dans toutes les autres. C'est celle des Jésuites, qui ne peuvent pas à la vérité tout ce qu'on se figure dans ces sortes d'affaires, mais qui font pourtant une espece de *conditio sine quâ non* : n'étant presque pas possible de faire son chemin à la cour de Rome & de parvenir aux grandes dignités, sans avoir leur attache & leur agrément. Cette cabale invincible n'étoit pas opposée au cardinal Sachetti ; mais elle étoit attachée véritablement à la personne du cardinal Chigi, & c'étoit principalement pour lui qu'elle travailloit au dehors par les intrigues, & au-dedans par le cardinal de Lugo, & quelques autres ; mais sur-tout d'une maniere efficace & délicate par les sermons du P. Quœchi, prédicateur du conclave,

dans lesquels il y avoit toujours quelque trait qui ne convenoit qu'à la personne du cardinal de Chigi : ce pere décrivant adroitement ses manieres & sa conduite, comme devant servir de modele au conclave.

Les choses étant disposées de cette maniere, toutes ces différentes factions commencerent à resserrer leurs pratiques & à prendre leurs mesures suivant leurs genies, pour parvenir à leurs fins. Les Espagnols, avec leur flegme ordinaire, & sans découvrir leurs véritables desseins, se contenterent dans les commencemens de se tenir unis & serrés, pour assurer l'exclusion du cardinal Sachetti, en ne donnant leurs voix à personne par la formule *accedo nemini.* Ils pratiquerent cela constamment pendant deux mois entiers, que l'on remarqua dans tous les scrutins vingt-deux ou vingt-trois billets, avec cette clause : pendant que les cardinaux François avec les Barberins & l'escadron faisoient des efforts inutiles en faveur du cardinal Sachetti, qui avoit tous les jours trente-trois suffrages, & quelquefois trente-cinq, quoiqu'il auroit dû en avoir trente-huit ou trente-neuf, s'ils avoient tous été sincérement affectionnés pour lui, Mais, comme nous l'avons déja dit, une partie de l'escadron le trahissoit. Quoi qu'il en soit, cette observation uniforme & conf-

tante donna lieu à une plaiſanterie du cardinal Ceſi, qu'on appelloit dans le conclave *la vecchia*, la *vieille*, parce qu'il avoit la mine d'un châtré. Il dit un jour en ſortant de la chapelle, qu'il n'y auroit point de pape, ſi le cardinal *Nemini* & le cardinal *Trentatré* ne s'accommodoient enſemble.

La trahiſon de l'eſcadron fut long-tems inconnue au cardinal Barberin, dont les ſoupçons tomboient plutôt ſur les vieux cardinaux de ſa faction, qu'il appelloit ordinairement dans ſon chagrin *le mie beſtie*, quand il voyoit qu'il lui manquoit preſque toujours ſix ſuffrages de trente-neuf ſur leſquels il avoit lieu de compter, & qui auroient apparemment conduit le cardinal Sachetti ſur le trône, s'ils avoient tous répondu fidellement à leurs démonſtrations extérieures; puiſque le nombre néceſſaire pour rendre l'élection valide n'étoit que de quarante-une ou quarante-deux voix. Quand le nombre des ſuffrages approche ſi fort de celui qui eſt requis, il arrive ſouvent que les partiſans des autres cabales ſe détachent pour ſuivre le torrent, dans l'appréhenſion de ſe trouver dans la liſte des contrediſans ſous un nouveau pontificat: ce qu'on tâche d'éviter avec grand ſoin.

D'ailleurs la maniere ambigue avec laquelle l'ambaſſadeur d'Eſpagne s'étoit ex-

pliqué sur le chapitre du cardinal Sachetti, & une espece de mésintelligence qui se remarquoit entre ce ministre & les cardinaux de Medicis pouvoient lui donner lieu d'espérer avec assez de fondement un retour favorable pour quelqu'un de leur parti qu'on savoit n'y être attaché qu'assez foiblement; entr'autres du cardinal Rozetti, qui n'auroit pas manqué de se joindre à eux, s'il avoit pu prévoir l'élection du cardinal Chigi, comme il le vouloit faire après coup, lorsqu'il n'en étoit plus tems.

Enfin il y a bien de l'apparence que le cardinal Barberin ne s'attacha pendant un si long tems & avec tant d'opiniâtreté au cardinal Sachetti, (quoiqu'il le priât lui-même tous les jours d'abandonner cette poursuite, dont tout le monde connoissoit à la fin l'inutilité) que pour tenir en échec le parti d'Espagne, & pour engager le roi à répondre favorablement à une lettre qu'il lui écrivit en entrant dans le conclave. Il se plaignoit dans cette lettre des traitemens injurieux de ses ministres, qui avoient fait saisir tous ses biens dans le royaume de Naples, offrant cependant de servir S. M. C. en tout ce qui dépendroit de lui.

Ce n'est pas que de tems en tems il ne se fît quelques autres pratiques en faveur de différens sujets qui se jettoient à la tra-

verſe, pour tâcher de ſuccéder aux eſpérances mortes du cardinal Sachetti. Mais toutes ces vaines tentatives n'étoient qu'un véritable amuſement : ce qui faiſoit dire au cardinal Ceſi, qui ſe moquoit de ces petites intrigues, *Per Dio gli Sacchetano tutti.*

Le premier qui fut mis ſur le rang fut le cardinal Carraffe, qui après les cardinaux Sachetti & Chigi étoit aſſurément celui qui avoit le plus de part dans l'eſtime publique : & s'il n'étoit pas mort dès le commencement du conclave, on ne ſait ce qui en ſeroit arrivé ; quoique ſon incommodité, qui l'obligeoit de demeurer toujours dans une chaiſe, dût l'exclure d'une dignité qui demande de l'action en bien des rencontres.

Le cardinal Rapaccioli fut auſſi balotté plus d'une fois, mais inutilement, à cauſe de l'excluſion de la France, de l'oppoſition ſecrete de l'Eſpagne, qui le regardoit comme une créature des Barberins, & de l'inimitié ouverte du cardinal Spada.

On pourroit alléguer des raiſons à peu près ſemblables de ceux qui s'oppoſerent aux cardinaux Capponi, Genetti, Bragadini, Franciotti, Cherubini, Carpegna, Lecchini, Palotta, Duraſſo, Brancacio, Santa Suzanna, & Corrado, qui furent

proposés les uns après les autres avec le même succès. Le cardinal San Clemente, autrement Fiorenzola ou Matulano, attira un peu plus l'attention du conclave, étant appuyé fortement par les cardinaux Trivulce & Grimaldy, qui étoient l'un & l'autre assez capables de réunir les factions de France & d'Espagne, & de ménager même le concours du cardinal Barberin. Mais l'inimitié irréconciliable des cardinaux Montalto, de Lugo & Albizzi, & par dessus cela l'opposition formelle des Jésuites, qu'aucun des partis n'osoit choquer directement, firent échouer ses espérances, qui autrement paroissoient assez bien fondées.

Enfin après toutes ces tentatives, qui demeurerent sans effet, les amis du cardinal Chigi, qui pendant toutes ces vaines intrigues n'avoient rien négligé pour lui ménager des suffrages, jugerent qu'il étoit tems de se déclarer; voyant la patience de la plupart des cardinaux épuisée, & qu'ils étoient enfin venus à bout de faire lever l'exclusion de la France.

Car il faut savoir que le cardinal Bichi, après avoir fait sentir au cardinal Sachetti le peu d'apparence du succès de ses prétentions, l'avoit disposé adroitement à écire au cardinal Mazarin en faveur du cardinal Chigi, pour le faire revenir de l'éloigne-

ment qu'il avoit pour lui, en se rendant caution de sa conduite future tant à son égard qu'à celui de la France. En effet, cette éminence donna dans ce conclave même une marque très-convaincante de la droiture de ses intentions pour cette couronne, dans une occasion où l'on peut dire que les cardinaux de la faction de France oublierent leur devoir. Car l'ambassadeur d'Espagne ayant donné à son maître la qualité de fils ainé de l'église dans un mémoire qu'il présenta au conclave, sans que ces messieurs s'y opposassent, le cardinal de Chigi qui étoit assis auprès du cardinal de Retz, non-seulement l'engagea de réclamer contre cette innovation, mais il lui marqua aussi la maniere dont il devoit s'y prendre : après quoi le cardinal de Retz s'étant levé, dit que la qualité de fils ainé de l'église étant réservée à S. M. T. C. il étoit trop bon François & trop serviteur du roi, pour souffrir qu'on entreprît de la donner à un autre ; que si les cardinaux attachés à ses intérêts manquoient à leur devoir, il ne vouloit pas manquer au sien : que la rigueur avec laquelle on le traitoit n'étoufferoit jamais dans son cœur les sentimens qu'il avoit toujours eus pour l'honneur & pour l'intérêt de son prince, & qu'il supplioit le sacré college de ne point

recevoir le mémoire dans cette forme, & de lui donner acte de ce qu'il s'y oppofoit pour le roi fon maître.

Quoi qu'il en foit, la lettre du cardinal Sachetti produifit fon effet auprès du cardinal Mazarin, qui envoya auffi-tôt les ordres néceffaires pour lever l'exclufion. Après cela il ne reftoit plus que le cardinal Barberin à gagner. Il fe rendit dans le commencement affez difficile, & réfifta long-tems aux follicitations du cardinal Bichi & de ceux de l'efcadron, qui fe déclarerent à la fin ouvertement pour le cardinal Chigi. Mais enfin la réponfe du roi d'Efpagne étant arrivée à peu près telle qu'il la fouhaitoit, avec des paroles précifes de lui donner fatisfaction fur la main-levée de fes biens, & le cardinal Lugo l'ayant affuré de la protection du cardinal Chigi pour fa maifon & pour celle de la fignora Olympia; il donna les mains à une conférence avec les cardinaux de Medicis, où les principaux chefs de toutes les factions s'étant trouvés, ils convinrent tous de s'accorder le lendemain 7 avril 1655, à l'élection du cardinal Chigi, qui fe fit tout d'une voix, à la réferve de celle du cardinal Rofetti, qui, quoique de la faction d'Efpagne, ne pouvant fe réfoudre à nommer le cardinal qu'il haïffoit mortellement,

donna la ſienne au cardiual Sachetti, après l'avoir été offrir, avec quatre autres dont il étoit sûr, au cardinal Barberin, qui lui dit qu'il n'étoit plus tems, & qu'il étoit engagé.

Cette réſolution fut ſi ſubite & tenue ſi ſecrete juſqu'au moment de l'exécution, qu'elle étourdit tous ceux qui ne l'approuvoient pas intérieurement, & qui n'auroient pas manqué de ſe déclarer en faveur du cardinal Sachetti, s'ils avoient eu le tems de ſe reconnoître. Mais voyant courir tous leurs chefs à l'adoration, ils ſe laiſſerent entraîner au torrent, de peur de ſe faire des affaires par une réſiſtance inutile & hors de ſaiſon.

Voilà, Monſieur, tout ce que je puis vous dire du conclave. Dieu veuille que ce que Paſquin en a dit aux armes du pape & à la longueur du conclave, ne ſe trouve pas véritable, & que tout le monde ne diſe pas après lui :

Parturient montes, naſcetur ridiculus mus.

Je ſuis, Monſieur,

Votre, &c.

Le 15 avril 1655.

L'élection du cardinal Chigi, qui prit le nom d'Alexandre VII, fut d'abord reçue avec beaucoup de joie, tout le monde étant prévenu en sa faveur, l'allégresse publique dura même long-tems, parce que dans le commencement il ne fit point venir ses parens suivant l'usage, & qu'il en parloit de maniere à faire croire qu'il n'y penseroit jamais. Il affecta aussi plusieurs démonstrations extérieures de détachement du monde, ayant toujours son cercueil à la ruelle de son lit, pour témoigner qu'il avoit toujours l'idée de la mort présente. Cela donnoit au peuple une merveilleuse idée de lui. Après cela le S. P. ne laissoit pourtant pas de s'occuper jusqu'à la bagatelle de tout ce qui étoit du faste & de l'éclat, s'étant fait faire des habits, des meubles & des équipages magnifiques, avec des carosses & des livrées plus superbes que tous ses prédécesseurs. Il n'épargna rien pour satisfaire son luxe dans les plus petites choses, jusqu'à ses pantoufles qui lui revenoient à plus de cinquante écus. Ces badineries ne déplaisoient pas au peuple de Rome qui aime le faste & la dépense; mais les honnêtes gens surent bientôt en porter un jugement convenable, & ce jugement ne lui faisoit pas honneur. On disoit de lui qu'il étoit, *minimus*

in maximis, & maximus in minimis.

Le cardinal de Retz n'ouvrit pas ſi-tôt les yeux que les autres ſur le caractere de ce pape, & il demeura long-tems dans l'erreur, tellement perſuadé de ſon amitié & de ſa fermeté, qu'il fit écrire au duc de Noirmoutier, qu'il pouvoit s'accommoder avec la cour ſans s'embarraſſer de lui, ſe croyant aſſuré d'une ſi puiſſante protection du côté du pape, qu'elle devoit ſuffire ſelon lui à terminer ſes affaires ſans aucune difficulté à ſon honneur & à ſon avantage. Il écrivit ſur le même ton à ſes amis; affectant de leur laiſſer entendre qu'il avoit eu beaucoup de part à l'élection de S. S. & c'eſt ce que lui & l'abbé Charrier diſoient auſſi dans Rome aſſez inconſidérément à tous ceux qui vouloient bien les en croire; quoique dans le fond il n'en fût rien. Mais quand cela auroit été vrai, la choſe n'étoit pas trop bonne à dire, & pouvoit lui nuire dans l'eſprit du pape, comme il arriva dans la ſuite.

Ils croyoient l'un & l'autre leurs affaires en ſi bon état & ſi sûres, qu'ils s'emportoient contre ceux qui vouloient leur faire remarquer les froideurs & les remiſes de ce nouveau pontife. Ils déclamoient publiquement & ſans aucune diſcrétion contre le ſieur de Lyonne, envoyé extraor-

dinaire de France, afin de traverser ses négociations ; & c'est ce qu'ils faisoient avec tant d'emportement & d'une maniere si indigne, qu'ils en étoient blâmés par leurs meilleurs amis. Le sieur de Lyonne en usoit bien plus modérément, se contentant d'exécuter sans aucune passion les ordres du roi dont il étoit chargé : & pour marquer au cardinal de Retz que sa commission ne l'empêchoit pas de l'honorer, & qu'il n'étoit pas trop dans le sentiment de ceux qui l'employoient, il lui fit offrir secretement par le sieur de Barillon de Châtillon de le servir en France, & de ménager son accommodement sans qu'il donnât sa démission. Mais l'abbé Charrier l'empêcha d'écouter cette proposition, étant déja engagé avec le sieur de Croissi Fouquet (*a*), qui étoit arrivé à Rome presque dans le même tems que le sieur de Lyonne, & dans le dessein de le traverser ; les Fouquets craignant sur toutes choses, que cette affaire ne se terminât par l'entremise du sieur de Lyonne, contre lequel ils avoient une extrême jalousie. C'est pourquoi ils avoient engagé leur parent à faire ce voyage, pour les informer de tout

(*a*) Croissi-Fouquet n'étoit rien au surintendant ; famille différente & ennemie.

ce qui se passeroit ; l'ayant jugé plus propre qu'un autre pour s'insinuer chez le cardinal de Retz, parce qu'il avoit déja traité avec lui pour la liberté de M. le prince, & que depuis il avoit été prisonnier avec lui au château de Vincennes. Ils y avoient eu ensemble un grand commerce de lettres par un trou de la cheminée & par le moyen d'une ficelle que Croissi laissoit descendre de la fenêtre de sa chambre qui étoit sur celle du cardinal. Ils attachoient des billets à cette ficelle & se communiquoient l'un à l'autre par cette voie. Les Fouquets firent encore davantage pour être informés de tout exactement : car ils envoyerent à Rome avec le sieur de Lyonne leur jeune frere, qui étoit alors conseiller au parlement, & qui depuis fut fait évêque d'Agde, pour leur servir d'espion auprès de Lyonne. C'est ce qu'il fit sans beaucoup de peine ni d'esprit, ce ministre n'osant lui refuser la communication de la plupart de ses dépêches, à cause de la faveur de ses freres, & madame de Lyonne, dont le jeune conseiller possédoit les bonnes graces, ne lui laissant rien ignorer de tout ce qui se passoit.

Avec cette intelligence secrete l'abbé Charrier n'eut pas de peine à persuader au cardinal de Retz, qu'il lui étoit de la derniere importance de lier commerce avec

ces meſſieurs qui paroiſſoient en effet plus en état de le ſervir utilement que le ſieur de Lyonne, ſoit à Paris ou à Rome : de maniere qu'il ne balança pas à ſe déterminer de ce côté-là. Ainſi le ſieur de Croiſſi fut introduit par l'abbé Charrier, qui viſitoit le cardinal réguliérement toutes les nuits, amenant quelquefois avec lui le petit Fouquet, pour autoriſer ce qu'il avançoit, & pour divertir le cardinal par le récit de ſes aventures avec madame de Lyonne, dont il rapportoit toutes les circonſtances, déſignant les manieres, les endroits de leurs rendez-vous, avec certaines portes ſecretes faites exprès, les unes pour la commodité de la femme, & les autres pour celle du mari. Le mari de ſon côté faiſoit l'amour à une jolie demoiſelle de ſa femme, nommée Agathe. Ces petits détails de galanterie réjouiſſoient le cardinal de Retz & l'engageoient avec ces gens-là, de maniere qu'il n'y avoit pas moyen de l'en détacher. D'ailleurs Croiſſi prenoit un grand ſoin de l'informer exactement du contenu des dépêches que le ſieur de Lyonne recevoit ou qu'il envoyoit en France : & pour mieux juſtifier la fidélité & la juſteſſe de ſes avis, il fit intervenir dans cette intrigue une eſpece de petit docteur en droit, nommé de Lot, qui s'alla offrir comme de lui-même

au cardinal pour lui donner les copies des lettres que ſon maître écrivoit à la cour, qui ſe trouvoient toujours très-conformes aux mémoires de Croiſſi.

Ce panneau étoit ſi groſſier, qu'il auroit dû tout ſeul ouvrir les yeux au cardinal de Retz & à l'abbé Charrier, étant bien difficile de trouver un rapport ſi exact & auſſi uniforme entre des gens qui ne ſe ſeroient pas entendus. Cependant c'étoit ce qui les perſuadoit davantage, & l'abbé Charrier étoit ſi amoureux de ſon ouvrage & ſe ſavoit ſi bon gré de cette importante liaiſon, qu'il ne pouvoit ſouffrir que Joli ouvrît la bouche pour la rendre ſuſpecte au cardinal, qui n'en étoit pas moins infatué que lui. Cependant Joli ne négligeoit rien pour l'en dégoûter, parce qu'il ſavoit que le deſſein de Croiſſi n'étoit que de le porter à donner ſa démiſſion, comme il l'avoit déclaré au ſieur Vacherot ſon medecin, & à Verjus ſon ſecrétaire.

Si les ſoins de Joli ne réuſſiſſoient pas entiérement ſelon ſes ſouhaits, ils firent au moins que le cardinal continua ce petit commerce avec beaucoup plus de précaution & moins d'ouverture de cœur que dans le commencement; ſes amis de Paris ayant appuyé les ſoupçons de Joli, en lui faiſant entendre que les Fouquets le tra-

hiſſoient; qu'ils informoient la cour de tout ce qu'il faiſoit, diſoit ou penſoit, & que l'abbé Fouquet étoit toujours le promoteur & l'exécuteur le plus échauffé des réſolutions que la cour prenoit contre lui. Ils lui firent connoître, que c'étoit par ſes ſoins que la lettre aux évêques avoit été brûlée par la main du bourreau, comme libelle ſéditieux, en vertu d'une ſentence du châtelet, qu'on avoit publiée à ſon de trompe dans les carrefours de Paris, avec ordre pour tous ceux qui étoient auprès de lui, ſans exception de ſes domeſtiques, de le quitter inceſſamment & de retourner en France. Ils lui firent connoître encore qu'il avoit fait mettre dans les gazettes, que la proteſtation du cardinal de Retz dans le conclave contre l'écrit de l'ambaſſadeur d'Eſpagne étoit un jeu joué de concert entr'eux, & un effet de l'intelligence ſecrete qu'il entretenoit avec ce miniſtre : comme s'il eût été poſſible ou vraiſemblable que cet ambaſſadeur eût oſé ſuſciter une affaire de cette nature à ſon maître & à lui-même, pour donner au cardinal de Retz occaſion de rendre à la France un ſervice également glorieux & & avantageux.

Toutes ces choſes étoient avec juſtice imputées à l'abbé Fouquet, qu'on ſavoit

être le surintendant de la gazette, & le directeur de toutes les affiches de Paris, dont il savoit se servir avec tant d'adresse, de malice & de fourberie, qu'il ne manquoit jamais de moyens pour ses fins. Il se servoit également de toutes sortes d'avis vrais ou faux. Il faisoit lui-même afficher des placards, en cas de besoin, dans Paris, sous le nom de M. le prince ou du cardinal de Retz. Ensuite il les faisoit arracher & les portoit au cardinal Mazarin, comme une marque de ses soins & de sa vigilance.

On apprit en ce tems-là une nouvelle qui donna lieu à bien des raisonnemens. C'étoit le mariage d'une des nieces du cardinal Mazarin avec le duc de Modene, dont on crut que le principal dessein étoit de faire peur au pape, & de lui faire sentir que par cette alliance on pourroit dans un besoin porter la guerre jusques dans les états de S. S. en cas qu'elle prît trop d'intérêt dans les affaires du cardinal de Retz. Mais cette alliance, au lieu de produire cet effet, en produisit un tout contraire dans l'esprit du pape, qui bien loin de mollir, voulut faire connoître à ce ministre, qu'il ne le craignoit point. En effet il accorda au cardinal de Retz le pallium de l'archevêché de Paris, qu'il lui refusoit depuis long-tems. Quoique cette céré-

monie ne ſignifie pas grand'choſe en ſoi, elle ne laiſſoit pas d'être importante en cette rencontre, puiſque c'étoit une reconnoiſſance authentique de l'autorité archiépiſcopale du cardinal, qui lui étoit alors conteſtée par la cour de France. La vérité eſt cependant que le pape eût aſſez de peine à faire cette démarche de vigueur & qu'il ne l'auroit peut-être pas faite en toute autre occaſion, s'il n'avoit bien sû que cette cérémonie n'étoit qu'une pure formalité qui ne l'engageoit à rien.

Cependant le cardinal de Retz ne laiſſa pas de faire ſonner bien haut cette petite faveur en France, où la nouvelle en vint aſſez à propos pour raſſurer les eſprits de ſes partiſans, qui commençoient à croire qu'il avoit été la dupe de l'élection du pape, & qu'il leur en avoit impoſé là-deſſus. La publication du jubilé que tous les papes donnent à l'avenement de leur pontificat, lui fournit auſſi un prétexte aſſez favorable d'exercer ſon autorité. Cette bulle étoit adreſſée aux archevêques & évêques, à leurs grands vicaires, & en leur abſence à ceux qui ont la charge des ames; & comme par ces derniers mots, les chapitres paroiſſoient exclus, le cardinal de Retz en prit occaſion d'adreſſer ſon mandement, pour en faire la publication dans ſon dio-

cese, aux sieurs Chevalier & Lavocat ses grands vicaires, ou en leur absence aux curés de la Magdelaine & de S. Severin, archiprêtres, qu'il nommoit aussi pour ses grands vicaires. Ces messieurs le firent aussitôt publier dans leurs paroisses, & commencerent à en exercer les autres fonctions. Il arriva même que les curés de Paris, qui n'approuvoient pas que le chapitre se fût saisi de la jurisdiction, se prévalurent des termes de la bulle, pour l'exécuter chacun dans leurs paroisses sans les ordres du chapitre, en se soumettant à leurs archiprêtres, revêtus de l'autorité du cardinal de Retz.

Le nonce fit aussi ce qu'il put pour mettre les choses sur ce pied-là, déclarant publiquement qu'il avoit ordre précis de ne point laisser agir le chapitre : de sorte que la division commença de se mettre dans le gouvernement du diocese, d'autant plus que le cardinal de Retz écrivit au même tems au chapitre, pour leur déclarer que le pape lui ayant accordé le pallium, qui étoit la consommation de la puissance archiépiscopale, il leur enjoignoit de ne se plus mêler du gouvernement de son diocese, & de reconnoître les deux archiprêtres pour ses grands vicaires.

Cette lettre ayant été portée au chapi-

tre par un homme inconnu qui dit qu'il venoit de la cour; elle fut ouverte & lue sur le champ, après quelques légeres difficultés que quelques-uns firent en voyant la signature du cardinal de Retz : & l'affaire ayant été mise en délibération, ils convinrent tacitement à la pluralité des voix, qu'il falloit obéir, quoique personne n'osât s'en expliquer nettement, à la réserve de M. Stuard d'Aubigni, parent du roi d'Angleterre, & qui prenoit en toute occasion le parti du cardinal de Retz avec beaucoup de vigueur & de fermeté, appuyant sa conduite par de bonnes raisons. Le doyen avec quelques partisans de la cour voulurent s'y opposer, mais inutilement; & les grands vicaires du chapitre cesserent d'agir dès ce moment-là. Il fut seulement ordonné qu'on porteroit la lettre ouverte à la cour, qui se trouva un peu embarrassée de toutes ces nouvelles procédures, pour en arrêter les suites : mais elle ne trouva pas d'autre expédient que de faire différer par le nonce la publication du jubilé, en lui faisant proposer de laisser nommer les grands vicaires par le pape : chose qui n'avoit jamais été en France, & qui est tout-à-fait contraire aux libertés de l'église Gallicane. Mais le cardinal Mazarin se mettoit fort peu en peine de ces

libertés, pourvu qu'il empêchât l'exercice de l'autorité du cardinal de Retz. Il dépêcha donc un courier à Rome pour cet effet, ne doutant point que cette proposition ne fût acceptée par la cour de Rome, qui ne manque jamais les occasions d'étendre son pouvoir : aussi fut-il secondé par le nonce, qui n'avoit garde de laisser perdre une occasion si favorable pour le saint siége. Par le même courier on envoya des ordres au sieur de Lyonne pour demander des juges à S. S. pour faire le procès au cardinal de Retz; & cependant le cardinal Mazarin fit tous ses efforts pour obliger le chapitre de reprendre la jurisdiction. Mais n'ayant pu en venir à bout, il s'appliqua seulement à empêcher que les curés de la Magdelaine & de S. Severin ne fussent reconnus pour grands vicaires, en attendant des nouvelles de Rome; résolu de se servir de la violence, s'ils ne déféroient point à sa volonté, c'est-à-dire de les exiler comme les premiers, ou peut-être de les arrêter.

Pour cet effet ces deux messieurs furent mandés à la cour; mais Caumartin & quelques autres amis du cardinal de Retz s'étant doutés du dessein de la cour, engagerent le sieur Chassebras, curé de la Magdelaine, en qui on se fioit le plus, de se cacher

& de laiſſer aller ſeul le curé de S. Severin. Celui-ci ſe laiſſa intimider & eut la foibleſſe de promettre de ne rien faire, ou du moins de ne faire que ce qu'on déſiroit de lui ; mais le curé de la Magdelaine après avoir conféré avec le conſeil du cardinal de Retz, fit imprimer & afficher aux portes des égliſes le mandement du cardinal qui le nommoit ſon grand vicaire, avec une apoſtille ſignée de lui, dans laquelle il déclaroit les raiſons qui l'avoient engagé à ſe charger de cette commiſſion dans un tems auſſi difficile. Ces affiches ſurprirent la cour, & elle ne négligea rien pour en découvrir les auteurs. L'abbé Fouquet, mit pour cet effet en campagne tous les archers & griſons de Paris, qui veilloient toutes les nuits pour tâcher de ſurprendre quelques-uns de ceux qui mettoient ces affiches. Mais ſes ſoins furent inutiles, & le ſieur Amblard domeſtique du cardinal de Retz, qui s'étoit chargé de ce ſoin, exécutoit la choſe ſi adroitement & avec tant de précautions, qu'il ne fut ni ſurpris ni ſoupçonné, quoique les affiches de cette nature ſe renouvellaſſent aſſez ſouvent. Un boucher nommé le Houx ſe mêloit auſſi de ces ſortes d'affaires, où il employoit ordinairement ſes garçons, parce que les gens de cet ordre vont à la ville de grand

matin ; & son frere qui étoit principal du college des Grassins, homme savant & de bon esprit, servoit aussi le cardinal de Retz d'une autre maniere assez délicate, en contrefaisant sa signature dans les besoins pressans : ce qu'il savoit faire si parfaitement, qu'on n'y pouvoit remarquer aucune différence.

On ne sauroit dire combien tout le monde admiroit & exaltoit le curé de sainte Magdelaine, & son secrétaire qui contresignoit Guillauteau. Ces deux hommes osoient bien, au milieu de Paris & sous une autorité qui ne trouvoit point d'opposition, insulter impunément à la cour. Pour empêcher les suites de cette affaire, où le peuple paroissoit prendre goût, les officiers du châtelet eurent ordre d'informer contre le sieur Chassebras, & de lui faire son procès, comme auteur de libelles & d'affiches séditieuses contraires à l'autorité du roi ; à raison de quoi on décerna un décret contre lui, & il fut contumacé & crié à son de trompe par les carrefours de Paris suivant l'usage. Le grand vicaire de son côté fit publier un monitoire qui fut affiché à l'ordinaire, dans lequel, après avoir représenté les entreprises qui se faisoient tous les jours contre la jurisdiction de l'archevêque, & les poursuites scandaleuses de

la justice séculiere contre lui, quoiqu'il exerçât les fonctions de grand vicaire avec toute la modération possible & tout le respect dû au roi, il exhortoit & conjuroit ceux qui avoient fait cette injure à l'église d'en demander pardon à Dieu, & de reconnoître leur faute, afin que cette premiere monition ne leur fût pas inutile, & qu'il ne fût pas obligé de procéder à des suites plus rigoureuses, suivant les régles de la discipline ecclésiastique. Cela n'empêcha pas les officiers du châtelet de donner une sentence contre lui le 27 septembre 1655, par laquelle, pour les cas mentionnés au procès, & pour sa rébellion aux commandemens du roi, il étoit banni à perpétuité hors du royaume, ses biens confisqués au roi, & ses bénéfices déclarés vacans & impétrables, avec défense à toutes personnes de le retirer, de le fréquenter, ou de lui donner confort, sous les peines portées par les ordonnances, déclarant ses monitions scandaleuses, séditieuses, injurieuses au roi & aux droits du royaume, & ordonnant qu'elles seroient brûlées par la main de l'exécuteur de la haute justice. C'est ce qui fut fait le même jour. Le grand vicaire répondit aussi-tôt à cette sentence par une seconde monition, dans laquelle il admonestoit une seconde fois les

auteurs des persécutions faites à l'église sous le nom de S. M. de cesser & de faire pénitence, de peur qu'en se rendant indignes par leur opiniâtreté, ils n'attirassent sur leurs têtes les foudres & les excommunications de l'église. Ces monitions étoient fort bien écrites, ayant été concertées par MM. de Port-Royal, & on ne doute point qu'elles n'eussent produit un grand effet, si on avoit poussé la chose jusqu'à l'interdit, comme le grand vicaire, Caumartin & d'Aubigni le vouloient avec plusieurs autres, vu qu'on étoit assuré de l'obéissance de la plupart des curés & du chapitre. Mais le cardinal de Retz ne put jamais s'y résoudre. L'abbé Charrier, Croissy & le plus grand nombre de ses amis n'oublioient rien pour l'en détourner, en lui représentant sans cesse que cette démarche extrême ne serviroit qu'à irriter davantage la cour; que le pape leveroit aussi-tôt l'interdit, & qu'après cela il n'y auroit plus de ressource pour lui. Les autres disoient au contraire qu'il pourroit naître à Paris des choses si subites, & d'une si dangereuse conséquence, que la cour seroit obligée d'accommoder les affaires sur le champ, & n'auroit pas le tems d'envoyer à Rome; que d'ailleurs, quelque foible que fût le pape, il n'y avoit pas d'apparence qu'il levât l'interdit, sans faire auparavant

l'accommodement du cardinal de Retz, son honneur & son autotité y étant engagés, après lui avoir donné le pallium; que les Espagnols avec tous les cardinaux de leur faction ne manqueroient pas d'appuyer cette affaire; enfin qu'il étoit dangereux de la laisser dans l'état où elle étoit, après l'avoir commencée avec tant de vigueur, & que la cour de Rome venant à remarquer la foiblesse du cardinal & le peu de pouvoir de ses amis, s'opposeroit plus aisément aux choses que la cour désiroit de lui, & qui lui étoient fort avantageuses en nommant des vicaires apostoliques ou un coadjuteur.

Ce n'est pas que le sieur de Lyonne avançât beaucoup sur ce sujet-là, non plus que sur les instances qu'il faisoit, pour obtenir des juges qu'ils fissent le procès au cardinal de Retz; S. S. s'étant contentée d'établir une congrégation pour examiner ces affaires, afin de gagner du tems, & d'éluder ses poursuites plus aisément: & cette congrégation avoit répondu qu'on ne pouvoit donner des juges au cardinal de Retz, qu'il n'eût été entiérement rétabli, suivant la maxime, *Spoliatus ante omnia restituendus*. Après cela le cardinal de Retz ayant déclaré qu'il se vouloit rendre dénonciateur contre le cardinal Mazarin, & le convain-

cre de plusieurs crimes & scandales, la congrégation paroissoit inclinée à recevoir cette accusation : ce qui retenoit les choses en suspens.

Mais le cardinal de Retz ayant remarqué un grand changement dans l'esprit & dans les discours du pape, il passa tout d'un coup d'une extrêmité à l'autre, d'une confiance parfaite qu'il avoit eue jusques-là en sa protection, en une défiance extrême : c'est pourquoi dans l'appréhension que S. S. ne l'abandonnât entiérement, si le siége de Pavie réussissoit, & ne l'obligeât à se conformer aux desirs de la cour, sans lui donner le tems de se reconnoître, il demanda permission à S. S. d'aller aux bains de S. Cassien dans les états du grand duc. Ces bains lui étoient conseillés par les médecins pour son mal d'épaule. Il n'eut pas de peine à obtenir cela, sa présence & ses sollicitations commençant à importuner le pape.

Fin du Tome premier.





